

Sommaire

17 (2001) Numéro 2

Débats contemporains


ISBN : 2-911627-28-8

Coordonné par **Jacqueline COSTA-LASCOUX** et **Marie-Antoinette HILY** | publié en ligne le 11 octobre 2004


Les mouvements migratoires ont longtemps été rapportés à la théorie du " push and pull ", comme s'ils n'obéissaient qu'à la seule logique économique de l'offre et de la demande. Aujourd'hui, les phénomènes de diaspora, qui s'inscrivent dans les réseaux de la mondialisation, les filières migratoires dont les sources et la nature varient d'une région à l'autre, les incidences rapides des changements des politiques migratoires, rendent la situation de moins en moins maîtrisable et nous obligent à repenser nos catégories d'analyse. La multiplication des contrôles ne fait pas obstacle à des mobilités internationales qui, désormais, concernent l'ensemble de la planète. L'exploitation de la misère et les persécutions en raison de l'appartenance ethnique, du sexe, de la religion, se cumulent souvent avec la difficulté à faire valoir ses droits dans les pays d'accueil. L'état de santé morale et physique des migrants devient alarmant, comme l'atteste le développement des trafics dont ils sont les premières victimes. La relation à la culture prend par ailleurs une importance croissante dans les revendications des immigrés et de leurs enfants. Pour certains, la religion participe de l'affirmation de soi et l'islam devient non seulement l'expression d'un choix confessionnel, mais un véritable code culturel et un réseau de solidarités. Pour répondre à cette émergence des identités, certains chercheurs ont eu recours au concept d'" ethnicité ", en empruntant aux anglo-saxons une terminologie qui avait été celle de la colonisation. En réalité, " l'ethnisation du lien social " s'opère progressivement dans les banlieues et certains quartiers des grandes agglomérations. Mais quelle est la part des carences de la politique de l'intégration ? quelle est l'ampleur des revendications identitaires ?



Articles


 publié en ligne le 24 février 2005
ÉDITORIAL
Par **Jacqueline COSTA-LASCOUX** et **Marie-Antoinette HILY**
Volume 17 (2001) - Numéro 2 [[texte](#) [intégral](#)]

« Notre époque abrite l'un à côté de l'autre et sans le moindre accommodement les opposés de l'individualisme et de la communauté, de l'aristocratie et du socialisme, du pacifisme et du martialisme, de l'exaltation pour la culture et de l'affaiblissement de la civilisation, du nationalisme et de l'internationalisme, de la religion et des sciences de la nature, de l'intuition et du rationalisme et un nombre incalculable d'autres. Que l'on pardonne la comparaison, mais l'estomac de l'époque est gâté et renvoie sans cesse en mille mélanges des morceaux des mêmes aliments, sans les digérer. » (R. Musil, *Das hilflose Europa*, 1923, p. 1087, cité par...
[Lire la suite...](#)

 publié en ligne le 23 février 2005
De l'État-nation au monde transnational.
Par **Dominique SCHNAPPER**
Volume 17 (2001) - Numéro 2 [[texte](#) [intégral](#)]

La dispersion de peuples qui gardent un sentiment de leur unité malgré l'éclatement géographique n'est pas un phénomène né de la modernité. Mais la naissance des mouvements nationalistes et la


constitution des nations modernes lui avaient donné une signification nouvelle, essentiellement péjorative. Aujourd'hui, en sens inverse, l'affaiblissement du pouvoir de l'État-nation et du patriotisme national ont donné un sens positif aux comportements et aux identifications liées à l'existence des diasporas. Le concept a ainsi toujours été marqué par l'esprit du temps. Pour le rendre opératoire, il convient de le réserver aux populations qui maintiennent des liens...
[Lire la suite...](#)

 publié en ligne le 23 février 2005
Au-delà des États-nations : des sociétés de migrants
Par **Alain TARRIUS**
Volume 17 (2001) - Numéro 2 [texte intégral]

La forme territoriale historique de l'État-nation, entièrement maillée par les grandes institutions politiques, économiques et sociales, est renégociée par des collectifs de migrants désignés comme « ethniques » : ceux-ci développent, à distance des codes, lois et réglementations des échanges économiques internationaux, des initiatives commerciales collectives de grande ampleur. Les solidarités fortes qui précèdent et permettent ces déploiements inversent les problématiques de la mondialisation et suggèrent l'existence d'un autre processus de globalisation où les liens sociaux forts ne sont pas seconds, « encastrés » dans les continuités et...
[Lire la suite...](#)

 publié en ligne le 7 mars 2005
How national citizenship shapes transnationalism. A comparative analysis of migrant claims-making in Germany, Great Britain and the Netherlands
Par **Ruud KOOPMANS** et **Paul STATHAM**
Volume 17 (2001) - Numéro 2 [texte intégral]

Citoyenneté nationale et transnationalisme. Une analyse comparative des revendications des migrants en Allemagne, en Grande-Bretagne et aux Pays-Bas. -- Le transnationalisme parmi les migrants est considéré dans la littérature récente comme un trait important de la mondialisation qui transcende, se produit en dehors, au-delà de l'État-nation. Cet article défend au contraire la position selon laquelle il faut étudier tant d'une point de vue théorique qu'analytique comment l'État-nation interagit avec la mondialisation. D'une manière plus spécifique, l'article compare systématiquement la formation des communautés transnationales et des diasporas en...
[Lire la suite...](#)

 publié en ligne le 7 mars 2005
Le renouvellement de la population active étrangère en France de 1990 à 1998
Par **Jean-François LÉGER**
Volume 17 (2001) - Numéro 2 [texte intégral]


De nombreuses données statistiques permettent de dresser un état annuel de l'effectif et des caractéristiques démographiques et professionnelles de la population active étrangère en France. En revanche, il existe peu d'informations sur les flux qui assurent son renouvellement. Pour pallier cette carence, une série de travaux destinés à estimer le nombre annuel d'étrangers qui entrent sur le marché du travail a été initiée en 1997. Ces études permettent à ce jour d'établir un bilan démographique pour les années 1990-1998. Parmi les principaux résultats, on peut noter qu'en neuf ans, plus de 800 000 étrangers (non compris ceux qui bénéficient d'une...
[Lire la suite...](#)

 publié en ligne le 25 février 2005
L'ethnisation du lien social dans les banlieues françaises
Par **Jacqueline COSTA-LASCOUX**

Volume 17 (2001) - Numéro 2 [[texte](#) [intégral](#)]

De nombreuses enquêtes témoignent de l'ethnisation des banlieues françaises, à partir des années 1990. L'emprunt à la sociologie anglo-américaine du concept d'ethnicité pour expliquer le phénomène a alors influencé les politiques publiques qui tentaient de répondre aux difficultés et aux violences des quartiers « sensibles ». La philosophie de l'intégration, élaborée en 1989, n'a pas eu le temps d'être réellement appliquée ; les particularismes locaux et ethniques se sont accrus. Rappelant, par certains aspects, la période coloniale, l'usage du concept d'ethnicité a ainsi engagé la responsabilité des intellectuels et des...

[Lire la suite...](#)

 publié en ligne le 24 février 2005
L'altérité de l'épidémie. Les politiques du sida à l'épreuve de l'immigration
Par **Didier FASSIN**
Volume 17 (2001) - Numéro 2 [[texte](#) [intégral](#)]

Après deux décennies de silence du système d'information sanitaire et d'inaction du dispositif de santé publique, la relation entre sida et immigration commence à sortir du régime d'exception dans lequel elle était tenue. Si elle l'est, c'est que de nouvelles manières de la penser se font jour. Premièrement, le thème du risque et des populations épidémiologiquement dangereuses s'est déplacé vers le problème de l'inégalité et des catégories sociologiquement fragilisées. Deuxièmement, l'attention jusqu'alors exclusivement portée sur la culture, les représentations et les résistances s'est élargie à une interrogation en termes...

[Lire la suite...](#)




Notes de recherche

 publié en ligne le 14 mars 2005
The cultural dimension of entrepreneurship in Berlin's Turkish economy
Par **Antoine PÉCOUD**
Volume 17 (2001) - Numéro 2 [[texte](#) [intégral](#)]

INTRODUCTION This paper investigates the implications of self-employment in terms of culture and identity in the case of German-Turks in Berlin. Its goal is to contribute to a better understanding of the cultural dimension of business activities in so-called ethnic economies. In recent years, much research has been done on ethnic minorities' culture and on migrants' identities. Concepts like cultural hybridity, creolisation or cosmopolitanism have been developed to describe new patterns of culture and identity among ethnic groups (for an overview, see Werbner, 1997). However, self-employment and entrepreneurship have been neglected in this rethinking. The currently very dynamic...

[Lire la suite...](#)


 publié en ligne le 24 février 2005
Les microsociétés des jeunes dans les quartiers d'habitat social
Par **Joëlle BORDET**
Volume 17 (2001) - Numéro 2 [[texte](#) [intégral](#)]

À l'heure où se multiplient les réflexions sur le communautarisme, le risque d'ethnisation du lien social et la question de l'intégration des jeunes issus de l'immigration, nous proposons dans cet article de nous centrer sur le phénomène de « microsociété » et ses effets sur l'évolution des sociabilités des « jeunes de la cité » de 15 à 25 ans (Bordet, 1998). Depuis la création des grands

ensembles dans les années 1960, les modes de socialisation des adolescents vivant dans les quartiers ont changé. Face à la crise sociale et au chômage, les politiques publiques ont visé à transformer les effets négatifs de ces phénomènes. Cependant, pour beaucoup...
[Lire la suite...](#)

 publié en ligne le 7 mars 2005
Islam et intégration à l'école
Par **Hanifa CHÉRIFI**
Volume 17 (2001) - Numéro 2 [texte intégral]

L'immigration familiale du sud de la Méditerranée, qui représente plus de quatre millions de personnes, a projeté l'islam au rang de deuxième religion de France. Ce fait sociologique soulève cependant des questions multiples et suscite des réticences au sein de la société française, en particulier à l'école, en raison des manifestations nouvelles d'appartenance à la religion musulmane revendiquées par certains élèves. Dans cet article, le rapport islam et intégration sera traité à travers des situations concrètes observées à l'école, dans le cadre des actions de médiation liées aux manifestations identitaires religieuses des élèves issus de...
[Lire la suite...](#)


[imprimer](#) 
[signaler par mail](#) 
[Sommaires](#)
[En texte intégral](#)
[Comité de direction,
de rédaction et
correspondants](#)
[Abonnement et vente
à l'unité](#)
[Vente collection
complète](#)
[Note aux auteurs](#)
[Mentions légales](#)
[Index par auteurs](#)
[Index par mots-clés](#)
[Index géographique](#)
[Texte intégral sur
Persée](#)
[Numéros 1-1 \(1985\) à
17-3 \(2001\)](#)


La REMI adhère à



Article

ÉDITORIAL

 par [Jacqueline Costa-Lascoux](#) et [Marie-Antoinette Hily](#) | publié en ligne le 24 février 2005

Texte intégral

« Notre époque abrite l'un à côté de l'autre et sans le moindre accommodement les opposés de l'individualisme et de la communauté, de l'aristocratie et du socialisme, du pacifisme et du martialisme, de l'exaltation pour la culture et de l'affaiblissement de la civilisation, du nationalisme et de l'internationalisme, de la religion et des sciences de la nature, de l'intuition et du rationalisme et un nombre incalculable d'autres. Que l'on pardonne la comparaison, mais l'estomac de l'époque est gâté et renvoie sans cesse en mille mélanges des morceaux des mêmes aliments, sans les digérer. » (R. Musil, *Das hilflose Europa*, 1923, p. 1087, cité par J. Bouveresse, *Musil, Taylor et le malaise dans la modernité*, in Charles Taylor et l'interprétation de l'identité moderne (sous la dir. de G. Laforest et P. de Lara), Éditions du cerf, 1998, p. 255).

Les mouvements migratoires ont longtemps été rapportés à la théorie du « push and pull », comme si les circulations transfrontières obéissaient à la seule logique économique de l'offre et de la demande. De même, l'intégration des immigrés a fréquemment été entendue comme une démarche unilatérale d'entrée progressive dans la société d'accueil, l'acquisition de la nationalité signifiant l'adoption définitive des règles et des modes de vie du pays hôte. L'image classique de l'immigré était ainsi celle du travailleur non-qualifié venant chercher un emploi dans un pays riche, l'ancien colonisateur le plus souvent ; avec l'arrivée de la famille, l'espoir d'un retour au pays d'origine abandonné, l'immigré était censé devenir « un naturel », incorporé dans « le national » et assimilé à la modernité.

Aujourd'hui, la diversité des trajectoires, des formes, des rythmes des migrations internationales obligent à repenser nos catégories d'analyse. Les définitions institutionnelles du séjour s'avèrent souvent inopérantes, que ce soit pour suivre les évolutions ou même pour mesurer les flux d'entrée sur un territoire, puis sur le marché du travail. Par ailleurs, les processus de l'intégration dépendent de plus en plus de stratégies migratoires, d'expressions identitaires, de revendications particularistes, qui peuvent être individuelles ou collectives ; les unes et les autres participant d'une combinatoire qui n'est pas réductible à un face à face entre les immigrés et le pays d'arrivée.

Les phénomènes de diaspora, qui s'inscrivent dans les réseaux de la mondialisation, les filières

migratoires dont les sources et la nature varient d'une région à l'autre, les incidences rapides des changements des politiques migratoires, rendent la situation de moins en moins maîtrisable et l'on ne pourra sans doute pas revenir à l'illusion de la maîtrise des migrations par les États-nations. La multiplication des contrôles ne fait pas obstacle à des mobilités internationales qui, désormais, concernent l'ensemble de la planète. L'exploitation de la misère et les persécutions en raison de l'appartenance ethnique, du sexe, de la religion, se cumulent souvent avec la difficulté à faire valoir ses droits dans les pays d'accueil. L'état de santé morale et physique des migrants devient alors alarmant, comme l'atteste le développement des trafics dont ils sont les premières victimes et la propagation de maladies, comme le sida, qui atteint notamment les migrants venus d'Afrique ou d'Asie.

La relation à la culture et, non pas seulement, aux conditions objectives de vie, prend par ailleurs une importance croissante dans les revendications des immigrés et de leurs enfants. Pour certains, la religion participe de l'affirmation de soi : chacun affiche ses origines et ses appartenances comme autant de signes identitaires. L'islam devient ainsi non seulement l'expression d'un choix confessionnel, mais un véritable code culturel et un réseau de solidarités. Pour répondre à cette émergence des identités, certains chercheurs ont eu recours au concept d'« ethnicité », en empruntant aux anglo-saxons une terminologie qui avait été celle de la colonisation. En réalité, « l'ethnisation du lien social » s'opère progressivement dans les banlieues et certains quartiers des grandes agglomérations. Mais quelle est la part des carences de la politique de l'intégration ? quelle est l'ampleur des revendications identitaires ?


En définitive c'est bien à la question de la conception de l'État et à la place de l'altérité que l'ensemble des textes, que nous publions dans ce volume de la REMI, nous renvoient. Ils nous montrent notamment que c'est dans le détail de la construction du social que les connexions entre les liens primaires, les institutions et le politique peuvent se lire. Ils nous montrent aussi que s'il y a peu de pays qui ne soient des « terres d'immigration », si les phénomènes de multiculturalisme touchent des millions de gens, il reste à comprendre le discontinu (familial, économique, religieux etc.) qu'introduit la venue de l'autre dans les habitudes des « installés » et les failles dans leurs édifices sociaux. Et on peut se demander ce qui inquiète le plus, de l'autre ou du désordre ? Mais peut-être convient-il de relire Bastide et Leiris qui ont bien montré combien la fixité des identités collectives n'est qu'exception. La transformation des relations d'appartenances, la formation des « nous » et « eux » obligent à reformuler la question de nos ignorances de l'autre.

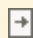
C'est l'ensemble de ces interrogations que nous mettons ici en débat, pour sortir des stéréotypes qui ont trop souvent envahi les théories explicatives des phénomènes migratoires.



Pour faire référence à cet article

Costa-Lascoux Jacqueline et **Hily Marie-Antoinette** (2001). "ÉDITORIAL". Revue Européenne des Migrations Internationales , Volume 17 , Numéro 2 .
Accessible en ligne à l'URL : <http://remi.revues.org/document1970.html>

imprimer 


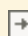
signaler par mail 

[Accueil](#) > [Sommaires](#) > [Volume 17](#) > [Numéro 2](#) > [Articles](#) > Article

REMI - Revue Européenne des Migrations Internationales - ISSN 0765-0752
MSHS - 99, avenue du Recteur Pineau - F-86000 Poitiers
Tél : (33) - (0)5 49 45 46 56 - Fax : (33) - (0)5 49 45 46 68
<http://remi.revues.org> - remi@mshs.univ-poitiers.fr

PAGE GÉNÉRÉE PAR **LODEL**

[Administration du site](#) (accès réservé) - [A propos](#)


[imprimer](#) 
[signaler par mail](#) 
[Sommaires](#)
[En texte intégral](#)
[Comité de direction,
de rédaction et
correspondants](#)
[Abonnement et vente
à l'unité](#)
[Vente collection
complète](#)
[Note aux auteurs](#)
[Mentions légales](#)
[Index par auteurs](#)
[Index par mots-clés](#)
[Index géographique](#)
[Texte intégral sur
Persée](#)
[Numéros 1-1 \(1985\) à
17-3 \(2001\)](#)


La REMI adhère à



Article

De l'État-nation au monde transnational.

Du sens et de l'utilité du concept de diaspora

 par [Dominique Schnapper](#) | publié en ligne le 23 février 2005

Dominique Schnapper : École des Hautes Études en Sciences Sociales

Mots-clés : [Concept](#) , [Diaspora](#) , [Etat-nation](#) , [Terminologie](#) , [Vocabulaire](#)

Résumé : La dispersion de peuples qui gardent un sentiment de leur unité malgré l'éclatement géographique n'est pas un phénomène né de la modernité. Mais la naissance des mouvements nationalistes et la constitution des nations modernes lui avaient donné une signification nouvelle, essentiellement péjorative. Aujourd'hui, en sens inverse, l'affaiblissement du pouvoir de l'État-nation et du patriotisme national ont donné un sens positif aux comportements et aux identifications liées à l'existence des diasporas. Le concept a ainsi toujours été marqué par l'esprit du temps. Pour le rendre opératoire, il convient de le réserver aux populations qui maintiennent des liens institutionnalisés, objectifs ou symboliques, par-delà les frontières des États-nations. Son utilisation permet alors de s'interroger sur nombre de phénomènes modernes, l'affaiblissement des États-nations, la transnationalité accrue des échanges de toute nature, l'élaboration des nouvelles formes d'organisation politique, la dissociation accrue entre les ordres politique, économique et les identifications à des collectivités historiques qui ne sont pas organisées en État. Mais sommes-nous capables de l'utiliser de manière neutre pour en faire un instrument de connaissance utile ? Pouvons-nous mieux que les autres résister à la mode actuelle des diasporas ?

Abstract : From the Nation-State to the Transnational World. Meaning and Usage of the Concept of Diaspora -- The dispersion of peoples who retain a feeling of unity despite their geographic fragmentation is not a phenomenon of modernity. But the birth of nationalist movements and the construction of modern nations have given it a new significance that is essentially pejorative in nature. Today, in the opposite sense, the weakening of the Nation-state's power and of national patriotism has provided a positive perception of the behaviors and identifications related to the existence of diasporas. The concept has, as such, always been marked by the spirit of the times. To render it operational, let us reserve it for the populations that maintain institutional, objective or symbolic ties beyond the borders of Nation-states. Its utilization permits, then, questioning of a number of modern phenomena : the weakening of Nation-states, the increased transnationality from all natures of exchanges, the elaboration of new forms of political organization, the amplified dissociation between political and economic orders, and the identifications to the historic collectivities that are not organized in the form of the State. But are we capable of using it in a neutral manner in order to make it a useful instrument of knowledge ? Can we, more so

than others, resist the current approach to diasporas ?

Extracto : Del Estado-nación al mundo transnacional. Del sentido y de la utilidad del concepto de diáspora -- La dispersión de pueblos que conservan un sentimiento de unidad a pesar de la separación geográfica no es un fenómeno propio de la modernidad. Con todo, el nacimiento de movimientos nacionalistas y la constitución de naciones modernas le otorgaron un nuevo significado, esencialmente peyorativo. Hoy en día, a la inversa, el debilitamiento del poder del Estado-nación y del patriotismo nacional han conferido un sentido positivo a los comportamientos y a las identificaciones ligadas a la existencia de diásporas. Parece, por lo tanto, lícito considerar que el concepto se ha visto continuamente influenciado por el espíritu del momento. Así, para que este concepto sea operacional, es preciso reservarlo a las poblaciones que mantienen lazos institucionales, objetivos o simbólicos, por encima de las fronteras de los Estados-naciones. Usado de este modo, el concepto de diáspora permite interrogarse a propósito de numerosos fenómenos modernos : el debilitamiento de los Estados-naciones, la transnacionalidad creciente de los intercambios de todos tipos, la disociación creciente entre los órdenes político y económico y las identificaciones con colectividades históricas que no se hallan organizadas alrededor de un Estado. Mas, ¿ somos capaces de utilizar el concepto de diáspora de manera neutral para hacer de él un instrumento útil de conocimiento ? ¿ Podemos nosotros resistir mejor que "los otros" a la moda actual que concierne a las diásporas ?



Sommaire

[AU TEMPS DE L'ÉTAT-NATION : LES LIMITES DE LA « NATIONALISATION »](#)

[La logique de l'État-nation démocratique](#)

[Les limites de la « nationalisation »](#)

[La différentiation des populations dispersées](#)

[Le sens des traditions culturelles](#)

[Les sociétés d'installation](#)

[Échanges et solidarités objectives et symboliques](#)

[Le mythe de la référence commune](#)

[LA DIALECTIQUE DES SOCIÉTÉS NATIONALES ET DU MONDE TRANSNATIONAL](#)

[La transnationalité](#)

[La dissociation](#)

[Le Zeitgeist de la modernité](#)

[LA DIASPORA, CONCEPT SCIENTIFIQUE ?](#)



Texte intégral

Cet article a été rédigé à la suite d'un colloque sur la diaspora, organisé par Yossi Shain, de l'université de Tel-Aviv, à la Sorbonne, en novembre 1998. Il a bénéficié des discussions qui ont eu lieu avant et pendant le colloque. Mais je voudrais remercier plus particulièrement Eliezer Ben Raphael, Robin Cohen, Jacqueline Costa-Lascoux, Jean-Pierre Hassoun, Paolo Odorico, Olivier Roy, Emile Témime, Khachig Tölölyan, dont les contributions m'ont aidée dans ma réflexion.

« *Where once were dispersions, there now is diaspora* » (Tölölyan, 1996 : 3). La diffusion récente du mot désormais appliqué à d'innombrables populations est un phénomène qui mérite d'être analysé. Mot grec, il fut utilisé depuis l'Antiquité pour désigner le destin du peuple juif après la destruction du Temple et l'annexion de la Judée par les Romains. Il prenait en français une majuscule : c'était « la » Diaspora. Pendant l'époque moderne, depuis les Grandes Découvertes jusque vers l'année 1968, le terme fut étendu à la dispersion des Grecs et des Arméniens hors de la Grèce et de l'Arménie, puis des Chinois. Il désignait alors la condition d'un peuple dispersé géographiquement, donc installé dans des organisations politiques différentes, mais qui maintenait, malgré cette dispersion, une forme d'unité et de solidarité. Depuis 1968, le terme a connu, en particulier aux États-Unis, une véritable inflation. Il désigne désormais toutes les formes de dispersion de populations, jusque-là évoquées par les termes d'expulsés, d'expatriés, d'exilés, de réfugiés, d'immigrés ou de minorités. Les termes anglais sont d'ailleurs encore plus nombreux qui parlent également d'*overseas minorities*, de *guestworkers* et d'*ethnic and racial minorities*. La pauvreté relative de la langue française sur ces thèmes tient à ce que la République française et la tradition sociologique se sont définies par le même « refus de l'ethnique » (Schnapper, 1998 : 395-440).

La diffusion même du mot dans la vie publique force à s'interroger sur son usage scientifique. Est-ce un simple legs de l'histoire, un instrument de la vie politique, en d'autres termes une « prénotion » au sens de Durkheim, c'est-à-dire un « produit de l'expérience vulgaire » qui a « avant tout pour objet de mettre nos actions en harmonie avec le monde qui nous entoure ; (...) formés par la pratique et pour elle » (Durkheim, 1963 : 16). Ou bien peut-on l'utiliser comme un instrument de connaissance rationnelle et, si c'est le cas, à quelles conditions ? Peut-on lui donner la rigueur nécessaire pour qu'il puisse être fécond quand il s'agit de développer une analyse historique et sociologique ? Si son extension est trop large, apporte-t-il encore quelque compréhension ? Faut-il se rallier au « scepticisme » d'Akenson (Akenson, 1995) ?

J'adopte la périodisation proposée par Tölölyan en distinguant comme lui le sens « traditionnel » qui dominait jusqu'à 1968 de l'usage actuel. Or, même dans l'usage traditionnel, le terme de diaspora n'avait pas été utilisé pour tous les peuples dispersés, mais seulement pour certains d'entre eux. Il renvoyait à un certain nombre de connotations. Il faisait référence à un *peuple*, ou à une *collectivité historique*¹, définie en termes à la fois historiques (ou, dans le vocabulaire de langue anglaise, ethnique) et religieux (ou ethnico-religieux). Il était plus souvent utilisé lorsque les peuples se référaient à un mythe d'origine, soit positif (l'Antiquité grecque, la culture chinoise), soit négatif, la Catastrophe originelle des Juifs et des Arméniens. Il impliquait souvent la référence à un lieu d'origine doté d'une valeur quasi sacrée et, dans la plupart des cas, lié à la Catastrophe qui était à l'origine de la dispersion. Mais il semble également qu'il renvoyait à un certain nombre de fonctions sociales exercées dans les pays d'installation, essentiellement celles qui sont liées aux échanges matériels et intellectuels. La diaspora était souvent associée au rôle d'intermédiaires : le commerçant et l'intellectuel. C'est d'ailleurs cette connotation que la littérature scientifique a

consacrée sous le nom de « minorités intermédiaires » (Bonanich, 1973 ; Raulin, 1991). C'est sans doute ce qui explique qu'on a utilisé le terme plus particulièrement dans le cas des juifs, des Arméniens et des Grecs, puis, plus récemment, des Chinois ou des Indiens. La diaspora évoquait plus souvent les dispersions de peuples liées aux malheurs politiques ou au commerce que celles qui étaient entraînées par la volonté de puissance ou la pauvreté.

Étant donné la faveur dont jouit le mot depuis 1968, il est désormais revendiqué de manière beaucoup plus large et de plus en plus fréquemment. Toutefois même dans ce sens très élargi, il désigne toujours des populations minoritaires. Là aussi, la littérature scientifique a consacré l'usage courant (Sheffer, 1986 : 9). Depuis une trentaine d'années, il a été utilisé aux États-Unis pour désigner d'abord les Chinois et les Indiens dispersés dans l'ancien Commonwealth britannique, on l'a dit, puis, aujourd'hui, tous les peuples venus du monde en voie de développement vers les pays industriels. On commence aussi à en parler dans le cas des Palestiniens qui, pour des raisons historiques évidentes, pensent leur destin collectif en fonction de celui des Israéliens et dans les termes de ces derniers : en s'affirmant comme « diaspora », ils se donnent la même légitimité à construire leur État souverain que les juifs à construire le leur. On continue à ne guère l'employer pour analyser des phénomènes pourtant quantitativement et politiquement aussi considérables que la dispersion des Européens fondant leurs empires coloniaux à travers le monde ni, non plus, les migrations des travailleurs venus des pays pauvres du Sud vers les pays européens riches depuis la seconde guerre mondiale ni le départ des exilés politiques, Polonais au XIXe siècle ou Russes Blancs après la révolution de 1917. On n'a guère parlé de « diaspora espagnole », de « diaspora britannique » ou de « diaspora italienne », par exemple, alors que les Espagnols, les Britanniques et les Italiens, jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, ont été nombreux depuis les Grandes Découvertes à essayer pour découvrir, conquérir ou dominer les terres d'Afrique, d'Amérique et même d'Asie.

La dispersion de peuples qui gardent un sentiment de leur unité malgré l'éclatement géographique n'est pas un phénomène né de la modernité. Le terme même évoque des faits historiques très lointains. Depuis l'Antiquité jusqu'à nos jours le phénomène a existé, mais sous des formes et avec des sens différents. En effet, pour m'en tenir à la période moderne née à la fin du XVIIIe siècle qui m'occupera dans cet article, la naissance des mouvements nationalistes et la constitution des nations modernes lui avaient donné une signification nouvelle, essentiellement péjorative. Le mouvement des nationalismes rendait suspects les peuples qui gardaient des fidélités transnationales, même s'ils ne se référaient pas à un État d'origine.

Aujourd'hui, en sens inverse, l'affaiblissement du pouvoir de l'État-nation et du patriotisme national ont donné un sens positif aux comportements et aux identifications liées à l'existence des diasporas. Mais la rupture est-elle aussi totale qu'elle apparaît au premier abord ?

AU TEMPS DE L'ÉTAT-NATION : LES LIMITES DE LA « NATIONALISATION »

L'idée même de diaspora remet en question le principe de l'organisation politique moderne. Depuis la fin du XVIIIe siècle et la Révolution française, les États-nations ont eu pour principe d'organisation et de légitimité la coïncidence entre le peuple — ou, en d'autres termes la collectivité historique, ou l'« ethnie » ou le « groupe ethnique » — et l'organisation politique (Gellner, 1983). C'est au nom de ce principe qu'ont été menés tous les mouvements de revendication nationaliste. C'est au nom de ce principe que fut redessinée la carte de l'Europe

après la Première Guerre mondiale : les négociateurs des traités qui suivirent la défaite des empires centraux entendaient faire coïncider les frontières politiques avec les diverses « nationalités » de l'Europe. C'est au nom de ce principe que furent menés les mouvements d'indépendance des pays d'Amérique, d'Afrique ou d'Asie contre les puissances européennes impériales aux XIXe et XXe siècles. Étant donné le droit reconnu aux peuples à disposer d'eux-mêmes, les divers peuples ou collectivités historiques avaient le droit de ne pas être soumis à des dirigeants étrangers, de choisir leurs dirigeants à l'intérieur de leur propre peuple. Le droit à l'autodétermination de chaque collectivité historique était reconnu comme légitime, moralement et politiquement.

C'était là, comme l'avait bien vu Renan, un principe proprement révolutionnaire et une source de conflits indéfinis (Renan, 1885). Si l'on prend la langue comme l'un des indicateurs de l'existence d'un peuple ou d'une collectivité historique, il est facile de voir, étant donné qu'on évalue à 5 000 ou 6 000 le nombre des langues parlées sur la terre, qu'il n'est pas envisageable de voir chaque collectivité historique constituer une organisation politique indépendante. Les exemples de « peuples » dispersés sont innombrables, des Albanais éclatés entre l'Albanie, le Monténégro, la Macédoine et la Serbie aux Kurdes répartis entre la Turquie, l'Iran et l'Irak, et tant d'autres. Mais même les nations les plus anciennement constituées, l'Angleterre ou la France, réunissent des populations issues de collectivités historiques différentes : la population française comprend des collectivités régionales : Bretagne, Corse ou Alsace, d'autres qui se réfèrent à une collectivité diasporique, Arméniens ou juifs ; d'autres, dont les parents ou les grands-parents ont immigré, ont une référence particulière à un pays étranger (Italie, Pologne, Portugal, Algérie). Le rapport entre ces collectivités historiques et les institutions nationales, en d'autres termes le rapport entre les réalités sociales d'ordre historique ou ethnique et le principe civique de l'organisation nationale se pose nécessairement dans toutes les sociétés nationales. Il existe, en conséquence, toujours une tension inévitable entre les appartenances à des collectivités historiques particulières et l'organisation politique (Schnapper, 1994). Tous les États-nations sont historiquement et culturellement hétérogènes.

La logique de l'État-nation démocratique

Dès lors, dans les sociétés démocratiques qui par définition refusent de mener une politique d'assimilation forcée des populations minoritaires, on fait face au même problème. Comment faire vivre ensemble ces populations diverses, alors que les sociétés démocratiques sont unies par le principe, les valeurs et les pratiques de la citoyenneté ? Comment concilier la liberté des citoyens de rester fidèles à des références historiques, des cultures et des croyances particulières avec la légitimité du principe de la citoyenneté, qui fonde un espace public unifié, neutre et à vocation universelle ? À cette question, les États-nations démocratiques ont donné des réponses politiques et sociales différentes en fonction de leur tradition politique².

Les relations entre les peuples en diaspora et l'organisation politique du pays dans lequel ils sont installés est un cas particulier de cette tension constitutive de la société démocratique. C'est la raison pour laquelle le concept de diaspora, comme l'a justement noté Robin Cohen, est un instrument qui peut se révéler heuristiquement fécond pour s'interroger sur le principe même de l'organisation politique moderne qui fut fondée sur la souveraineté des États nationaux et sur son évolution contemporaine, à l'âge de la mondialisation et de l'affaiblissement des États-nations.

C'est en effet moins la réalité des diasporas qui s'est trouvée modifiée au temps de l'État-nation triomphant que la **valeur** qui leur était accordée. Les diasporas qui préexistaient à l'État-nation moderne ont continué à exister, mais elles étaient désormais jugées de manière négative.

Le nouveau principe de la légitimité politique et de l'organisation de l'ordre international impliquait, on vient de le dire, que chaque collectivité historique (ou « peuple » ou « ethnie » ou « groupe ethnique ») fût organisée en entité politique indépendante (ou « polities » ou « État-nation »). Toutes les revendications nationalistes étaient justifiées. Mais une fois constituée en « nation », cette dernière devait primer sur les autres références ou fidélités. La prééminence de la citoyenneté nationale, posée comme principe d'organisation politique et comme valeur fondatrice de l'ordre social, pouvait conduire à exiger de ses membres le sacrifice suprême : « mourir pour la patrie... » devenait une exigence normale. Cette forme d'organisation et de légitimité politiques a évidemment donné un sens nouveau aux références transnationales. Au temps de l'État-nation triomphant, la légitimité de l'indépendance des peuples au nom de la confusion de la nationalité et de la citoyenneté, du peuple et de l'organisation politique — principe de l'État-nation — et l'exigence du patriotisme national rendaient suspectes les allégeances et les fidélités transnationales. Les membres des diasporas étaient désormais l'objet d'un soupçon fondamental et souvent directement accusés d'être des « ennemis de l'intérieur » ou des « strangers within the gates ». La nation étant une organisation territorialisée, la diaspora devenait une source d'anomie, elle remettait en cause l'allégeance nationale et créait des espaces sociaux échappant au contrôle politique. Les « transnationaux » devenaient le paradigme de l'Autre : « *Transnational communities are sometimes the paradigmatic Other of the nation-state* » (Tölölyan, 1991 : 3). Cela était également vrai lorsque les populations se référaient à un État d'origine (comme les Allemands en Amérique du Nord ou du Sud, par exemple), ou lorsqu'ils ne disposaient pas d'un État d'origine (les juifs). Même les catholiques français qui restèrent fidèles à la papauté en tant que puissance temporelle dans la seconde moitié du XIXe siècle ne furent pas épargnés par le soupçon et les Républicains laïques les accusèrent de trahir la France.

La logique de l'État-nation était, d'autre part, de tendre à l'unité culturelle de la population nationale. La formation des nations s'est toujours accompagnée d'actions qui visaient à réduire les particularismes non seulement politiques mais culturels. L'homogénéité culturelle était présentée depuis John Stuart Mill comme une condition de l'établissement de l'État-nation : *democracy « is next to impossible in a country made up of different nationalities »* (cit. Horowitz, 1985 : 681). Imposer une langue commune, inventer et diffuser une histoire nationale par l'école et les institutions académiques, entretenir par des rituels une mémoire collective ont été des instruments utilisés pour créer la nation (Schnapper, 1994 : 95-130). Comme l'a rappelé Eliezer Ben Raphael, les sociétés nationales ont effectivement homogénéisé politiquement et culturellement les populations « diasporiques ». Dans les sociétés « nationalisées », les langues particulières furent réduites à des survivances, les échanges entre les diverses populations réunies par l'État-nation se multiplièrent. Le procès d'« assimilation » des populations est inscrit dans la logique de l'État-nation. C'est ce que Gérard Noiriel a désigné par le terme de « tyrannie du national » (Noiriel, 1995). L'exemple d'Israël, nation créée sur le modèle des nationalismes européens du XIXe siècle, est à cet égard révélateur. Les inventeurs de la nation israélienne ont choisi l'hébreu comme langue nationale pour rompre avec le yiddish parlé dans la diaspora par la majorité des sionistes. Ils ont réinventé une histoire nationale dans laquelle l'Exil de 2000 ans est négligé au profit de l'histoire des Hébreux en Palestine avant l'Exil, du mouvement sioniste, puis de la *Shoah*. Les vagues successives d'immigrés étaient prises en charge par l'Agence Juive pour acquérir les

moyens d'être rapidement « assimilés » à la société et à la culture israéliennes par l'intermédiaire de la langue et de l'histoire nationales.

Pourtant, il faut souligner que dans la réalité des expériences vécues et des pratiques sociales, la loyauté nationale n'a jamais évacué d'autres formes de fidélités, d'échanges et de références. Les individus conjuguaient inévitablement des références diverses. Les « doubles cultures » ne sont pas une nouveauté de notre époque, même si c'est à notre époque seulement qu'elles ont été célébrées. Ce qui était imposé au temps des nationalismes, c'est que les solidarités transnationales autres que religieuses et culturelles ne s'expriment pas publiquement. Le « diasporisme », c'est-à-dire la fidélité à un peuple d'origine dispersé par-delà les frontières politiques nationales, devait rester de l'ordre du privé, culturel et religieux. Chacun restait libre de ses fidélités particulières mais seulement à la condition de ne pas les manifester dans l'espace public. Les solidarités religieuses devaient s'exprimer avec discrétion dans un pays comme la France où le conflit entre l'Ancien Régime et l'Église catholique, d'un côté, et la République, de l'autre, restait violent. Les juifs français qui, au cours du XIXe siècle, portaient secours aux juifs de l'Europe de l'Est ou du bassin Méditerranéen se référaient à des valeurs universelles plus qu'à la solidarité juive. Pour légitimer l'enseignement donné dans les écoles de l'Alliance Israélite Universelle dans tout le bassin de la Méditerranée ou l'action politique qu'ils menaient pour défendre les juifs persécutés dans les pays de l'Europe de l'Est dans les années 1860-1870, les responsables invoquaient l'universalité des droits de l'homme et de la culture française, non la solidarité de la diaspora juive (Chouraqui, 1965).

Les limites de la « nationalisation »

Il ne faut toutefois pas surestimer l'efficacité de cette politique. Quelle que fut l'idéologie de l'État-nation et la force du patriotisme national, ni l'ordre mondial organisé en États-nations ni les sociétés nationales n'ont jamais été entièrement « nationalisés ». Vis-à-vis de l'extérieur, les États-nations n'ont jamais été totalement souverains, leur souveraineté était limitée par celle des autres États. Les grandes religions à vocation universelle, le catholicisme ou l'islam, ont toujours été supra-nationales. Les échanges économiques liés au régime de libre-échange imposé par la domination britannique du XIXe siècle ont été également, pour une large part, transnationaux. Les solidarités entre peuples dispersés, concrètes et symboliques, n'ont pas cessé d'exister sous des formes variées. À l'intérieur des nations, l'homogénéisation culturelle fut un projet politique, mais la réalité historique n'a jamais été conforme aux principes proclamés, y compris dans la nation jacobine par excellence que fut la France. Depuis l'ordonnance de Villers-Cotteret de 1539, le gouvernement français a imposé le Français comme langue nationale officielle. Mais Eugen Weber a daté de 1914 seulement la pratique généralisée de la langue officielle sur le territoire national (Weber, 1976). Même à cette date, après trois siècles et demi de politique d'unification linguistique, on parlait, outre le français, sept langues régionales, l'allemand, l'alsacien, le breton, le basque, l'occitan, le catalan et le corse, sans oublier les langues parlées par les immigrés dans l'intimité (italien, polonais, yiddish, etc.). Jusqu'en 1960, des prêtres ont prêché en breton dans les églises de Bretagne et, à la même date, les plus vieux, dans les villages provençaux et languedociens, continuaient à s'entretenir dans une forme d'occitan. Plus généralement, à l'intérieur des plus vieilles nations européennes, la France ou la Grande-Bretagne, les références supra- et infra-nationales n'ont jamais été éliminées. Les cultures et les traditions infra-nationales des peuples particuliers se maintenaient et elles suscitaient des identifications et des revendications. Dans la Bretagne, annexée au royaume de France au XVIe siècle, il a toujours existé des mouvements indépendantistes, pour ne pas parler de l'Alsace, devenue française au XVIIe siècle, ou de la Corse vendue par Gênes à la France au XVIIIe siècle. La perpétuation

même des peuples diasporiques — juifs, Grecs — au temps des nationalismes démontre d'ailleurs les limites de la politique d'homogénéisation culturelle qui fut menée par les États-nations.

C'est pourquoi, quel que fut le projet national, les phénomènes diasporiques au temps des nationalismes peuvent être caractérisés par trois traits : la différenciation progressive des populations dispersées ; le maintien d'échanges et de solidarités objectives et symboliques entre elles ; le caractère plus ou moins mythique de la référence commune, étant entendu que le mythe fait partie de la réalité la plus objective des expériences sociales.

La différenciation des populations dispersées

Les analyses historiques révèlent les processus d'acculturation à la société nationale à laquelle appartenaient de fait les populations diasporiques. Les juifs français étaient aussi « français » et patriotes que les juifs américains étaient « américains » et que les juifs allemands, avant la *Shoah*, furent « allemands ». Cette différenciation croît d'une génération à l'autre. Il n'est pas d'exemple de population qui, dans ses conduites sociales, ne s'adapte à la société dans laquelle elle est installée, qui ne connaisse un processus d'acculturation. Le phénomène fut renforcé ou accéléré dans les sociétés démocratiques modernes : la fréquentation scolaire est progressivement devenue obligatoire et de plus en plus longue, elle est chargée de valeurs dans la mesure où elle apparaît comme la première condition de participation à la vie collective et de la mobilité sociale. La participation à la vie politique et à la vie économique, fondée sur un principe d'inclusion à vocation universelle — la citoyenneté —, ne fait que contribuer à cette évolution. Comme l'avait vu Van den Berghe, les sociétés plurales, c'est-à-dire fondées sur les inégalités statutaires des populations, sont contraires à la logique même de la société démocratique moderne et à sa vocation universelle (Van den Berghe, 1967).

Reste que ces phénomènes d'acculturation ont des modalités et des rythmes fort différents selon les caractéristiques des populations et selon les exigences de la société d'installation³.

Le sens des traditions culturelles

Il existe un contenu culturel ou religieux des groupes ethniques qui n'est ni sans signification pour les acteurs sociaux — le sociologue doit chercher à le comprendre — ni sans effets sur leur histoire. Les identités et les identifications transnationales ou supranationales comportent inévitablement et indissociablement des dimensions objectives - le partage de certains traits culturels - et subjectives - la conscience qu'elles ont d'elles-mêmes, en tant que collectivités historiques, dans les relations qu'elles établissent avec les autres. Elles ne sauraient être comprises en dehors de la situation sociale dans laquelle et par laquelle elles se sont inventées et affirmées ; elles sont historiques en ce qu'elles peuvent naître, se recomposer et disparaître en fonction de cette situation. Mais on ne peut négliger le fait que les collectivités historiques ont des caractéristiques objectives — produit d'une histoire — qui contribuent aussi à expliquer pour une part leur destin social. Il est vrai que ces caractéristiques changent, qu'elles sont réinterprétées par les générations successives. Mais en faire le produit exclusivement de la situation sociale serait paradoxalement céder à une autre forme de déterminisme, sociologique, qui laisserait peu de place à la liberté des hommes.

C'est la dialectique entre le contenu culturel et la situation historique, entre l'auto- et l'hétéro-définition, qui explique le destin d'un groupe particulier et le système des relations dans lequel il s'inscrit : relations avec la société d'installation et avec les autres établissements de la

diaspora. Ce sont les formes de réinterprétation de traditions particulières — par définition ni définitives ni essentielles — dans les conditions historiques particulières qui sont l'objet propre de l'enquête scientifique. L'analyse historique et sociologique doit donc se donner pour objet de montrer les formes concrètes que prennent les échanges, les solidarités et les mobilisations. Les études sur les solidarités économiques des Chinois qui occupent des « niches économiques » comparables dans des pays divers montrent, par exemple, qu'on ne peut expliquer les positions sociales qui sont les leurs sans prendre en compte les effets de leurs traditions culturelles. Plus généralement, Thomas Sowell remarque que les Allemands, les Irlandais et les Chinois ont des comportements comparables, quel que soit le pays où ils s'installent (Sowell, 1983). Il ne s'agit pas de revenir à une forme d'essentialisme, contraire à l'inspiration même de l'analyse historique et sociologique, mais simplement de reconnaître que les conduites des hommes ne sauraient être entièrement expliquées par la situation sociale et qu'elles sont le produit d'une interaction continue entre leurs traditions héritées et les exigences de la société d'installation.

Les populations prolétaires — prolétaires par le prestige bas de la société d'origine et par les caractéristiques sociales des migrants — sont sans doute moins susceptibles de se maintenir en tant que diaspora. Toutes les diasporas « prolétaires » ne se transforment pas en diasporas « mobilisées », pour reprendre la dichotomie introduite par Armstrong (Armstrong, 1976). Elles ont plus de chances de s'assimiler pleinement à la société d'installation, qui est aussi la société moderne et celle qui donne une plus grande égalité des chances — à condition qu'elles ne soient pas rejetées trop brutalement par la majorité de la société d'installation. Au contraire, les catégories sociales de niveau culturel plus élevé, disposant des moyens matériels et intellectuels nécessaires pour garder des contacts directs avec les membres dispersés de la collectivité historique, entretenant le sens de leur supériorité ou, en tout cas, de leur spécificité, ont plus de chances de maintenir leur identité et leurs pratiques diasporiques. Le type de profession exercée — commerçants, intellectuels — favorise objectivement le maintien de ces liens qui reposent sur les obligations de la profession et la constitution de réseaux économiques et familiaux. Ce fut le cas, entre autres, des juifs, des Grecs et des Chinois.

Le niveau social et culturel n'est pas seul en cause. Il faut aussi faire intervenir les traditions des collectivités historiques. Les populations qui se réfèrent à une dimension à la fois historique et religieuse du peuple ont plus de chances de survivre en tant que diaspora. C'est le cas des juifs et des Arméniens, par exemple, dont la définition est indissolublement ethnique ou nationale et religieuse. Les premières générations d'Arméniens installés en France à la suite des massacres de 1919, par exemple, ont reconstitué leur identité autour de la religion et de la langue, étroitement liées l'une à l'autre (Hovanessian, 1992). L'Église arménienne constituait l'institution essentielle pour rassembler tous les Arméniens, par-delà leurs diversités et leurs dissensions, et entretenir l'identité collective autour d'une institution commune. Mais, en même temps, le parti socialiste, le parti *Dachnag*, organisait la vie des émigrés en poursuivant un projet politique et en prônant l'indépendance de l'Arménie. Les conflits partisans, d'autre part, furent violents, les Arméniens furent pendant des décennies passionnément divisés dans leur jugement sur l'Union Soviétique. Les relations ambiguës des partis avec l'Arménie soviétique, puis avec l'Arménie indépendante — le candidat du *Dachnag* n'a obtenu que 3 % des voix à l'élection présidentielle le 21 septembre 1991 dans l'Arménie indépendante —, n'ont cessé d'entretenir la dimension politique de l'existence collective, même si le projet politique proclamé — le retour dans une Arménie indépendante — était, jusqu'à l'implosion de l'URSS, de l'ordre de l'imaginaire. La mémoire du génocide, sur le modèle de la Shoah pour les juifs, contribuait à donner un sens tragique, donc politique, à la

conscience historique des Arméniens dispersés entre le Liban, la France et les États-Unis, sans compter l'Arménie qui fut soviétique puis indépendante, l'Iran, la Turquie, etc.

Les peuples ont d'autant plus de probabilité de se maintenir sous forme diasporique, c'est-à-dire de garder des liens malgré la dispersion géographique, qu'ils ont élaboré une culture de diaspora, dans laquelle entrent tous les mécanismes par lesquels se reproduisent les groupes minoritaires (Costa-Lascoux, 1996 et 1997). Dans le même esprit, on a parlé de *capital ethnique* (Hassoun, 1997) et d'*ethnicité diasporique* (Hovanessian, 1998). La culture de diaspora se fonde sur des institutions qui s'efforcent de contrôler les comportements quotidiens, l'éducation des enfants, les pratiques religieuses, la conclusion des mariages à l'intérieur du groupe transnational, d'organiser la solidarité, les fêtes et les manifestations spécifiques, religieuses et / ou nationales, etc. Elle implique que se maintiennent des échanges, réels et symboliques, avec les autres établissements de la diaspora.

L'investissement identitaire dans la connaissance de la Torah, plus généralement dans l'étude et l'éducation transportables d'un pays à l'autre, a toujours été, pour les juifs, une des dimensions essentielles de cette culture de diaspora. Elle n'a cessé d'être renforcée par des institutions qui entretenaient les liens entre les diverses implantations du « peuple juif ». Les communautés juives dispersées restent liées les unes aux autres en une sorte de fédéralisme lâche, constituant une forme particulière d'organisation politique (Elazar in Sheffer, 1986). Les Chinois, eux, nourrissent leur identité collective en participant à un système d'entreprises relativement autonomes du pays où ils sont installés mais étroitement imbriquées dans des réseaux économiques transnationaux (REMI, 1992). Les entrepreneurs chinois, quel que soit le lieu de leur implantation, exploitent systématiquement l'avantage, tout à la fois économique et identitaire, que leur procurent ces réseaux pour développer leurs activités à l'échelle supranationale. Ce modèle est proche dans toute la diaspora chinoise à travers le monde dans la mesure où il est fortement autonome par rapport à la société d'installation.

L'exemple des *millet* de l'empire turc montre la force de cette culture. Arméniens, Grecs et Juifs avaient constitué pendant des siècles dans l'empire ottoman une culture de diaspora grâce à l'institution des *millet*, par lesquels ils conservaient une forme d'autonomie moyennant leur soumission au pouvoir ottoman. Les traditions et les institutions en avaient été élaborées chez les Arméniens, par exemple, depuis le XI^e siècle, ce dont témoigne l'existence dès cette date d'une littérature de l'exil. Atatürk, quand il fonda la République sur le modèle des États-nations occidentaux au cours des années 1920-1930, supprima les *millet*, contraires aux principes de la nation moderne, et donna à leurs membres l'égalité citoyenneté. Mais, aujourd'hui encore, dans la vie sociale, Arméniens, juifs et Grecs, qui disposent du même passeport turc que leurs compatriotes musulmans, continuent à ne pas être traités comme ces derniers et à maintenir leurs spécificités.

Les institutions diasporiques ne sont d'ailleurs pas suffisantes si elles n'entretiennent pas aussi un imaginaire de l'exil, où le thème de la dispersion devient un instrument de la construction identitaire des individus et du maintien de la diaspora. L'exemple des réactions de certains juifs de la diaspora à l'égard d'Israël montre combien l'idée même de l'exil peut constituer l'une des dimensions de leur identité. Le livre de Georges Friedmann, *Fin du peuple juif ?*, qui analysait la manière dont les Israéliens s'étaient « normalisés » et exprimait sa nostalgie devant cette évolution, est significatif de la réticence de certains juifs diasporiques à l'égard de cette normalisation (Friedmann, 1965). Les juifs de la diaspora avaient pendant des siècles retourné le sens de l'exil — sur le modèle du retournement du stigmaté tel que l'a analysé Goffman — et élaboré une identité proprement diasporique dont, de manière apparemment paradoxale, le ciment était constitué par la dispersion spatiale et la commune référence au

Livre sacré. De manière imaginaire, ils avaient rendu positive la judéité diasporique et malheureuse, au nom de ce malheur même et des dons exceptionnels, que ce destin exceptionnellement malheureux, avait suscités dans le peuple dispersé (Medam, 1992). Dès lors, la constatation faite par les juifs de la diaspora que l'État d'Israël se conduit comme tout État et que le peuple israélien ressemble désormais à un autre remettait en question cette élaboration identitaire.

Chaque dispersion de peuple et chaque peuple garde sa spécificité. Il est vrai que les Chinois maintiennent plus que d'autres peuples leurs traditions, que la force des institutions juives contribue aussi à entretenir la conscience de former une communauté particulière, liée à un destin spécifique dans le monde chrétien. Les colons européens, en revanche, ont constitué de nouvelles nations et progressivement gommé leurs liens avec la mère-patrie. Parmi eux, les Italiens, par exemple, ont une identité nationale moins forte — leur sentiment d'appartenance à la collectivité historique s'exprime plutôt à l'égard de leur région ou de leur ville — que les Français ou les Anglais, où l'histoire de la nation est la plus ancienne. Malgré tout, il me semble difficile d'en conclure, comme le fait Elazar, que la « diaspora » est une spécificité des peuples asiatiques ou d'origine asiatique, parce que leur identité serait moins liée à un État que celle des peuples européens (Elazar *in* Sheffer, 1986 : 247). Qualifier également d'« asiatiques » les juifs et les Chinois s'inscrit dans une perspective très « européocentriste » et fait peu de cas des différences entre les peuples. C'est aussi vouloir faire de la diaspora juive le paradigme indépassable de toute diaspora.

Les sociétés d'installation

L'attitude des sociétés d'installation, d'autre part, inégalement favorables au maintien des particularismes en fonction de leur tradition politique, contribuait également à infléchir le sens des évolutions. Les exigences de l'homogénéisation de la population nationale variaient selon la société d'installation. La situation est différente, par exemple, en France et aux États-Unis. Dans le premier cas, la tradition politique est fondée sur une conception plus individuelle du citoyen, elle renvoie au domaine privé et à l'initiative des individus le soin d'affirmer toutes les formes de fidélité à une collectivité historique particulière, infra- ou trans-nationale. Jusqu'aux années 1970, le projet d'« assimiler » les enfants de migrants ne faisait l'objet d'aucun débat politique et presque d'aucune prise de conscience collective : il allait de soi (Schnapper, 1991). Aux États-Unis, la tradition nationale prenait en compte et valorisait l'immigration, on admettait, jusqu'à un certain point, que les citoyens américains agissent dans la vie publique en tant que représentants de leur pays « d'origine », jusqu'à transformer, contre toute vérité historique, Israël en « pays d'origine » des Juifs américains. Plus généralement, les nations européennes qui ne se pensent pas comme des pays d'immigration n'ont pas la même attitude à l'égard des particularismes culturels que les nations du reste du monde, qui sont toutes, sous des formes diverses, issues de la colonisation européenne. Pourtant, même aux États-Unis, lorsque le pays s'est engagé dans la guerre, les Germano-Américains, lors de la première guerre mondiale, et les Japonno-Américains, lors de la seconde, furent suspectés (et fort mal traités dans le second cas).

Si les exigences de la société d'installation imposaient aux peuples dispersés de réinterpréter leurs traditions, les échanges n'ont jamais été à sens unique. Ces derniers ont aussi un effet sur la société d'installation qu'ils contribuent à créer. Quel sens aurait le terme de « population américaine » sans la participation des diverses diasporas ?

Échanges et solidarités objectives et symboliques

Les populations dispersées ont participé à la vie de l'État-nation sans avoir, pour autant, cessé de maintenir leurs liens avec leur « peuple », de cultiver leurs spécificités ou, éventuellement, de mobiliser ces spécificités réelles ou imaginées dans la vie sociale.

Les liens entre le peuple dispersé prenaient des formes variées. Ils pouvaient être concrets et se traduire par des voyages, des échanges économiques, des envois d'argent ou bien, sur un autre plan, par des solidarités ou même des interventions politiques. Les Grecs de Marseille au XIXe siècle, étudiés par Émile Témime, formaient des réseaux économiques et familiaux à l'intérieur desquels se déroulait leur commerce, au double sens social et économique du terme. Ils contribuèrent financièrement à la lutte pour l'indépendance de leur pays en 1830 (Témime, 1989). Les juifs français et anglais intervinrent pour défendre les juifs persécutés de l'Europe de l'Est tout au long du XIXe siècle, même s'ils invoquaient les valeurs universelles et l'intérêt national de la France ou de l'Angleterre plus que leur solidarité avec les juifs des autres nations.

La faveur aujourd'hui accordée à l'idée de diaspora ne doit toutefois pas faire oublier la faiblesse intrinsèque des populations minoritaires au temps des États-nations. Elles risquaient toujours de se retrouver dans la situation qu'analyse Hannah Arendt à propos des juifs européens : intermédiaires souvent indispensables à la vie économique mais dépourvues de tout pouvoir politique, elles ont été souvent dépouillées de leurs biens, expulsées, sinon massacrées à l'occasion des révolutions et des tyrannies (Arendt, 1951). C'est ce qu'on a observé non seulement pour les juifs en Europe mais pour les Chinois de Malaisie et d'Indonésie (Sowell, 1994). La faiblesse politique des « minorités intermédiaires » ainsi que leur richesse ou leur supériorité intellectuelle, réelle ou supposée, en font des cibles privilégiées des passions ethniques. Le « nativisme » et le racisme américains s'exercèrent de manière particulièrement brutale contre les Chinois jusqu'après la Seconde Guerre mondiale.

Le mythe de la référence commune

Si l'historien ou le sociologue ne peut manquer d'observer la différenciation croissante des populations dispersées dans les États-nations, il ne saurait pour autant négliger ni les relations objectives qui se maintenaient entre elles ni leurs aspirations à une unité, plus ou moins mythique, du « peuple ». Il doit analyser leurs références à l'égard d'un lieu plus particulièrement chargé de valeur — dont Jérusalem constitue l'exemple emblématique. Le mythe de l'Antiquité, situé dans le temps plus que dans l'espace, joua le même rôle pour la diaspora grecque. Il doit montrer le sens et les formes de la fidélité au groupe originel, même s'il est surtout mythique, le sens et les formes des solidarités avec ses membres restés sur place ou dispersés.

La solidarité à l'intérieur du peuple peut être matérielle, comme on l'a vu, elle peut être aussi symbolique et affective : « Jérusalem » peut être invoquée dans un sens purement spirituel. La référence à un lieu d'origine est de l'ordre de l'imaginaire, mais les hommes vivent aussi dans et par l'imaginaire. Dans la plupart des cas, on peut penser que la fidélité diasporique comporte, dans des formes chaque fois singulières, des dimensions à la fois concrètes et symboliques. Il importe donc que l'analyse sociologique ou historique fasse sa place à la fois à la réalité des différenciations et des échanges objectifs sans pour autant négliger le sens et l'efficacité du mythe de l'unité.

Que le mythe est une réalité objective et qu'il puisse être efficace a été démontré par l'histoire de la constitution de la nation israélienne. Elle a été formée à partir de populations aussi diverses que les juifs religieux traditionnels du Yémen ou de l'Inde « montés » en *Eretz Israël* pour des raisons proprement religieuses dans un mouvement messianique et des militants sionistes inspirés par les nationalismes européens de l'Europe de l'Est, artisans et petits commerçants, profondément laïques, cherchant à construire un Juif nouveau sur le modèle du citoyen européen de l'Europe de l'Ouest, libéré de la tradition religieuse comme des peurs de l'exil. Il s'agissait pour eux de construire un État-nation juif comparable aux États-nations européens et de dévaloriser la diaspora interprétée comme l'Exil, dans un sens métaphysique autant qu'historique.

Mais la force du mythe a aussi montré ses limites, puisqu'une minorité seulement de ceux qu'on pouvait appeler le « peuple juif » a décidé de faire son *aliyah*. Combien l'auraient fait sans la *Shoah* et la persécution des juifs dans les pays arabes ? À l'intérieur de la nation israélienne, d'ailleurs, les conflits entre juifs religieux et juifs laïques, entre juifs européens et moyen-orientaux qui n'ont jamais cessé ont démontré la persistance des identités préexistant à la montée en Israël : les Israéliens d'origine italienne ou française se sentent souvent italiens et français dans leurs relations avec leurs compatriotes israéliens issus d'autres régions du monde.

On ne saurait oublier que les Juifs et les Arméniens de la diaspora, lorsqu'ils ont eu la possibilité de le faire, lors de la création de l'État d'Israël pour les premiers, lors de l'implosion de l'URSS pour les seconds, ne sont pas tous retournés vivre en Palestine ou en Arménie. La culture élaborée dans la diaspora interdisait ce retour. Les commerçants grecs installés à Marseille ont contribué financièrement à la lutte pour l'indépendance en 1830 au nom du mythe de l'Antiquité et de la solidarité avec ceux dont ils avaient le sentiment qu'ils appartenaient au même « peuple », mais, ensuite, rares furent ceux qui retournèrent s'installer dans la Grèce devenue indépendante. Leurs intérêts et leurs identités étaient fondés sur leur réseau d'échanges à travers des villes du pourtour de la Méditerranée indépendamment des nations politiques et sur leur culture de diaspora, mais aussi sur une culture de diaspora particulière, élaborée à Marseille, liée à leur installation et à leur vie de Grec marseillais. Cela ne les empêchait pas de conserver des liens concrets avec les autres Grecs, dispersés ou installés en Grèce, et des liens imaginaires avec la Grèce mythologique de l'Antiquité.

De même, pendant combien de générations les Arméniens, citoyens des États-Unis, et les Arméniens, citoyens français, auront-ils le sentiment de partager un destin commun ? Les Sino-Américains souhaitent-ils quitter les États-Unis pour la Chine ? Ils gardent néanmoins des liens spécifiques entre eux et avec les autres Chinois dispersés, ils organisent encore le retour de leur cercueil en terre de Chine, mais pour combien de temps encore ?

LA DIALECTIQUE DES SOCIÉTÉS NATIONALES ET DU MONDE TRANSNATIONAL

Les analyses qui précèdent, portant sur le temps de l'État-nation triomphant et l'ère des nationalismes, sont-elles obsolètes aujourd'hui, alors que la multiplication des phénomènes transnationaux et la tendance à la mondialisation des échanges des biens et des services économiques, des flux financiers et des informations ont affaibli le sens et l'efficacité de la société nationale ? Dans des sociétés ouvertes, dans un monde de plus en plus transnational,

où les échanges économiques, financiers, informationnels et, avec plus de difficultés les migrations de populations s'intensifient, que deviennent les diasporas ? Désormais, on l'a dit, toutes les formes de migration ou de dispersion sont désignées par le terme de diaspora. Qu'en est-il de la réalité et quelles conséquences en tirer pour l'usage scientifique du concept ?

Il est vrai que les phénomènes transnationaux, qui n'étaient pas inconnus au temps des nationalismes, se développent. On peut aussi penser que le nombre des populations qui définissent leur identité collective par des références infra- ou supra-nationales a également augmenté, en sorte que la **dissociation** croissante entre références identitaires, pratiques économiques et organisation politique devient une caractéristique essentielle du monde moderne. De la dialectique entre la société transnationale et les sociétés nationales, qui gardent, pour certains et dans certains domaines, leur sens et une certaine efficacité, naissent nombre des tensions de notre monde. Il est clair, enfin, que le sens donné à la diaspora a changé et qu'il est désormais marqué positivement. Il apparaît en affinité avec les valeurs mêmes de la modernité.

C'est ce dont témoigne l'inflation du terme et la multiplication des nouvelles « diasporas ». Tölölyan relève justement les causes pour lesquelles le sens a pu en être indéfiniment élargi aux États-Unis jusqu'à désigner toutes formes de dispersion, mais tout particulièrement celles des populations issues du monde en voie de développement (mais dans la vie courante, note-t-il, le terme a aussi été utilisé pour désigner la dispersion des cadres supérieurs dans les entreprises multinationales dont la carrière se déroule dans des pays successifs.) (Tölölyan 1996). Il évoque les raisons proprement américaines de la mode actuelle : la centralité du problème de l'intégration des Afro-Américains dans les débats sociaux depuis les années 1966-1967 qui a imposé le terme de « diaspora africaine » ; le rôle des Arméniens pour lesquels le mot est devenu dominant à partir de 1972 ; la suppression de la loi de 1924 qui imposait des quotas à l'entrée aux États-Unis et le regroupement des nouveaux immigrés dans certaines régions ; l'immigration massive de populations venues des pays en voie de développement vers les pays industriels et les problèmes sociaux que soulève leur présence ; la victoire des Israéliens lors de la guerre des Six Jours qui a fait de la « diaspora » juive le modèle d'une diaspora qui a réussi son « retour » ; la délégitimation du gouvernement fédéral qui incite les représentants des diverses communautés à agir directement sur lui ; le rôle idéologique, enfin, joué par les universités américaines (il n'a garde d'oublier le rôle de la revue *Diaspora*, qu'il dirige, qui est également un instrument et un indicateur de cette mode).

Toutes ces analyses me paraissent convaincantes sur le plan général, bien qu'elles soient centrées sur le cas américain. Il me semble qu'elles développent de manière plus analytique les trois dimensions que j'ai retenues de mon côté : le développement des phénomènes transnationaux ou la transnationalité ; la dissociation croissante entre société politique, références identitaires et pratiques économiques ; le changement des valeurs collectives avec le déploiement de la modernité.

La transnationalité

Nombre d'auteurs insistent à juste titre sur le développement d'une société transnationale. Robin Cohen a montré son expansion à travers divers indicateurs : le nombre et l'activité des Organisations Non Gouvernementales (ONG), l'action d'associations internationales comme Amnesty international ou Greenpeace, le nombre des membres des organisations supranationales et des populations dont elles s'occupent directement. À côté des représentants de 175 États, mille ONG étaient présentes en 1992 à la conférence de Rio sur

l'environnement, 1 500 en 1994 à la conférence du Caire sur la démographie mondiale, 2 000 en 1995 à la conférence de Copenhague sur le développement social. À la conférence de Rio, un « Forum global des ONG » réunissant plus de 2 000 personnes doublait la tenue de la conférence officielle. En 1995, 30 000 femmes ont participé au forum des ONG qui se tenait en marge de la conférence de Pékin sur les femmes (Badie 1998 : 199-201). Dans l'ex-Yougoslavie au cours des années 1990, 23 ONG différentes prenaient en charge, à des titres divers, plusieurs millions de personnes. Par ses campagnes médiatiques Greenpeace a pu faire reculer des entreprises multinationales plus efficacement que les États nationaux. Certains avancent que CNN a une action plus puissante pour former les esprits que l'éducation *nationale ou étatique* des différents pays. Un nombre croissant de problèmes ne peuvent effectivement être traités de manière exclusivement nationale : l'environnement, les transports, la démographie, les migrations de populations, le développement économique etc.

La souveraineté des États nationaux s'affaiblit ainsi que leur capacité à agir seuls (Badie, 1998). Les États-Unis échappent à cette règle, encore sont-ils soumis à l'« ethnisation » croissante de leur politique extérieure. Dans les « États effondrés » de l'Afrique, selon la formule de Badie, la souveraineté de l'État africain est illusoire. Les États les plus puissants décident de la faillite des États faibles. Des milices engagées par les entreprises multinationales assurent l'ordre public nécessaire au développement de leurs affaires, le Bénin a supprimé 6 300 fonctionnaires sur ordre du FMI. Le Pakistan et l'Algérie durent restructurer leur économie selon des critères libéraux imposés par le FMI. La Banque mondiale et le FMI imposent leur volonté en Corée et en Thaïlande. Cette faiblesse des États est renforcée par d'autres phénomènes, l'accroissement du nombre des populations dé-territorialisées, le rôle des acteurs non-étatiques, les dérives mafieuses.

Même les États européens se voient limités dans leur action. La construction européenne contribue à limiter le pouvoir de l'État national et à éroder l'investissement politique et identitaire envers la nation. Les autorités des institutions européennes sont des alliés objectifs des gouvernements Régionaux qui veulent également s'affirmer contre l'État-nation. Les relations directes entre les nouvelles institutions de l'Europe et les Régions se multiplient dans tous les pays membres. Les Régions tissent des liens nouveaux avec des provinces voisines, plus proches que la capitale de l'État-nation, ou avec d'autres villes lointaines sans tenir compte des frontières nationales (Badie, 1998 : 168). Les « territoires économiques naturels » tracés par les échanges économiques jouent désormais plus de rôle que les espaces définis par les institutions politiques de l'État. Le contrôle des flux migratoires est assuré à l'intérieur de l'espace de Schengen et non plus aux frontières nationales.

Il est également vrai que la construction européenne en accroissant l'intégration des économies a restreint l'autonomie des politiques économiques. Le gouvernement socialiste en France a voulu changer radicalement de politique en 1981, les exigences de l'ordre économique européen l'ont contraint à un nouveau changement radical en 1983 en sens inverse. Dans tous les pays, l'interdépendance accrue des économies limite la souveraineté de l'État national dans la politique économique, donc sociale. Du point de vue juridique également, la souveraineté nationale est érodée. La Cour européenne de justice reçoit les plaintes des individus déposées contre leur État. À plusieurs reprises, elle a donné raison au citoyen qui avait porté plainte et condamné l'État national au nom de la défense des droits de l'homme. Le tribunal international de La Haye s'efforce d'imposer des sanctions juridiques par-delà la souveraineté des États.

Les interventions étatiques elles-mêmes ne respectent plus de la même façon la souveraineté

des États. Même entre les nations démocratiques, les formes sont moins respectées. Le Président des États-Unis, au nom des Américains d'origine irlandaise, a directement agi pour résoudre la crise entre l'Irlande et le gouvernement britannique. On a assisté en 1999 au *lobbying* direct du Premier ministre israélien, Benjamin Netanyaou, auprès des sénateurs américains sans que cela provoque un scandale. Non seulement les Américains interviennent directement en Israël qui ne vit que grâce aux subventions des juifs et du gouvernement américains, mais les Israéliens interviennent directement dans la vie politique des États-Unis. Avec plus de difficultés, les gouvernements européens — France et Grande-Bretagne — se sont efforcés d'imposer une solution à la crise du Kosovo avant d'agir dans le cadre de l'OTAN. Au temps de la guerre d'Algérie, entre 1954 et 1962, le gouvernement français pouvait interdire efficacement, au nom de la souveraineté nationale, toute ingérence dans les « affaires intérieures » de la France.

Il ne faut toutefois pas opposer de manière trop simple le monde de la souveraineté du temps des États-nations au nouveau « monde sans souveraineté ». La souveraineté a toujours été pour une large part une « fiction ». Elle n'a jamais été absolue. Elle a toujours été limitée par les traités internationaux et surtout par la puissance des autres États « souverains ». Au temps des nationalismes, la souveraineté était essentiellement l'attribut des nations européennes qui ne se privaient guère d'intervenir directement ou indirectement dans les pays du reste du monde. Même la Chine ou le Japon qui ne furent jamais colonisés cédaient alors devant la manifestation, éventuellement symbolique, de la volonté des puissances européennes. L'ingérence de fait du FMI ou de la Banque mondiale dans la vie intérieure des États souverains en Afrique, en Corée, en Thaïlande, prolonge, au nom des organisations internationales, les interventions qui furent décidées par les États nationaux les plus puissants avant la Première Guerre mondiale, parfois dans les mêmes États.

L'efficacité des moyens de communication et d'information, d'autre part, favorise les échanges à l'intérieur des réseaux familiaux, religieux et économiques transnationaux qu'entretiennent les peuples dispersés. Les conditions techniques ne suffisent pas par elles seules à maintenir les liens à l'intérieur de la diaspora, mais l'isolement conduit à la disparition. Si les communautés juives de Chine, après des siècles d'existence paisible, se sont finalement éteintes à la fin du siècle dernier, c'est qu'elles n'avaient pu continuer à entretenir leurs liens avec les autres communautés juives. Les prouesses de la communication moderne favorisent le maintien des liens diasporiques. Les cinq fils Rothschild au XIXe siècle avaient tiré parti de leurs relations familiales et de leur solidarité à travers les pays européens où ils avaient établi leurs affaires. Le nombre de ces « Rothschild » s'est multiplié dans la seconde moitié du XXe siècle. Aujourd'hui, 80 % des investissements de la Chine continentale viennent des Chinois de la diaspora. Les Indiens installés en Grande-Bretagne gardent des liens étroits avec l'Inde, leurs allers et retours continus contribuent au développement des deux pays. Ceux qui sont installés dans les pays africains placent leurs économies dans des banques anglaises, les fonds que renvoient les émigrés dans leur pays d'origine permettent d'équilibrer la balance des paiements de l'Union Indienne. Les affaires familiales, fondées sur la confiance absolue qui unit les membres de la même famille, en particulier parmi les Gujaratis, prennent parfois une dimension mondiale (Helweg in Sheffer, 1986 : 116). Grâce à des échanges de lettres et de cassettes, les Hmongs installés en France envoient les fonds nécessaires pour que soient accomplis au Laos les rites funéraires qui rendent possible la transmigration de l'âme du défunt dans le monde des morts (Hassoun, 1997).

L'immédiateté ou la compression du temps et de l'espace grâce au progrès technique — symbolisée par Internet — viennent renforcer un phénomène qui existait du temps des États-

nations et parfois leur préexistait, mais à une toute autre échelle. Les moyens techniques et l'intérêt d'une économie qui se déploie, pour certaines de ses dimensions, mondialement ont renforcé les échanges entre les peuples dispersés. Il s'agit moins d'une nouveauté que d'un renforcement et d'une nouvelle légitimité accordés à des phénomènes qui existaient, non reconnus, non légitimés au temps de l'État-nation. Les gouvernements de l'Inde et de la Chine entendent désormais tirer un parti économique et politique de la présence des Indiens et des Chinois au-delà des mers. Les *overseas Chinese* ou *Indians* ne sont plus considérés comme des traîtres à la patrie ni même comme de simples passeurs, ce sont des émissaires du gouvernement de leur pays d'origine, responsables des avant-postes de la guerre économique mondiale.

La dissociation

Au temps des nationalismes, on rêvait de la coïncidence entre participation politique, activité économique et investissement patriotique ou identitaire. Cette confusion constituait l'idéal revendiqué par les militants nationalistes et théorisée par les penseurs sociaux. La volonté de faire coïncider l'ethnique et le national justifiait les revendications nationalistes et constituait un programme politique pour les gouvernants installés. Mais elle ne fut jamais réalisée. Aujourd'hui organisation politique, pratiques économiques et références identitaires sont plus souvent dissociées. Cette non-coïncidence peut devenir la norme — au sens statistique du terme — au fur et à mesure que s'amplifient les dispersions des populations et les échanges économiques à travers le monde. Il ne faut toutefois pas surestimer cette évolution. Il faut penser la situation actuelle non pas comme l'histoire continue d'un affaiblissement de l'État-nation, mais en terme de dialectique entre les sociétés historiques nationales et la société transnationale qui se construit. Les sociétés nationales n'ont pas disparu, l'affaiblissement de l'État-nation ne se conforme pas à une évolution linéaire.

Si l'État-nation de l'Europe entre 1648 (traités de Westphalie) et 1989 fut une exception historique — ce fut une forme minoritaire de l'organisation politique aussi bien dans le temps que dans l'espace —, elle n'a pas perdu tout sens. La délégitimation relative de l'État national — aux États-Unis mais aussi dans les pays européens — et l'affaiblissement du patriotisme n'ont pas éliminé les effets du national sur les conduites des hommes et sur leurs identifications à des collectivités historiques. Les hommes ont un besoin d'enracinement et les sociétés nationales répondent, pour certains, à ce besoin. Les effets du national sur les comportements et les traditions culturelles n'ont pas disparu. Les Chinois d'Angleterre continuent à ne pas être les Chinois de France. Aujourd'hui la relation des juifs avec l'État d'Israël n'est pas la même qu'avec les autres juifs de la diaspora, la relation des Arméniens dispersés n'est pas la même avec les Arméniens d'Arménie qu'avec ceux du Liban, de France ou des États-Unis. Dans les vieilles nations européennes, forgées par des siècles de vie commune et de conflits, la nation reste pour beaucoup un lieu d'identité collective et de continuité historique. Pour l'instant les nations européennes manifestent plus de volonté politique pour agir à l'extérieur que la nouvelle entité Européenne.

Il est vrai que la politique dite d'« assimilation » caractéristique de l'État-nation s'est partout affaiblie et qu'elle apparaît désormais contraire aux valeurs de l'authenticité et de la liberté des individus. Les responsables américains ne prétendent plus transformer les nouveaux migrants en WASP. De plus en plus de nouveaux Américains n'adoptent pas immédiatement l'anglais comme langue maternelle. Au Canada et en Australie, on a adopté une politique officielle de multiculturalisme. Le cas d'Israël illustre tout particulièrement l'affaiblissement du projet politique des nations. Alors que toutes les vagues d'immigration s'étaient intégrées à la

société israélienne, les juifs russes arrivés depuis la chute du mur de Berlin — formant 10 % de la population totale d'Israël — n'apprennent guère l'hébreu, ils maintiennent des liens économiques et culturels étroits avec la Russie et les États-Unis, ils forment un parti « ethnique » (favorisé par le scrutin proportionnel intégral), bref ils refusent d'adopter le processus d'« assimilation » qui constitua la nation israélienne dans le passé. Est-ce une étape ou bien s'agit-il d'une nouvelle forme de l'intégration sociale ou de la fin de l'intégration de la société juive israélienne ? Les Français eux-mêmes s'interrogent sur le sens et la valeur de leur politique traditionnelle qui consistait à transformer les enfants d'immigrés en citoyens français sans prendre en compte leurs spécificités dans l'espace public.

Mais, en dehors des valeurs proclamées, y a-t-il une différence de nature ou de degré entre la politique multiculturelle aujourd'hui officielle et le maintien de fait des communautés allemandes aux États-Unis avant la Seconde Guerre mondiale ? La Californie vient d'ailleurs de mettre fin à l'enseignement bilingue des écoliers d'origine hispanique. La politique multiculturelle en Australie et au Canada n'aboutit-elle pas essentiellement à ce que se développe ce qu'on peut appeler un État Providence ethnique où des professionnels de la culture ont un intérêt direct à ce que se perpétue une culture toujours plus éloignée de celle qui continue à évoluer dans le pays d'origine ? Dans tous les pays, les enfants des migrants apprennent la langue nationale, ils deviennent des citoyens du pays où ils sont installés et participent à leurs manières à la vie collective.

La politique d'assimilation était un projet qui n'avait jamais empêché, au temps des États-nations, les réinterprétations des identités d'origine, on l'a dit. Les jeunes Français d'origine maghrébine reconstruisent aujourd'hui une identité spécifique qui se réfère à une « *oumma* imaginaire » (Roy, 1996), comme certains Afro-Américains se sont réinventé une Afrique originelle imaginaire, sans rapport avec la réalité de l'Afrique contemporaine que la plupart d'entre eux ignorent. Ces réinterprétations ne sont pas une nouveauté, elles font partie de l'expérience sociale de tous les individus, qui n'ont jamais été seulement des nationaux ou des citoyens, qui ont toujours combiné, de manière chaque fois singulière, des identités nationales et ethniques ou « diasporiques », à la fois réelles et imaginaires. Mais il est vrai que désormais — là est sans doute le grand changement — elles s'expriment maintenant plus ouvertement et qu'elles concourent à élaborer une réalité sociale plus diverse, en tout cas dans ses représentations et dans ses valeurs.

Si la référence nationale reste, pour certains, fortement investie — en tant que lieu de continuité historique et d'identité collective —, dans d'autres cas, l'investissement identitaire est d'abord inscrit dans la diaspora. On peut ainsi acquérir facilement la citoyenneté du pays d'installation et maintenir en même temps une fidélité à une collectivité historique particulière, éventuellement dispersée. J. Costa-Lascoux a montré comment certaines populations d'origine asiatique et maghrébine instrumentalisent la nationalité française : elles la demandent sans réticence pour faciliter leur vie quotidienne, dans la mesure même où elles entretiennent en même temps leurs liens objectifs et leur investissement identitaire dans le peuple dispersé (Costa-Lascoux, 1996 et 1997). C'est par leur fidélité à une Église ou à une tradition religieuse et à une langue, qui ne sont pas celles de la société d'installation, que les individus donnent alors un sens à leur existence. Les Indiens de la diaspora expriment le même attachement au pays d'origine en retournant choisir leur épouse en Inde. On peut aujourd'hui gérer instrumentalement la participation à la société d'installation tout en restant soi-même dans ses choix existentiels.

Cela pose le problème de la stabilité des organisations politiques. Jusqu'à quel point peut-on

« faire société », lorsque, pour beaucoup des membres de cette société, le rapport au collectif immédiat devient uniquement instrumental ? Peut-on « faire société » sans rapport à l'espace concret, sans rapport à des institutions concrètes, sans lieu du politique ? La société peut-elle être de plus en plus virtuelle ? Les échanges avec le reste du peuple dispersé, par l'intermédiaire des écrans, peuvent-ils remplacer le lien social qui naît des échanges directs entre individus concrets ? Jusqu'à quel point cette dissociation peut-elle se développer sans qu'elle remette en question l'existence même d'un lieu du politique, investi d'une certaine légitimité ?

La valeur désormais accordée aux liens transnationaux aboutit à des formes d'« ethnisation » des relations internationales, particulièrement visibles aux États-Unis où, dès 1975, l'ethnicité était considérée comme l'un des facteurs les plus influents sur la politique extérieure (Glazer et Moynihan, 1975). Le rôle des Afro-Américains dans la lutte des États-Unis contre l'apartheid de l'Afrique du sud, l'efficacité du lobby juif en faveur d'Israël, auquel a répondu l'organisation du *lobby* arabe et palestinien, le conflit entre Américains d'origine serbe et croate, grecque et turque, militant à l'intérieur des États-Unis en faveur de leur pays d'origine, entre autres exemples, témoignent de cette « ethnisation » croissante de la politique extérieure. Ces actions ne sont pas une nouveauté : au début de la Première Guerre mondiale, les gouvernements britannique et allemand avaient aussi tenté de mobiliser les Américains d'origine britannique et allemande pour peser sur la décision du gouvernement américain de choisir l'un ou l'autre camp. Les immigrants ne militent pas nécessairement en faveur du gouvernement, ils peuvent aussi défendre une minorité opprimée dans le pays d'origine, comme ce fut le cas des Kurdes ou des Arméniens, ou lutter contre le gouvernement de leur pays au nom des valeurs démocratiques. Dans un pays qui accepte l'existence des groupes ethniques comme une forme normale de la pratique démocratique, les diasporas agissent comme des groupes d'intérêt et des acteurs politiques. Pour évaluer cette politique en ce qui concerne la période récente, doit-on se rallier à l'optimisme de Yossi Shain qui y voit un moyen de faire évoluer les pays d'origine vers plus de démocratie (Shain in Weiner, 1993) ? Le retour des anciens émigrés des pays de l'Est de l'Europe dans leur pays d'origine pour y aider au processus démocratique irait dans ce sens. Ou bien faut-il être sensible aux arguments pessimistes d'Arthur Schlesinger qui analyse la fin de l'indépendance d'un gouvernement qui n'est plus libre de formuler l'intérêt national et qui doit négocier avec les factions ethniques rivales avant de prendre une décision de politique extérieure, qui soumet sa politique au poids électoral de tel ou tel groupe ethnique (Schlesinger, 1991) ?

[Le *Zeitgeist* de la modernité](#)

L'ampleur des phénomènes transnationaux, l'affaiblissement des États nationaux, le renouvellement — ou le délitement — des formes de l'adhésion à la nation et du patriotisme donnent un nouveau sens et une nouvelle valeur aux solidarités entre peuples dispersés. Étant donné les valeurs de la modernité, la permanence de liens qui se maintiennent malgré les distances évoque l'idée positive de fidélité à soi et aux siens, de constance dans l'adversité, de destin historique prestigieux, fut-ce par le malheur. Ce n'est pas un hasard si les Palestiniens pensent leur destin historique en ces termes et luttent politiquement pour imposer le terme. La célébration de l'efficacité et de la valeur des diasporas s'est imposée comme un thème à succès (Kotkin, 1992).

Le sens des « ressources diasporiques », qu'elles soient matérielles ou symboliques, varie toutefois selon les populations et selon les contextes nationaux. Elles sont utilisées selon des

modalités nationales. C'est à l'intérieur d'une société nationale et en fonction de son fonctionnement et de ses valeurs spécifiques qu'elle prend un sens. Aux États-Unis, dont le mythe national inclut la dimension et la valeur de l'immigration, le « pays d'origine », réel ou symbolique, ou même inventé ou simplement mentionné, constitue l'une des ressources que les individus peuvent mobiliser dans les rivalités et les conflits de pouvoir et de prestige. Cette forme reconnue de la vie sociale fait qu'au cours des dernières décennies l'Afrique a été « réinventée » comme « pays d'origine » par les Afro-Américains qui ignorent souvent la réalité des pays Africains ou qu'Israël a été « réinventé » comme « pays d'origine », alors que l'immense majorité des juifs américains n'est pas venue d'Israël. Les sociologues ont multiplié les termes pour désigner ce type de référence : ils ont parlé d'ethnicité « symbolique » (Gans), « fantôme » (Glazer), « imaginée » (Yinger), « affective » (Weinfeld), « pseudo-ethnicité » (Mac Kay) ou encore ethnicité « optionnelle », « stratégique », « instrumentale ». Dans tous les cas, il s'agit de désigner ces identités ou, plutôt ces identifications, vides de contenu réel mais rêvées et mobilisées dans les échanges sociaux et dans les luttes de prestige à l'intérieur de la société américaine. Comme le rappelle Herbert Gans, les Italo-Américains ignorent tout de l'Italie réelle, dont ils ne connaissent ni la langue ni la culture, leur référence à ce pays est aussi stéréotypée que celle de tous les autres Américains, la pizza, le bel canto, ... (Gans, 1979). Mais ils mobilisent la référence italienne dans les échanges sociaux pour s'affirmer en tant que « communauté » à l'intérieur de la société américaine. Anny Bakalian a montré chez les Arméniens des États-Unis le passage d'une diaspora classique de type traditionnel (ou pré-1968) à la réinterprétation de l'Arménitude sous forme d'ethnicité symbolique mobilisée dans les échanges de la société américaine (Tölölyan, 1996 : 15). La ressource diasporique peut être désormais mobilisée sans que les individus soient soupçonnés de trahir l'État-nation dont ils sont les citoyens, comme l'avaient été les Germano-Américains lors de la Première Guerre mondiale et les Japonno-Américains lors de la Seconde. Mieux, aux États-Unis, c'est même devenu un handicap social que de ne pas pouvoir se référer à une diaspora. Comme l'« ethnique », la « diaspora » est une source de prestige et de satisfaction.

Ce n'est pas le cas au même degré dans un pays traditionnel d'assimilation comme la France, État-nation par excellence, où la tradition politique est peu favorable à l'expression des particularismes. Pourtant la dimension « diasporique » de certaines populations a cessé d'être refoulée et moralement condamnée, comme elle a pu l'être à certaines époques du passé. À la « rigidité » de l'État-nation selon la formule de Badie, régulièrement dénoncée, on oppose maintenant volontiers la fluidité des liens diasporiques et leur authenticité. La France refuse en principe d'adopter une politique multiculturelle, comme le Canada et l'Australie, mais il n'en existe pas moins des formes d'État-providence qu'on peut appeler « ethnique » : une partie des ressources publiques est donnée à des groupes particuliers pour qu'ils entretiennent des cultures particulières. Bibliothèques et associations culturelles, écoles juives ou arméniennes bénéficient de subventions publiques, même si on les justifie au nom d'arguments universalistes : le maintien d'une culture particulière mais à vocation universelle, l'utilité de reconnaître les cultures particulières pour intégrer les populations d'origine étrangère à la société française. On a parlé de « juif imaginaire » autant que d'« oummah imaginaire » et ces analyses ne suscitent plus le soupçon, comme c'était le cas au temps de l'État-nation triomphant, elles sont une source de prestige. La reconnaissance juridique solennelle du génocide arménien par l'Assemblée nationale en mai 1998 s'inscrit dans cette ethnisation accrue de la vie politique.

On ne cesse pas pour autant de constater l'acculturation de fait des populations « diasporiques ». Mais les manières dont les individus conjuguent la participation à la société

d'installation et les références objectives et symbolique à la diaspora et recomposent des identifications multiples ont pris de nouvelles formes. Il ne s'agit pas pour autant de « bifocalité » ou de « double culture ». La socialisation et la participation de fait à la société d'installation n'a pas le même sens que la référence ou l'identification à une culture ou à une société lointaine ou imaginaire. Reste que les modes de recomposition et de réinterprétations identitaires se sont modifiés dans le monde transnational qui se construit, les références aux particularismes historiques ont pris un sens positif et s'affirment de plus en plus ouvertement dans la vie publique.

LA DIASPORA, CONCEPT SCIENTIFIQUE ?

Tölölyan, à partir de l'exemple américain, a montré la transformation de l'usage du terme de diaspora. Le concept « traditionnel », avant 1968, désignait des peuples qui maintenaient des liens réels ou symboliques institutionnalisés malgré leur dispersion géographique, donc leur présence dans des sociétés politiques différentes. Depuis cette date, il tend à désigner toutes les formes de migration ou de référence à une collectivité historique, réduisant par un terme unique — de plus en plus politique, comme le révèle l'exemple palestinien — des expériences sociales qui ont des sens très différents. Le plus souvent aux États-Unis, il ne désigne guère plus que le « groupe ethnique », peut-être un peu plus actif. Dans cette acception très large, est-il encore heuristiquement fécond ? L'extension quasi indéfini du concept ne l'a-t-il pas vidé de toute compréhension ?

Les concepts eux-mêmes ne doivent pas être définis de manière essentialiste. Le sens de « diaspora » peut évidemment changer. La question est de savoir si ce changement contribue à clarifier les évolutions historiques ou si un usage incontrôlé aboutit à mêler sous un terme unique des phénomènes dont la signification est différente. Je pense, comme Tölölyan, qu'on ne saurait parler de « diaspora » s'il n'existe pas un minimum d'institutionnalisation des échanges — économiques, politiques, identitaires — entre les diverses implantations du peuple dispersé ; s'il n'existe pas de stabilité dans les relations avec la société d'installation ; s'il n'existe pas une forme d'aspiration à l'unité et au « retour », même si elle est purement imaginaire (Tölölyan, 1996 : 27). Le concept perd de son pouvoir de compréhension s'il s'applique à toute dispersion de population qui peut être provisoire, instable, précaire ou « flottante » (Medam, 1993 : 64). Il ne s'agit pas de distribuer des « bons points » en accordant ou en refusant le label de diaspora à tel ou tel peuple ou de s'efforcer d'en réserver l'usage pour les juifs (Safran, 1991 ; Elazar in Sheffer, 1986). Il faut simplement donner un sens assez précis à un concept pour qu'il reste heuristiquement fécond. Il n'est efficace pour aider à la compréhension sociologique ou historique que si le chercheur n'en étend pas indéfiniment le sens. S'il le fait, le concept perd en compréhension ce qu'il gagne en extension.

Si l'on garde ainsi au terme de diaspora son sens traditionnel, pré-1968, emprunté à l'exemple juif, chinois, arménien et grec, il se révèle effectivement utile, comme l'a avancé Robin Cohen, pour comprendre nombre de phénomènes trans-nationaux qui se développent aujourd'hui et le renouvellement des identités collectives à l'âge de l'affaiblissement des États-nations. Mais il ne sera véritablement fécond que si l'on respecte deux conditions. Il importe, d'abord, pour le rendre opératoire, de l'utiliser d'une manière neutre. Le concept « scientifique » de la diaspora devrait éliminer à la fois le soupçon du temps de l'État-nation triomphant et le lyrisme actuel des partisans des particularismes. Cela n'interdit pas, bien entendu, de s'interroger sur le sens du soupçon passé et du lyrisme actuel.

Il importe, d'autre part, de l'appliquer à toutes les populations dispersées qui maintiennent des liens, quel que soit leur prestige, et pas seulement aux juifs, Arméniens, Grecs ou Chinois, ... Le terme de diaspora pour désigner le phénomène par lequel les membres d'une collectivité historique maintiennent, malgré leur dispersion dans des organisations politiques différentes, une référence à une identité collective et des formes de solidarité — qu'il s'agit de comprendre et d'analyser dans leur complexité — devrait être étendu à toutes les populations dispersées, si l'on veut lui donner un sens qui le rendent heuristiquement fécond. Il ne saurait être réservé à certaines populations, anoblies dans les représentations sociales par la qualité sociale de populations qui seraient vouées aux échanges (les commerçants et les intellectuels), l'ancienneté de la civilisation (Chinois, Indiens) ou l'ampleur de la Catastrophe originelle (Juifs, Arméniens, Palestiniens). En effet, si on le réserve à certaines populations, comme on l'a longtemps fait dans la langue courante, on s'interdit les moyens d'une analyse comparative des diverses populations dispersées. Par-delà toutes les différences objectives qui les séparent et la variété des liens qu'elles maintiennent entre elles, ne peut-on aussi retrouver certaines constantes liées au fait même de la diaspora et à la situation de minoritaire, par exemple le privilège accordé à l'activité économique ou la discrétion politique ?

Il me semble en revanche inutile de faire des distinctions selon que la dispersion a été provoquée par la persécution politique, la misère économique, un projet de colonisation, de commerce ou de culture. Dans bien des cas, la dispersion comprend des significations multiples. La colonisation européenne mêlait volonté de puissance, intérêt économique, goût de l'aventure, espoir d'échapper à un sort malheureux et vocation missionnaire dans des proportions impossibles à évaluer. C'est à juste titre que Témime parle à propos des Grecs au XIXe siècle d'une diaspora qui fut à la fois politique et économique. C'est aussi le cas quand parviennent aujourd'hui en Europe et aux États-Unis des migrants issus du reste du monde : les nations européennes et américaines sont à la fois plus riches et plus libres que les pays qu'ils quittent.

Il faut analyser également, outre l'extension du sens du mot, la connotation positive qu'il a récemment acquise, tout particulièrement aux États-Unis. Si la diaspora n'est pas à la mode au même degré en France, c'est que la tradition de l'assimilation traditionnelle est restée plus forte, même si des formes d'« ethnisation » se manifestent toujours plus dans la vie sociale, même si les anthropologues et les sociologues sont de plus en plus nombreux à s'interroger sur la crise du modèle d'intégration traditionnel et à célébrer la valeur des particularismes. Par-delà le cas américain, en effet, on retrouve, dans tous les pays occidentaux, avec des formes différentes, le même affaiblissement politique des nations, la même baisse du patriotisme et la même délégitimation des États nationaux.

Il importe pourtant de ne pas analyser cette évolution de manière trop schématique. Il faut sortir d'une opposition simple entre sociétés nationales et société transnationale, à l'image de ces oppositions binaires qui encombrant la pensée sociologique, du style société primitive vs société moderne, *Gemeinschaft vs Gesellschaft*, pensée magique vs pensée scientifique, tradition vs modernité, nation civique vs nation ethnique etc. « *Binary distinctions are an analytic procedure, but their usefulness does not guarantee that existence divides like that. We should look with suspicion on anyone who declared that there are two kinds of people, or two kinds of reality or process* » (Douglas, 1978 : 161). La réalité moderne est faite de dialectiques entre des sociétés nationales, affaiblies dans leur légitimité et leur pouvoir, mais qui continuent, au moins pour certaines d'entre elles, à exister fortement comme lieu d'identification collective et comme sujets politiques, d'un côté, et une société transnationale qui reste encore mal contrôlée et peu organisée, de l'autre.

Dans le monde plus transnational qui se construit sans pour autant évacuer les États-nations, la diaspora est désormais pensée de manière positive. Les sociétés modernes sont des sociétés d'échanges et de mobilité : les populations diasporiques ne sont-elles pas par vocation vouées aux échanges transnationaux et à la mobilité ? Ce thème d'ailleurs retrouve l'une des inspirations de Simmel sur l'étranger — il écrivait au temps des nationalismes européens —, dans un monde où les individus sont de plus en plus nombreux, étant donné cette mobilité, à se sentir étrangers au lieu concret où ils se trouvent et, d'une certaine façon, étrangers à eux-mêmes. Chacun a désormais la responsabilité de construire sa propre identité. Les populations diasporiques sont caractérisées par la multiplicité des références et des valeurs. Cette fluidité est plus enharmonie avec les valeurs et l'esprit du temps que la rigidité attribuée à l'État-nation. N'est-elle pas en affinité avec les caractéristiques mêmes de la modernité, qu'on tend à désigner aujourd'hui par le terme de « post-modernité » ?

Pour rendre opératoire le concept de diaspora dans la recherche, il faut le réserver aux populations qui maintiennent des liens institutionnalisés, objectifs ou symboliques, par-delà les frontières des États-nations. Son utilisation permet alors de s'interroger, à travers l'analyse de la valeur positive désormais accordée à la diaspora, sur nombre des phénomènes qui caractérisent la fin de notre siècle : l'affaiblissement des États-nations, la transnationalité accrue des échanges de toute nature, l'élaboration des nouvelles formes d'organisation politique, la dissociation accrue entre les ordres politique, économique et les identifications à des collectivités historiques qui ne sont pas organisées en État.

Mais nous devrions aussi prendre conscience que les « savants » — au sens du « savant » et du « politique » de Max Weber — n'échappent pas plus que les autres aux valeurs ambiantes. Sommes-nous capables d'évacuer le sens positif ou négatif du terme et de l'utiliser de manière neutre pour en faire un instrument de connaissance utile ? Pouvons-nous mieux que les autres résister à la mode actuelle des diasporas ?

Notes

1 J'ai justifié l'utilisation de ce terme dans Schnapper, 1998.

2 On trouvera dans Schnapper (1998) la réponse sociale et politique qui a été donnée à cette tension dans trois pays démocratiques : les États-Unis, la Grande-Bretagne et la France.

3 Sur ce sujet où tous les mots sont chargés de valeur, on a longtemps parlé de société « d'accueil » (sens positif), puis de résidence (sens plus restreint, implicitement plus négatif), le terme d'« installation » me paraît pour l'instant le plus neutre. Pour combien de temps ?



Bibliographie

- AKENSON (D.H.), « The historiography of English-speaking Canada and the concept of diaspora : a skeptical appreciation », *Canadian Historical Review*, 76, 1995, pp. 377-409.
- ARENDRT (H.), *The origins of totalitarianism*, New York, Harcourt, Brace and Co, 1951.
- ARMSTRONG (J.A.), « Mobilized and proletarian diasporas », *American Political Science Review*, 70, 2, 1976, pp. 393-408.
- BADIE (B.), *Un monde sans souveraineté. Les États entre ruse et responsabilité*, Paris, Fayard, « L'Espace du politique », 1998.
- BONACICH (E.), « A theory of Middlemen minorities », *American Sociological Review*, 38, 1973, pp. 583-594.
- CHOURAQUI (A.), *Cent ans d'histoire. L'Alliance israélite universelle et la renaissance juive contemporaine, 1860-1960*, Paris, PUF, 1965.
- COHEN (R.), *The new helots. Migrants in the international division of labour*, Aldershot, Gower, 1987.
- COHEN (R.), « Diasporas, the nation-state and globalization, » *Global history and migrations*, Boulder, Westview (sous presse).
- COSTA-LASCOUX (J.), « Réflexion sur la sociologie des naturalisations », in FULCHIGNONI (H.) dir., *Être français aujourd'hui*, Presses Universitaires de Lyon, 1996.
- COSTA-LASCOUX (J.), *Les récents naturalisés, motivations, mobilité sociale et professionnelle, liens avec le pays d'origine*, Paris, Rapport au Ministère des affaires sociales, 1997.
- DOUGLAS (M.), « Judgments on James Frazer », *Daedalus*, automne 1978, pp. 151-164.
- DURKHEIM (E.), *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, PUF, 1963 (1895).
- FRIEDMANN (G.), *Fin du peuple juif ?*, Paris, Gallimard, « Idées », 1965.
- GANS (H.), « Symbolic ethnicity : the future of ethnic groups and cultures in America », *Ethnic and racial studies*, II, 1979, 1, pp. 1-19.
- GELLNER (E.), *Nations and nationalism*, Oxford, Blackwell, 1983.
- GLAZER (N.) and MOYNIHAN (D.P.), Ed., *Ethnicity. Theory and experience*, Harvard University Press, 1975.
- HASSOUN (J-P.), *Hmongs du Laos en France. Changement social, initiatives et adaptations*, Paris, PUF, « Ethnologies », 1997.
- HOROWITZ (D.L.), *Ethnic groups in conflict*, University of California Press, 1985.
- HOVANESSIAN (M.), *Le lien communautaire. Trois générations d'Arméniens*, Paris, Armand Colin, 1992.
- HOVANESSIAN (M.), « la notion de diaspora. Usage et champs sémantiques », *Journal des anthropologues*, 1998, n° 72-73, pp. 11-30.
- KOTKIN (J.), *Tribes. How race, religion and identity determine success in the new global economy*, New York, Random House, 1992.
- MEDAM (A.), *Mondes juifs. L'envers et l'endroit*, Paris, PUF, 1992.

MEDAM (A.), « Diaspora / diasporas, Archétype et typologie », *Revue Européenne des Migrations internationales*, 9, 1, 1993, pp. 59-65.

NOIRIEL (G.), *La tyrannie du national. Le droit d'asile en Europe 1793-1993*, Paris, Calmann-Lévy, 1991.

RAULIN (A.), « Minorités intermédiaires et diasporas », *Revue Européenne des migrations internationales*, 7, 1, 1991, pp. 34-52.

REMI, *Revue Européenne des migrations internationales*, 8, 3, 1992, numéro spécial consacré à la diaspora chinoise.

RENAN (E.), *Qu'est-ce qu'une nation ?*, Paris, Plon, « Agora » éd. 1992 (1885).

ROY (O.), « Le néo-fondamentalisme islamique ou l'imaginaire de l'oummah », *Esprit*, avril 1996.

SAFRAN (W.), « Diasporas in modern societies : myths of homeland and return », *Diaspora*, 1, 1, 1991, pp. 83-99.

SCHLESINGER (A.L.), *The disuniting of America. Reflections on a multicultural society*, Whittle Books, 1991.

SCHNAPPER (D.), *La France de l'intégration. Sociologie de la nation en 1990*, Paris, Gallimard, 1991.

SCHNAPPER (D.), *La communauté des citoyens. Sur l'idée moderne de nation*, Paris, Gallimard, « nrf / essais », 1994.

SCHNAPPER (D.), *La relation à l'autre. Au coeur de la pensée sociologique*, Paris, Gallimard, 1998.

SHEFFER (G.), Ed., *Modern diasporas in international politics*, London, Sydney, Croom Helm, 1986.

SOWELL (T.), *The economics and politics of race : an international perspective*, New York, Morrow, 1983.

SOWELL (T.), *Race and culture. A world view*, New York, Basic books, 1994.

TÉMIME (E.), *Histoire des migrations à Marseille*, Aix-en-Provence, Edisud, 1989-1991.

TÖLÖLYAN (K.), « The nation-state and its Others : In lieu of a preface », *Diaspora*, 1, 1, 1990, pp. 3-7.


TÖLÖLYAN (K.), « Rethinking Diaspora(s) : Stateless power in the transnational Moment », *Diaspora*, 5, 1, 1996, pp. 3-36.

VAN DEN BERGHE (P.L.), *Race and racism. Essays in comparative sociology*, New York, Wiley, 1967.

WEBER (E.), *Peasants into Frenchmen. The modernization of rural France 1870-1914*, Stanford UP, Stanford, 1976.

WEINER (M.) Ed., *International migration and security*, Westview Press, Boulder, 1993.

Schnapper Dominique (2001). *"De l'État-nation au monde transnational."*. Revue Européenne des Migrations Internationales , Volume 17 , Numéro 2 , p. 9-36.
Accessible en ligne à l'URL : <http://remi.revues.org/document1943.html>

imprimer 


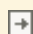
signaler par mail 

[Accueil](#) > [Sommaires](#) > [Volume 17](#) > [Numéro 2](#) > [Articles](#) > [Article](#)

REMI - Revue Européenne des Migrations Internationales - ISSN 0765-0752
MSHS - 99, avenue du Recteur Pineau - F-86000 Poitiers
Tél : (33) - (0)5 49 45 46 56 - Fax : (33) - (0)5 49 45 46 68
<http://remi.revues.org> - remi@mshs.univ-poitiers.fr

PAGE GÉNÉRÉE PAR **LODEL**

[Administration du site](#) (accès réservé) - [A propos](#)


[imprimer](#) 
[signaler par mail](#) 
[Sommaires](#)
[En texte intégral](#)
[Comité de direction,
de rédaction et
correspondants](#)
[Abonnement et vente
à l'unité](#)
[Vente collection
complète](#)
[Note aux auteurs](#)
[Mentions légales](#)
[Index par auteurs](#)
[Index par mots-clés](#)
[Index géographique](#)
[Texte intégral sur
Persée](#)
[Numéros 1-1 \(1985\) à
17-3 \(2001\)](#)


La REMI adhère à



Article

Au-delà des États-nations : des sociétés de migrants

 par [Alain Tarrius](#) | publié en ligne le 23 février 2005

 Alain Tarrius : Professeur de sociologie et d'anthropologie urbaine à l'Université de Toulouse le Mirail, membre du laboratoire MIGRINTER / MSHS Poitiers. e-mail : altarrius@aol.com

Résumé : La forme territoriale historique de l'État-nation, entièrement maillée par les grandes institutions politiques, économiques et sociales, est renégociée par des collectifs de migrants désignés comme « ethniques » : ceux-ci développent, à distance des codes, lois et réglementations des échanges économiques internationaux, des initiatives commerciales collectives de grande ampleur. Les solidarités fortes qui précèdent et permettent ces déploiements inversent les problématiques de la mondialisation et suggèrent l'existence d'un autre processus de globalisation où les liens sociaux forts ne sont pas seconds, « encastrés » dans les continuités et complémentarités redevables en premier lieu de compétences techniques. Ces initiatives économiques collectives, assorties de gestations de territoires autres transversaux aux États-nations, ont engendré des rapports sociaux nouveaux qui présentent la singularité d'effacer les hiérarchies des préséances sédentaires locales, fondatrices des légitimités identitaires, au bénéfice des savoir-circuler, des multi-appartenances. Des territoires originaux apparaissent donc, dessinant les contours fluides, mobiles, de sociétés de migrants structurées, affirmant un pouvoir de plus en plus évident du nomade sur le sédentaire, dans nos vieilles sociétés de la fixité, de l'enracinement au lieu. Ainsi émergent des confins troubles en Europe, à partir de ses alentours : là, normes et lois sont négociées, contournées, dans les incertitudes accompagnant l'inadaptation des États-nations à gérer leurs sociétés, entre espaces mondiaux, espace européen — Schengen —, et espaces régionaux. L'article, prenant à témoin des recherches menées par l'auteur depuis 1995, de Marseille au Maghreb, par les voies terrestres d'Espagne, décrit les caractéristiques de ces nouvelles formations sociales, l'originalité des statuts et des hiérarchies qu'elles engendrent, la nature des réseaux, ouverts ou mafieux, qui les parcourent, les effets civilisationnels des accords de parole, mais encore les exploitations sordides qu'elles hébergent et les frontières nouvelles qu'elles instituent.

Abstract : Within Nation-States are Societies of Migrants -- "Ethnic" collectives of migrants renegotiate the territorial and historical form of the Nation-state, which is integrally linked by big political, economic, and social institutions. They develop — far from the codes, laws, and rules that govern international economic exchanges — large-scale collective commercial initiatives. The strong solidarities that direct and permit these expansions transform the globalization debate and suggest the existence of another process of globalization where strong social ties are not of secondary importance or "inserted" into the continuities and complementarities indebted in the first place to technical competences. These collective economic initiatives, permitted by the birth of unique transversal territories in contrast to Nation-states, have engendered new social relationships that present the singularity of erasing hierarchies of local sedentary privileges (which are responsible for enforcing the legitimacy of members' identities), to the benefit of those who know how to « go with the flow » — those who have multiple organizational memberships. Original territories, therefore, appear to be drawing fluid, mobile contours around structured societies of migrants, affirming a power that is more and more evident to the nomad about those who are sedentary, that our old societies engender fixity and rooted-ness in relationship to place. Subsequently, nebulous confines emerge in Europe within its environs : there, norms and laws are negotiated and bypassed with the incertitude that accompanies the inadaptability of Nation-states to manage their societies between global spaces, European-Schengen spaces, and regional spaces. The article, describing the author's research since 1995 from Marseille to the Maghreb by Spanish land routes, relates the characteristics of these new social formations, the originality of the statutes and hierarchies that they engender, the nature of networks (open and mafiosi) that define them, the civilizational effects of verbal agreements, but also the sordid exploitations that they foster and the new borders that they produce.

Extracto : Más allá de los Estados-naciones existen sociedades de inmigrantes -- La forma territorial histórica del Estado-nación, organizada por las grandes instituciones políticas, económicas y sociales, es hoy el objeto de una renegociación por parte de los colectivos de inmigrantes que dicen « étnicos ». Estos últimos desarrollan, a distancia, códigos, leyes y reglamentaciones a propósito de intercambios económicos internacionales e iniciativas comerciales colectivas de gran envergadura. Las fuertes solidaridades que preceden y permiten estos despliegues invierten las problemáticas de la mundialización y sugieren la existencia de otro proceso de globalización, donde los lazos sociales fuertes no resultan secundarios, « encajados » en las continuidades y complementariedades dependientes en primer lugar de competencias técnicas. Estas iniciativas económicas colectivas, asociadas con la gestación de territorios otros transversales a los Estados-naciones, han engendrado nuevas relaciones sociales cuya singularidad consiste en borrar a las jerarquías de las precedencias sedentarias locales, que legitimaban las identidades. Estas ceden el paso al « saber-circular », a las pertenencias múltiples. De este modo territorios originales surgen y dibujan los contornos fluidos, móviles, de sociedades de inmigrantes estructuradas, afirmando de una forma cada vez más evidente el poder del nómada sobre el sedentario en el seno de nuestras viejas sociedades de la estabilidad y del arraigo al sitio. Así emergen de los alrededores de Europa confines oscuros donde normas y leyes son negociadas, transgredidas, todo ello sobre la base de las incertidumbres que acompañan a la inadaptación de los Estados-naciones para llevar a bien la gestión de sus sociedades entre el espacio-mundo, el espacio europeo — Schengen — y los espacios regionales. El artículo describe estas nuevas formaciones sociales a partir del testimonio de las investigaciones realizadas por su autor desde 1995, de Marsella al Magreb y por las carreteras españolas. Nos informa sobre la originalidad de los estatutos y de las jerarquías que nacen de estas formaciones, de la naturaleza de las redes, abiertas o mafiosas, que las atraviesan, de los efectos en términos de civilización de los acuerdos que se fundan sobre la palabra dada, de las explotaciones sórdidas que albergan y de las nuevas fronteras que instituyen.



Sommaire

[UNE FORME EN CACHE TOUJOURS UNE AUTRE : NÉCESSITÉ D'UNE ANTHROPOLOGIE DU MOUVEMENT](#)

[UNE FORME MIGRATOIRE NOUVELLE](#)

[L'exemplarité marseillaise](#)

[DES IDENTITÉS AUTRES](#)

[Lieu, mouvement et hiérarchies identitaires](#)

[Des territoires de la mobilité](#)

[L'INTÉGRATION AUTRE](#)

[Des métissages momentanés, partiels](#)

[DES STATUTS SOCIAUX AUTRES](#)

[Nouvelles hiérarchies sociales](#)

[Habiter](#)

[Réseaux de produits d'usage licite et réseaux de produits d'usage illicite](#)

[DES HIÉRARCHIES TERRITORIALES AUTRES](#)

[Notaires informels : des profils circonstanciels](#)

[La gestion des confins](#)



Texte intégral

L'organisation des territoires, et de leurs maillages politiques et économiques, proposée aux XVIIIe et XIXe siècles, le développement même de l'aspiration démocratique, la production des identités collectives, sont largement redevables de la naissance et de l'affirmation des États-nations. Ces productions historiques qui proposent toujours les schèmes organisateurs de la vie politique et sociale sont inséparables de la désignation de frontières, de la hiérarchisation des légitimités locales, des différenciations des univers de l'altérité, par un recours forcené à la *sédentarité*. Être d'ici, devenir comme ceux d'ici, réalise encore la finalité des face à face citoyens entre États et individus. Les sciences sociales, immergées dans ces idéologies dès leur naissance, sont empreintes d'un préalable épistémologique favorable à la naturalité des faits et des échanges localisés, autochtones, que les contextes concernent la ville, l'entreprise, ou l'école, ... Aujourd'hui pourtant l'urgence se manifeste de concevoir autrement les constructions de l'altérité, les « remembrements » de villes, de régions, de nations, et de leurs populations, par des mobilités planétaires. La densification et l'expansion sans précédent des réseaux internationaux de l'officialité, comme de la subterranéité, et les circulations de biens matériels et immatériels, les brassages, mixités, métissages, différenciations nouvelles, conflits et proximités, qu'ils provoquent sont déjà en train de subvertir, au-delà probablement de ce que nous savons en percevoir, les formes et les idéologies historiques favorables aux États-nations. Mobilisé depuis plus de quinze années par des recherches sur la naissance et les premières mutations de réseaux internationaux des économies souterraines¹ et constatant *à quel point les échanges commerciaux qu'elles développent recouvrent des univers de sociabilités autres*, à distance des idéologies dominantes du lien, du lieu, de la frontière, de la sédentarisation-intégration, des stratifications sociales et économiques, de l'organisation des pouvoirs, je fais l'hypothèse que ces phénomènes contribuent à la vaste renégociation contemporaine des idéologies et des

comportements collectifs.

UNE FORME EN CACHE TOUJOURS UNE AUTRE : NÉCESSITÉ D'UNE ANTHROPOLOGIE DU MOUVEMENT

Le problème de la transformation sociale et du dévoilement des formes nouvelles a été posé par la sociologie et l'anthropologie naissantes en Allemagne non différenciées alors. La conception ethnique de l'État-nation allemand, référencée au *Volksgeist* hégélien, désignait une population de citoyens éparpillés dans l'Europe centrale et unis par une langue commune. Une question de fond contribuant aux premières expressions sociologiques de Georg Simmel concernait donc les modalités de constitution d'une communauté citoyenne à partir d'appartenances nationales diverses de ses membres. La rencontre entre la ville, lieu de mutation des appartenances dans un contexte défini comme civilisationnel, et entre l'étranger, témoin majeur de ces repositionnements, permirent alors de développer des recherches empiriques soucieuses de lire dans l'expression la plus banale, la plus actuelle, des situations d'échanges, les modalités de transformation des rapports sociaux généraux. Simmel influença la grande aventure des ethnologues de l'École de Chicago, dans ce décryptage des conditions et des cheminements de la diversité des altérités communautaires vers une identité citoyenne urbaine. Nous savons depuis cette époque, autrement que par l'exposé philosophique hégélien, qu'une forme sociale naissante, reconnue, engendre elle-même aussitôt les conditions de sa mort, que le paroxysme même de ses manifestations a souvent pour fonction de masquer et de permettre le développement des formes nouvelles. Ainsi, voilé, invisibilisé, peut venir à manifestation ce qui, un instant auparavant, était indicible, intolérable, inacceptable. Nous adhérons à ces positions et dispositions de recherche en postulant que les idéologies de la sédentarité, et leurs productions de normativités spécifiques, ont déjà fait place, dans ces épaisseurs du « souterrain des choses », comme les désignait Walter Benjamin, à des repérages plus fluides, inaugurant de nouveaux paradigmes de la construction des rapports entre identités et altérités. Pour cela il est indispensable de dépasser les préalables de la totalité urbaine, au bénéfice d'une radicale externalisation des rapports sociaux de cet espace désormais trop clos : une anthropologie de la mobilité, ou mieux du mouvement² tant cette notion est technicisée, doit être développée, qui nous introduise à l'observation et à la compréhension des effets civilisationnels et profondément transformateurs des traversées, flux, parcours entre étages territoriaux, entre univers de normes, mixités, métissages. Les terrains de recherche offerts par les évolutions contemporaines des présences de collectifs en migration dans nos États-nations réalisent une opportunité intéressante d'approfondissement de ces directions de recherche.

Pour le chercheur, les exigences attachées à la démarche empirique sont celles d'un « mimétisme » des mobilités des populations abordées : le repérage dans tel lieu puis tel autre, la juxtaposition d'observations locales aussi nombreuses soient-elles, ne suffit pas à comprendre le savoir-circuler, traverser des espaces et des normes ; une forte originalité des comportements collectifs est en effet manifeste lors du cheminement même, et dans les lieux-moments d'articulations entre sédentarités et mobilités.

En France, l'invention, ces dernières décennies, d'un scénario de la migration phasé en trois ou quatre moments a joué un rôle important d'occultation de la réalité des mobilisations de migrants. Arrivée massive de la force de travail dans les années soixante, disparition des pères par abandon de leur rôle intégrateur dans les années soixante-dix, émergence des « beurs », orphelins donc, nécessitant la mobilisation intégrative des institutions dans les

années 80, puis, enfin, aujourd'hui prise de distance à partir des désignations d'« ethniques »³ : autant de phases désarticulant des continuités d'un fort intérêt ; les premiers migrants ont quitté leurs foyers porteurs de projets d'ascension, les « pères » dits absents paraient aux souffrances liées à la grande crise économique européenne en développant les bases des économies souterraines, et les « ethniques » actuels sont les mêmes, venus à réalisation, démontrant dans leurs commerces une capacité de « désethnicisation » des échanges tout à fait exceptionnelle. C'est cette deuxième histoire, cette deuxième forme, suggérant de longues continuités là où l'idéologie dominante ne décrit que des fractionnements, que nous désirons exposer dans cet article.

UNE FORME MIGRATOIRE NOUVELLE

Depuis le milieu et la fin des années 80 plusieurs chercheurs⁴ signalent l'apparition et le développement de nouvelles formes migratoires en Europe. Ces évolutions juxtaposent aux cohortes d'étrangers mobilisés pour fournir une force de travail bon marché, des collectifs en migration développant des initiatives résolues par la constitution d'économies souterraines internationales de produits d'usage licites ou illicites. Des entrepreneurs commerciaux de diverses origines mondiales, œuvrant pour partie dans l'officialité et pour partie dans la subterranéité, écoulent des produits (électronique, électroménager,...) importés dans la Communauté européenne en contravention aux contingentements, ou des contrefaçons (pièces détachées automobiles, vêtements,...), ou encore des marchandises soustraites aux réglementations fiscales nationales (voitures, vêtements, alimentation,...), charriés et livrés par les incessants va-et-vient de « fourmis », petits migrants passés de plus en plus massivement au transport et au négoce. C'est ainsi qu'attaché à observer, depuis 1985, l'évolution d'une centralité commerciale de ces réseaux, à Marseille, (Tarrius, 1988, 1992, 1995, 2000) des comptages de passeurs de marchandises à destination du Maroc et de l'Algérie, à la frontière franco-espagnole du Perthus (autoroute et route), me permettaient d'évaluer à 1 700 le nombre de véhicules différents utilisés pour ces transports en 1991, 17 000 en 1993 et 42 000 en 1995, autorisant à autant de familles, soit environ 192 000 personnes originaires du Maghreb, surtout Marocaines, et domiciliées en France, des revenus mensuels de l'ordre de 18 000 francs pour deux voyages⁵. Peu à peu, les trafics se sont complexifiés en s'amplifiant et en superposant aux premiers réseaux de produits d'usage licites, d'autres réseaux de structures et de fonctionnements mafieux : services de change de devises à des cours parallèles et de prêts (Benbouzid, 2001), passages de psychotropes (Missaoui et Tarrius, 1999 ; Palidda, 1997, 1999, 2001 ; Schmidt di Friedberg, 1999), réseaux prostitutionnels (Lahbabi, 2001).

L'apparition de cette forme migratoire caractérisée par la généralisation des initiatives économiques internationales de « petits migrants » offrait une réponse opportune aux effets de la crise économique ; elle fut facilitée par les grandes proximités spatiales, économiques et sociales (histoire coloniale) entre nations du sud et du nord de la Méditerranée qui réalisent à courte distance des importants différentiels de richesse. La haute *densité relationnelle* des collectifs de migrants facilita aussi ces mobilisations. L'idéologie ultra-libérale qui accompagne la phase contemporaine d'accélération et de densification des mobilités mondiales autorisa le déploiement de sociabilités nouvelles et l'immersion de ces phénomènes en permettant à ces réseaux de se jouer de certaines contradictions actuelles entre les gestions nationales des frontières et les nouvelles, ou futures, gestions de l'espace Schengen.

L'exemplarité marseillaise

Le cas de Marseille et des réseaux des économies souterraines entre le Maghreb et le Bassin méditerranéen occidental est particulièrement révélateur de la genèse de ces formes, de leur incessante trans-formation. Il exprime bien là un modèle déjà mondialisé. Il nous permet aussi de saisir l'insuffisance des analyses « localistes » des transformations sociales générales.

Dans les années 1985-1987, trois cent cinquante commerces tenus par des migrants d'origine maghrébine, essentiellement algérienne, œuvraient dans le quartier historique central, en déshérence, de Belsunce. On dénombrait alors 81 familles propriétaires des fonds de commerces, dont 39 algériennes, 27 tunisiennes et 15 marocaines. Sept cent mille personnes, dont environ trois cent mille immigrants en Europe, transitaient annuellement par ce quartier et y effectuaient toutes sortes d'achats qui compensaient les difficultés d'approvisionnement des nations maghrébines. Le chiffre d'affaires de ces commerces évalué par la SEDES (caisse des Dépôts et Consignations) en 1987 était d'environ trois milliards de francs, compte non tenu des contrefaçons ni des voitures passées en contrebande. Quatre événements contribuèrent, à la fin des années 80, et au début des années 90, à une transformation de ce dispositif commercial :

- la limitation des visas entre l'Algérie et la France, lors du premier passage de Charles Pasqua au ministère de l'Intérieur ;
- les effets de la crise politique algérienne : le FIS tentant de prélever un impôt « révolutionnaire » sur les commerçants algériens, ceux-ci passèrent en grand nombre la gérance de leurs commerces à des Marocains ;
- la grande expansion migratoire marocaine, qui transforma l'histoire sociale de l'Espagne et de l'Italie, de nations d'émigration en nations d'immigration, et, toujours forte, instabilise particulièrement les politiques et pratiques législatives de ces nations vis-à-vis des étrangers. Les centralités marocaines des réseaux de migrants commerciaux se sont rapidement généralisées de Bruxelles, place traditionnelle, vers Marseille, Milan, Naples, Francfort, et diverses villes espagnoles ; ce mouvement se déclencha à la fin des années 80 à partir, d'abord, d'associations bruxelloises avec des réseaux turcs ;
- la densification des réseaux d'économies souterraines de l'Est européen et leur connexion avec les réseaux méditerranéens orientaux ou maghrébins.

Au fur et à mesure de ces événements, les logiques de fonctionnement en réseaux l'emportèrent sur celles de place marchande unique avec ses logistiques de transports de lieu à lieu. Les Algériens des commerces internationaux ayant passé la main aux Marocains et aux Tunisiens se replièrent plutôt sur des commerces de proximité, dans les marchés publics ou dans les quartiers des villes relativement mal desservis, cependant que leurs successeurs accentuaient fortement la nature et la forme de ce dispositif commercial vers l'internationalité. Les entrepreneurs maghrébins de Marseille, au lieu de gérer localement en moyenne quatre commerces locaux ouvrirent des entrepôts de chargement de marchandises ou encore des magasins en plus grand nombre le long des espaces supports aux réseaux. Ils acquièrent ainsi une plus grande efficacité commerciale, mobilisant désormais des fourmis domiciliées tout au long des parcours. À Marseille leur visibilité devint évidemment moindre alors même que leur influence et leur richesse s'accroissaient. C'est ainsi que les observateurs locaux, qui ne comprennent pas les fonctionnements de réseaux, commettent actuellement d'importantes

erreurs en considérant comme en déclin la centralité Marseillaise des économies souterraines (Le Monde, 9 février 2001). En fait, soixante-seize familles des quatre-vingt une présentes en 1985, opèrent toujours dans le centre de Marseille (17 d'entre elles, algériennes, ont confié des gérances à des Marocains) et ont été rejointes par 43 familles marocaines et 2 tunisiennes. Le dispositif marseillais gérant les économies souterraines internationales compte donc actuellement (enquêtes automne 2000) 126 familles de commerçants (22 algériennes, 29 tunisiennes et 75 marocaines) qui possèdent en moyenne sept commerces ou entrepôts de chargement le long des réseaux, de la frontière italienne au Maroc, soit plus de 800 établissements. Ce qui est perçu de ces changements, à partir de critères « localistes » de description et d'évaluation, est désigné comme régression du dispositif commercial marseillais, alors que son influence est plus forte que jamais, enrichie par l'émergence, qu'elle provoque et gère en grande partie, de nouvelles centralités dans les pays voisins. Dit-on d'une entreprise pétrolière internationale dont le siège est à La Défense, à Paris, qu'elle régresse parce qu'accroissant son organisation en réseaux, elle transfère à l'étranger quelques effectifs, tout en les multipliant par l'ouverture de succursales ? Une telle affirmation, basée sur le spectacle d'un moindre flux de salariés lors de l'ouverture des bureaux, relèverait de la plaisanterie. Il en va de même à Marseille : l'analyse localiste a du mal à concevoir les *cosmopolitismes nouveaux, redevables des rencontres entre collectifs mobiles*, les continuités d'un dispositif à partir d'un changement de ses responsables ; la piste des Algériens, dominants à Belsunce jusqu'en 1989, mène aujourd'hui aux marchés publics locaux ou à la rationalisation des trabendes par containers pour la seule Algérie. Celle des autres migrants commerçants permet d'identifier le monde comme origine ou destination des échanges. La deuxième erreur commise consiste à développer des théories des vases communicants : Marseille régresse, Alicante prospère ; rien n'est plus faux, l'analyse des réseaux permettant de comprendre que Marseille, Alicante et d'autres étapes encore, prospèrent en même temps. Pour ce qui est précisément d'Alicante, nos enquêtes depuis janvier 1999 nous ont permis d'identifier, parmi les quarante-cinq commerces ou entrepôts ouverts depuis 1997 à Crévillente, à environ trente kilomètres du port levantin, dix-sept points de vente et de chargement gérés comme succursales par des entrepreneurs toujours installés à Marseille. Enfin une erreur courante de l'analyse localiste consiste à conclure à l'échec réciproque des commerces de la subterranéité et des commerces « autochtones » de l'officialité, au constat que les uns et les autres ne fédéreraient pas leurs potentiels : c'est ignorer que la nature même des uns est antagonique avec celle des autres et se nourrit d'écart, de décalages à l'officialité, gages même de sa prospérité. Enfin, ces sociétés de migrants, qui développent leurs sociabilités autour des réseaux commerciaux internationaux, n'affrontent jamais frontalement les sociétés locales, dans l'appropriation d'espaces urbains : *la tension toujours présente entre appartenances lointaines et proches leur confère une grande fluidité, labilité, dans le choix de leurs étapes*. Les commerçants savent toujours se re-localiser, suivis par les cohortes de « fourmis » circulantes, dans les espaces des réseaux ou de la ville ; à Marseille un déplacement de quelques centaines de mètres au nord de Belsunce suffit aux nouveaux commerçants marocains à assurer une pérennité que des réhabilitations du quartier menaçaient. La compréhension de la diversité des formes et influences de l'altérité, des mouvements sociaux, économiques, urbains qu'elle génère actuellement dans le Bassin méditerranéen occidental, passe plus que jamais par celle du rôle de Marseille dans la multiplication de ces dispositifs cosmopolites, ici invisibilisés ou dissimulés, là exposés, là encore facteurs de mixités voire de métissages. Il s'agit bien, pour les sciences sociales de voir au-delà des apparences locales. Les reproches que nous adressons à l'École de Chicago, dans son affirmation de la suffisance de l'analyse locale pour comprendre la totalité urbaine, sont toujours d'actualité ; de façon plus urgente évidemment, les mobilités étant aujourd'hui sans commune mesure avec celles des premières décennies du XXe siècle. La compréhension sur des bases localistes invisibilise

les formes en gestation, contribue en premier lieu à l'occultation des transformations : elle se révèle avant tout conservatrice.

DES IDENTITÉS AUTRES

Ces réseaux réalisent des proximités inusuelles, pour l'heure, entre des lieux, que les longues histoires sociales et culturelles locales et nationales avaient fortement différenciés. Les réseaux de circulations planétaires sont à l'œuvre sans que nous puissions clairement identifier les modalités générales et cohérentes de l'articulation entre les divers étages territoriaux recomposés, sinon en parlant de façon souvent allusive de « mondialisation » et de « réseaux transnationaux ». La notion de « globalisation » rend mieux compte de ces proximités nouvelles, même si elle pose moins le problème de l'identification d'acteurs que celui du constat des effets. Privé des certitudes, de l'autorité, que confèrent les théories explicatives, le monde qui se construit à partir de mouvements qui excèdent toujours des lieux proches, préhensibles, n'en est que plus passionnant pour le chercheur en sciences sociales : tout y devient intrigue de sens, occasion à désarroi bien sûr, mais aussi à redécouverte de dimensions de l'humain cachées par la chape des siècles de sédentarisation forcée des individus et de leurs horizons.

C'est dans l'immédiateté des échanges, dans les mises en scène de la quotidienneté, mais encore, et en même temps, dans l'identification des nouvelles configurations des contextes, des cadres, des compositions territoriales qui hébergent ces nouvelles formes banales de la vie sociale que peut se développer le travail de compréhension : une anthropo-sociologie de la complexité et de la totalité qui tend à saisir les rapports interindividuels, à construire le sens de leurs finalités et de leurs exigences d'organisation sociale, territoriale.

Lieu, mouvement et hiérarchies identitaires

L'apparition de collectifs, plus ou moins stables et durables, où les critères d'identification des individus, la hiérarchie des préséances sont *tributaires des temporalités, des fluidités, des mobilités, et plus précisément des capacités d'appartenances multiples de chacun*, provoque probablement **en premier lieu** la modification de vieux schèmes comportementaux. L'ordre que l'on a si longtemps présenté comme universellement édificateur des légitimités identitaires, *l'attachement au lieu*, et les diverses hiérarchies qu'il génère ne fait plus réellement sens dans ces milieux. Ainsi sont bouleversés les rapports entre identités et altérités selon des clivages transversaux aux diverses stratifications sociales et économiques, associant souvent malgré elles des populations aux statuts et aux intérêts économiques et politiques divergents (Tarrus, 1992). La notion de territoire est à redéfinir si l'on désire comprendre que des individus, des collectifs, modifient, par séquences ou dans la totalité de leur existence, les bases usuelles de l'affirmation identitaire sédentaire.

La notion de territoire est aussi floue que celle d'identité ; elle exige, à chaque usage, un rappel de sa définition. A *minima*, nous dirons⁷ que le territoire est une construction consubstantielle de la venue à forme puis à visibilité sociale d'un groupe, d'une communauté ou de tout autre collectif dont les membres peuvent employer un « nous » identifiant. Il est condition et expression du lien social. Le territoire est mémoire : il est le marquage spatial de la conscience historique d'être ensemble. Les États-nations ont proposé une organisation des territoires basée sur la présence de hiérarchies politiques dans la totalité de l'espace support aux sociabilités. Les réseaux que nous observons dérogent à cette construction politique et

s'instituent ainsi en contre-modèle.

Dans les situations qui nous préoccupent, de nouvelles notions nous permettent de penser ces articulations entre d'une part les espaces sociaux et économiques mondiaux en gestation et d'autre part les processus de naturalisation, dans ces mêmes espaces, des initiatives de populations capables de tirer ressource de leur savoir excéder des cadres politiques, de « mise en sédentarité », des lieux-nations.

Pour nous donc, la mémoire en partage, qui permet d'affirmer une identité circulatoire, est extensive autant que le sont les territoires des circulations : elle n'est pas puits mnésique, elle signale non pas l'épaisseur des lieux connus, et les légitimités notariales locales, mais les *moments des négociations* qui permettent de porter plus loin ses initiatives, de rencontrer, de traverser plus de différences. Cette mémoire collective *est avant tout souvenir des accords de parole, des échanges d'honneur, qui fluidifient les circulations, qui permettent d'échapper aux régulations étatiques formelles, de contourner les règles de construction des frontières entre territoires et entre univers de normes, celles qui disent les conditions du passage d'une sédentarité à une autre.* La référence à cette mémoire collective autorise chacun à aller plus avant, à se présenter encore et encore, à s'agréger à d'autres, ou bien à l'expulser de l'espace des multiples étapes et réseaux-supports à l'initiative circulatoire. À Marseille en 1985, à Montpellier, Perpignan ou Barcelone en 1992, à Alicante, Crévillente, Grenade, Almeria en 2000, nous avons toujours rencontré ces réunions, dans un café ou une arrière-boutique, où un « notaire informel » facilite les transactions commerciales, puis en contrôle le déroulement. Ces réunions réalisent des lieux-moments exceptionnels dans l'organisation sociale et l'affirmation identitaire de ces collectifs : c'est alors que certains, au bout de mois ou d'années d'errance, sont cooptés par les réseaux, et désormais s'ouvre à eux un univers inépuisable d'opportunités économiques, de trajectoires de réussite personnelle et familiale. C'est l'instant où fléchissent, s'effacent parfois les barrières des différences ethniques, et le Polonais, le Bulgare, l'Italien, le Turc, le Maghrébin, l'Africain subsaharien, etc., engagent des échanges durables, partagent une éthique de l'honneur intermédiaire entre les croyances des uns et des autres. Dès lors, la parole donnée ne peut être rendue ou reprise qu'après une dénonciation vigoureuse par le « notaire informel » : la dérogation aux codes d'honneur toujours rappelés lors de l'entrée dans ces univers des réseaux est immédiatement sanctionnée par un redoutable exil, une exclusion radicale et rapide. Ce moment est celui de la venue à communauté, d'esprit certes, mais encore de voisinage, dans ces territoires des circulations, connectés aux sociétés locales en quelques étapes résidentielles.

Des territoires de la mobilité

Ces territoires, nous les nommons *territoires circulatoires*. Cette notion constate la socialisation d'espaces supports à des pratiques de mobilité. Elle introduit une double rupture dans les acceptions communes du territoire et de la circulation ; en premier lieu elle nous suggère que l'ordre né des sédentarités n'est pas essentiel à la manifestation du territoire, ensuite elle exige une rupture avec les conceptions logistiques des circulations, des flux, pour investir de sens social le mouvement spatial. Le déplacement, qui ne peut dans cette perspective être considéré comme l'état inférieur de la sédentarité, confère à ceux qui en font leur principal lieu d'expression du lien social le pouvoir du nomade sur le sédentaire : la connaissance des savoir-faire chemin, condition de la concentration-diffusion des richesses *matérielles et immatérielles*, donne force sur l'ordre des sédentarités, et plus particulièrement sur sa manifestation première, l'espace urbain.

Les individus, qui se reconnaissent à l'intérieur des espaces qu'ils investissent ou traversent au cours d'une histoire commune de la mobilité, initiatrice d'un lien social original, sont étrangers au regard des « légitimes autochtones ». Cette étrangeté même les place en position de proximité : ils connaissent mieux que les résidents, les limites, territoriales et normatives, de la ville et négocient ou révèlent, voire imposent, chacun selon des modalités et des « pré-acquis » différents évidemment, leur entrée ici sans pour autant aujourd'hui, — est-ce là un trait majeur de la mondialisation ? — renoncer à leur place là-bas, d'où ils viennent, et à l'« entre deux » où, parfois, ils demeurent longtemps.

L'expansion de ces territoires, inséparable des solidarités qui les constituent en topiques d'échanges de haute densité et diversité, génère sans cesse de nouvelles connivences avec de nouveaux autres, fédérés au collectif circulatoire pour mieux transiter, atteindre des marchés, des emplois, des sites, de plus en plus lointains. *Les différences attachées à l'ethnicité, en sont de plus en plus bannies* dès lors que se manifeste cette éthique sociale intermédiaire ; en somme, l'identité commune à tous les arpenteurs des territoires circulatoires est faite de la plus grande interaction possible entre altérités... ainsi naissent les nouveaux mondes cosmopolites.

La notion de *territoire circulatoire* habilite une démarche anthropologique étendue à la définition d'espaces relativement autonomes supportant des segmentations sociales, économiques et spatiales originales. La mobilité spatiale exprime donc plus qu'un mode commun d'usage des espaces : des hiérarchies sociales, des reconnaissances, qui donnent force et pouvoir, qui dissimulent aussi aux yeux des sociétés de sédentaires des violences et des exploitations non moins radicales. Les personnes en situation d'errance, *quelles que soient leurs origines et leurs fortunes*, paient un tribut élevé pour acquérir un peu de protection des circulants, maîtres de leurs mobilités, des nouveaux nomades : passages de frontières à risques, clandestinités diverses, tâches pénibles sans limites autres que l'épuisement de certaines formes de travail « au noir ».

Les circulations produisent et décrivent de nouvelles unités urbaines composées d'éléments de diverses villes, villages, toujours d'étapes ; *ces espaces-temps urbains se manifestent comme une vaste centralité et substituent la fluidité de leur organisation multipolaire, sans antériorité autre que celle permise par l'actualité des circulations, à l'ordre historique rigide des hiérarchies de périphéries et de centres locaux*. Une grande labilité caractérise les lieux d'articulation entre territoires circulatoires et espaces locaux, de telle sorte que tel emplacement, marché, rue commerçante, agrégés à l'espace des réseaux, peut en disparaître rapidement pour apparaître tout aussi rapidement dans un autre quartier de la ville, de la périphérie, de villes ou villages voisins, drainant les mêmes populations ; de telle sorte encore que les lieux-articulations spécialisent les populations qu'ils attirent, ethniques ici, à Belsunce puis Porte d'Aix, mêlées plus loin, dans un grand marché public de périphérie ; de telle sorte encore qu'apparaissent en ces lieux des entrepreneurs d'origines fort différentes au fur et à mesure de l'expansion des territoires circulatoires. La dissémination par co-présence des différences d'origine des entrepreneurs dans les multiples emplacements d'articulation entre mouvement et sédentarité réalise le reflet des capacités, que nous désignons comme civilisatrices, de métissage dans l'univers des transactions et alliances des territoires circulatoires. Ces « petits » migrants qui rejoignent par dizaines de milliers les circulations internationales, après avoir parfois longuement tenté des trajectoires d'intégration dans les sociétés d'accueil, après aussi des errances non moins difficiles, sans papiers, sans famille, deviennent des *nomades* : le projet diasporique d'assimilation ne les concerne pas, celui de

l'errance ne les concerne plus, ils se tiennent à distance des valeurs des sociétés d'accueil, se déploient, souvent familialement, dans des espaces internationaux qui excèdent des conditions usuelles et nécessaires à l'entrée dans les hiérarchies locales de l'identité. Les attitudes des jeunes maghrébins de ces milieux, par rapport à l'éducation, sont davantage tournées vers la résolution de la question « comment se débrouiller parmi ces populations-là », que vers l'acquisition de savoirs techniques précis (Zirotti, 2000). À l'adolescence, tel jeune quittera sa famille parentale pour rejoindre, lorsque l'opportunité d'une activité se présente, tel oncle ou autre parent dans un pays européen différent (Tarrus, 1997).

L'INTÉGRATION AUTRE

Le second événement source de transformation des identités de ces collectifs, concerne l'apparition concomitante d'individus, isolés ou regroupés, souvent étrangers aux nations qui les hébergent, qui bricolent, précisément à partir de leurs expériences circulatoires, des identités métisses entre univers proches et lointains, transnationaux souvent, *imposant à la classique opposition entre les nôtres et les leurs, entre être d'ici ou de là-bas, une autre forme, triadique, c'est-à-dire hautement processuelle : l'être d'ici, l'être de là-bas, l'être d'ici et de là-bas à la fois* (Missaoui, 1995). Les générosités constitutionnelles intégratives de nos États-nations, édifiées au cours de deux ou trois siècles de rapports à l'étranger, à celui qui vient et à qui l'on offre le choix de « devenir nôtre » ou de repartir, portent de plus en plus à faux : bien des parcours actuels de l'intégration ne sont plus conformes aux modèles historiques ainsi définis.

Des métissages momentanés, partiels

Robert Ezra Park, définissant *l'homme marginal*, insistait sur le rôle de ces individus, ni d'ici, ni de là-bas, quittant peu à peu leurs appartenances à des collectifs identitaires localement bien spatialisés pour essayer d'en adopter d'autres dans des voisinages urbains : ce sont eux qui, éclaireurs et passeurs, anticipaient les cohésions générales entre populations d'origines différentes. Cette conception du parcours de... vers..., qualifiée d'intégration, d'insertion, d'acculturation, etc., est très répandue et fait généralement consensus dans les milieux politiques et administratifs, de la ville à la nation. Ce n'est plus ainsi que nous décrivons ces êtres, soumis aux terribles pressions de leurs positions incertaines, intermédiaires entre États différents, localisés dans des lieux sans désignation locale. Nous rencontrons plutôt des individus capables d'être d'ici et de là-bas à la fois, contrairement aux descriptions de Park, capables d'entrer-sortir momentanément ou durablement dans des univers de normes qui leur sont étrangers *sans pour autant quitter les leurs*. L'acte marchand, de haute sociabilité, se décline immédiatement, avec toutes les autres personnes, de la ville ou d'ailleurs, clients locaux ou membres des réseaux. Ainsi des Marocains de la région de Montpellier, arrivés dans les années 1970 comme ouvriers agricoles, nous ont dit comment, en quelques jours, ils ont « enfin connu » les « Français », à l'occasion de ces transactions commerciales nouvelles⁸, alors qu'ils avaient vécu des dizaines d'années victimes d'incommensurables distances ségrégatives locales. « *Les deux Belges et le Français qui me livrent les tapis, ils se sont mis à me parler comme ils se parlent entre eux, entre Français et à m'appeler par mon vrai nom. (...). J'avais jamais vu ça en France. Avant, à Lunel, on m'appelait 'Aroua' ou 'melon',...* » nous dit un de ces Marocains, passé, en 1999, aux activités commerciales entre Perpignan et des villes du Rharb, au Maroc, après quinze années de travail comme manœuvre du bâtiment. Nous abordons une sociologie ou une anthropologie des allers-retours, des entrées-sorties, des *métissages partiels et momentanés*, qui signalent l'apparition de sociabilités autres que

celles suggérées par les problématiques des lentes et longues insertions (Missaoui, 1999). Les jeunes filles, peu présentes lors des circulations, réalisent avec intensité ces profils de capacités de sociabilités plurielles : souvent élevées à l'intérieur de la cellule familiale, dans l'intimité féminine, dans une sorte de reproduction des normes des cultures d'origine, elles deviennent très proches des institutions sociales, économiques, etc., des nations d'accueil, celles-la même qui permettent l'insertion, à partir d'accompagnements à la Poste, aux ASSEDIC, de rédactions de demandes et de formulaires divers pour leurs proches analphabètes. Elles sont généralement les comptables, pour la part de « black » comme pour celle d'officialité, des transactions commerciales des parents. Ces dispositions leur ouvrent des perspectives contrastées : pour certaines, une « sortie » rapide des milieux familiaux et une « entrée » non moins rapide dans les sociétés d'accueil, — « sauve qui peut » me disait l'une d'elles — pour d'autres de grandes réussites dans les économies souterraines internationales, non dans la circulation mais dans la gestion des dépôts, commerces, et autres lieux de transaction, d'interface avec les institutions, les commerçants et divers partenaires professionnels locaux.

DES STATUTS SOCIAUX AUTRES

Ces diversités et contrastes de trajectoires individuelles concernent aussi les collectifs. Le savoir-être d'ici et de là-bas et l'arrivée massive de « petits migrants » mobilisés par la généralisation de cette forme migratoire nomade, produit des comportements collectifs favorables à la juxtaposition de statuts sociaux contrastés. « Petit ici et notable là-bas » écrivait Lamia Missaoui en 1995 : ces dispositions nous les rencontrons désormais très fréquemment. Les revenus tirés des allers-retours fréquents sont réinvestis dans la région d'origine, et gérés tout aussi familialement ou claniquement que le sont aujourd'hui les dispersions dans l'espace européen. Le projet qui, généralement, justifiait en son temps le départ en migration de tel homme ou de tel couple, est re-élaboré et passe au statut d'une réalité autre que celle de la construction au pays d'une maison, jamais achevée, et occupée par d'autres. Des exploitations agricoles sont réaménagées autour d'un outillage qui permet une irrigation plus rationnelle et un entretien des sols fréquent, mais aussi par l'usage de semences sélectionnées, en provenance surtout des Pays-Bas et accessoirement diffusées dans les réseaux. De l'outillage pour le bâtiment et les travaux publics, acheté d'occasion en Europe provoque l'apparition d'autant d'entreprises villageoises contribuant à l'aménagement local. Des camions à plate-forme passent souvent les frontières et permettent, dans l'ensemble du Maghreb, de véhiculer de la paille ou du foin de Nord en Sud. Des ateliers artisanaux nombreux se sont ouverts afin de produire par exemple des contrefaçons vestimentaires, réimportées lors des remontées. Les micro-investissements productifs se sont généralisés et renforcent le rôle des circulations en les densifiant. Ces mêmes personnes, installées dans diverses nations européennes, qui développent ces initiatives et se notabilisent dans leur quartier ou village d'origine, vivent dans les régions d'accueil des statuts précaires, attributaires de revenus minimums, ouvriers occasionnels du bâtiment, ou de diverses activités aux statuts aléatoires gérés par des sociétés d'intérim.

Nouvelles hiérarchies sociales

Ces hiérarchies fracturent verticalement les classiques stratifications sociales et économiques. De tels phénomènes concernent des populations beaucoup plus vastes que les seuls migrants étrangers. Cette disposition, que nous avons signalée précédemment, à affirmer des identités

moins dépendantes des hiérarchies des légitimités, des antériorités, locales, que des capacités à circuler, à fédérer par ses activités plusieurs centralités ou périphéries locales, à maîtriser les lieux par le temps de l'organisation des déplacements, n'est pas un attribut exclusif d'une « *jet society* » riche ou d'opérateurs irréels des économies mondiales : des ouvriers (i.e. sidérurgie), des employés et des cadres de diverses entreprises internationales entrent de plus en plus nombreux dans des trajectoires professionnelles consacrées à la mobilité, et les modes de vie qui en découlent, qui les distinguent de leurs collègues sédentaires. Toutefois, si ces nouvelles carrières ne produisent pas d'innovations sociales et culturelles dans les entreprises du classique secteur capitaliste, ni dans les lieux, hôtels, restaurants... qui les accueillent lors de leurs tournées, les migrants entrepreneurs commerciaux transfrontaliers originaires des pays pauvres, eux, créent des collectifs à distance à la fois des sociétés locales et des autres migrants, et nécessairement bricolent les sociabilités locales. L'affirmation des valeurs attachées aux réussites dans les commerces, mêlant respect de la parole donnée, notoriété généralisée à l'ensemble des parcours, sens des opportunités, désigne des individus qui bénéficient de possibilités de réussite peu communes : responsabilités morales et commerciales sur tel ou tel produit, dans tel ou tel espace support aux réseaux de circulation, puis installation commerciale de grande ampleur. Au fur et à mesure de cette ascension, les responsabilités *quittent les seuls échanges marchands* pour investir des secteurs du religieux dans les villes d'accueil, pour prendre en charge les destins des familiers du village ou du quartier d'origine à l'échelle européenne et au-delà même. Pour ce qui est des Marocains, et aussi des Africains subsahariens, ces nouvelles possibilités sont en train de transformer le sens même des cheminements classiques de l'intégration définis et offerts par les États-nations européens. Les contrastes constitutionnels entre les divers modèles nationaux, communautaires, « jacobins », ethniques, qui caractérisent l'Europe, les singularités différenciatrices des diverses histoires ne s'imposent plus comme des préalables incontournables au maintien résidentiel de ces populations ni à leur circulation. L'invention des « beurs » en France dans les années 80, définis comme orphelins de pères inassimilables, et donc relevant d'un grand dessein d'intégration, apparaît aujourd'hui à ces populations comme un subterfuge développé par des autorités désarmées de ne pouvoir façonner les destins de ces jeunes : leurs pères, soi-disant absents, créaient alors toutes les conditions nécessaires au déploiement actuel. Ils provoquaient le basculement du modèle d'intégration des diasporas, fidèles à leurs origines certes, mais rapidement assimilés par la vie économique — sur le mode de la complémentarité (Médam, 1993) —, sociale et politique, vers un nouveau modèle de collectifs migratoires *nomades* — attachés exclusivement, jusque dans leurs activités de migrants commerciaux, à leurs milieux et à leurs lieux d'origine, mais néanmoins capables de développer en de multiples étapes leur présence dans l'internationalité européenne —. Les migrants qui demeurent soumis aux formes classiques de l'exploitation de la force internationale de travail et à l'enfermement dans les étroites limites des entreprises qui les emploient et des villes qui les hébergent, toujours très nombreux, numériquement très dominants, bien sûr, échappent de plus en plus eux aussi aux intentions intégratives : ils se savent en situation d'infériorité par rapport aux leurs, passés dans les activités de réseaux et, avec ou sans papiers, ont de plus en plus tendance à se considérer comme en situation d'errance, perdant de vue l'ici et le là-bas. Cette tendance se généralise d'autant plus que les uns et les autres résident en commun.

Habiter

Résidences uniques pour les uns, résidences d'étape pour les autres, des formes communautaires d'habitat se manifestent de plus en plus nettement à Arles, à Nîmes, à Avignon, à Montpellier, à Perpignan, pour ne parler que du Midi français, mais aussi à

Barcelone, à Valencia, à Alicante, à Murcia, Grenade et Almeria, pour ne parler que du Levant espagnol. Dans telle cité de Perpignan, quatre-vingt-seize familles sur cent neuf sont marocaines et quarante-sept d'entre elles possèdent, stationnés sur les parkings, au bas des appartements, les véhicules aménagés pour les allers-retours bi-mensuels, cependant qu'un quartier du centre de cette ville voit depuis cinq années l'ouverture de commerces et d'entrepôts liés à Marseille : cinq en 1995, huit en 1997, seize en 2001. À Montpellier, les quartiers de La Paillade et du Petit Bard évoluent de la même façon. À Crévillente, près d'Alicante, il devient difficile d'arrêter un chiffre, tant le dynamisme des ouvertures d'établissements est manifeste, quarante-cinq commerces depuis 1997 pour cette seule petite ville, assortis de boucheries traditionnelles, boulangeries, épiceries, barbiers et coiffeurs, restaurants, tenus par des Marocains et des Algériens, car Alicante toute proche est une frontière maritime essentielle entre l'Europe et Oran. Dans les concentrations résidentielles, les normes culturelles, culturelles et sociales des sociétés d'origine sont particulièrement présentes et soumettent les sociabilités des enfants, des adolescents et des adultes à de strictes règles de cohabitation. Un fort effet de contraste concerne les sociabilités développées par les mêmes collectifs dans leurs étapes résidentielles et lors de leurs circulations et transactions commerciales. L'affirmation forte des valeurs religieuses et des divers marquages, ethniques dans les zones résidentielles, disparaît de l'espace des transactions commerciales où la parole donnée, qui fait contrat et solidarité, s'exprime quelles que soient les origines, où les barrières des affirmations identitaires locales font place à une grande porosité des altérités. Nous avons, en France et en Espagne, rencontré de nombreuses situations où un troisième lieu, l'espace public des rues des centres-villes, s'interposait entre ces deux formes antagoniques : à l'initiative d'adolescents, en effet, des coexistences se nouent dans l'espace public dans des milieux désignés comme marginaux et sérialisés en autant de sous-populations « à problèmes » dans les représentations dominantes. Ce processus original de rassemblement, de re-collectivisation de groupes épars, réalise peut-être une extension des sociabilités de réseaux circulatoires dans les sociétés locales. Ainsi se nouent, de Grenade à Marseille, des amitiés entre Marocains, Algériens, Tsiganes, jeunes « autochtones » sans emploi, et personnes d'origines diverses sans domiciles, routards, néo-ruraux de la pauvreté, ... qui aboutissent à la mise en commun de connaissances acquises dans les circulations pour trouver, en équipe, des travaux saisonniers le long des espaces méditerranéens, pour saisir l'opportunité de telle ou telle manifestation, pour faire circuler des produits interdits ou non. Les jeunes marocains jouent un rôle de premier plan dans ces décloisonnements. Lors des remontées du Maroc, ils leur arrivent souvent de faire étape dans une ville du littoral méditerranéen et d'y nouer des relations d'amitié dans divers milieux ; de retour dans leur ville de résidence, ils font profiter d'autres jeunes des opportunités créées par ces rencontres.

Réseaux de produits d'usage licite et réseaux de produits d'usage illicite

L'amalgame, entretenu par les médias et certains politiciens, selon lequel les réseaux hébergeant des commerces de produits d'usage licite, tapis, électroménager, vêtements, pièces de rechange automobile, et ceux véhiculant divers psychotropes, ou encore des armes, formeraient un unique dispositif est particulièrement erroné. La confusion repose sur le caractère souterrain de ces économies, sur le fait que parmi les produits d'usage licite bon nombre sont des contrefaçons ou sont acquis en dehors des règles fiscales propres à chaque pays, et enfin sur la présence rare mais réelle de grands délinquants dans les lieux de commerce des migrants. Mais tous les membres de ces réseaux savent parfaitement distinguer les risques de criminalité des simples délits attachés à leurs activités. La « frontière » passe bien par le caractère licite ou non de l'usage du produit ; c'est ainsi que,

lors des remontées certains n'hésitent pas, sans transgresser la parole donnée, à transporter puis commercialiser des contrefaçons de vêtements cousus en Algérie ou au Maroc, généralement griffés en Espagne ou en France ; délit certes, mais de nature non criminelle. L'enrichissement lié à ces trafics est produit par le savoir-circuler et le savoir-faire circuler des marchandises entre pays riches et pays pauvres. Communes ici, rares là-bas, les marchandises sont revendues avec des bénéfices par les commerçants qui, dans les pays de destination, arrivent à les proposer à la vente. Le savoir passer les frontières et contourner les dispositifs fiscaux des différents États est ainsi productif de forts bénéfices pour ces migrants qui ne peuvent envisager immédiatement l'ouverture d'un commerce « officiel ». Ces commerces internationaux sont à l'abri des effets des situations de crise : lorsque l'économie se dégrade dans un pays riche, elle subit des contrecoups bien plus graves dans les pays pauvres et dépendants : l'écart se creuse alors, comme les bénéfices réalisés par ces migrants commerçants. Lors des voyages allers, les « vraies-fausse » pièces de rechange de voitures, toutes marques européennes confondues, fabriquées artisanalement dans le Piémont italien, abondent. Parfois même, avec l'accord d'un « *notaire informel* » afin d'obtenir des papiers, des véhicules passent illégalement les frontières, mais les grands trafics de voitures, même si leur destination est l'Afrique, le Moyen-Orient ou l'Europe de l'Est, sont dans les mains d'autochtones de chaque pays européen, œuvrant avec des groupes de délinquants, et concernent très peu les migrants commerçants. Les réseaux de migrants passent plutôt un véhicule de temps à autre en obtenant des attestations de présence sur le territoire de durée suffisante pour ne pas payer de droits de douane ou de taxes à l'arrivée. La caractéristique même de ces réseaux est leur *grande lisibilité*, du ou des lieux de chargement aux lieux de livraison ou de vente. Le problème commercial de chacun est de fidéliser une population dans le quartier ou le village d'origine et de la livrer dans les meilleures conditions afin de pérenniser ses activités. Les « *notaires informels* » veillent à éviter des chevauchements d'influence et des concurrences trop conflictuelles. Par contre la caractéristique première de l'organisation des réseaux de produits d'usage illicite réside dans l'opacité, la fermeture rapide et à courte distance des identifications en cas de risque. Il s'agit de deux formes incompatibles.

Les écarts aux règles régissant les activités des migrants commerçants concernent surtout deux types de compromission : en premier lieu une association trop étroite avec certains fournisseurs indéclicats, tels des voleurs de chargement de camions, qui opèrent dans les diverses nations européennes et essaient de vendre rapidement à des commerçants circulants — nos migrants ou encore des professionnels de marchés — les marchandises dérobées, et ensuite, et en particulier pour les Marocains, la remontée de cannabis. Il s'agit toujours de petites quantités, quelques centaines de grammes, qui servent de monnaie d'échange aux jeunes lors de séjours dans des villes espagnoles pendant les remontées, ou de trafics de voisinage dans les lieux de résidence. « *Tu restes debout place del Pi ou Place Réal à Barcelone, et sans avoir à faire un seul geste, à dire un seul mot, tu es abordé toutes les deux minutes par un Espagnol ou un touriste qui cherche du H. Tu vends un peu, pour vivre quelques jours, tu te fais des amis et tu gardes un peu du reste, quelques grammes pour pas être trop embêté à la douane, pour les copains de Nîmes* » nous dit un adolescent marocain accompagnateur habituel de son oncle. De rares écarts ont pu être observés : telles familles en région parisienne et lyonnaise s'étaient spécialisées dans le passage et la revente de psychotropes ; leurs appartenances aux réseaux commerciaux les ont perdues, des concurrents ayant rapidement averti les « *notaires informels* » du changement de destination et d'activité, des marchés urbains vers de petites exploitations agricoles du Rif. Les dénonciations sont alors rapides.

Ce fonctionnement des réseaux correspond aux observations que nous avons pu faire dans

nos enquêtes entre 1985 et 1997 ; depuis cette dernière date toutefois des phénomènes nouveaux se manifestent, apparemment liés à la conjonction entre l'ouverture de l'espace communautaire — dit espace Schengen — et l'installation des réseaux en Espagne et en Italie, qui ne sont plus seulement désormais des pays de traversée.

DES HIÉRARCHIES TERRITORIALES AUTRES

Notaires informels : des profils circonstanciels

L'institution des pouvoirs sur ces territoires des circulations est fort différente de celle des États-nations, des sociétés de sédentarité. Les « *notaires informels* », témoins et gardiens des paroles échangées lors des cooptations, disposent d'un pouvoir bien réel, mais tributaire d'équilibres délicats. Disons succinctement que l'étendue de leur influence dépend de leur capacité à entretenir des relations avec les pouvoirs locaux, politiques et policiers, avec les représentants officiels des États d'origine des populations de migrants, avec leurs représentants religieux, avec des milieux commerciaux de l'officialité et de la subterranéité, avec encore les milieux troubles des divers trafics criminels. Ils disposent en quelque sorte d'un statut qui les situe au-delà des exigences de l'honneur engagé dans les échanges d'oralité, par le fait même qu'ils ont souvent à protéger l'éthique des réseaux de migrants commerçants de celles des réseaux mafieux et - ou criminels ; ils sont à cheval sur de nombreuses frontières de normes et d'intérêts. À la fois crainte par leurs divers partenaires, leur alliance est recherchée par tous : si, à une extrémité de l'organisation sociale et politique, les sphères de l'officialité espèrent ainsi maîtriser le caractère profondément subversif de ces formes sociales peu saisissables et sans institutions territorialisées — inadmissibles contre-modèles —, les réseaux mafieux, eux, en attendent une aide, envieux qu'ils sont de leurs capacités de circulation. Mais il s'agit bien d'équilibre entre eau et feu : l'institutionnalisation étatique et le cloisonnement extrême des réseaux mafieux sont essentiellement différents, autres. Les « notaires informels », ces hommes investis de pouvoirs uniques dans les cooptations des circulants et les régulations de leurs activités comme de leurs mobilités, disparaissent dès lors qu'ils ne maintiennent plus l'équilibre entre attaches diverses, qu'ils s'associent trop ouvertement à l'un ou l'autre de leurs partenaires. Jusqu'en 1997, alors que l'Italie et l'Espagne n'hébergeaient pas de centralités des réseaux, mais des circulations, des passages, et supportaient essentiellement une migration récente de main-d'œuvre ouvrière, les cas d'exclusion de « notaires informels » que nous avons eu à connaître concernaient des Algériens à Belsunce en 1989-1990, trop attachés au F.L.N. et à l'Amicale des Algériens en France : le Front Islamique du Salut, relayé par des trabendistes, tentait de placer ses propres hommes dans ces positions de pouvoir. Pendant quelques mois des personnes liges tentèrent de maintenir les équilibres des réseaux. Peine perdue, les transactions et les partenariats se multipliaient, pour le plus grand développement des réseaux en cours de mondialisation, Polonais, Bulgares, Turcs, Italiens. Le repli islamiste que supposait ce profil nouveau des « notaires informels » fut refusé : il contrecarrait la nécessaire ouverture des uns et des autres vers une éthique de la parole intermédiaire aux diverses croyances, aux nombreuses origines et donc il gênait le développement, l'expansion des réseaux vers l'internationalité. La mosquée qui avait supplanté les bistrotts de la Canebière comme nouveau lieu des rencontres avec les « notaires informels » garda sa fonction, mais ceux qui s'imposèrent majoritairement (3 sur 5 identifiés par nos enquêtes à Marseille) furent désormais et jusqu'en 1995 environ, des hadjs Sénégalais, beaucoup plus ouverts aux altérités de leurs partenaires, et non moins proches des pouvoirs policiers locaux (Koné, 1996). Ils représentaient de plus une manifestation nouvelle et en plein essor des réseaux de circulants, de diverses origines

africaines subsahariennes, vers la France et l'Angleterre, via le Maroc et l'Espagne. La proximité avec les réseaux policiers les condamna : ils s'impliquèrent, au-delà des habituelles commandes de papiers falsifiés auprès de fonctionnaires « ripoux » — permis de conduire, cartes de séjour et d'identité, cartes grises,...—, dans les trafics d'héroïne et de cocaïne de provenance africaine. Des arrestations s'en suivirent et, surtout pourrait-on dire du point de vue des réseaux, une perte de confiance radicale dans leur rôle et une fracture entre réseaux africains et réseaux à dominante marocaine. Ces troubles parmi les « notaires informels », même s'ils durèrent peu, suffirent pour introduire en Espagne et en Italie, qui commençaient à héberger des réseaux de migrants commerçants, de grandes confusions dans la différenciation entre réseaux de migrants commerçants et réseaux mafieux. Les Marocains, qui depuis le début des années 1990, développaient une migration puissante, peu concernés dans leurs transactions par les réseaux africains, isolèrent, dans leurs nouvelles installations en Espagne, ceux qu'ils appelèrent désormais en arabe « les bandes noires », pour le plus grand malheur des migrants africains subsahariens sans papiers condamnés à un supplément de solitude. De nouveaux « notaires informels » apparurent, de Milan à Marrakech, tous entrepreneurs de l'officialité ayant réussi dans des activités préalables de migrants commerçants, mais dans une diversité de gestion extrêmement contrastée des espaces sous leur « juridiction morale », *reflétant comme jamais auparavant la réalité des compositions, des négociations, entre territoires circulatoires et territoires locaux*. Ainsi se diversifient actuellement, le long des territoires circulatoires, des « régions morales » distinctes des Régions politiques européennes auxquelles elles se superposèrent. De telle sorte que, depuis les accords de Schengen, apparaissent des « frontières » originales différenciant des pratiques des réseaux en même temps qu'identifiant une « carte » des régions migratoires de l'Europe sans coïncidence avec les totalités nationales et leurs frontières historiques. La riche mais obscure notion de « district moral »⁹ proposée par Robert Ezra Park afin d'expliquer comment dispositions individuelles et histoire de la ville produisaient les transformations urbaines les plus déterminantes, à l'aide de diverses mobilités locales, par la subversion morale et éphémère de lieux précis, cette notion donc, à condition d'un élargissement aux mobilités internationales, trouve un usage opportun à la compréhension de ces phénomènes de contournement des « logiques Schengen » dès leur apparition.

La gestion des confins

D'Algésiras à Marseille la frontière entre zonages des réseaux est à Alicante : là se rejoignent les Algériens venant par Oran, les Marocains et les populations subsahariennes passant par le détroit de Gibraltar. Alicante, avec Valencia, est un débouché historique de Madrid vers la Méditerranée. Cette ville, porte méridionale de la Catalogne, développe une rare capacité de gestion pacifique des cosmopolitismes ; l'aventure de l'aller-retour des Pieds-Noirs en Algérie (Sempere, 1999) ; les représentations festives valorisantes des « Maures » lors des fêtes semestrielles des Moros i Cristianos alors même que vers Alméria, 200 km plus au sud, en Andalousie, les populations locales commettent des exactions xénophobes contre les migrants Marocains. Cette ville accueille environ trente « bazars », commerces de produits divers, tenus par des Marocains et des Algériens ; ces boutiques, proches du port, sont associées à une quarantaine d'autres, dans la petite ville de Crevillente, à trente kilomètres à l'Ouest le long de l'autoroute menant de Marseille à Algésiras. Cette centralité nouvelle, depuis 1997, des réseaux commerciaux, s'institue « frontière des commerces propres », selon les dires de deux « notaires informels » rencontrés longuement à Murcia et opérant sur cette « centralité-frontière ». Au Sud, nous avons rencontré trois de ces notaires, institués tels lors de la période de gestion « africaine » des réseaux : deux d'entre eux, à Grenade et à Malaga, ont développé, en accord évident avec les polices locales et les polices marocaines, avec les

autorités musulmanes, les trafics de jeunes femmes marocaines pour la prostitution¹⁰ sur la Costa del Sol et les grandes villes du Sud Espagnol, les trocs entre marchandises revendues sur les marchés publics — chaussures de sport, vêtements — et le trafic du haschich « remonté » du Rif marocain par quintaux, le contrôle des Hollandais livrant la cocaïne aux prostituées et aux boîtes de nuit, mais aussi la vente en bordure d'autoroute de produits de consommation courante complétant en dernière heure les chargements des migrants commerçants. Ils fixent également, afin de disposer de viviers pour leurs trafics, des sortes de réserves de migrants en situation d'errance, recrutés parmi les sans-papiers, et cédés à la journée, pour des salaires dérisoires, aux propriétaires agricoles des serres de cultures sur-intensives, ajoutant ainsi à leur misère l'exploitation féroce de leurs solitudes. Dans les premiers mois de leur migration en Espagne ils ont collaboré avec des Africains subsahariens, Nigériens, Gambiens et Sénégalais, dans l'acheminement du Maroc vers l'Europe d'héroïne, qui subissait une dernière transformation dans la région de Grenade. Ces « notaires informels » sont des interlocuteurs très valorisés par les autorités politiques et policières régionales et locales et participent activement à la vie des mosquées naissantes dans les grandes villes du Sud. Ils contribuent à l'institutionnalisation, à l'intérieur de l'espace Schengen, de zones troubles, de *confins*, comme en identifient des chercheurs italiens dans la région de Trieste ou de Barri, en Sicile, à Naples et dans des faubourgs milanais. Les tensions entre la Communauté Européenne et le Maroc à propos des passages d'Africains subsahariens, et de l'apparition à Rabat, Casablanca et Tanger, des premiers villages urbains africains, ne sont qu'une expression prudente, aujourd'hui possible, des problèmes beaucoup plus vastes et criminels du Sud de l'Espagne : *une pseudo-tentative de résolution de cette situation se traduira-t-elle par une injonction politique de forme coloniale, que les accusations actuellement portées contre le royaume chérifien laissent augurer ?* L'Espagne et l'Europe semblent vouloir en effet exporter ces troubles dans les pays extérieurs riverains, et particulièrement vers le Maroc. Ainsi l'idéologie sécuritaire présentée comme nécessaire aux régulations de l'espace Schengen contribuerait-elle à la désagrégation des pays riverains pauvres, en transformant leur situation de « portes migratoires » en réservoirs de misère mondialisés.

D'Alicante à Marseille fonctionnent toujours les réseaux sous la forme paisible précédemment décrite ; des centralités locales scandent ces espaces en autant d'étapes avec leurs désormais classiques concentrations résidentielles communautaires, et leurs commerces locaux, à Valencia, Tarragone, Barcelone, Perpignan, Montpellier, Nîmes,... La séparation avec les réseaux de trafic de produits d'usage illicite y est nettement pratiquée. Les réseaux mafieux se sont reconstitués autour de la modification de la frontière franco-espagnole, transformée de frontière-barrière en un vaste espace sous contrôle douanier, de Gérone à Montpellier. L'apparition récente de jeunes de « bonnes familles » locales comme passeurs d'héroïne, de cocaïne et d'autres psychotropes, — les « invisibles » disent les trafiquants — avec des recours locaux parmi les populations tsiganes andalouses en migration (Missaoui et Tarrius, 1999), réalise une certaine résolution de la traversée de la nouvelle forme frontalière. Au prix d'une généralisation et d'une banalisation des consommations par ceux-là mêmes qui sont au cœur de la reproduction des normes et des valeurs locales.

Les États-nations européens, dans leur tentative de fédération, ne savent pas davantage gérer leurs transformations frontalières que leurs confins.

Révélateurs et acteurs de ces transformations de fait, les réseaux de migrants entrepreneurs commerciaux participent de l'accélération contemporaine des circulations mondiales, non comme « mondialisation par le bas », parce qu'il s'agirait de pauvres, « ceux d'en bas », mais

de mondialisation autre. Saisissant les opportunités de libéralisation des circulations, nécessaires à la mondialisation opérée par les acteurs de l'officialité à partir de leurs compétences techniques, les migrants que nous évoquons dans cet article affirment d'abord une compétence sociale, relationnelle, signalant une nature antagonique de leurs réseaux avec ceux des économies de l'officialité¹¹.

En ce sens dès aujourd'hui, et probablement en préalable à de profondes transformations des ordres institués, ils sont aussi dérangeants pour le monde qu'ils le sont pour l'État-nation.

Notes

¹ La notion d'économie « informelle » me semble très inadaptée pour désigner des échanges, en réalité très organisés, mais peu visibles

² En 1989 nous avons publié un ouvrage programmatique : *Anthropologie du mouvement*, inaugurant le cadrage et la définition d'un objet méthodologique caractéristique de nos recherches : un « paradigme de la mobilité » (spatiale, sociale, économique...) est systématiquement exploré pour chaque collectif envisagé, à partir de l'observation précise de diverses articulations entre espaces et temps quotidiens, générationnels, inter-générationnels.

³ Notion et problématique exprimées avec une certaine brutalité dans le texte de Fredrik Barth cité par Philippe Poutignat et Jocelyne Streiff-Fénart (1995) ; des productions récentes proposent des définitions et des usages nuancés par la prise en compte des contextes sociétaux (Michel Wieviorka, 2000).

⁴ Par exemple, Felice Dassetto, Belgique ; Mirjana Morokvasic, Europe de l'Est ; Salvatore Palidda, Italie ; Pablo Pumares, Espagne ; Alain Tarrius, Bassin méditerranéen occidental.

⁵ Je n'insisterai pas sur les tensions, suspicions, menaces même, que me valurent le dévoilement de ces phénomènes ; l'affirmation de l'existence et de la force de ces économies souterraines prospères, dans un Marseille dont la richesse ne cessait de se déliter, fut insupportable à de nombreux politiciens et responsables économiques. Des chercheurs, liés aux organismes mobilisés autour du phénomène « beur », scandalisés par les interprétations de l'ici à partir du là-bas, par le renversement des perspectives de l'intégration, ne me facilitèrent pas la tâche à Marseille et ailleurs. Aujourd'hui il est devenu de bon ton, dans les laboratoires locaux, de découvrir ces mondes de l'altérité.

⁶ En association, souvent, avec Juan David Sempere, chercheur à l'université d'Alicante.

⁷ On reconnaîtra dans les huit lignes qui suivent quelques positions clefs de Maurice Halbwachs, notamment concernant le rapport entre lieux, identités et mémoire collective ; en particulier exprimées dans *La topographie légendaire des Évangiles en terre Sainte*. Toutefois nous divergeons sur deux points essentiels : la référence aux lieux, première pour Halbwachs, doit, selon notre point de vue, laisser davantage place aux temporalités sociales, et le fonctionnement de la mémoire collective relève moins de l'entassement, du puits mnésique, que de l'incessante reformulation. C'est ainsi qu'Halbwachs ne sait pas situer l'amnésie. Nous trouvons sur ces points plus opportunes les positions du phénoménologue G. Husserl.

⁸ Alors que les passages aux frontières entre l'Espagne et le Maroc doublaient, passant d'un million à deux millions environ entre 1991 et 2000, (Rabat, Fondation Hassan II et Centre Jacques Berque, juillet 2001) plus de 60 % des migrants marocains arrivés dans la Région Languedoc-Roussillon avant 1985, essentiellement pour le travail agricole, se relocalisaient dans les grandes villes et passaient aux économies transfrontalières (Sala et Tarrius, 2000).

⁹ Nous reprenons la traduction proposée par Isaac Joseph et acceptée par la communauté des anthropologues et sociologues de la ville, bien que nous préférions celle de « zones de

mœurs ».

10 Enquêtes de Fatima Lahbabi et de Pilar Rodriguez, doctorantes, universités de Toulouse le Mirail et d'Almería.

11 C'est commettre un grave contre-sens qu'importer dans la compréhension des modalités de mondialisation par les réseaux de migrants des économies souterraines (ou encore dites « informelles ») les considérations émises par Granovetter concernant les réseaux mondiaux d'entrepreneurs de l'officialité : l'« encastrement » des relations que celui-ci identifie dans le fonctionnement des grandes organisations, ne concerne pas les réseaux des économies informelles, où la problématique du lien est inversée ; les opportunités techniques étant en quelque sorte elles-mêmes « encastrées » dans le lien social fort.



Bibliographie

ANDERSON (B.), *Imagined Communities*, Verso, Londres, 1983.

ANDERSON (D.), *Frontiers : territory and state formation in the modern world*, Polity Press, Cambridge, 1996.

ANDERSON (N.), *Le Hobo. Sociologie du sans abri*. Post-face d'Olivier SCHWARTZ, Nathan, Paris, 1996.

BENBOUZID (A.), *Les Zemmouris en région stéphanoise*. Thèse de sociologie, Université de perpignan, 2001.

BORDREUIL (S.), « La ville, les flux », *Espaces et Sociétés*, n° 43, 1988.

BORDREUIL (S.), « De la densité habitante aux densités mouvantes : l'hyperurbanité », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n° 67, 1995.

BOUBEKER (A.), *Des mondes de l'ethnicité*, Thèse de sociologie, EHESS, Paris, 2001.

BOURDIEU (P.), *Le sens pratique*, Minuit, Paris, 1980.

BOURDIEU (P.), *Les structures sociales de l'économie*, Le Seuil, Paris, 2000.

BOURDIN (A.), *La question locale*, PUF, Paris, 1999.

BOURGOIS (P.), *In search of respect ; selling crack in El Barrio*, University press, Cambridge, 1995.

BRUN (J.), « La mobilité résidentielle et les sciences sociales », *Annales de la Recherche Urbaine (ARU)*, n° 59-60.

CARRENO (J. A.), HAYOT (A.) et LESME (F.), *le quartier de la Porte d'Aix à marseille. Essai d'ethnologie d'un centre urbain*, CERESM, Aix-en-Provence, 1974.

CHARBIT (Y.), HILY (M.A.) et POINARD (M.), *Le va-et-vient identitaire. Migrants portugais et villages d'origine*, INED-PUF, Paris, 1997.

DOLLFUS (O.), GRATALOU (C.) et LEVY (J.), « La mondialisation », *L'Espace Géographique*, n° 1, 1999.

DUBET (F.) et LAPEYRONIE (D.), *Les quartiers d'exil*, Seuil, Paris, 1992.

- DUPREZ (D.) et KOKOREFF (M.), *Les mondes de la drogue*, Odile Jacob, Paris, 2000.
- FAUGERON (C.), *Les drogues en France. Politiques, marchés, usages*, Georg, Paris, 1999.
- FOURQUET (F.), *Les comptes de la puissance*, Éd. Recherche, Paris, 1981.
- GAUTHIER (C.), « La route des Marocains : les frontières d'un parcours de retour », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 9, n° 1, 1993.
- GEERZ (C.), *Savoir local, savoir global*, PUF, Paris, 1986.
- GIDDENS (A.), *The consequences of modernity*, Stanford University Press, Stanford, 1990.
- GIDDENS (A.), « Why we still look forward the past », *Reith Lectures : Runaway World*, n° 3, Tradition, LSE, 4-1999.
- GIZARD (X.), *La Méditerranée inquiète*, Éd. de l'Aube, La Tour d'Aigues, 1993.
- GIZARD (X.) et VIARD (J.), *Le tropisme des rivages*, Éd. de l'Aube, La Tour d'Aigues, 1995.
- GOFFMAN (E.), *La mise en scène de la vie quotidienne*, Minuit, Paris, 1973.
- GRAFMEYER (Y.) et DANSEREAU (F.) dir., *Trajectoires familiales et espaces de vie en milieu urbain*, PUL, Lyon, 1998.
- GRAFMEYER (Y.), *Sociologie urbaine*, Nathan, Paris, 1994.
- GRAFMEYER (Y.) et JOSEPH (I.), *L'Ecole de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*, Aubier-Montaigne, 3ème éd., Paris, 1990.
- M. GROSSETTI (M.), *Science, Industrie, Territoire*, Presses Universitaires du Mirail, Toulouse, 1995.
- von GUNSTEREN (H.), « Four Concepts of Citizen Identity », in STREENBERGEN (B.) Ed., *The conditions of Citizenship*, Sage, London, 1996.
- HALBWACHS (M.), *La topographie légendaire des Évangiles en Terre Sainte*, PUF, Paris, 1942.
- HANNERZ (U.), *Explorer la ville*, Minuit, Paris, 1983.
- HANNERZ (U.), *Transnational Connections*, Routledge, London, 1996.
- HAUMONT (A.), *La mobilité des citadins*, (2 T.), ISU, 1977.
- HAUMONT (A.), « La mobilité intra-urbaine », *ARU*, n° 59-60, pp. 109-118.
- HUSSERL (E.), *La crise des sciences européennes et la phénoménologie transcendantale*, NRF, Paris, 1976.
- KONE (D.), *Les Africains à Marseille*, Thèse de sociologie, Université de Toulouse le Mirail, Toulouse, 1996.
- LAE (J.-F.) et MURARD (N.), *Les récits du malheur*, Descartes & Cie, Paris, 1985.
- LAHBABI (F.) et RODRIGUEZ (P.), *Migracions y genero. El caso de las mujeres migrantes marroques que trabajan en la prostitucion en Almeria*, VIIème Congrès de sociologie, Salamanque, Septembre 2001.
- LAPLANTINE (F.), *La description ethnographique*, Nathan, Paris, 1996.
- LAPLANTINE (F.) et NOUSS (A.), *Le métissage*, Flammarion, coll. Dominos, Paris, 1997.

LEFEBVRE (H.), « Le mode de production étatique », De l'État. T. 3, UGE, 10/18, Paris, 1977.

LEVY (J.), « Espace et temps : une fausse symétrie », Espaces-temps, n° 68, 1998.

LOPEZ-GARCIA (B.), La inmigración magrebi en España : contexto internacional y dimensión local, Mapfre, 1993.

MA MUNG (E.), « Dispositif économique et ressources spatiales : une économie de diaspora », Revue Européenne des Migrations Internationales, vol. 8, n° 3, 1992.

MARTINOTTI (G.), Metropoli : la nuova morfologia sociale della Città. Il Mulino, 1993.

MEDAM (A.), « Diaspora/diasporas. Archétype et typologie », Revue Européenne des Migrations Internationales, vol. 9, n° 1, 1993.

MERCURE (D.), « L'étude des temporalités sociales », CIS, LXVII, 1979.

METRAL (J.), « Dans les steppes de la Palmyrène », ARU, n° 59- 60, pp. 91-99.

MISSAOUI (L.), Gitans et Santé de Barcelone à Turin. Les compétences de l'étranger de l'intérieur : ethnicité et métissage chez les Gitans catalans et andalous autour des problèmes de santé publique, Trabucaire, Perpignan, 1999.

MISSAOUI (L.), « Généralisation du commerce transfrontalier : petit ici, notable là-bas », Revue Européenne des Migrations Internationales, Vol. 11, n° 1, 1995.

MISSAOUI (L.), Les fluidités de l'ethnicité, Thèse de sociologie et d'anthropologie, cotutelle européenne, Toulouse le Mirail et Turin, Avril 1999. Publiée aux Éditions du Septentrion, Lille, 2000.

MISSAOUI (L.) et TARRIUS (A.), Naissance d'une mafia catalane ? Les fils de « bonnes familles locales » dans les trafics d'héroïne entre Barcelone et le Sud de la France, Trabucaire, Perpignan, 1999.

MORIN (F.), Ethnicité et Politique. Habilitation à diriger des recherches, EHESS, Paris, 2001.

OFFNER (J.-M.) et PUMAIN (D.), Réseaux et territoire, Éd. de l'Aube, La Tour d'Aigues, 1996.

PALIDDA (S.), Immigrazione e sicurezza urbana, ministère Italien de la Solidarité Sociale, 1997.

PALIDDA (S.), « Polizie e immigrati », Rassegna Italiana di sociologia, XL, 1, 1999.

PALIDDA (S.), Devianza e vittimizzazione tra i migranti, Fondazione Cariplo, I.S.MU, 2, 2001.

PARK (R.E.), The collected papers of R. E. PARK. Free press, Glencoe, 1955.

PERALDI (M.) et PERRIN (E.) Eds., Les territoires productifs, PUM — Plan Urbain, 1995.

PERALDI (M.) Ed., Cabas et containers, Maisonneuve et Larose, Paris, 2001.

POUTIGNAT (P.) et STREIFF-FENART (J.), Les théories de l'ethnicité, PUF, Paris, 1995.

PUMARES-FERNANDEZ (P.), « L'immigration marocaine dans la communauté autonome de Madrid », Revue Européenne des Migrations Internationales, vol. 9, n° 1, 1993.

REMY (J.), « Le statut de l'espace dans l'analyse sociologique », Espaces et Sociétés, n° 96, 1999.

REMY (J.), Simmel, ville et modernité, L'Harmattan, Paris, 1995.

- REMY (J.) et VOYE (L.), *La ville, vers une nouvelle définition ?* L'Harmattan, Paris, 1992.
- RICOEUR (P.), *Temps et Récit. T. 2*, Seuil, Paris, 1984.
- RINAUDO (C.), *L'ethnicité dans la cité*, L'Harmattan, Paris, 1999.
- ROULLEAU-BERGER (L.), *La ville intervalle : jeunes entre centre et banlieue*, Méridiens Klincksieck, Paris, 1991.
- SALA (R.) et TARRIUS (A.), *Migrants d'hier et d'aujourd'hui en Catalogne*, Trabucaire, Perpignan, 2000.
- SANTELLI (E.), « La mobilisation des familles algériennes pour l'accèsion à la propriété », *ARU*, n° 59- 60, pp. 73-78.
- SASSEN (S.), *La ville globale*, Descartes & Cie, Paris, 1996.
- SAVY (M.) et VELTZ (P.), *Economie globale et réinvention du local*, Éd. de l'Aube, La Tour d'Aigues, 1995
- SCHMIDT di FRIEDBERG (O.), « Strategi migratori e reti etniche », *Studi emigrazione*, 1999.
- SCHNAPPER (D.), *La France de l'intégration*, Gallimard, Paris, 1991.
- SEMPERE (J-D.), *Los Pieds-Noirs en Alicante*, Ed. Universidad de Alicante, 1999.
- SIMMEL (G.), *Le conflit*, Circé, Paris, 1995.
- SIMMEL (G.), *Secret et sociétés secrètes*, Circé, Paris, 1993.
- SIMMEL (G.), *Sociologie et épistémologie*, PUF, Paris, 1981.
- SIMON (G.), *Les effets des migrations internationales sur les pays d'origine : le cas du Maghreb*, Sedes, 1990.
- SOYSAL (Y.), *Limits of Citizenship. Migrants and postnational membership in Europe*, Chicago University Press, Chicago, 1994.
- TARRIUS (A.), MAROTEL (G.) et PERALDI (M.), *L'aménagement à contre-temps*, L'Harmattan, Paris, 1988.
- TARRIUS (A.), *Anthropologie du mouvement*, Paradigme, Caen, 1989.
- TARRIUS (A.), *Les Fourmis d'Europe. Migrants riches, migrants pauvres et nouvelles villes internationales*, L'Harmattan, Paris, 1992.
- TARRIUS (A.), *Arabes de France dans l'économie mondiale souterraine*, Éd. de l'Aube, La Tour d'Aigues, 1995.
- TARRIUS (A.), *Fin de siècle incertaine à Perpignan. Drogues, pauvreté, communautés d'étrangers, jeunes sans emplois et renouveau des civilités dans une ville moyenne*, Trabucaire, Perpignan, Barcelone, 1997, 2ème éd., 1999.
- TARRIUS (A.), *Les nouveaux cosmopolitismes*, Ed. de l'Aube, 2000.
- TÉMIME (E.), *Migrance. Histoire des migrations à Marseille*, 4 tomes, Edisud, 1989-1991.
- TÉMIME (E.), *Marseille transit : les passagers de Belsunce*, Autrement, Paris, 1995.
- THOMAS (W.-I.) et ZNANIECKI (F.), *Le paysan polonais en Europe et en Amérique. Récit de vie d'un migrant*, Préface de Pierre TRIPIER, *Une sociologie pragmatique*, Nathan, Essais &

Recherches, Paris, 1998.

TOURAINE (A.), Pourrons-nous vivre ensemble ? Fayard, Paris, 1997.

URRY (J.), Sociology Beyond Societies, Routledge, London, 2000.

VELTZ (P.), Mondialisation, villes et territoires : une économie d'archipel, PUF, Paris, 1996.

VIARD (J.), La société d'archipel, ou les territoires du village global, Ed. de l'Aube, La Tour d'Aigues, 1994.

WIRTH (L.), Le ghetto, Préface P.J. Rojzman, Champ urbain, Grenoble, 1980.

WIEVIORKA (M.), Une société fragmentée : le multiculturalisme en débat, La Découverte, Paris, 1996.

YOUNG (M.) et WILLMOTT (P.), Le village dans la ville, CCI, 1983.


ZIROTTI (J-P.), La scolarisation des enfants de migrants. Thèse d'État, Paris V, 2000.



Pour faire référence à cet article

Tarrius Alain (2001). *"Au-delà des États-nations : des sociétés de migrants"*. Revue Européenne des Migrations Internationales , Volume 17 , Numéro 2 .

Accessible en ligne à l'URL : <http://remi.revues.org/document1944.html>

imprimer 


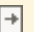
signaler par mail 

[Accueil](#) > [Sommaires](#) > [Volume 17](#) > [Numéro 2](#) > [Articles](#) > [Article](#)

REMI - Revue Européenne des Migrations Internationales - ISSN 0765-0752
MSHS - 99, avenue du Recteur Pineau - F-86000 Poitiers
Tél : (33) - (0)5 49 45 46 56 - Fax : (33) - (0)5 49 45 46 68
<http://remi.revues.org> - remi@mshs.univ-poitiers.fr

PAGE GÉNÉRÉE PAR **LODEL**

[Administration du site](#) (accès réservé) - [A propos](#)


[imprimer](#) 
[signaler par mail](#) 
[Sommaires](#)
[En texte intégral](#)
[Comité de direction,
de rédaction et
correspondants](#)
[Abonnement et vente
à l'unité](#)
[Vente collection
complète](#)
[Note aux auteurs](#)
[Mentions légales](#)
[Index par auteurs](#)
[Index par mots-clés](#)
[Index géographique](#)
[Texte intégral sur
Persée](#)
[Numéros 1-1 \(1985\) à
17-3 \(2001\)](#)


La REMI adhère à



Article

How national citizenship shapes transnationalism. A comparative analysis of migrant claims-making in Germany, Great Britain and the Netherlands

 par [Ruud Koopmans](#) et [Paul Statham](#) | publié en ligne le 7 mars 2005

 Ruud Koopmans : Department Political Communication and Mobilization Wissenschaftszentrum Berlin für Sozialforschung (WZB) ruud@medea.wz-berlin.de

 Paul Statham : Centre for European Political Communication (EurPolCom) Institute of Communication Studies, University of Leeds paul@ics-server.novell.leeds.ac.uk
Mots-clés : [Citoyenneté](#) , [Diaspora](#) , [Etat-nation](#) , [Mondialisation](#) , [Revendication](#) , [Transnationalisme](#)
Zones géographiques : [Allemagne](#) , [Grande-Bretagne](#) , [Pays-Bas](#)

Résumé : Citoyenneté nationale et transnationalisme. Une analyse comparative des revendications des migrants en Allemagne, en Grande-Bretagne et aux Pays-Bas. -- Le transnationalisme parmi les migrants est considéré dans la littérature récente comme un trait important de la mondialisation qui transcende, se produit en dehors, au-delà de l'État-nation. Cet article défend au contraire la position selon laquelle il faut étudier tant d'un point de vue théorique qu'analytique comment l'État-nation interagit avec la mondialisation. D'une manière plus spécifique, l'article compare systématiquement la formation des communautés transnationales et des diasporas en Allemagne, en Grande-Bretagne et aux Pays-Bas. La dimension publique du transnationalisme telle qu'elle s'exprime dans les revendications et la participation des migrants et des minorités dans l'espace public est au centre de cet article. L'analyse primaire est basée sur des données originales sur les actes publics de revendication dans trois pays. Cette approche permet d'examiner l'importance des revendications transnationales par rapport à celles qui se manifestent dans les espaces nationaux. La comparaison cross-nationale permet d'analyser la variation entre les différents types de revendications transnationales se produisant dans trois pays différents tant du point de vue de la citoyenneté que des régimes d'intégration. Les données indiquent des différences cross-nationales significatives entre les niveaux et les formes de revendications transnationales qui peuvent s'expliquer par le type de citoyenneté utilisée par les pays pour inclure politiquement les migrants dans la communauté nationale. Les revendications transnationales prévalent en Allemagne, où l'État offre peu d'opportunités aux migrants d'exercer une influence sur le politique et qui les exclut symboliquement de la communauté nationale. De plus, la comparaison entre la Grande-Bretagne et les Pays-Bas montre que la manière dont les États transforment les migrants en citoyens importe. L'approche ouvertement multiculturelle des Pays-Bas constitue un environnement plus favorable aux revendications transnationales que le modèle d'incorporation

britannique fortement racialisé et culturellement plus assimilationniste.

Abstract : In contrast to the recent tendencies within the literature to discuss transnationalism among migrants as important features of globalization that transcend, occur outside, beyond, or 'post' the nation-State, this article takes the position that there is more theoretical and analytic mileage in studying how the nation-State interacts with globalization. More specifically, the paper undertakes a systematic comparison of the formation of transnational communities and diasporas in Germany, Britain and the Netherlands, by focussing on the public dimension of transnationalism that is expressed in the claims-making and participation of minorities and migrants in the public sphere. The primary analysis is based on an original data-set on public acts of claims-making in the three countries. Our approach enables us to examine the extent of transnational claims-making relative to that in the national context, whereas cross-national comparison facilitates analysis of the variation between the different types of transnational claims-making that occur in three countries with different national citizenship and integration regimes. The data show that there are significant cross-national differences between the levels and forms of transnational claims-making by migrants, and that these are best explained by the type of citizenship which a country uses for politically including migrants in its national community. Transnational claims-making is most prevalent in countries such as Germany, where the State offers few opportunities for migrants to influence the political process and symbolically excludes them from the national community. In addition, the comparison of Britain and the Netherlands shows that it matters 'how' nation-States make migrants into citizens, with the more outspokenly multicultural Dutch approach providing a more favourable environment for transnational claims-making than the strongly racialised and culturally more assimilationist incorporation model of Britain.

Extracto : Ciudadanía nacional y transnacionalismo. Un análisis comparativo de las reivindicaciones de los emigrantes en Alemania, Gran Bretaña y los Países Bajos. -- La literatura reciente considera el "transnacionalismo" de los emigrantes como un elemento importante de la mundialización que trasciende al Estado-Nación. Este artículo defiende, por el contrario, la posición según la cual es necesario estudiar analítica y teóricamente cómo el Estado-Nación interacciona con la mundialización. Más específicamente, el artículo compara sistemáticamente la formación de comunidades transnacionales y de diásporas en Alemania, en Gran Bretaña y en los Países Bajos. En el centro de este artículo se halla, en definitiva, la dimensión pública del transnacionalismo identificada a través de las reivindicaciones y la participación de inmigrantes y minorías en el espacio público. Un análisis primario ha sido realizado a partir de datos originales recogidos en actos de reivindicación que se han desarrollado en los tres países. Este método permite examinar la importancia de las reivindicaciones transnacionales en relación con aquellas que se manifiestan en un espacio nacional. La comparación cross-nacional permite analizar la variación entre los diferentes tipos de reivindicaciones transnacionales llevadas a cabo en tres países diferentes, tanto desde el punto de vista de la ciudadanía como de los regímenes de integración. Los datos indican diferencias cross-nacionales entre los niveles y las formas de reivindicaciones transnacionales. Éstas pueden explicarse a partir del tipo de ciudadanía utilizado por los países para incluir políticamente a los inmigrantes en la comunidad nacional. Las reivindicaciones transnacionales prevalecen en Alemania donde el Estado ofrece a los inmigrantes pocas oportunidades de influenciar la política, donde los inmigrantes se hallan excluidos simbólicamente de la comunidad nacional. La comparación con los casos de Gran Bretaña y de los Países Bajos demuestra que la forma que el Estado elegirá para transformar a los inmigrantes en ciudadanos goza de importancia. La orientación multicultural de los Países Bajos constituye un contexto más favorable a las reivindicaciones transnacionales que el modelo

británico de incorporación fuertemente racial y más asimilador culturalmente.



Sommaire

[INTRODUCTION1](#)

[POSTNATIONAL MEMBERSHIP AND MULTICULTURAL CLAIMS : SOME EARLIER FINDINGS](#)

[THEORETICAL PERSPECTIVES ON TRANSNATIONAL COMMUNITIES AND DIASPORAS](#)

[A THEORETICAL FRAMEWORK FOR UNDERSTANDING TRANSNATIONAL CLAIMS-MAKING](#)

[CITIZENSHIP AND MIGRATION IN GERMANY, GREAT BRITAIN AND THE NETHERLANDS](#)

[DATA COLLECTION10](#)

[THE COLLECTIVE IDENTITIES OF MIGRANTS IN THE PUBLIC SPHERE](#)

[TRANSNATIONAL AND NATIONAL CLAIMS-MAKING AND HOW THEY RELATE TO MIGRANT](#)

[IDENTITIES AND NATIONAL CITIZENSHIP](#)

[CONCLUSION](#)



Texte intégral

[INTRODUCTION¹](#)

In general studies of globalization, as well as in the more specific literature on transnational migration, the nation-state and national citizenship are not exactly en vogue. Anything beyond ('postnationalism'), below ('the local', 'devolution'), above ('global discourses', 'supranational institutions'), between ('transnational communities'), or circumventing ('glocalism', 'global cities') nation-states has the warm attention of the academic community. By contrast, the nation-state, if not ignored altogether, usually appears attached to prefixes such as 'post-', 'trans-' and 'supra-' suggesting its actual or upcoming demise. We do not want to deny that the (actual or potential) new trends that are addressed by these strands of research do not deserve attention. To some extent it is moreover legitimate to pay more attention to what is new than to that which remains the same.

What we take issue with, is the tendency in the literature to rely on one-sided and often unsystematic evidence for supposed new trends that undermine the nation-state. It is not difficult at all to find examples that fit postnational, transnational and other alternatives to the nation-state centered model. However, it is not warranted to derive far-ranging claims about the future of the nation-state or a fundamental transformation of global politics from such examples as long as we do not know how representative they are. Only theoretical and empirical approaches that do not relegate the nation-state to the domain of insignificance a priori can tell us something about the comparative extent of new trends, but equally important perhaps, only they can show us how the nation-state interacts with globalization. Even staunch postnationalists tend to admit that the global to an important extent manifests itself within the nation-state, and that nation-states are important actors promoting and shaping globalization and supranationalization on the international scene.

If there still are important differences among nation-states — which some authors contest — it

follows that we may find global trends such as increased transnational migration, trade and communication or the growing role of supranational institutions such as the UN or the EU, processed very differently by individual nation-states and resulting in diverging outcomes. In other words, although there can be little doubt that globalization affects the nation-state, it cannot be assumed a priori that the nation-state becomes any less important, nor that cross-national differences become necessarily homogenized.

In this paper, we want to focus on one particular development in the migration field that is said to challenge the nation-state, namely the formation of transnational communities and diasporas. We will deal in particular with the public dimension of transnationalism by focusing on the claims-making and participation of ethnic minorities of migrant origin in the public sphere. This is arguably one of the most important aspects of transnationalism in that it involves an interpenetration of the public spheres and the political identities, organizations, issues, and conflicts of the sending country and the country of settlement, with potentially important consequences for both polities. It should however be clear from the start that our analysis will not allow us to say much about other forms of transnationalism, such as networks of reciprocity among family members and co-villagers, or business connections between the country of settlement and the homeland. Our analysis and data will allow us, however, to gauge the extent to which such transnational ties extend beyond the private or market spheres, become publicly contested and politicized, and affect the behavior and identities of migrants and ethnic minorities as citizens in the public sphere. A second limitation of our analysis which we have to mention from the start is that we focus on the transformations transnationalism may bring about in the country of settlement. Our data do not speak to the extent and forms in which transnationalism transforms the public spheres and political processes of the sending countries, which may well be different from its impact on the country of settlement².

In an attempt to avoid the pitfall of studying transnationalism by looking only at examples of transnationalism, we place our analysis in a systematic comparative framework³. First, we put (different forms of) transnational claims-making into perspective by comparing them to such claims-making by migrants which is fully embedded within the national context of the country of settlement. Second, we compare transnational claims-making across three countries, Germany, Great Britain and the Netherlands, which display considerable variation in citizenship and migrant integration approaches. This allows us to see if, and how the extent and forms of transnationalism vary as a result of different national political opportunity structures for migrant claims-making. In order to control for the possibility that such cross-national differences as we may find are caused by differences among ethnic groups rather than by national opportunity structures, we, thirdly, compare similar migrant groups in different national settings, as well as different migrant groups within the same national setting.

Before moving to our analysis of transnational claims-making, we will first, in the next section, briefly discuss some of our earlier results regarding two other theoretical issues in the migration field, which are often linked to the concept of transnational communities. These are the claim of an emerging 'postnational' membership of migrants that renders national citizenship largely irrelevant, on the one hand, and the claim that migrants increasingly claim 'multicultural' group rights, on the other.

POSTNATIONAL MEMBERSHIP AND MULTICULTURAL CLAIMS : SOME EARLIER

FINDINGS

A number of authors have identified the emergence of a new form of 'postnational' citizenship or membership whereby rights now extend across borders, and supranational institutions and global legitimating discourses, have superimposed their authority over the nation-state with the effect of rendering national citizenship increasingly irrelevant as a source of rights to migrants (Jacobson 1996; Soysal 1994; Sassen 1998). In the European context, the postnational argument draws on the empirical case of the experience of guestworkers, many of whom stayed on and brought their families over after recruitment programs ground to a halt and restrictive immigration controls became the Western European norm. Although most former guestworkers did not take up national citizenship in the receiving country, they nonetheless over time came to enjoy many of the same civil and social, though not political, rights as full national citizens (Bauböck 1994). Postnationalists have taken the existence of these rights given to non-citizens as proof of the erosion of national citizenship as the main source of rights. They argue that migrants no longer even need to naturalize to the receiving country, but can successfully sustain their claims to residence and welfare by referring to universal rights of 'personhood' that have superseded national citizenship as the guarantor of migrant rights. The link of this argument to the discussion on transnationalism is that postnational rights obviously make it easier for migrants to move in transnational spaces: the more their rights are guaranteed and legitimated on the global level, and the less they depend on belonging to a particular nation, then the more freely migrants can move in between national contexts without the risk of losing claims to rights and entitlements.

The postnational argument has not gone uncontested. Important counterarguments are that (a) the codification and enforcement of supranational rights has not gone nearly as far as postnationalists claim (e.g., Guild 2001)⁴; (b) human rights are not something that has been imposed from the outside on nation-states, but they originate in the constitutions of liberal democracies themselves (Joppke 1998); (c) supranational regulation in the migration field far from automatically implies a strengthening of migrants' rights, e.g., the EU's Schengen and Dublin, which aim at co-ordinating border controls and exchanging information on illegal immigrants and asylum seekers; and (d) even if there is some truth in postnationalists' argument that citizenship today is first and foremost about identity, the symbolic inclusion or exclusion of migrants through citizenship may have important material consequences, including the (de-)legitimation of xenophobia and the (un-)marking of groups for discrimination and racism (Koopmans 1999).

Ultimately, however, the dispute over postnational membership rights needs to be settled empirically. In an earlier paper (Koopmans and Statham 1999) we have examined the validity of the postnational thesis examining data on claims-making by migrants and minorities in Germany and Great Britain. We have found little, if any, support for the postnational thesis, according to which one would expect migrants to — not exclusively, but certainly to a substantial extent — organize supra- and transnationally, to direct demands at supranational actors and institutions, or to make claims on the nation-state referring to supranational rights, conventions and discourses. Only at most a few percent of all migrant and minority claims in both countries displayed such characteristics. Particularly the European Union, often championed as a prime example by postnationalists, was almost completely absent as an arena for migrant organizing or the addressing or framing of their demands (see also Favell and Geddes 2000).

In her version of the postnational argument, Soysal (2000) claims that postnational

conventions and discourses provide an important legitimating framework for migrant claims to retain their own cultural identity. Thus, she links up with the second theoretical issue that we briefly want to discuss, namely that of multicultural rights. This perspective asserts that recent waves of non-European migration — and Muslims in particular — have created strong pressures for granting migrants special rights, or exemptions from duties on the basis of their cultural and religious difference from the rest of society. Thus, migration undercuts the vision of a unitary citizenship on the basis of equal individual rights on which the liberal nation-state rests⁵ — a development which is alternatively seen as a necessary correction to ‘white’ cultural hegemony, or as a threat to social cohesion and solidarity. For understanding transnationalism, multicultural rights are important because they imply a weakening of nation-states’ claims on migrants to assimilate to the national culture and of pressures to sever ties to their countries and cultures of origin.

Often-cited examples of such multicultural challenges by migrant groups are the French foulard and British Rushdie cases, but again, to what extent such spectacular cases are representative remains unclear. Our comparative analysis of migrant claims-making in Germany and Great Britain revealed that, although both countries have about equally important Muslim populations, claims for multicultural group rights were almost absent in Germany, but played an important role in Britain. We argued that this difference must be explained by the availability of an extensive race relations and anti-discrimination framework in the latter country, which moreover officially defines itself as a ‘multicultural society’. This provides opportunities for claims to rights for migrants in general, and for cultural rights in particular. In Germany, by contrast, migrants are excluded as ‘foreigners’ from the political community and also in other respects have few channels of access to make claims on the state or on other actors, such as employers. This suggests that pressures for multicultural rights depend at least partly on conceptions of citizenship and national identity in a particular setting and are not a quasi-automatic consequence of the cultural difference of today’s migrants.

THEORETICAL PERSPECTIVES ON TRANSNATIONAL COMMUNITIES AND DIASPORAS

Arguments about the emergence of transnational communities and diasporas are often underpinned by referring to postnational rights that enable migrants to move more freely, on the one hand, and to a growing acceptance of receiving states for multicultural difference which allows migrants to retain strong ties to their countries of origin, on the other. However, the transnational communities argument is not reducible to the effects of postnationalism plus multiculturalism. In particular, increasingly globalised capital accumulation and transfer, the increasing speed of communications, and the affordability of long distance travel have been identified as structural developments that favor the emergence of transnational communities and diasporas. Transnational migrants, according to this view, are able to use these facilities to a greater degree than ever before to establish ties that transcend national boundaries, and by crossing and recrossing them physically, electronically and financially, they increasingly produce a transnational social, cultural, political and economic world. Transnational migrants do not leave their origins and pasts behind, they take them with them, and by maintaining their networks, they begin to act as conduits between the two or more nations where they have connections. The transnational communities approach is often based on the findings of ethnographic and anthropological studies of migrant behavior which observe the increasing political, social, cultural and economic stakes that these groups have in several places across the globe, and the hybrid forms of identity which they use both in relation to their homelands,

countries of settlement, and scattered kith and kin (Basch, Glick Schiller, Szanton Blanc 1994, Portes 1998, Portes et al. 1999). In this view, then, it is not so much the transformation of the basis of citizenship which is eroding the capacity of nation-states to politically shape migrants in their national image, but the de facto behaviour of migrants.

The concept of transnationalism is sometimes used so broadly as to encompass migration and immigrants per se. However, in a more meaningful and widely accepted definition, transnationalism consists of "the processes by which immigrants forge and sustain multi-stranded social relations that link together their societies of origin and settlement. We call these processes transnationalism to emphasise that many immigrants today build social fields that cross geographic, cultural, and political borders. An essential element is the multiplicity of involvements that transmigrants sustain in both home and host societies" (Basch et al. 1994: 6). This includes phenomena as diverse as import/export immigrant businesses, investments by migrants in the country of origin, sustained links among family members and co-villagers in the countries of origin and settlement, homeland-based cultural and religious organizations that set up branches in the country of settlement, as well as the mobilization of migrants by homeland political parties and social movements or the diffusion of homeland-based conflicts to the migrant community abroad. The defining characteristic of transnationalism in this sense, are sustained relations between one or more countries of settlement and a country or region of origin. Thus, the presence of ethnic minorities of migrant origin does not in itself constitute transnationalism, if these groups do not maintain significant and sustained interactions with their homelands. Religious belonging as such cannot be considered transnationalism, either, unless a religion is tied to one specific ethnic group from a specific origin, as is the case for Jews and Sikhs. Although some authors talk about 'transnational religious membership' (e.g. Levitt forthcoming), including Catholicism and Islam, this stretches the transnational communities concept so much that it becomes useless for analyzing the impacts of migration in the modern world. As Vertovec (2000: 11) argues, the great religions are "world traditions that span many ethnic groups and nationalities that have been spread by many other means than migration and displacement".

The revived concept of diaspora likewise is often used in an excessively loose way, as in Marienstras' definition as "any community that has emigrated whose numbers make it visible in the host community" (1989: 125). Used more precisely, diaspora denotes a particular kind of transnational community that originates in massive emigration and dispersal — forced or at least propelled by considerable distress — of a group from a homeland to two or more other countries (Van Haer 1998). Compared to other types of transnational community, diasporas tend thus to be characterized by a strong orientation towards the homeland, coupled with a longing to return once the homeland has been achieved, or independence restored, or its present regime has been overthrown. Beyond the classical template of the Jewish diaspora, examples include the Armenians, Palestinians, Tibetans, Kurds, Tamils or Mollucans, as well as regime opponents from Iran, Afghanistan or Cuba⁶. Given the preoccupation of diasporas with nation (re)building, it should not come as a surprise that hard-core postnationalists such as Soysal cannot mobilize warm feelings for the concept: "The category of diaspora is an extension of the nation-state model, in that it assumes a congruence between a territorial state and the national community, and by implication a congruence between territory, culture and identity" "Focusing peculiarly on the ethnic axis of homelands and abroad, the theories of diaspora overlook the transgressions of national boundaries and collectives and forget the new ways by which immigrants experience and enact their membership" (2000: 3, 10-11).

Some approaches to transnationalism in the more general sense likewise acknowledge the

persistence of an international world order run by nation-states (e.g., Rex 1996, Castles 2000). Indeed transnationalism may even become a way for nation-states to extend their international influence. Receiving states may come to see resident migrants as important opportunities and conduits for establishing links with the sending country and seek to further secure their allegiance by reducing the criteria for naturalisation. Conversely, sending states may loosen their direct claims of allegiance on emigrants — for example, by accepting dual citizenship — as a way of establishing a bulkhead in a wealthier receiving state, with the aim of stimulating a continued flow of economic resources and political connections from the centre to the periphery (Freeman and Oegelman 1998).

Against this view, another set of authors condemn the institutional framework of the nation-state to the dustbin of history. They define the particularist group identity claims of minorities and migrants as the important driving force in the creation of a new world order populated by unlimited numbers of 'diasporas' — in the loosest sense of the word — who celebrate their ethnicity at the gates of postmodernity (e.g. Tölöyan 1996). In a less cultural studies vein, others have made similar claims about 'diasporas' challenging the nation-state (e.g. Cohen 1997, Vertovec 2000). Against the globalization trends propelled 'from above' by transnational capitalism and nation-states' efforts at supranational (de)regulation, several authors see migrant communities as a counterforce of 'transnationalism from below' (e.g. Portes 1997, Basch et al 1994, Smith 2001). Ultimately, such 'transnationalism from below' processes are often defined as acts of resistance and appropriation that occur in the face of global capital accumulation, whereby transnational migrants acquire a privileged political status as a group with resources to resist the onslaught of global capitalism.

A THEORETICAL FRAMEWORK FOR UNDERSTANDING TRANSNATIONAL CLAIMS-MAKING

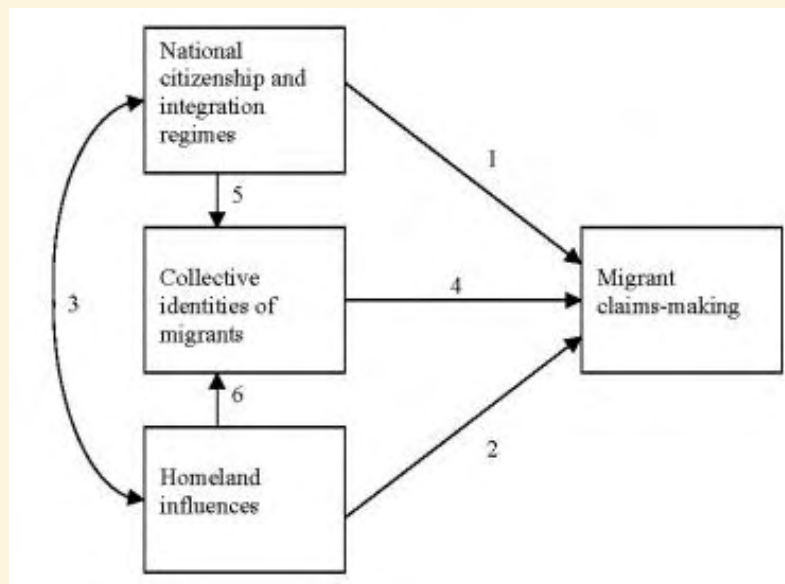
In line with the perspective advocated in the introduction to the volume where a revised version of this paper is due to appear (Joppke and Moravska eds.), we argue for an intermediate position that sees transnationalism neither as a mere auxiliary to, nor as a gravedigger of the nation-state world order. We endorse Guarnizo and Smith's (1998: 12-13) criticism of the idea of transmigrants as unbounded actors: "we wish to underline the actual mooring, and, thus, boundedness of transnationalism by the opportunities and constraints found in particular locations where transnational practices occur" "the fit between specific kinds of migrants and specific local and national contexts abroad shapes not only the likelihood of generating, maintaining or forsaking transnational ties, but also the very nature of the ties that migrants can forge with their place of origin."

In contrast to the polemical opposition of national citizenship and national approaches to migrant integration, on the one hand, and an unbounded transnationalism, on the other, this perspective focuses our attention on the interaction between the two. In particular, we propose to investigate how the extent and forms of transnational and diasporic claims-making are affected by the political opportunities and constraints set by the specific citizenship and integration regimes of Germany, Great Britain, and the Netherlands. Much may depend, in addition, on the specific triadic relation between migrants, their homelands, and the country of settlement, whether migration has been enforced by political oppression, occurred willingly as guestworkers for economic betterment, or was shaped in part by colonial allegiance and a past adherence to an empire that spanned several continents. In addition, characteristics of the migrating group and their attachment to a particular religion or to specific political aspirations

and ideologies may play a role. As a result of such factors, some migrant groups may fit the ideal type of a transnational community more closely than others.

The basic features of the theoretical model which we want to follow for analyzing the claims-making of migrant communities is depicted in Figure 1. Following the triadic conceptualization of transnationalism, we see migrant claims-making determined by the interplay of three factors. First, we expect the opportunities and constraints set by national citizenship regimes and integration models to influence the type of migrant claims-making (arrow 1). Generally speaking, we expect migrants to be more inclined to make claims regarding their situation in the country of settlement where the state provides opportunities for them and their organizations to do so. Perhaps the most important factor here is whether migrants have the right to vote (which largely depends on them holding citizenship), but in addition such factors as the existence of equal opportunity and anti-discrimination legislation, state subvention and consultation of migrant organizations, or the availability of cultural group rights in domains such as education and the media will play a role. We will elaborate these factors in the next section.

Figure 1 : Theoretical framework for the analysis of migrant claims-making



For now, we turn to the second determinant of migrant claims-making in Figure 1, which we have broadly labeled as "homeland influences" (arrow 2). As a corollary to citizenship and integration regimes on the country of settlement side, this includes the sending country's policies with regard to its emigrants. While some sending countries stimulate their (former) subjects to assimilate to the host society, most have an interest in retaining their emigrants' allegiance, if only in order not to lose the yearly inflow of remittances on which many sending countries' economies heavily depend. One such instrument is not allowing the loss of the sending countries' citizenship or making such loss costly to migrants (e.g., when they lose inheritance or land ownership rights), another is the direct control over emigrants by way of sending-state or sending-state-sponsored organizations in the country of settlement, such as the branches of the Turkish Ministry of Religion or the Maghrebian Amicales in many West European countries.

Further, the category of homeland influences includes the actual political situation in migrants' country of origin. It may be expected, for instance, that independence struggles of ethnic

groups (e.g., of the Kurds and Tamils), other intra-ethnic conflicts (e.g., among Muslims, Hindus, and Sikhs in India), foreign occupation (e.g., Palestine, Tibet), civil war (e.g. Algeria, Bosnia), or oppressive dictatorships in the country of origin (e.g., China, Iran) provide fuel for homeland-directed claims-making among "diaspora" communities of migrants from these countries. Apart from the direct "pull" such homeland conflicts exert on migrants, such conflicts have often also been the "push" factor behind the flight or exile of politically active migrants. Thus, migrant communities from countries with a high level of internal political strife or oppression often harbour a disproportionate number of ideologically, ethnically or religiously "conscious" members, who hold a diasporic identity and wish to remain involved in the homeland "struggle" from a (safer) distance.

If both sending and receiving country share an interest in retaining migrants' ties to their homelands, the activities of sending-country organizations in the country of settlement may be institutionally sponsored by both. Thus, the Bavarian and Turkish governments have together set up Turkish-Islamic classes in Bavarian public schools for "guestworker" children, which are given in the Turkish language by teachers sent over by the Turkish Ministry of Religion. This is one example of the ways in which the relation between the country of settlement and the sending country may influence both sides' policies with regard to immigrants or emigrants, respectively (arrow 3 in Figure 1). The Bavarian example illustrates the guestworker type of relationship, which was usually based on bilateral agreements and based on the — as it turned out — flawed idea of temporary labor migration. A second important type of relationship is that between former imperial powers and their former or remaining colonies. Migrants from former colonies often enjoy — at least for a transitional period after independence — a right to citizenship in the "mother" country, or, in some other cases (e.g., Spain vis-a-vis its former South American possessions), can obtain citizenship more easily. In addition, of course, there are important pre-existing cultural linkages, most importantly the fact that many colonial migrants already know the language, which may make it easier for migrants to integrate into the host society. The other side of the coin is that the legacy of colonialism may also include deep-seated racism and paternalism with regard to former colonial subjects, which may counterbalance the integrative effects of cultural linkages. A final crucial type of sending-receiving country relationship in the European context is the case of intra-EU migration. Migrants from other EU countries nowadays hold largely similar rights (e.g., freedom of movement and access to the labor market) as native citizens of a member state and are in many respects — not least of all in public discourse — privileged vis-à-vis less well-seen "third-country nationals" or "extracommunitari". The only — though certainly not unimportant — exception are voting rights, which intra-EU migrants only enjoy at the local and European levels, but not in regional and national elections.

The third and final component of the triad of determinants of migrant claims-making are the collective identities of migrant groups themselves (arrow 4 in Figure 1). This includes migrants' belonging in a specific ethnic group, their religious affiliation, their identification in terms of a particular "race" (e.g., black), and, of course, their degree of attachment to their country of origin. In some of the literature on transnational communities, and particularly in work on diasporas, we find an almost primordialist conception, which takes such collective identities as fixed and stable attributes, which migrants take with them and insert into the country of settlement. We believe that such identities are to a considerable extent influenced by both other explanatory variables in our model, the receiving state's integration and citizenship regime (arrow 5), on the one hand, and the conglomerate of homeland influences which we have alluded to above (arrow 6), on the other.

Receiving states may influence migrant identities directly by offering and sponsoring new categories of identification, which were unknown in the country of origin, e.g., the categories of "immigrant", "foreigner", "ethnic minority", or "asylum seeker". At least as important, however, is the possibility that the receiving state's policies alter the balance among diverse identifications that migrants bring along. Contrary to the sometimes overly one-dimensional conception of migrant identities in the literature, most migrants do not arrive with just one identity, but with several overlapping, cross-cutting and competing ones. Immigrants from Surinam, for instance, may see themselves as Surinamese, but also as Dutch, Hindu, Muslim, Indian, Javanese, Chinese, Christian, Jewish, Creole or black, depending on which ethnic, religious, or racial group in Surinam they belong to, or which of their multiple identities they hold as the most important⁷. By sponsoring and rewarding some of these migrant identities, and discouraging others, receiving states may alter the balance among such multiple identities and switch migrants' primary allegiance from, say, Christian into black, Javanese into Muslim, Creole into Surinamese, etc.

Before we proceed to our analysis of migrant claims-making in Germany, Great Britain and the Netherlands on the basis of this theoretical model, we present in the next section some necessary background on the different approaches to citizenship and migrant integration in these three countries, as well as on the composition of their migrant populations.

CITIZENSHIP AND MIGRATION IN GERMANY, GREAT BRITAIN AND THE NETHERLANDS

Following Brubaker (1992), several authors have emphasized the continuing importance of historically grounded definitions of national identity and citizenship for the integration of minorities of migrant origin (Castles 1995, Freeman 1995, Joppke 1997, 1998, Guiraudon 1998, Favell 1998). Thus Germany's 'foreigners politics' (Ausländerpolitik) was until recently strongly shaped by an ethno-cultural notion of national identity and citizenship, while France deals with its 'immigrants' (immigrés) along the lines of the civic ideals of Jacobin republicanism. Among other things, Brubaker's study shows, that these different national traditions affect naturalization rates among migrants and the ways in which migration and integration appear in the public discourse. In similar vein, other authors have drawn on the social movements literature and have explicitly referred to these institutional frameworks for extending citizenship and the discourses around them as 'political opportunity structures' which shape the patterns and levels of migrant and minority mobilisation in different countries (Ireland 1994, Koopmans and Kriesi 1997, Statham 1999, Rosenhek 1999, Koopmans 1999, Bousetta 1997). These 'political opportunity structures' define the availability and relative attractiveness of different options for collective action that challenger groups face (see e.g., Koopmans 1999b; Tarrow 1998; McAdam, McCarthy and Zald 1996).

In our own research, we have argued that this general concept can be best translated into a form that is relevant for the claims-making of migrants and ethnic minorities, by focussing on notions of national identity and citizenship and their concrete reflection in policies of minority integration, which we define as the relevant set of opportunity structures for explaining migrant claims-making⁸. Two basic dimensions of these 'national models of citizenship' can be distinguished. First, following Brubaker (1992), national citizenship may be conceived as either an ascriptive, ethno-cultural community of descent and common cultural traditions, *ius sanguinis*, or alternatively, as a civic community defined by adherence to common political values and institutions, and residence on the state territory, *ius soli*. The second dimension of

citizenship relates to the cultural obligations which a country places on defining access to citizenship. Such requirements range from assimilationist to cultural pluralist approaches, which differ in the degree of cultural homogeneity that is demanded by a nation-state for attributing full rights. Here assimilationism is more demanding, it requires that potential new members undergo full conversion to the dominant national culture as the single and unitary focus of identity (at least in the public domain). In contrast, cultural pluralism is more accepting, here the receiving nation recognises, or even facilitates the right of migrants to retain their ethnic or religious difference.

Combining the two citizenship dimensions, we arrive at four ideal-typical national models. Ethno-cultural assimilationism, which until very recently was best approached by Germany, makes access to the political community relatively difficult for migrants of foreign origin, and such possibilities as do exist are tied to the precondition that the candidate assimilates to the culture of the country of residence. Even foreigners who do not want to naturalize are expected to behave as 'good guests' and adapt to the cultural requirements of their "host" country. A second model ethno-cultural pluralism, for which Switzerland may be taken as a European example, shares the formal ethno-cultural basis of citizenship with Germany, but does not require migrants to adapt to one clearly circumscribed cultural model. This of course follows from the high level of cultural heterogeneity that characterizes Switzerland as a nation. Nevertheless, there remains a clear hierarchy between the cultures traditionally recognized within the context of Swiss federalism and the newcomer cultures of migrant origin. The third ideal type, civic assimilationism, is best approached by France, which provides for open access to citizenship among other things through *ius soli* attribution to French-born children, but imposes a unitary cultural mode of conduct for citizens in the public sphere. Thus, the French state does not recognize the existence of ethno-cultural groups as public actors, not even those of native origin such as the Bretons or the Corsicans. Until 1981, the right to form associations on an ethnic or cultural basis was even formally prohibited to migrants. In addition, France strictly adheres to the principle of *laïcité*, which implies a clear-cut separation of religion and State, which severely limits the possibilities for the recognition of religious groups and identities in the public sphere (e.g., in the school system or in the media). Lastly, Britain, Sweden, and the Netherlands are different variations of a fourth type, civic pluralism. Here, as in France, access to the political community for migrants and their descendants is relatively easy through *ius soli* and/or an active, open naturalization policy. However, such access is not conditional upon assimilation and new citizens are allowed to retain their cultural identities and express them and the interests related to them in the public sphere, including core institutions such as the school system, the military, and the media. Forms of civic pluralism which extend even further than this, and may be labelled 'multiculturalist' could even provide for special, formal rights and exemptions from obligations for cultural groups.

Of course, none of the countries mentioned conforms fully to one of the four ideal types, and the migrant/minority politics of each one of them usually constitute varying "mixes" of all four types, with, however, clear emphases in the direction of some ideal-typical positions and not others. Moreover, although historical traditions of national identity and citizenship may affect the legal and discursive boundaries of a country's minority politics, such boundaries only circumscribe a broad terrain within which important policy shifts are possible, the accumulated weight of which may ultimately push a country into the realm of a quite distinct ideal type. To put at least some flesh on the bones of these schematic characterizations, we now look briefly at some contemporary aspects of the respective citizenship regimes, patterns and forms of immigration and migrant backgrounds, as well as different policy approaches for integration⁹.

Historically, Germany, Britain, and the Netherlands have gone through broadly comparable waves of immigration. All experienced significantly large-scale foreign immigration due to labor shortages from the 1950s until the economic crisis in the early 1970s, when restrictive immigration controls were implemented and maintained. Many of the migrants in Germany were actively recruited, coming as a result of the 'guest-worker' system for importing foreign labor. This produced an official policy that assumed that these 'guests' would one day return to their homelands, and so policies for integration were minimal. In contrast, many of the migrants to Britain were already subjects of the British Commonwealth and until 1971 they automatically received equal political and social rights. Since 1965, Race Relations policies in Britain have officially taken measures to combat racism and discrimination and promote social integration, thus acknowledging that political equality has not led to full equal treatment. Between these two poles of immigration experience, significant numbers of migrants came to the Netherlands, both as colonial subjects, especially from Indonesia, Surinam and the Dutch Antilles, and were recruited as 'guestworkers', largely from Turkey and Morocco, up until 1974, when labor recruitment programs were shut down. As in the British case, those post-colonial migrants who came, stayed and wished to gain nationality faced few barriers to Dutch citizenship. However, in contrast to the German experience, the 'guestworkers' who stayed on faced a more facilitating system of incorporation in the shape of the Dutch 'pillarization' model for including ethnic groups in the national polity, as we outline below.

In 1994, the percentage of foreign immigrants relative to total population amounted to 85 people per thousand in Germany, compared to 51 per thousand in the Netherlands, and only 35/1000 in Britain (Table 1). The higher proportion of foreigners relative to nationals in Germany compared to the Netherlands and Britain, illustrates an important outcome of the different citizenship regimes. In Germany, most migrants and their offspring have remained foreigners, as high restrictions were placed on naturalization compared to Britain and the Netherlands. These restrictions in Germany are aptly demonstrated by the fact that in 1997 the number of 'foreigners' increased, despite conditions of negative net immigration – the net gain of new 'foreigners' were born in Germany of migrant parentage. During the same period, as a result of high numbers of naturalizations, the number of foreigners declined in the Netherlands, in spite of positive net immigration. As a result of these differences, the percentage of foreigners in Britain and the Netherlands strongly underestimates the size of the minority population, as Table 1 makes clear. In fact, Britain, the Netherlands and Germany have broadly similar populations of migrant origin, with the Netherlands surpassing Germany when we include migrants who are Dutch nationals, and Britain coming a close third.

Turning to the countries of origin of the minority populations as displayed in Table 1, we note stark differences between the countries. All have significant numbers of European migrant populations, but Germany's migrant population is by far the most dominated by Europeans (even if one counts Turkey under Asia as we have done in the table). Today in Germany, the main 'foreigner' groups are from Turkey (almost 30% of foreigners), former Yugoslavia (one sixth), Italy, Greece and Poland. In Britain, a large proportion of the 'minorities' are British-born, with more than one third coming from the Indian sub-continent and about 12% from the Caribbean. The Netherlands has significant numbers of Turkish migrants in common with Germany, and significant numbers of Caribbean migrants like Britain, and so there are important equivalent groups that can be compared. In addition, the Netherlands have large numbers of people of Moroccan and Indonesian origin, which are hardly found in the two other countries. Lastly, it should be pointed out, that both migrant populations contain religious groups that allow for comparison. Both the large Turkish community in Germany, the Moroccan and Turkish communities in the Netherlands, and the Pakistanis and Bangladeshis in

Britain are predominantly Muslims, and make up roughly comparable percentages of the population.

Table 1 : Composition of the population of immigrant origin in Germany, Great Britain and the Netherlands, in promilles (per thousand) of the total population

	Germany ^(a)	Great Britain ^(b)	Netherlands ^(c)
EU countries	22.62	14.05	11.64
Ex-Yugoslavia	14.45	0.16	3.45
Other Europe	10.12	1.94	1.30
Total Europe	47.19	16.15	16.39
Turkey	24.99	0.52	17.89
Iran	1.42	0.33	0.43
India	0.42	15.3	0.22
Pakistan	0.47	8.7	0.26
Bangladesh	*	3.0	*
China	0.52	2.9	1.41
Indonesia	0.13	*	15.98
Other Asia ^(d)	7.06	2.8	2.32
Total Asia	35.01	33.4	38.51
Morocco	0.99	0.17	14.95
Other North Africa ^(e)	0.67	0.04	0.22
Other Africa	1.99	3.8	2.02
Total Africa	3.65	4.0	17.19
North America	1.50	2.69	0.97
Caribbean	*	9.1	20.97
Other Latin America ^(f)	1.00	*	0.57
Australia and Oceania	0.12	1.20	0.17
Sum total	89.38	66.70	94.77
Total including persons with acquired citizenship through naturalization or jus soli for all groups ^(g)	*	74.94	121.76
Foreigners as of 1 January 1994 ^(h)	84.56	35.39	50.83
Muslims ⁽ⁱ⁾	*	16.4-27.3	40.71
Sikhs	*	5.5-9.1	*
Hindus	*	7.3-10.0	4.81

^(a)The German data are based on the official statistics regarding the foreign population (Statistisches Bundesamt 2000) and refer to the situation on 31 December 1999. These data do not include naturalized persons of foreign descent for which no cumulative statistics are available. However, due to an until recently very restrictive naturalization regime, the actual number of naturalized foreigners is still very low in Germany. E.g., in the thirteen-year period between 1980 and 1992 only 230,000 foreigners were naturalized (which amounts to 0.3% of the total German population).

(b) British data are taken from the Official Census data 1991 (Owen 1992, cited Mason 1995) which includes a question on ethnic background and so includes naturalised migrants. From the categories in the Census it is possible to arrive at accurate estimates for the following categories: India, Pakistan, Bangladesh, China, Other Asia, Other Africa (derived from Black African), Caribbean. In addition, to these there are two other categories, 'Black Other' and 'Other Other' ethnic groups which capture the remainder of the "ethnic" population. Europeans and North Americans are categorised as 'Whites' in the Census data, and can therefore not be distinguished from native Britons. As in the case of the Netherlands, we have drawn data for the remaining categories from Eurostat 1994, which, however, only include foreign nationals and exclude naturalized persons from these regions and countries.

(c) Data for people of Turkish, Moroccan, ex-Yugoslav, Caribbean, and Indonesian origin, as well as the total figure for the population of migrant origin were taken from Sociaal en Cultureel Planbureau 1999: 28. They include all persons born outside the Netherlands to foreign parents, as well as people born in the Netherlands of which both parents were born outside the Netherlands. Persons born in the Netherlands out of "mixed" marriages have not been included, nor persons born abroad to Dutch parents. The figure for Chinese is based on the same definition and was taken from the Sociaal en Cultureel Planbureau 1997: 19. Figures for all other categories are 1992 figures based Eurostat 1994: 8-9), where necessary in combination with data from the CBS 1996: 52. Because the 1992 figures are relatively old and do not include naturalized persons, the sum of all group figures (next to last table row) is substantially lower than the total population of migrant origin as calculated in SCP data (final table row).

(d) For Germany and the Netherlands, "other Asia" includes (a very small number of) Bangladeshi. For Britain, the figure has been taken from the census category "Other Asian", subtracting the Eurostat figures for Turks and Iranians.

(e) For the Netherlands and Britain, excludes (small numbers of) Libyans and Egyptians.

(f) For Germany, "other Latin America" includes (a very small number of) persons from Caribbean countries.

(g) The British figure is an estimate based on the total non-white population data from the 1991 Census, adding the Eurostat figures for nationals of other European countries, North America, Australia and New Zealand.

(h) Taken from Lederer 1997: 35-37.

(i) Dutch figures as of 1 January 1995 from CBS 1996: 53. For Britain, figures for the 2001 Census which will also include a question on religion are not available yet. The range estimates for Muslims, Sikhs, and Hindus in the Table are taken from the current literature (Poulter 1998: 197, 238, 282; Rex 1996).

Major differences between the countries are found in their political strategies for incorporating migrants, which reflect their type of citizenship attribution. Parallel to, and partly as a direct result of their exclusion from formal citizenship, migrants and their organizations – as foreigners – play a marginal role in the German political process. Germany has maintained a policy approach where migrants are excluded from political participation. Apart from the powerless and marginal foreigners' councils (Ausländerbeiräte) on the local level, foreigners in Germany have no institutionalized channels of access to the political process. The German state does not provide the kind of facilitation to migrant organizations that many of their British and Dutch counterparts receive. There is no institutional focus for minority claims in the form of an official minority, racial equality, or anti-discrimination politics, which might legitimate migrant demands and identify responsible authorities for their implementation. The official mantra that 'Germany is not an immigration country', which German governments until very recently adhered to, has therefore had real consequences for the opportunities for

minority claims-making.

In contrast to Germany, migrant organization and political participation — as ethnic or racial minorities — is facilitated by the British state, particularly at the local level. In Britain, a state-sponsored 'race relations' industry has emerged backed by anti-discrimination legislation and the authority of the Commission for Racial Equality and local bodies to report and advise on practices for ensuring equal treatment, in particular in the labor market. It is worth emphasizing, that 'race' is a category that British political élites adopted when attempting to address the disadvantage of minority populations caused by discrimination. This 'racialization' of policy measures in part reflected the fear of political élites that British 'race riots' might escalate to the crisis point of those experienced in the United States. An outcome of this is that British policies were more tailored to the integration of Afro-Caribbeans under the generic umbrella term 'black', than the relatively later inflows of migrants from the Indian sub-continent, and in particular Pakistan (Rex 1991). Race relations politics has been extended to Indians, Pakistanis and Bangladeshis under the generic term 'Asian', which implies that groups with a self-identification that is non-racial, the prime example being groups with a Muslim identity, have been served relatively less well by the institutional apparatus (Modood, 1997). Another point worth making about the British case, is that the constituency-based electoral system has provided the large concentrations of minority communities in specific towns and regions with a considerable resource-base of voting power for influencing individual Members of Parliament, and has in turn led political parties to take up issues relating to ethnic minorities. At the local level of politics, minorities have also made a considerable impact in specific regions (e.g., Solomos and Back 1995).

Lastly, turning to our third case, the Netherlands recognized relatively early that many migrants would remain, and reacted through the inclusive *Minderhedennota* of 1983, based on the principle that 'Dutch society will permanently have a multicultural character' (for further detail on the Dutch case, see Duyvené de Wit and Koopmans 2001). In line with the Dutch tradition of pillarization, the government's policies provided for a large degree of autonomy for 'ethnic minorities' in the cultural sphere, incorporated minority elites into the policy process through subsidization of representative organizations and their inclusion in the policy deliberation and implementation processes. In the Netherlands, and in stark contrast to the German situation, the state even opened up civil service positions and local voting rights to foreign residents. In addition, Dutch cultural pluralism did not provide the 'racialised' straightjacket for minority identities of the British variant. Rather than requiring resident former colonial subjects to become racial minorities to achieve rights, the Dutch view integration as best accomplished through confident subcultures, thus making the preservation of minority cultures an essential part of incorporation. Although Dutch minority policy moved away from this idealist undiluted multiculturalism of the 1980s, and toward a more British-style focus on socio-economic parity in the 1990s, when the realism set in that maintaining group diversity could also mean structuring disadvantage for those groups, it still retains important distinctive characteristics. The continued relevance of the institutional inheritance of pillarization still makes the Netherlands unrivalled by Britain in the range of cultural opportunities that are provided. While the issue of Muslim schools is highly contested in Britain, with the first non-primary school being given state funding in 2001, there have already been dozens of state-funded Muslim and Hindu schools in the Netherlands for some years. Just as the 'old' Christian and Protestant pillars had their own state-sponsored semi-autonomous institutions in education, health, welfare and the public media, such rights cannot be denied to the new cultural and religious minorities of migrant communities. This Dutch multiculturalism *avant la lettre* adding minorities and foreigners on as another 'pillar in the

polder', is important to our current discussion, as the Dutch cultural pluralist approach, provided incentives for migrants — both former guestworkers and resident colonial subjects — to keep their heads, at least through cultural identification, in both the homeland and receiving societies, whilst at the same time gaining a significant degree of access to political and social rights. This makes the Dutch trajectory different from Germany, where the political exclusion of former guestworkers under the banner 'Germany is not a country of immigration' left migrants looking homewards, and different from Britain where the 'racialisation' of cultural pluralism, shaped postcolonial migrants into inward-looking British racial minorities.

DATA COLLECTION¹⁰

To investigate the public claims-making of migrants and ethnic minorities in Germany, Britain and the Netherlands, we use data drawn from content analyses of daily newspapers in the three countries. In contrast to many media content analyses, we are not primarily interested in the way in which the media frame events. On the contrary, our focus is on the news coverage of mobilization, public statements and other forms of claims-making by non-media actors. Taking a cue from 'protest event analysis' in the study of social movements (Tarrow 1989; Olzak 1989; Rucht, Koopmans, and Neidhardt 1998), our units of analysis are not articles, but individual instances of claims-making. Instances of claims-making have been included irrespective of their form, and range from violent attacks on other groups, public demonstrations and legal action, to public statements.

Acts were included in the data if they involved demands, criticisms, or proposals related to the regulation or evaluation of immigration, minority integration, or xenophobia. Because of our special interest in minority claims-making, we included acts by resident ethnic minorities even if they were not related to these issues — provided, of course, that they involved some political claim — which in particular allowed us to include the claims-making of migrants related to the politics of their homelands¹¹. Regarding territorial criteria we included all acts in Britain¹², the Netherlands, and Germany, respectively, even if they were addressed to foreign or supranational authorities, or made by organizations (primarily) based outside our countries of study. All these types of acts were considered to be claims in the British, Dutch or German public spheres.

There are obviously limitations to our data. First, the data-set excludes claims-making outside the public sphere (e.g., lobbying), as well as claims-making in partial public spheres (e.g., claims directed at school boards by parents, or purely local issues). However, it should be pointed out that once such claims become controversial they, too, tend to eventually be reported in the nationwide press, and would then be picked up by our sources. Second, we do not, of course, through this method collect information on the claims-making in the public sphere of the sending countries. Third, for an article on transnationalism, one may object that our focus on national public spheres introduces a bias in our results to the detriment of trans- and supranational actors and claims. This would be true if there was such a thing as an international or European public sphere. In the absence of supranational media or transnational public debates of any importance, the public claims-making of supranational actors (or claims-making addressed to supranational actors) and transnational claims-making has to be mediated through national public spheres in order to be effective and visible. At present the modest beginnings of an international public sphere in the form of television networks, cannot compete in terms of audience or resonance with national media, not least

because of the language factor. Thus if they are to be politically meaningful, supra- and transnational claims-making will be found in national public spheres.

For the comparative analysis here, we use data drawn from every second issue (Monday, Wednesday, Friday) of *The Guardian* for Britain, the *Frankfurter Rundschau* for Germany, and the *NRC/Handelsblad* for the Netherlands¹³. These papers were chosen because they are of a comparable, moderately left-liberal political affiliation, and because, compared to other national quality newspapers, they have the most encompassing coverage of the specific issues of interest. The data cover slightly different periods in the three countries: 1990-1999 for Germany, 1990-mid 1998 for Britain, and 1992-mid 1999 for the Netherlands. Of course, when using newspapers as a source one has to deal with the problem of selection — not all events that occur receive coverage — and description bias — events may get covered in a distorted way (McCarthy et al. 1996). We have tried to minimize the problem of description bias by explicitly basing the coding only on the factual coverage of statements and events in newspaper articles, and leaving out any comments and evaluations made by reporters or editors. In any case, quality newspapers have to protect their reputation and cannot afford to quote claims patently incorrectly. Since our interest here lies with public claims-making, the problem of selection bias is less aggravating here than in some other contexts, because acts of claims-making become relevant — and potentially controversial — only when they reach the public sphere¹⁴.

THE COLLECTIVE IDENTITIES OF MIGRANTS IN THE PUBLIC SPHERE

The first aspect of migrant claims-making we want to investigate are their collective identities as expressed in the public sphere. We distinguish four main types of collective identities here. First, migrants may identify along the status categories offered by the receiving state's immigration and integration policies, e.g., as "foreigners", "minorities", (illegal) "immigrants", "asylum seekers", etc. As indicated in the last section, the favored policy categories in our three countries differ considerably in this respect: German policies are centered around the category of "foreigners", whereas in Britain the "minorities" category predominates. Given its partial guestworker legacy and its — compared to Britain — more recent turn towards a civic conception of citizenship, Dutch policy categories are to some extent a combination of the "foreigners" (*buitenlanders*, *vreemdelingen*) and "minorities" (*minderheden*) idioms.

Secondly, migrants may identify with a certain "racial" group, such as "blacks" or "Asians". As we have seen above, this type of collective identity is officially sponsored only in Great Britain, where racial categorizations form the cornerstone of race relations and equal opportunities policies. Therefore, we expect such identities to be more prominent in Britain than in the other two countries. Beyond an adaptation to an opportunity structure which favors claims made in racial terms, racial identities such as black may also be seen as to some extent prior to, or otherwise independent from the respective groups' insertion into the receiving society. In this view, cherished by many black activists, there exists a transnational "black nation", which connects people of color around the world through bonds of shared destiny and identity. If this view holds true, we should find a considerable amount of racial claims-making also in the Netherlands, which has a large Caribbean population of African descent, and even to some extent in Germany, although in that country the potential constituency for such identities is limited to a relatively small number of African immigrants.

Thirdly, migrants may identify with their religion, e.g. as Muslim, Hindu or Orthodox. This type of collective identity is, as we have indicated above, facilitated by the state in Britain, where migrants' religious difference comes under the umbrella of officially sponsored multiculturalism, and even more so in the Netherlands, where migrant religious communities can refer to the institutional framework and precedent of pillarization to claim rights and privileges. In Germany, by contrast — with the notable exception of the Jews — the state has thus far offered little recognition, policy access, and concessions to minority religious communities, and to Muslims in particular. Therefore, we expect religious identities to be more prominent in Britain and the Netherlands than in Germany. However, here too, we must take into account the assertion made by some religious activists — particularly Muslims — and by several students of transnationalism, that religious identifications are transnational phenomena, which are independent from, prior to, and to some extent in direct conflict with migrants' integration into the host society. If this is the case, we should find migrants of Muslim belief to be inclined to identify along religious lines largely independent from the national context of the country of immigration.

Fourthly, migrants may (continue to) identify with their ethnicity and the nationality of their countries of origin. e.g. as Turks, Pakistani or Surinamese. The transnational, and even more so the diaspora perspective, see the prevalence and endurance of such collective identities as an important characteristic of the modern migrant experience. A focus on the opportunity structures set by national citizenship and integration regimes, however, would predict important differences among our three countries. Identifications along national and ethnic lines should to be most prominent in Germany, where high hurdles to obtaining citizenship until recently prevented migrants from joining the national community and migrants to some extent still continue to be seen as citizens of their countries of origin (e.g., integration policies insofar as they exist are still dealt with by "Foreigners' Commissioners" - *Ausländerbeauftragte*). Britain, with its strong civic tradition of citizenship and imperial tradition, provides the clearest contrast, while the Netherlands come somewhere in between. Although the Dutch system offers minorities at least as much recognition and policy access as in Britain, it does so — although much less outspoken than during the 1980s — on the basis of a classification of, and resource allocation to minorities on the basis of ethnicity (with Turks, Moroccans, Surinamese, and Antilleans as the four main officially recognized minorities).

Finally, we include one hybrid identity category in our analysis for ethno-religious groups such as Jews and Sikhs, for which religion and ethnicity are indistinguishable. Sikhs are only a relevant immigrant category in Britain, so there is little to compare here. As regards the Jews, we can expect them to fall into the general pattern for Britain and the Netherlands, but to deviate from other groups in the German case. As a result of policies of reconciliation and recompensation for the crimes of the Nazi regime, Jews are highly privileged in Germany compared to other migrant groups, both regarding immigration rights, access to citizenship, and special cultural rights and sponsorship (see Laurence 2001). To some extent this also holds for the category of Roma and Sinti, which we include among the ethnic groups, who were also victims of the Nazi regime.

Table 2 : Collective identities in public claims-making by migrants and minorities in Germany, Great Britain and the Netherlands

	Germany	Great Britain	Netherlands
Policy-status identities	11.1	18.5	24.6
Foreigners	4.3	-	9.0
Minorities	0.1	8.3	4.1
Immigrants	0.9	-	0.3
Asylum seekers	5.3	9.3	7.0
Illegal immigrants	-	0.3	2.6
Other		0.6	1.7
Racial identities	0.2	38.6	1.2
Black	0.2	28.1	1.2
Asian	-	9.6	-
Other	-	0.9	-
Religious identities	2.5	22.8	18.0
Muslim	1.5	21.9	15.9
Hindu	-	0.3	1.2
Other	1.0	0.6	0.9
Ethno-religious identities	20.4	6.8	5.2
Jewish	20.4	4.6	5.2
Sikh	-	2.2	-
Ethnic and national identities	67.3	20.5	56.7
EU countries	0.6	1.9	0.3
Ex-Yugoslav ethnicities	2.9	0.6	2.3
Sinti and Roma	8.3	0.3	0.6
Other European	1.0	0.9	1.4
Total Europe	12.8	3.7	4.6
Turkish	18.1	0.3	15.9
Kurdish	30.3	0.9	11.9
Iranian	2.9	1.2	1.4
Indian subcontinent ethnicities and nationalities	-	5.5	-
Chinese	0.3	0.9	1.4
Indonesian/Mollucan	-	-	2.6
Other Asian	1.5	2.2	1.2
Total Asia	53.1	11.0	34.4
Morocco	-	-	8.4
Other North African	0.2	0.9	0.9
Other African	1.0	3.1	4.6
Total Africa	1.2	4.0	13.9
Caribbean	-	1.5	3.8
Latin American	0.2	0.3	-
Total Americas	0.2	1.8	3.8
<i>Sum total</i> ⁽ⁱ⁾	101.5%	107.2%	104.5%

N=	1,297	324	345
----	-------	-----	-----

Note: - = no cases

(i)The sum total adds up to more than 100% because of possibilities of multiple identifications, e.g., the Union of Turkish Immigrants, which would get two identity codes: "Turkish" and "immigrant".

In Table 2, we present the distribution of migrant claims in the three countries across these five types of collective identities, as well as across relevant subcategories¹⁵. The results in the table clearly underline the importance of national citizenship and integration regimes in shaping the collective identities of migrant communities. Status identities based on the receiving states' policy categories are generally more prominent in Britain and the Netherlands than in Germany. Apart from the category of asylum seekers, which is relevant in all three countries, claims-making on the basis of a minority status is limited to Britain, and, to a somewhat lesser extent, to the Netherlands. While in the Netherlands and Germany the status identity of foreigner plays a considerable role, this identification is completely absent in Britain. Surprisingly, the foreigner identity is even more prevalent in the Netherlands than in Germany. The high score for the Netherlands here is almost entirely due to one very prominent organization, the Dutch Center for Foreigners (Nederlands Centrum Buitenlanders) — a state-subsidized organization that was set up in the guestworker era to assist, and represent the interests of labor migrants. Although this organization has long broadened its scope to include issues of integration and multiculturalism, its prominence is still indicative of the hybrid nature of the Dutch integration model, with its partial roots in a German-style guestworker regime, on the one hand, and a civic, pluralist tradition rooted in pillarization and colonialism, on the other.

The results for racial identities are extremely clear-cut: racial — particularly black — identities are by far the most important type of collective identity among migrants in Britain, but they are virtually absent in the two other countries. This may not be so striking for the German case, but it is so for the Netherlands, which has a population of African descent with "black" phenotypical features that is at least as important as in Britain. Moreover, the majority of Dutch "blacks" come from the same geographical area, the Caribbean, as their British counterparts, and share the same history of deportation, slavery, and racism. This example shows in a very powerful way how important national opportunity structures are for shaping collective identities in an immigration context. The prominence of race in Britain's integration regime has offered a formidable opportunity to Caribbean immigrants to achieve a presence in the public sphere that is unrivalled by their Dutch counterparts, and has also put them in a privileged position vis-à-vis other minorities in Britain. If we look downward in the table among the ethnic and national identities, we see that Caribbean nationalities are somewhat more prominently represented in the Netherlands than in Britain (3.8% versus 1.5%), but this is a very meager compensation for the 28 percent of black claims in Britain.

Proceeding to collective identities on a religious basis, we again find a striking contrast, this time between Britain and the Netherlands, on the one hand, and Germany, on the other. Although Germany has a Muslim population that is comparable to Britain and the Netherlands, Muslims are almost completely absent from the German public sphere. Contrary to the view of Islam as a transnational collective identity, we see that German Muslims have little inclination

to make claims on the basis of their religion. This is not to say that migrants of Muslim belief are not active claims-makers in Germany. However, as we shall shortly see, they make such claims on the basis of their ethnicity and nationality rather than their religion.

We contend that this is so partly because the German state offers few opportunities for such claims-making. In addition, as long as migrants in Germany mirror the state's view by not seeing themselves as part of the German community, religious rights and equality are not a salient political issue for them. Once a large number of Muslims, as in Britain and the Netherlands, have become citizens, they both have improved opportunities for making claims and will feel more strongly entitled to fully equal rights and treatment to those enjoyed by Christian (and sometimes also Jewish) denominations.

We can also, however, find an indication in the data on religious identifications for inter-group differences that seem to be unrelated to the receiving state's integration policies. Compared to Muslims, we find Hindus to be much less prominent in the public sphere. While in the Netherlands this difference can at least partly be explained by the fact that there are about nine times more Muslims than Hindus there, this explanation certainly does not hold for Britain with its large population of Indian origin. We suspect that this difference may be due to the different nature of the two religions, particularly the fact that Islam — at least in its recent manifestations around the world — is much more a public religion than Hinduism. If this view is correct, it would explain why Muslims have made more claims for religious rights than Hindus, and also why Islam is singled out as a threat to Western values much more than Hinduism is.

Turning now to the ethno-religious identities, we see that indeed there is an enormous contrast between the invisibility of Muslims in Germany and the highly prominent position of Jews in the public sphere. As a result of their status as victims of the Holocaust, Jews are considered as highly legitimate speakers on issues of racism and xenophobia, which account for the majority of Jewish claims in Germany. However, alone the number of claims for religious rights by Jewish groups is larger than all Muslim claims taken together — even though there are more than forty times less Jews than Muslims in Germany. This is another striking example of how diverging state integration approaches and the symbolic inclusion or exclusion of groups in political discourse can have enormous consequences for these groups' collective identities and mobilization opportunities.

Finally, in the lower part of the table, we look at different national and ethnic identities, which we have ordered as much as possible similar to the categories used in Table 1. As could be expected on the basis of our discussion of national citizenship and integration approaches, such collective identifications are most prominent among migrants in Germany, where more than two thirds of all claims were made in the name of national or ethnic collectivities. In line with the by now familiar pattern, we find ethnic and national identifications to be least prominent in the British case, where only about one fifth of identities were of this type. The Netherlands (57%) are again in between, but, perhaps surprisingly again, much closer to Germany than to Britain. Again, we must interpret this partially as a legacy of the guestworker era. Perhaps more important is that the particular Dutch form of multiculturalism extended rights and incorporated migrant organizations into the policy process on the basis of ethnicity, and not race as in Britain or immigrant status as in France. In addition, the extreme form of multiculturalism that prevailed in the Netherlands until quite recently put a heavy emphasis on migrants retaining their "cultural identity", and exerted little pressure on migrants to adapt to Dutch society, for instance by mastering the Dutch language (Duyvené de Wit and Koopmans

2001).

If we look more in detail at the different ethnic and national groups present in the claims-making, we of course find these to reflect to an important extent the composition of the migrant population in the various countries. However, there are some clear under- and over-representations of groups that deserve our attention (compare Table 2 to Table 1 above). The clearest case of under-representation in all three countries are migrants from other EU countries. With their secure residence status, full labor market access, freedom of movement, and partial political rights, these migrants have almost the same legal status as natives. In addition, compared to many other migrant groups, they are little subjected to discrimination, and they are not (any longer) perceived as culturally very different from the native population. On the contrary, EU migrants tend to have a very positive public image, and it is politically virtually a taboo to say anything negative about their presence. Thus, EU migrants simply have little need for making claims on their host societies. The same is true in the Netherlands and Britain for certain categories of colonial migrants, who have been socio-economically successful and are culturally perceived as adapted and unobtrusive. In Britain, this may explain the low level of mobilization of Indians (Statham 1999), in the Netherlands the absence of a large number of claims by people of Indonesian origin. All "Indonesian" claims in the Netherlands were in fact made by Mollucans, who are a distinct group which still strives for independence of its homeland from Indonesia, and who have long cherished a myth of return that has prevented them from integrating into Dutch society. It is less clear, however, why the number of claims by Caribbeans (Surinamese and Antilleans), who make up about one-sixth of the total population of migrant origin is so low in the Netherlands. Certainly, this cannot be explained by these groups' having already achieved full equality, since their living conditions (unemployment, schooling, housing, etc.) are still considerably worse than those of the native Dutch (although generally better than those of Turks and Moroccans). Research done by Fennema and Tillie (1999) comparing the organizational networks of ethnic groups in Amsterdam suggests that this low level of mobilization of Surinamese and Antilleans may be due to the fact that, compared to Moroccans and especially Turks, these groups have weakly developed ethnic community networks.

The group that is most outspokenly over-represented are the Kurds, who account for perhaps some twenty percent of migrants from Turkey, but who are responsible for 12% of all claims-making in the Netherlands, and as much as 30% in Germany. Of course, this has much to do with the Kurdish independence struggle, which, moreover, went through a particularly "hot" phase during the 1990s. On a lower level, similar homeland influences account for the overrepresentation of Iranian claims in all three countries. A final group that is clearly overrepresented are the Roma and Sinti in Germany (8% of all claims). As indicated above, this is related to this group's status as Holocaust victims and the public legitimacy and to some extent privileged treatment by the state that this entails.

All in all, these results provide strong and suggestive evidence for the importance of national citizenship and integration regimes in shaping migrant mobilization. These "national" factors go a long way in explaining cross-national differences, and also account for some of the inter-group differences within countries (e.g., the low mobilization levels of EU migrants everywhere, or the special position of Jews and Roma in Germany). However, in line with the conceptual model we have outlined above, we also need to take homeland influences into account, such as the political conflicts in Kurdistan and Iran. Finally, there remain inter-group differences that can neither be explained by national, nor by homeland influences, and point to specific non-reducible characteristics of migrant groups. The independence dream of the

Mollucans – which has always been more of an issue for the exiled group than for the Mollucans in Indonesia –, or the weak community networks of Caribbean migrants in the Netherlands are examples of such group-specific factors.

TRANSNATIONAL AND NATIONAL CLAIMS-MAKING AND HOW THEY RELATE TO MIGRANT IDENTITIES AND NATIONAL CITIZENSHIP

We now turn to the overall structure of migrant claims, and how they reflect national, homeland, or hybrid orientations. We distinguish three types of transnational claims-making. The first type might be called ‘transplanted homeland politics’. In this type, claims are made by migrants in the country of settlement, but they refer in all other respects to the country of residence. A typical example are claims made by exile groups or branches of homeland-based organizations¹⁶, directed at or against the homeland regime, or targeting homeland regime representatives or institutions in the country of settlement. In the case of homeland-based interethnic or religious conflicts (e.g., between Serbians and Albanians), such claims may also take the form of conflicts between the involved ethnic groups in the country of settlement. The other types of claims-making are more substantively transnational in the sense that they are a hybrid of homeland-directed and country of settlement orientations. The second type consists of claims whose ultimate political aim is oriented towards the homeland, but which mobilize country of settlement-based organizational networks or political opportunities to these ends. A typical example would be claims-making by ethnic organizations originating in, and addressed at the government of the country of settlement, asking the latter to intervene with the homeland government on behalf of the group’s interests (e.g., a demand by the Council of German Roma and Sinti on the German government to pressure East European governments to combat anti-gypsy violence¹⁷). Thirdly, the claim structure may also be the reverse, namely when homeland-based groups mobilize homeland-based organizational resources and opportunities to intervene on behalf of the group’s interests in the country of settlement (e.g., when Milli Görüs sets up an Islamic Center in Germany). In Table 3 below, we contrast these three forms of transnational claims-making with such claims-making by migrants and minorities which stays entirely within the political context and the public sphere of the country of settlement, i.e., where organizations originating in the country of settlement advance claims on authorities in the country of settlement in order to further the interests of a constituency in the country of settlement (e.g., a letter by the National Federation of Chinese Organisations to the Dutch government calling on it to pay more attention to social problems within the Chinese community).

Table 3 : Distribution of migrant claims across four basic types of claims-making

	Germany	Great Britain	Netherlands
Transplanted homeland politics	27.5	2.5	9.9
Homeland-directed transnationalism	16.1	4.0	8.1
Country of residence-directed transnationalism	3.8	6.5	10.1
Purely national claims	50.1	83.3	71.0
Unknown/other	2.5	3.7	0.9

Total	100.0%	100.0%	100.0%
N=	1,297	324	345

Table 3 shows that in all three countries, purely national claims are the largest category. However, in line with the expectation we can derive from its exclusive citizenship and integration regime, we find in Germany a sizeable amount of transplanted homeland politics (28%), much more than in the other two countries. In Great Britain and the Netherlands, transplanted homeland politics is the smallest among the four types of claims-making (3% and 10% of all claims, respectively). The most frequent type of transnational claims in these two countries are those that mobilize homeland-based resources and opportunities to further the group's interest in the country of settlement (10% in the Netherlands and 7% in Britain). In Germany, by contrast, this is the least important form of transnationalism (4%). A large percentage of claims in this country are of the type mobilizing country of settlement resources and opportunities for homeland-related ends (16%). Compared to the results on migrant identities (Table 2) the Netherlands here display a pattern that is much closer to Britain. This reflects that while the Dutch integration model to some extent favors the retention of ethnic and national identities by migrants, it simultaneously incorporates ethnic migrant organizations into the policy process and thereby focuses their claims-making on issues pertaining to migrants' integration into Dutch society. This in contrast to Germany, where the classification of migrants as foreigners and their exclusion from citizenship and the policy process go hand in hand.

While these results point towards an overriding role for the national citizenship and integration regimes of the country of settlement in explaining patterns of migrant claims-making, we have seen above in our discussion of collective identities that homeland influences and specific characteristics of migrant groups may also play a role. To what extent can such factors explain the cross-national differences in homeland-directed versus country of settlement-directed claims-making? To investigate this question, Table 4 displays for each of the identity groups which we have distinguished the percentage of its claims that were oriented towards aims in the group's country or region of origin.

Table 4 : Percentage of homeland-oriented claims by identity group

	Germany	Great Britain	Netherlands
Policy-status identities	13.2	6.5	2.8
Foreigners	18.0	-	0
Minorities	(0)	3.7	7.1
Immigrants	0	-	(0)
Asylum seekers	8.3	7.1	4.3
Illegal immigrants	-	(0)	0
Other	50.0	(0)	0
Racial identities	(0)	0	(0)
Black	(0)	0	(0)

Asian	-	0	-
Other	-	(0)	-
Religious identities	27.3	15.7	10.3
Muslim	15.0	16.4	10.9
Hindu	-	(0)	(0)
Other	46.2	(0)	(0)
Ethno-religious identities	2.3	9.1	11.1
Jewish	2.3	6.7	11.1
Sikh	-	14.3	-
Ethnic and national identities	48.7	7.1	26.9
EU countries	12.5	0	(0)
Ex-Yugoslav ethnicities	78.4	(0)	37.5
Roma and Sinti	9.3	(0)	(0)
Other European	53.9	(0)	(20.0)
Total Europe	23.0	0	25.0
Turkish	39.4	(0)	26.9
Kurdish	90.6	(0)	73.2
Iranian	97.3	(50.0)	(20.0)
Indian subcontinent ethnicities and nationalities	-	11.8	-
Chinese	(100.0)	(0)	(0)
Indonesian/Mollucan	-	-	55.6
Other Asian	61.1	28.6	(25.0)
Total Asia	73.4	8.8	41.1
Morocco	-	-	6.9
Other North African	(66.7)	(0)	(0)
Other African	15.4	10.0	0
Total Africa	25.0	7.7	4.2
Caribbean	-	(0)	0
Latin American	(50.0)	(0)	-
Total Americas	(50.0)	0	0
All claims	44.7%	6.7%	18.1%
N=	1,265	312	342

Note: - = no cases; figures in brackets are based on 5 or less cases.

If we first concentrate on the four main identity types, we note that status and racial identities correlate with low numbers of homeland-oriented claims and a concomitantly strong orientation towards the country of settlement. The same is generally true for religious identities, although the percentage of homeland-directed tends to be a bit higher here, and is in Britain even higher than for national and ethnic identity groups¹⁸. National and ethnic identities usually go together with a stronger homeland-orientation, but there is quite some

variation among groups here. In the Netherlands and even more so in Britain, there are several ethno-national groups who made no homeland-directed claims at all (including Caribbeans, Chinese, North Africans, and in Britain even Kurds and Turks) and others who made very few such claims (Moroccans, black Africans). The same is true for EU citizens and Roma and Sinti in all three countries. On the other side of the spectrum there are a number of ethno-national groups with a strong homeland-orientation: Kurds, Iranians, ex-Yugoslavs, Turks, and other Asians (e.g., Arabs, Afghans, Lebanese). The explanation for these high levels of homeland-orientation lie of course in the violent political conflicts and/or oppressive regimes in these migrant groups' homelands, which obviously are a cause for concern for those originating in these countries, if only because friends and relatives might be affected by them.

To what extent do these inter-group differences force us to relativize the explanatory power of cross-national differences in citizenship and integration regimes? While we do not want to deny that homeland influences and intrinsic characteristics of migrant groups play a certain role, we think there are three important reasons why these intergroup differences are peripheral rather than central to understanding patterns of migrant claims-making. The first and most direct reason can be directly read from the table: cross-national differences are not explained away by the different composition of a country's migrant population and the varying inclination of groups to engage in homeland-oriented claims-making. The national and ethnic identities part of Table 4 contains eleven ethnicities, nationalities or groups of nationalities for which we have cases available in all three countries: EU citizens, Ex-Yugoslavs, Roma and Sinti, Other Europeans, Turks., Kurds, Iranians, Chinese, Other Asians, Other North Africans, and Other Africans. For every single one of these groups, the level of homeland-orientation is highest in Germany. Thus, it cannot be argued that the strong homeland-orientation of German migrants is the result of an "unlucky" composition of this country's migrant population. To an important extent, it is the German context that sustains, revives, and perhaps even produces strong homeland-identifications among a wide variety of migrant groups. Kurds, Turks, or ex-Yugoslavs may be more than averagely inclined to make homeland-oriented claims, but they are especially likely to do so in a political context that reinforces such homeland identifications by putting up high material and symbolic barriers to migrants' entry into the host society's political community¹⁹.

The second reason why we should be careful not to give too much weight to these inter-group differences is that we are here to some extent "sampling on the dependent variable": we see high levels of homeland-orientation among Kurds, Iranians, and say these are "obviously" explained by homeland conflicts. But what about the negative cases, where we have intense homeland conflicts without much repercussions in the claims-making of emigrants from these countries? Were not Pakistan and India several times on (or over) the brink of war recently, did not Muslims and Hindus (e.g., Ayodhya), and Sikhs and Hindus (e.g., Amritsar) clash violently in India at several occasions during the period of our study? And are not Pakistan or China equally oppressive regimes as Iran? Therefore, it is not very convincing to point out that Britain has simply been "lucky" to have the majority of its migrants come from quiet regions where no significant homeland conflicts occurred that could have spurred mobilization by migrants in Britain who originate in these countries.

The third and analytically most important reason why we should not overestimate the role of interethnic differences — and here we have to refer back to the discussion of Table 2 above — is that inclusive citizenship regime such as those of Britain and the Netherlands not only affect the degree to which certain identity groups make homeland-oriented claims, but shape the

very identities of these groups. As a result, Turks, Moroccans, or Pakistani in the Netherlands and Britain to an important extent are no longer visible in the public sphere as such, but appear as Muslims, general speakers for minorities, or, in the British case, as representatives of the racial group of Asians. Similarly, most claims by migrants from the Caribbean in Britain are made under the label of blacks, and not under the flags of Jamaica or Trinidad. By bending collective identities in this way, or shifting the emphasis from one to another of migrants' multiple identities, inclusive citizenship regimes direct migrant identities away from the national and ethnic categories of their homelands. Therefore an honest comparison between the claims-making of Turks in the Netherlands and in Germany should not only look at claims made under the label of Turks, but also look at claims made by non-ethnic Muslim or minority organizations in which members of the Turkish community also participate. As Table 2 indicates, this is not likely to produce a very different picture for Germany, but it certainly would alter the perspective for the Netherlands, and would result in a greater difference in the level of homeland-orientation between German and Dutch Turks than the one found on the basis of the ethnic identification alone. Of course, since Turks become publicly invisible as Turks and indistinguishable from other Muslims or minorities as soon as they mobilize under a different collective identity²⁰ we cannot give exact figures for such a comparison, but the direction in which the result would go should be clear.

CONCLUSION

Our leading question in this article was to investigate the key claims made by those authors in the migration field, who have argued that transnational communities and diasporas are carriers of new trends toward globalisation, to the extent that they threaten the authority of the nation-state as the primary unit of social organization. Contrary to this extreme image of people joining hands across the globe and thereby displacing the nation-state to the dustbin of history, our empirical findings regarding migrant claims-making in Germany, Britain and the Netherlands, fall strongly on the side that sees nation-states as the dominant factor in shaping migrant claims-making in general, and the potential for, and patterns of transnational claims-making, in particular.

If transnational community and diaspora formation is to be read as an emergent trend — which for the moment remains more of an assertion than an established fact — then contextual explanation is required to show the patterns by which it is emerging, and why it is emerging in some receiving countries more than others, and among some types of migrant groups more than others. This is not to claim that the emergence of transnational claims-making is insignificant, but that its significance can only be explained in context. Instead of opposing the national and transnational, we set out specifically to show how they interact.

Our findings comparing claims-making in Germany, Britain, and the Netherlands, illustrate many of just the type of examples that populate the transnational communities and diasporas literature. Without repeating the detailed arguments that have been made in the body of the article, it is important to repeat here the main finding. There are significant cross-national differences between the levels and forms of transnational claims-making by migrants and minorities, and these are best explained by the type of citizenship which a country uses for politically including migrants in its national community. Thus ethnic exclusionist Germany defines its former guestworker migrants as 'foreigners', and this is how they see themselves, directing their energies into 'transplanted homeland' affairs, much more than their British and

Dutch counterparts. In contrast, cultural pluralist Britain has made significant efforts to shape its resident former colonial subjects into nationalised 'minorities', and they have responded by voicing their demands for further material and symbolic political gains on the nation-state. The case of the Netherlands sits between Germany and Britain, but strongly underwrites our primary thesis that transnational claims-making is best understood as a dependent variable of national citizenship. In the Netherlands, a guestworker hangover plus a state sponsorship of ethnicity and nationality as the basis for incorporation of, and resource allocation to minorities, has led Dutch minorities to retain strong identifications with their ethnicities and nationalities, albeit to a lesser extent than in Germany. At the same time, regarding the direction of the claims of Dutch minorities, they are much closer to their British counterparts, and focus strongly on their position in the country of settlement.

Interestingly then, we find transnational claims-making to be most prevalent in cases such as Germany, where the receiving state offers little opportunities to migrants to influence the policy process and symbolically excludes them from the national community. By contrast, transnational forms of claims-making were least prevalent in Britain, where the state has strongly assimilated migrants to the "racial minority" categories of its integration regime. Seen from this perspective, transnationalism is not a sign of resistance against receiving nation-states' efforts at integration and assimilation, but something that confronts those nation-states who themselves resist making migrants into citizens. The comparison of Britain and the Netherlands shows, in addition, that it matters how nation-states make migrants into citizens. The more outspokenly multicultural approach of the Netherlands has provided for a more favourable environment for transnational types of identities and claims-making than in Britain. Thus, multiculturalism to some extent invites transnationalism, but the turn away from this approach by the Netherlands indicates that this may not be the future trend. Ethnicity-based multiculturalism has not only led more than in Britain to the retention of homeland-directed orientations in the political sphere, but has also meant a low degree of cultural adaptation in other domains, most important of all acquisition of the Dutch language and labor-market skills. Given both Germany's and the Netherlands' policy changes away from their former approaches to migrant integration, we may expect the patterns of migrant claims-making in these countries in the future to move closer to the British pattern — although certainly with remaining national differences. This implies that we may expect transnational claims-making to become less, rather than more frequent in these countries in the years to come.

For these reasons, the urge within much of the transnational communities and diasporas literature, whereby transnationalism is seen as coming 'from below' and driven 'bottom up' by migrant identity formations, really needs to be strongly relativized and made more systematic. This could be achieved by conceptual approaches that relate such processes to the 'top-down' institutional and ideological frameworks which define their significance, meaning and representativeness, along the lines of the triadic model which we have developed above. At least such an approach would allow a space for analysis to come in, a development that ought to be welcomed, in a body of literature that has so far has been high on inflationary rhetoric and rather low on critical theoretical reflection and systematic empirical evidence. While they are not completely irrelevant, our analysis shows that homeland influences or primordial attachments to ethnic, national, religious, or racial "transnational communities", are relatively marginal to understanding patterns of migrant claims-making. Our argument for the retention of national citizenship approaches here, is not a normative one, but a factual one. Our evidence simply shows that national citizenship shapes transnationalism.

Notes

1 The data used in this paper were gathered in the context of the project "Mobilization on Ethnic Difference, Citizenship and Immigration" (MERICI). The German and British data were collected by the authors with support from the Research Group Political Communication and Mobilization of the Wissenschaftszentrum Berlin, the Institute of Communication Studies at the University of Leeds, and a grant of the British Economic and Social Research Council (R000236558, R000239221). The Dutch data were gathered by Thom Duyvené de Wit with support from the Institute for Migration and Ethnic Studies of the University of Amsterdam. The authors gratefully acknowledge Thom Duyvené de Wit's permission to use the Dutch data for this paper, as well as his support in analyzing and interpreting the Dutch data. Information on the Dutch case in this paper draws to an important extent on Duyvené de Wit and Koopmans 2001.

2 Among other things, this relative impact will depend on numbers and resources. Small countries (e.g., in the Caribbean) with weak domestic economies and which have sent relatively large numbers of migrants abroad, will be strongly affected by transnational economic, cultural and political flows

3 The need for more comparative work on transnationalism has been forcefully emphasized by Guernizo and Smith (1998: 27-28).

4 E.g., what did postnational guestworker rights count for, where was the power of international conventions and discourses when the Bavarian government expelled a fourteen year-old German-born boy of Turkish origin 'back to Turkey' and thus separated him from his parents who lived in Germany since thirty years?

5 Whether this is a very realistic depiction of the typical nation-state in its pristine state is debatable. Group rights in the form of federal and corporatist arrangements or the preferential treatment of particular (state) religions can be found in many, if not most nation-states. A sizeable proportion of 'multicultural' claims by migrants consist of little else than the demand to apply such group rights equally to all groups, e.g., to give Muslims the right to their own schools when Christian or Jewish denominations also have such rights

6 Strictly speaking, the Mollucan and Cuban examples do not completely fit the definition since these groups are largely concentrated in just one receiving state, the Netherlands and the USA, respectively

7 Of course, the issue is more complex still, because migrants additionally may hold identifications along gender, class, caste or occupational lines, which we ignore here for the sake of brevity and simplicity.

8 A more detailed exposition of our approach for combining national versions of citizenship with political opportunities is outlined in Koopmans and Statham (2000). Due to space limitations, the version here will be a much briefer caricature of the basic contours of this approach

9 Here we offer only a few background details of the country cases to assist interpretation of the data. More substantive contemporary overviews can be found in Bade (1994), Münz, Seifert and Ulrich (1997) and Thränhardt (1992) for Germany; Layton-Henry (1994), Solomos (1993) and Mason (1995) for Britain; and Duyvené de Wit and Koopmans and (2001) for the Netherlands

10 A more detailed exposition on the methodological approach is given in Koopmans and Statham (1999b).

11 This excludes acts of international terrorism that could not be plausibly interpreted as part of the claims-making of a particular resident ethnic community, for instance, most forms of Middle Eastern terrorism. Acts by terrorist groups were included, however, if they were significantly linked to a resident ethnic community, e.g., the Kurdish PKK in Germany, or the planting of a car bomb by Islamic fundamentalists outside the Israeli embassy in Britain

12 Britain here does not refer to the whole of the United Kingdom, but to the main island; events in Northern Ireland were excluded. Moreover, because Scotland has its own press, our data include few Scottish events. If we talk about Britain, therefore, we are in fact mainly implying England and Wales — which is where more than ninety percent of the total population and an even larger percentage of ethnic minorities in the UK live

13 Data were coded from microfilm and CD-ROM versions of the newspapers by trained coding assistants on the basis of a standardized codebook. All articles in the home news section of the newspapers were checked for relevant acts, i.e. the search was not limited to articles containing certain key words. For the main variables in the analysis (actors, addressees, aims, etc.) open category lists were used, which allow us to retain the detail of the original reports in the analysis. In addition, hard copies of the original articles were kept to allow us to go back to the original reports if information was needed that had not been captured by the variables and categories included in the codebook (codebooks are available from the authors on request). The use of very detailed open category systems including hundreds of different actors and claims entails that conventional measures of intercoder reliability are not applicable to these variables. Anyway, the categorizations used in the present analyses are not based on coder decisions, but are the result of aggregations of raw codes by the authors (for a similar two-stage procedure of content analysis, see Shapiro and Markoff (1998)

14 However, it may be that our sources have specific biases that make the data drawn from them unrepresentative for the print-media landscape at large. To check for such biases, we have in two of the countries, Germany and Britain, drawn additional samples from other newspaper sources. In Germany, we coded two years of the right-wing tabloid Bild Zeitung, one year of the German-published edition of the Turkish daily Hürriyet, as well as four-month samples from three different local dailies. In Britain we have a cross-section of six national newspapers for the year 1995: The Times, The Daily Express, The Daily Mirror, The Sun, and The Daily Mail, in addition to The Guardian. Comparisons among these sources confirm that our main sources give relatively broad coverage to issues of immigration and ethnic relations. Importantly, the sometimes large differences in coverage rates do not lead to very different distributions of acts on important variables. For the present purpose, the comparison of the Frankfurter Rundschau to the Hürriyet for the year 1995 is particularly relevant. As a mainstream newspaper with a readership drawn mainly from the majority culture the Rundschau of course does not cover claims-making by ethnic minorities to the same extent as the Hürriyet, which caters specifically to the Turkish immigrant community. Indeed, the number of ethnic minority claims reported was about three times higher in the Hürriyet, with, of course, a heavy bias toward claims-making by Turkish and Kurdish groups. However, this difference in the quantity of coverage hardly affects the distributions among types of claims. As we will see further on, the most striking characteristic of German minority claims-making is the predominance of homeland-related claims. The comparison with the Hürriyet shows that this result is not the product of a construction by German mainstream media, who would ignore claims-making by minorities for rights in Germany and focus disproportionately on conflicts imported from migrants' homelands. For the year 1995, the percentages of homeland-

related claims in the two newspapers are very close: 67% in the Rundschau and 60% in the Hürriyet. Information on similar checks for comparing the other German and British newspapers are available from the authors on request

15 This analysis is based on all claims recorded from our newspaper sources. To control for the possibility that the collective identities thus measured simply reflect the ascription of identities to migrants by journalist, and not migrants' self-identifications, we have separately analyzed the subsample of claims for which we know the full name of the organization which made the claim. Organizational names are important vehicles for the self-presentation of groups towards both their constituency and the wider society, and can therefore be taken as a valid indicator of the group's collective identity. The results for this subsample are very similar to the ones reported here, with one exception: in the British case, the racial category of "Asian" was not used in any organizational name, suggesting that this official label for migrants from the Indian subcontinent is a state construct that has little significance to group it is meant to cover (see further Koopmans and Statham 199: 675-679).

16 We count exile organizations (e.g., the National Resistance Council of Iran) and branches of homeland organizations (e.g., the PKK's, Milli Görüs' or the FIS' various European branches) as homeland-based organizations, even if these organizations may sometimes be formally banned in the homeland

17 All examples in the text are actual cases drawn from our data on claims-making

18 The relatively high figure for Germany is as the table shows due to the "Other" category and particularly to a number of homeland-directed claims by Alevites, a liberal Turkish Islamic current, which during the 1990s was at several occasions violently attacked by Muslim fundamentalist groups in Turkey. This provoked related claims in Germany

19 Differences in the strength of homeland orientations between the Netherlands and Britain can however be partly explained by inter-group differences. Among the eleven categories mentioned in the text, there is no clear rank order between Britain and the Netherlands; depending on the group, the level of homeland-orientation is higher in the Netherlands or in Britain, or is equally low in both countries.

20 Except in a few cases where they mobilize a double identity such as Turkish Muslims.



Bibliographie

BADE (K.J.), *Ausländer, Aussiedler, Asyl*, Beck, München, 1994.

BASCH (L.), GLICK SCHILLER (N.) and SZANTON BLANC (C.), *Nations Unbound : Transnationalized Projects and the Deterritorialized Nation-State*, Gordon and Breach, New York, 1994.

BAUBÖCK (R.), *Transnational Citizenship. Membership and Rights in International Migration*, Edward Elgar, Aldershot, 1994.

BOUSETTA (H.), "Citizenship and political participation in France and the Netherlands : reflections on two local cases", *New Community*, vol. 23, n° 2, 1997, pp. 215-232.

BRUBAKER (R.), *Citizenship and Nationhood in France and Germany*, Harvard University Press,

Cambridge, 1992.

CASTLES (S.), "How Nation-States Respond to Immigration and Ethnic Diversity", *New Community*, vol. 21, n° 3, 1995, pp. 293-308.

CASTLES (S.), *Ethnicity and Globalization*, Sage, London, 2000.

CBS, *Statistical Yearbook of the Netherlands*, SDU publishers, The Hague, 1996.

COHEN (R.), *Global Diasporas : An Introduction*, UCL Press, London, 1997.

DE WIT (D.), KOOPMANS (T.) and KOOPMANS (R.), "Die politisch-kulturelle Integration ethnischer Minderheiten in den Niederlanden und Deutschland", *Forschungsjournal Neue Soziale Bewegungen*, 14 (1), 2001, pp. 10-25.

EUROSTAT, *Migration Statistics 1994*, Office for Official Publications of the European Communities, Luxembourg, 1994.

FAVELL (A.), *Philosophies of Integration. Immigration and the Idea of Citizenship in France and Britain*, Macmillan, Houndmills, Basingstoke, 1998.

FAVELL (A.) and GEDDES (A.), "Immigration and European Integration : New Opportunities for Transnational Mobilization ?", in KOOPMANS (R.) and STATHAM (P.) Eds., *Challenging Immigration and Ethnic Relations Politics. Comparative European Perspectives*, Oxford University Press, Oxford, 2000.

MEINDERT (F.) and TILLIE (J.), *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol. 25, n° 4, 1999, pp. 703-726.

FREEMAN (G.P.) "Modes of Immigration Politics in Liberal Democratic States", *International Migration Review*, vol. 29, n° 4, 1995, pp. 881-902.

FREEMAN (G.P.), and OEGELMAN (N.), "Homeland citizenship policies and the status of third country nationals in the European Union", *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol. 24, n° 4, 1998, pp. 769-788.

GUARNIZO (L.E.) and SMITH (M.P.), "The Locations of Transnationalism", in SMITH (M. P.) and GUARNIZO (L.E.) Eds., *Transnationalism from Below*, Transaction, New Brunswick, 1998, pp. 3-34.

GUILD (E.), "Primary Immigration : The Great myths", in GUILD (E.) and HARLOW (C.) Eds., *Implementing Amsterdam. Immigration and asylum Rights in EC Law*, Hart Publishing, Oxford, 2001.

GUIRAUDIN (V.), "Citizenship Rights for non-Citizens : France, Germany, and the Netherlands", in JOPPKE (C.) Ed., *Challenge to the Nation-State*, Oxford University Press, Oxford, 1998.

IRELAND (P.), *The Policy Challenge of Ethnic Diversity. Immigrant Politics in France and Switzerland*, Harvard University Press, Cambridge, 1994.

JACOBSON (D.), *Rights across Borders. Immigration and the Decline of Citizenship*, The Johns Hopkins University Press, Baltimore, 1996.

JOPPKE (C.), "Asylum and State Sovereignty. A Comparison of the United States, Germany, and Britain", *Comparative Political Studies*, vol. 30, n° 3, 1997, pp. 259-298.

JOPPKE (C.) Ed., *Challenge to the Nation-State. Immigration in Western Europe and the*

United States, Oxford University Press, Oxford, 1998.

KOOPMANS (R.), "Germany and its immigrants: an ambivalent relationship", *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 25/4, 1999a, pp. 627-648.

KOOPMANS (R.), "Political. Opportunity. Structure. Some Splitting to Balance the Lumping", *Sociological Forum*, 14 (1), 1999b, pp. 93-106.

KOOPMANS (R.) and STATHAM (P.), "Challenging the Liberal Nation-State ? Postnationalism, Multiculturalism, and the Collective Claims Making of Migrants and Ethnic Minorities in Britain and Germany", *American Journal of Sociology*, vol. 105, n° 3, 1999a, pp. 652-696.

KOOPMANS (R.) and STATHAM (P.), "Political claims analysis : integrating protest event and political discourse approaches", *Mobilization. The International Journal of Research and Theory about Social Movements, Protest and Collective Behavior*, 4(2), 1999b, pp. 203-221.

KOOPMANS (R.) and STATHAM (P.), "Migration and Ethnic Relations as a Field of Political Contention : An Opportunity Structure Approach", in KOOPMANS (R.) and STATHAM (P.) Eds., *Challenging Immigration and Ethnic Relations Politics. Comparative European Perspectives*, Oxford University Press, Oxford, 2000.

KOOPMANS (R.) and KRIESI (H.), "Citoyenneté, identité nationale et mobilisation de l'extrême-droite. Une comparaison entre la France, l'Allemagne, les Pays-Bas et la Suisse", in BIRNBAUM (P.) Ed., *Sociologie des nationalismes*, PUF, Paris, 1997, pp. 273-294.

LAYTON-HENRY (Z.), "Britain: the would be zero immigration country", in CORNELIUS (W.A.), MARTIN (P.L.) and HOLLIFIELD (J.F.), *Controlling Immigration : A Global Perspective*, Stanford University Press, Stanford, 1994.

LAURENCE (J.), "Zur Ungleichbehandlung jüdischer und türkischer Gemeinden in Berlin - Deutsche Integrationspolitik in der Schiefelage ?", *Forschungsjournal Neue Soziale Bewegungen*, 14 (1), 2001, pp. 59-71.

LEDERER (H.W.), *Migration und Integration in Zahlen*, Europäisches Forum für Migrationsstudien (cd-rom), Bamberg, 1997.

McADAM (D.), McCARTHY (J.D.) and MAYER (N.Z.), *Comparative perspectives on social movements*, Cambridge University Press, Cambridge, 1996.

McCARTHY (J.D.), McPHAIL (C.) and SMITH (J.), "Images of Protest : Estimating Selection Bias in Media Coverage in Washington Demonstrations, 1982, 1991", *American Sociological Review*, 61, 1996, pp. 478-499.

MARIENSTRAS (R.), "On the nation of diaspora", in CHALIAND (G.) Ed., *Minority Peoples in the Age of Nation-States*, Pluto, London, 1989, pp. 119-125

MASON (D.), *Race and Ethnicity in Modern Britain*, Oxford University Press, Oxford, 1995.

MODOOD (T.) and BERTHOUD (R.) et al., *Ethnic Minorities in Britain. Diversity and Disadvantage*, Policy Studies Institute, London, 1997.

MÜNZ (R.), SEIFERT (W.) and ULRICH (R.), *Zuwanderung nach Deutschland. Strukturen, Wirkungen, Perspektiven*, Campus, Frankfurt, 1997.

OLZAK (S.), "Analysis of Events in Studies of Collective Action", *Annual Review of Sociology*, 15, 1989, pp. 119-141.

PORTES (A.), "Globalization from Below: The Rise of Transnational Communities", Working

- Papers on Transnational Communities, WPTC-98-01. <http://www.transcomm.ox.ac.uk>, 1997.
- PORTES (A.), GUARNIZO (L.E.) and LANDOLT (P.), "The study of transnationalism: pitfalls and promise of an emergent research field", *Ethnic and Racial Studies*, vol. 22, n° 2, 1999, pp. 217-237.
- POULTER (S.), *Ethnicity, Law and Human Rights. The English Experience*, Clarendon Press, Oxford, 1998.
- REX (J.), *Ethnic Identity and Ethnic Mobilisation in Britain*, Monographs in Ethnic Relations N° 5, CRER, Warwick, 1991
- ROSENHEK (Z.), "The Politics of Claims-making by Labour Migrants in Israel", *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol. 25, n° 4, 1999, pp. 575-596.
- RUCHT (D.), KOOPMANS (R.) and NEIDHARDT (F.) Eds., *Acts of Dissent. New Developments in the Study of Protest*, Sigma, Berlin, 1998.
- SASSEN (S.), "The de facto Transnationalizing of Immigration Policy" in JOPPKE (C.) Ed., *Challenge to the Nation-State. Immigration in Western Europe and the United States*, Oxford University Press, 1998.
- SHAPIRO (G.) and MARKOFF (J.), *Revolutionary Demands. A Content Analysis of the Cahiers de Doléances of 1789*, Stanford University Press, 1998.
- SMITH (M.P.), *Transnational Urbanism. Locating Globalization*. Oxford: Blackwell, 2001.
- SOCIAAL EN CULTUREEL PLANBUREAU, *Rapportage Minderheden*, The Hague, 1999, 1997
- SOLOMOS (J.), *Race and Racism in contemporary Britain* (2nd ed.), Macmillan, London, 1993.
- SOLOMOS (J.) and BACK (L.), *Race, Politics and Social Change*, Routledge, London / New York, 1995.
- SOYSAL (Y. N.), *Limits of Citizenship. Migrants and Postnational Membership in Europe*, University of Chicago Press, 1994.
- SOYSAL (Y. N.), "Citizenship and identity: living in diasporas in post-war Europe?", *Ethnic and Racial Studies*, 23 (1), 2000, pp. 1-15.
- STATHAM (P.), « Political mobilisation by minorities in Britain : a negative feedback of race relations ? », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 25 (4), 1999, pp. 597-626.
- STATISCHES BUNDESAMT, *Bevölkerung und Erwerbstätigkeit. Fachserie 1, Reihe 2 : Ausländische Bevölkerung*. Wiesbaden, 2000.
- TARROW (S.), *Democracy and Disorder. Protest and Politics in Italy, 1965-1975*. Clarendon, Oxford, 1989.
- TARROW (S.), *Power in Movement. Social Movements, Collective Action and Politics*. Cambridge University Press, 1998.
- TÖLÖLYAN (K.), « The Nation-State and Its Others : In Lieu of a Preface », in ELEY (G.) and GRIGOR(R.S.), Eds., *Becoming National : A Reader*, Oxford University Press, Oxford, 1996.
- THRÄNHARDT (D.), « Germany – An Undeclared Immigration Country », pp. 167-194, in THRÄNHARDT (D.) Ed., *Europe – A New Immigration Continent. Policies and Politics since 1945 in Comparative Perspective*. Lit., Hamburg, 1992.

VAN HEAR (N.), *New diasporas. The mass exodus, dirpersal and regrouping of migrant communities*, UCL Press, London, 1998.

VERTOVEC (S.), « Religion and Diaspora », *Working Papers on Transnational Communities*. WPTC-01-01. <http://www.transcomm.ox.ac.uk>, 2000.

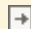


Pour faire référence à cet article

Koopmans Ruud et Statham Paul (2001). "How national citizenship shapes transnationalism. A comparative analysis of migrant claims-making in Germany, Great Britain and the Netherlands". *Revue Européenne des Migrations Internationales*, Volume 17, Numéro 2, p. 63-100.

Accessible en ligne à l'URL : <http://remi.revues.org/document1945.html>

imprimer 


signaler par mail 

[Accueil](#) > [Sommaires](#) > [Volume 17](#) > [Numéro 2](#) > [Articles](#) > Article

REMI - Revue Européenne des Migrations Internationales - ISSN 0765-0752
MSHS - 99, avenue du Recteur Pineau - F-86000 Poitiers
Tél : (33) - (0)5 49 45 46 56 - Fax : (33) - (0)5 49 45 46 68
<http://remi.revues.org> - remi@mshs.univ-poitiers.fr

PAGE GÉNÉRÉE PAR **LODEL**

[Administration du site](#) (accès réservé) - [A propos](#)


[imprimer](#) 
[signaler par mail](#) 
[Sommaires](#)
[En texte intégral](#)
[Comité de direction,
de rédaction et
correspondants](#)
[Abonnement et vente
à l'unité](#)
[Vente collection
complète](#)
[Note aux auteurs](#)
[Mentions légales](#)
[Index par auteurs](#)
[Index par mots-clés](#)
[Index géographique](#)
[Texte intégral sur
Persée](#)
[Numéros 1-1 \(1985\) à
17-3 \(2001\)](#)


Recherche

La REMI adhère à



Article

Le renouvellement de la population active étrangère en France de 1990 à 1998

 par [Jean-François Léger](#) | publié en ligne le 7 mars 2005

Jean-François Léger : Chercheur associé au laboratoire Populations et interdisciplinarité (Université René Descartes - Paris V).

Mots-clés : [Démographie](#) , [Flux](#) , [Marché du travail](#) , [Marché du travail](#) , [Population active](#)
Zone géographique : [France](#)

Résumé : De nombreuses données statistiques permettent de dresser un état annuel de l'effectif et des caractéristiques démographiques et professionnelles de la population active étrangère en France. En revanche, il existe peu d'informations sur les flux qui assurent son renouvellement. Pour pallier cette carence, une série de travaux destinés à estimer le nombre annuel d'étrangers qui entrent sur le marché du travail a été initiée en 1997. Ces études permettent à ce jour d'établir un bilan démographique pour les années 1990-1998. Parmi les principaux résultats, on peut noter qu'en neuf ans, plus de 800 000 étrangers (non compris ceux qui bénéficient d'une autorisation provisoire de travail) sont entrés sur le marché du travail français. D'une année à l'autre, ce flux a connu des variations importantes. Toutefois, la tendance générale est, depuis 1990, à la baisse : le flux annuel de nouveaux actifs étrangers est ainsi passé en moyenne de 107 000 entrées au cours des années 1990-1992 à 86 000 pour les années 1996-1998.

Abstract : The Working Foreign Population Renewal in France between 1990 and 1998 . -- Many statistical data can put up an annual status of demographic and professional features of foreign labour force in France. On the other hand, very few information are available on its renewal stream. To compensate for lack of data, series of studies on annual number of foreigners starting on labour market have been initiated in 1997. Today, these studies can draw up a demographic evaluation for the 1990-1998 period. Among the principal results, it can be noticed that during this nine year period, more than 800 000 foreigners (not including those who are in possession of temporary licence) arrived on the French labour market. Year in year out, this stream remained under important variations. However since 1990, the main trend has been falling down : the annual stream of new working foreigners has decreased from 107 000 to 86 000 between the 1990-1992 period to the 1996-1998 period.

Extracto : La renovación de la población activa extranjera en Francia de 1990 a 1998. --
 Numerosos datos estadísticos permiten establecer el estado anual de los efectivos y de las características demográficas y profesionales de la población activa en Francia. Sin embargo, las informaciones relativas a los flujos que hacen posible la renovación no son abundantes. De modo a paliar esta carencia, en 1997 se iniciaron una serie de trabajos destinados a estimar el número anual de extranjeros que acceden al mercado de trabajo. Dichos estudios permiten, hoy en día, establecer un balance demográfico respecto al periodo 1990-98. Entre los principales resultados podemos destacar que, a lo largo de nueve años, más de 800 000 extranjeros (sin contabilizar a aquellos que han beneficiado de una autorización provisional de trabajo) han accedido al mercado de trabajo francés. De un año al otro este flujo ha conocido variaciones importantes. No obstante, desde 1990, la tendencia general se halla a la baja: el flujo anual de nuevos activos extranjeros ha pasado de una media de entradas de 107 000 para el periodo 1990-92 a 86 000 para el periodo 1996-98.



Sommaire

[Le champ de l'estimation : l'immigration légale à caractère permanent](#)

[Un flux d'entrées partiellement connu](#)

[Le recours à une estimation pour compléter les données existantes](#)

[Les entrées « indirectes » sur le marché du travail](#)

[Les entrées « différées » sur le marché du travail](#)

[Les flux ponctuels au cours des années 1996-1998](#)

[L'impact important des régularisations de 1997-1998](#)

[L'impact plus marginal des étrangers enregistrés par l'OMI comme « visiteurs »](#)

[Plus de 800 000 entrées en neuf ans](#)

[Les étrangers représentent plus de 10 % des entrées sur le marché de l'emploi](#)

[Pour conclure](#)



Texte intégral

De nombreuses données statistiques issues d'enquêtes (notamment l'enquête Emploi de l'INSEE) ou de fichiers administratifs permettent de dresser un état annuel de l'effectif et des caractéristiques démographiques et professionnelles de la population active étrangère en France. En revanche, il existe peu d'informations sur les flux qui assurent son renouvellement. Afin de pallier cette carence, la Direction de la population et des migrations (DPM) a initié, en 1997, une série de travaux destinés à estimer le nombre d'étrangers qui entrent chaque année sur le marché du travail. Une première étude, dont les principaux résultats ont été présentés dans un précédent numéro de la REMI (Léger, 1997), s'est attachée à la période 1990-1992. Cet exercice a, depuis, été renouvelé pour les années 1993-1995 et 1996-1998 (Léger, 1998, 2001). Nous sommes donc dorénavant en mesure de dresser un bilan des entrées d'étrangers sur le marché du travail pour les années 1990-1998. La présentation de leurs caractéristiques démographiques s'appuie donc largement sur les données les plus récentes et relatives à la période 1996-1998. Si ce flux a connu des variations d'une année à l'autre, le profil démographique des nouveaux actifs étrangers est en revanche resté globalement stable depuis 1990.

Le champ de l'estimation : l'immigration légale à caractère permanent

La population étrangère à laquelle nous nous intéressons est uniquement composée des personnes qui bénéficient d'une autorisation de séjour en France valide pour une durée au moins égale à un an. Les étudiants en raison de leur statut provisoire et des conditions réglementaires particulières qui régissent la possibilité pour eux d'exercer une activité ainsi que les travailleurs temporaires tels que les bénéficiaires d'une autorisation provisoire de travail (APT) ou les stagiaires, les travailleurs saisonniers et, bien sûr, les étrangers en situation irrégulière échappent à notre champ d'observation. Ce choix permet de rapprocher le flux annuel d'entrées de nouveaux actifs étrangers « permanents » sur le marché de l'emploi français du nombre global de personnes qui, chaque année, en France, cessent d'être inactives pour entrer « durablement » sur le marché du travail.

Cette étude des entrées d'actifs étrangers sur le marché de l'emploi au cours de la période 1990-1998 a distingué les étrangers originaires des pays européens entre lesquels sont en vigueur des accords de libre circulation des personnes, des autres étrangers. Le premier groupe réunit, pour les années 1990-1993, les ressortissants des douze pays membres de l'Union européenne (UE à 12), c'est-à-dire l'Allemagne, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Portugal et le Royaume-Uni. À partir du 1er janvier 1994, l'accord de libre circulation des personnes a été élargi à cinq pays non-membres de l'Union européenne (Autriche, Finlande, Islande, Norvège, Suède). Ce nouvel ensemble de 17 pays compose l'espace économique européen (EEE). Cette modification de la réglementation sur l'immigration a des conséquences statistiques. En effet, l'Office des Migrations Internationales (OMI) gère des procédures administratives et les statistiques que cet organisme publie, et sur lesquels se fonde en partie ce travail¹, en sont le produit. Toutefois, le faible effectif des ressortissants originaires de ces cinq pays autorise à considérer comme négligeables les variations statistiques dues à ce changement de composition des groupes de nationalités. Dans les tableaux et les graphiques présentés dans cet article, le libellé EEE correspond donc :

- pour les années 1990-1993, aux pays membres de l'UE à 12 ;
- à partir du 1er janvier 1994, aux pays membres de l'UE à 12 auxquels il faut ajouter l'Autriche, la Finlande et la Suède (qui sont entrés dans l'Union européenne en 1995), ainsi que l'Islande et la Norvège.

Un flux d'entrées partiellement connu

Chaque année, plusieurs milliers d'étrangers entrent en France afin d'exercer une activité (salariée ou non) ; parce que l'exercice d'une activité est le motif qui leur permet d'entrer en France, nous avons qualifié ces entrées sur le marché du travail d'entrées directes.

La plupart des étrangers qui entrent en France dans ce cadre font l'objet d'un contrôle sanitaire effectué par l'OMI. On connaît donc bien leur nombre ainsi que leur distribution par sexe et âge. La situation est sensiblement différente pour les étrangers originaires des pays membres de l'EEE puisqu'ils échappent à ce contrôle. L'effectif de ceux qui sont salariés est toutefois assez bien connu car il peut être approché à partir du dénombrement des déclarations d'engagement souscrites par les employeurs. Pour ceux qui ne sont pas salariés,

nous avons repris les évaluations proposées par A. Lebon dans les bilans annuels de la présence étrangère en France qu'il publie chaque année². Ses estimations tiennent notamment compte, d'une part des indications de l'AGDREF³ depuis qu'elles sont disponibles et, d'autre part, de l'évolution des flux de salariés.

En 1992, l'élargissement de l'accord de libre circulation aux ressortissants espagnols et portugais s'est traduit par une augmentation considérable de leur effectif dans le flux d'entrées directes. Si l'on fait abstraction de cet événement, le nombre d'entrées directes est resté assez stable entre 1990 et 1993. En revanche, une baisse importante est observée entre 1993 et 1996 : alors que près de 28 000 étrangers sont entrés en France afin d'exercer une activité en 1993, ils ne sont plus que 12 500 en 1996. Cette baisse a été spectaculaire en 1994 et 1995 (environ - 25 %) ; elle s'est ensuite considérablement ralentie en 1996 (- 15 %). Depuis, le nombre d'entrées directes s'est stabilisé : on n'en compte plus que 12 000 par an (tableau 1).

Tableau 1 : Nombre estimé d'entrées directes de 1990 à 1998 réparties selon la nationalité regroupée et le sexe

Année	Espace économique européen		Pays tiers		Total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
1990	5 992	3 791	14 300	4 821	28 904
1991	5 850	3 701	16 473	5 553	31 577
1992	15 782	9 986	19 709	6 644	52 121
1993	9 740	6 121	8 057	3 750	27 668
1994	7 526	4 899	5 885	2 343	20 653
1995	5 398	3 269	4 340	1 805	14 812
1996	4 721	3 062	3 260	1 493	12 536
1997	4 229	2 743	3 592	1 645	12 209
1998	4 049	2 626	3 723	1 704	12 102

Sources : OMI, DPM

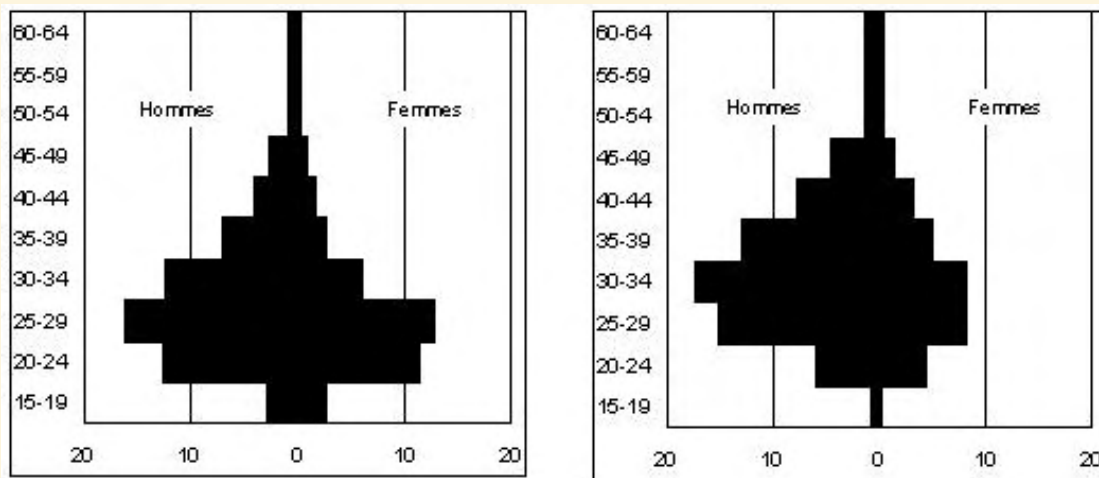
Cette variation quantitative a touché chaque groupe de nationalités et chaque sexe dans des proportions identiques. De ce fait, le profil démographique des étrangers entrés en France au titre de l'exercice d'une activité n'a guère changé depuis 1990. Les ressortissants de l'EEE représentent plus de la moitié (environ 55 % pour les années 1996-1998) de ce flux. Les hommes sont plus nombreux que les femmes, et cet écart est plus accentué chez les étrangers originaires des pays tiers que parmi les ressortissants de l'EEE (respectivement 69 % et 61 %).

La structure par âge est elle aussi restée très stable. Ainsi, les pyramides des âges des années 1996-1998 sont représentatives de ce qui a été constaté depuis 1990 (graphique 1). Les hommes sont, d'une manière générale, légèrement plus âgés que les femmes :

- pour les ressortissants de l'EEE, les âges moyens sont respectivement de 32 et 29 ans ;
- pour les étrangers originaires des pays tiers, ils sont de 35 et 33 ans.

Graphique 1 : Pyramides des âges (en %) des entrées directes au cours des années 1996-1998 selon la nationalité regroupée

1. Étrangers originaires des pays membres de l'espace économique européen 2. Étrangers originaires des pays tiers



Source : OMI

[Le recours à une estimation pour compléter les données existantes](#)

Les étrangers qui entrent en France afin d'exercer une activité (salarisée ou non) ne constituent qu'une partie du flux annuel de nouveaux actifs étrangers. Il faut en effet leur ajouter tous ceux déjà présents en France pour un autre motif (naissance, immigration familiale, etc.) qui, une année donnée, accèdent librement au marché de l'emploi puisque leur titre de séjour leur donne l'autorisation de travailler. Pour les années 1990-1998, aucune source administrative ne permet d'en dénombrer l'effectif. Pour le quantifier, nous sommes donc conduit à mettre en œuvre une méthode d'estimation. Compte tenu des données disponibles, deux types d'entrées sur le marché du travail ont été définis :

- les entrées indirectes : elles correspondent aux étrangers qui entrent sur le marché du travail l'année même de leur arrivée en France à un autre titre que l'exercice d'une activité ;
- les entrées différées : il s'agit des étrangers présents sur le territoire français le 1er janvier de l'année considérée, qui ne sont encore jamais entrés sur le marché du travail et qui deviennent précisément actifs pour la première fois au cours de cette même année.

[Les entrées « indirectes » sur le marché du travail](#)

L'estimation de ce flux se fait en deux temps. Il s'agit tout d'abord, dans le cadre de cette étude où seule l'immigration légale à caractère permanent est considérée, de dénombrer les personnes qui sont entrées en France soit au titre du regroupement familial, soit comme conjoints ou parents de Français, soit encore comme réfugiés ou membres de leur famille. Puis, il s'agit de déterminer la proportion de ces actifs potentiels qui accèdent au marché du travail.

Chacun de ces flux fait l'objet d'un dénombrement par l'OMI, qui en précise également les principales caractéristiques démographiques. Cependant, en ce qui concerne le nombre annuel de réfugiés, nous avons utilisé les statistiques de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) parce qu'elles sont plus complètes. Les situations repérées⁴ par ces organismes ne concernent là encore que les étrangers originaires des pays tiers. Le nombre des ressortissants de l'EEE qui entrent chaque année en France au titre du regroupement familial ou comme membres de famille de Français doit être évalué. Comme nous l'avons fait pour les entrées d'actifs non salariés, nous avons repris dans ce cas les estimations proposées par A. Lebon dans ses rapports annuels publiés à la Documentation Française. La répartition par sexe et groupe d'âges a pour sa part été approchée à partir des informations disponibles pour certains pays européens non-membres de l'EEE.

Le nombre d'actifs potentiels qui sont entrés en France à un autre titre que l'exercice d'une activité a chuté de manière considérable au cours de la période 1993-1995 : ils ne sont plus que 40 000 en 1994 et 35 000 en 1995 au lieu de 60 000 pour chacune des années 1990-1993. Mais depuis 1996, ce flux tend à augmenter puisqu'il est passé en deux ans de 35 000 à près de 40 000 entrées par an (tableau 2).

Tableau 2 : Nombre estimé d'étrangers âgés de 16 ans et plus entrés en France à un autre titre que l'exercice d'une activité, répartis selon la nationalité regroupée et le sexe

Année	Espace économique européen		Pays tiers		Total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
1990	1 100	2 500	23 900	30 700	58 200
1991	1 200	2 500	27 700	33 000	64 400
1992	1 700	3 400	24 600	29 900	59 600
1993	1 100	3 200	24 200	32 100	60 600
1994	1 200	2 900	14 900	22 100	41 100
1995	800	2 600	12 500	18 800	34 700
1996	1 100	3 700	11 400	18 500	34 700
1997	1 600	4 900	11 600	18 300	36 400
1998	1 800	4 000	13 200	20 000	39 000

Sources : à partir de OMI, DPM, OFPRA

La baisse enregistrée entre 1993 et 1995 a affecté à la fois les ressortissants de l'EEE et les étrangers originaires des pays tiers qui représentent plus de 85 % de ce flux d'actifs potentiels en provenance de l'étranger. La structure par âge de chacun de ces deux groupes de nationalités n'a pas connu d'évolutions notables. Cela résulte de la relative stabilité des caractéristiques démographiques des personnes entrées en France soit comme conjoints ou parents de Français, soit dans le cadre de la procédure du regroupement familial, flux qui concentrent à eux seuls plus de 80 % des entrées annuelles d'actifs potentiels. De plus, peu de différences sont constatées d'un groupe de nationalités à l'autre. Pour les femmes, l'âge moyen est sensiblement le même (32 ans pour les ressortissantes de l'EEE, 31 ans pour celles des pays tiers). L'écart est un peu plus net pour les hommes : l'âge moyen des actifs

potentiels originaires de l'EEE est de 28 ans, tandis qu'il est de 30 ans pour les autres étrangers. La répartition par sexe est, en revanche, nettement différente d'un groupe de nationalités à l'autre. Pour les années 1996-1998 par exemple, la sur-représentation féminine est plus accentuée pour les ressortissants de l'EEE que pour les étrangers des pays tiers (74 % contre 61 %). Ce résultat est en tout point comparable à celui observé pour les années précédentes.

Les seules données dont on dispose pour évaluer l'intensité d'entrée sur le marché du travail de ces actifs potentiels sont les taux d'activité par sexe, groupe d'âges et nationalité de l'enquête annuelle sur l'emploi de l'INSEE. Si l'on fait l'hypothèse que les étrangers qui viennent d'arriver en France se comportent comme ceux qui s'y trouvent déjà, la probabilité qu'ils deviennent actifs peut être assimilée au taux d'activité de la population à laquelle ils s'agrègent. Cette hypothèse tend vraisemblablement à surestimer la proportion d'étrangers qui entrent sur le marché du travail l'année même de leur arrivée en France à un autre titre que l'exercice d'une activité. En effet, un temps de latence est sûrement nécessaire avant que les comportements des nouveaux immigrants s'alignent sur les attitudes de ceux qui les ont précédés dans le pays d'accueil. Nous aurions pu utiliser les taux d'activité des pays d'origine. Deux raisons nous ont incité à rejeter cette approche : d'une part, la difficulté de collecte des informations relatives aux niveaux d'activité par âge et sexe dans certains pays étrangers et, d'autre part, la qualité inégale de ces statistiques.

L'évaluation du nombre d'entrées indirectes sur le marché du travail (tableau 3) est donc obtenue en multipliant les taux d'activité par âge, sexe et nationalité regroupée des étrangers présents en France par les effectifs d'actifs potentiels correspondants.

Tableau 3 : Nombre estimé d'entrées indirectes de 1990 à 1998 réparties selon la nationalité regroupée et le sexe

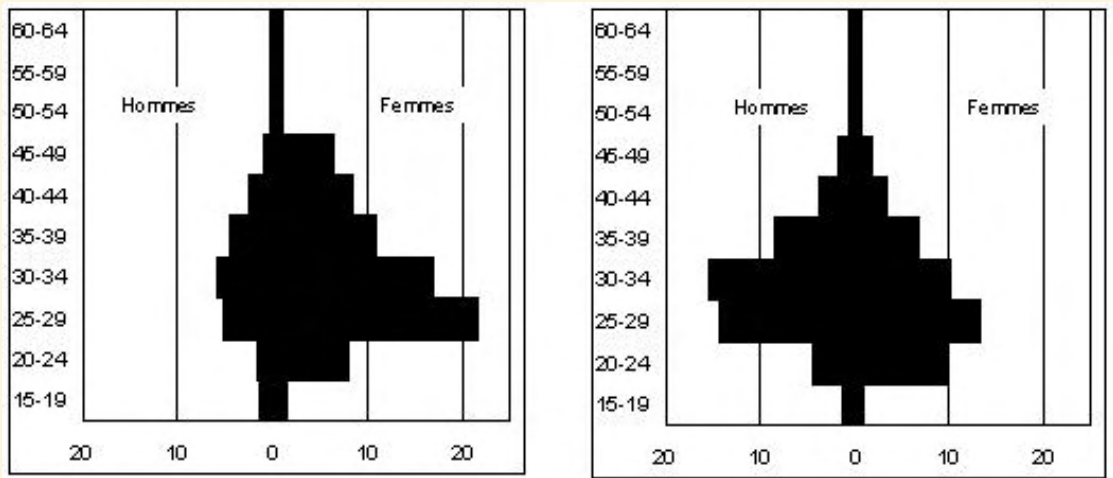
Année	Espace économique européen		Pays tiers		Total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
1990	500	1 500	16 000	11 000	29 000
1991	500	1 500	18 500	12 000	32 500
1992	1 000	2 000	16 500	10 500	30 000
1993	500	2 000	16 000	12 000	30 500
1994	500	1 500	9 500	8 500	20 000
1995	500	1 500	8 500	7 000	17 500
1996	500	2 000	7 500	7 500	17 500
1997	1000	3 000	7 500	7 000	18 500
1998	1 000	2 500	8 000	7 500	19 000

Deux périodes peuvent être distinguées : la première couvre les années 1990-1993, tandis que la deuxième s'étend de 1994 à 1998. Alors que l'on estime à environ 30 000 le nombre d'entrées indirectes pour les années 1990-1993, moins de 20 000 personnes ont en moyenne emprunté cette trajectoire pour entrer sur le marché du travail au cours de la période 1994-1998. En revanche, la répartition par nationalité ainsi que la structure par âge et sexe n'ont pas évolué depuis 1990. Les données relatives aux années 1996-1998 sont ainsi en tout point comparables à celles obtenues pour les années précédentes (graphique 2).

Graphique 2 : Pyramides des âges (en %) des entrées indirectes au cours des années 1996-1998 selon la nationalité regroupée

1. Étrangers originaires des pays membres de l'espace économique européen

2. Étrangers originaires des pays tiers



La moitié du flux d'entrées d'actifs étrangers sur le marché du travail français est composée de personnes âgées de 25-34 ans. Ce résultat est la conséquence de la conjugaison d'une population d'actifs potentiels assez jeunes et de taux d'activité élevés à ces mêmes âges. Ces caractéristiques d'âge sont comparables d'un groupe de nationalités à l'autre. En revanche, les répartitions par sexe diffèrent radicalement : les femmes sont nettement majoritaires (76 %) parmi les ressortissants de l'EEE, tandis qu'elles représentent la moitié (48 %) des entrées indirectes des autres étrangers. Parmi ces derniers, elles représentent pourtant la majorité des actifs potentiels qui sont entrés en France à un autre titre que l'exercice d'une activité. Cette inversion quantitative s'explique par le fait que les taux d'activité des hommes sont, à tous les âges, nettement plus élevés que ceux des femmes. En revanche, pour les ressortissants de l'EEE, les écarts également observés à chaque âge en faveur de la population masculine ne sont pas suffisamment importants pour renverser la sur-représentation féminine constatée chez les actifs potentiels.

[Les entrées « différées » sur le marché du travail](#)

Pour estimer le nombre d'entrées différées, nous avons eu recours à une méthode couramment utilisée en démographie et qui est, par exemple, employée dans le calcul de l'âge moyen d'entrée sur le marché du travail (Brondel, Guillemot & Marioni, 1996). Son principe est simple. La répartition par âge et situation d'activité des Français obtenue à partir de l'enquête Emploi de l'INSEE permet de déterminer des taux d'inactivité par âge. La courbe issue de cette série décroît de manière régulière de 15 à 30 ans. De ce fait, en divisant, par exemple, le taux d'inactivité à 20 ans par celui observé à 19 ans, on obtient la proportion de personnes qui demeurent inactives entre 19 et 20 ans, sous réserve que la situation observée une année donnée soit suffisamment stable pour qu'elle reflète les comportements propres à une génération. De cette proportion, on en déduit celle — complémentaire — des personnes qui deviennent actives. Enfin, on applique cette proportion à l'effectif de personnes âgées de 19 ans inactives en début d'année. On obtient alors une estimation du nombre de personnes âgées de 19 ans en début d'année, qui accèdent au marché de l'emploi.

Ce principe méthodologique a été appliqué aux étrangers présents en France. Mais compte tenu de leur effectif réduit dans l'enquête Emploi, il n'a pas été possible de la mettre en œuvre pour chacune des années couvertes par cette étude. Nous avons donc agrégé les données par période triennale (1990-1992, 1993-1995 et 1996-1998) pour obtenir une estimation du flux annuel des entrées différées et répartir ces dernières selon la nationalité regroupée, le sexe et l'âge. Cette méthode a par ailleurs supposé de faire l'hypothèse que cette population est, d'un point de vue démographique, « fermée », c'est-à-dire que les départs de la catégorie « étranger » par décès, sortie du territoire ou acquisition de la nationalité française sont sans conséquence sur le stock présent en début d'année. Présentée autrement, cette hypothèse revient à intégrer dans le flux d'entrées différées les étrangers présents en France en début d'année, quel que soit leur devenir au cours de l'année. Cette hypothèse d'une population fermée, qui simplifie la démarche d'estimation, a été testée et il s'est avéré que la prise en compte de ces différentes « sorties » de la catégorie étranger avait peu d'incidence sur l'ordre de grandeur du nombre d'entrées différées.

Celui-ci n'a guère évolué d'une période à l'autre. On peut toutefois noter une sensible décroissance pour les années 1996-1998 par rapport aux deux précédentes périodes (tableau 4).

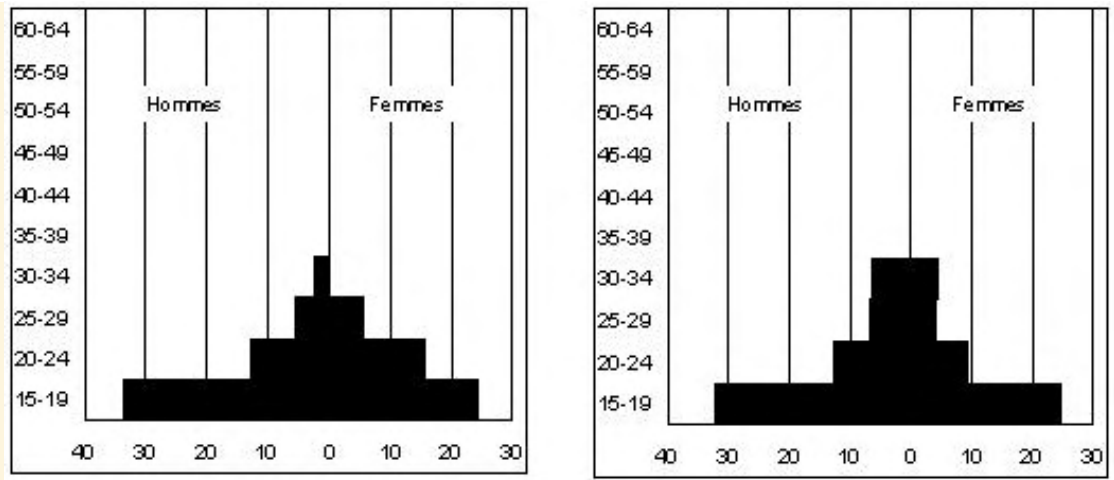
Tableau 4 : Nombre annuel moyen estimé d'entrées différées de 1990 à 1998 réparties selon la nationalité regroupée et le sexe

Période	Espace économique européen		Pays tiers		Total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
1990-1992	8 000	6 000	15 000	10 000	39 000
1993-1995	5 000	4 000	17 000	11 000	37 000
1996-1998	4 000	3 000	14 000	11 000	32 000

Contrairement au résultat auquel nous sommes parvenu pour les entrées indirectes, le mode d'estimation des entrées différées conduit à des structures par âge et sexe assez voisines lorsque l'on compare les ressortissants de l'EEE aux autres étrangers (graphique 3). Quel que soit le groupe de nationalités, les hommes sont un peu plus nombreux que les femmes : ils sont, en 1996-1998, 54 % parmi les étrangers de l'EEE et 58 % chez ceux originaires des pays tiers. Mais ce qui est surtout remarquable est la nette sur-représentation des jeunes âgés de moins de 20 ans qui constituent près de 60 % des entrées différées : la pyramide des âges des entrées différées s'éloigne donc très nettement de celle des entrées directes et indirectes.

Graphique 3 : Pyramides des âges (en %) des entrées différées au cours des années 1996-1998 selon la nationalité regroupée

1. Étrangers originaires des pays membres de l'espace économique européen
2. Étrangers originaires des pays tiers



Les flux ponctuels au cours des années 1996-1998

La distinction des entrées sur le marché du travail en trois flux distincts (les entrées directes, indirectes et différées) permet de disposer d'une typologie qui évite les doubles-comptes. Cette caractérisation est exhaustive pour les années 1990-1995. En revanche, au cours de la période 1996-1998, plusieurs milliers d'étrangers ont accédé au marché du travail sans qu'il soit possible de les inclure dans cette typologie. Il s'agit :

- d'une part, des bénéficiaires du réexamen, à la suite de l'opération décidée par les Pouvoirs publics en juin 1997. Cette mesure, limitée dans le temps, a un début de traduction statistique durant le second trimestre 1997 puis, en année pleine, en 1998 ;
- d'autre part, des étrangers enregistrés par l'OMI comme visiteurs, dont le volume augmente considérablement en 1997 et 1998 après avoir déjà connu une hausse sensible en 1996. L'augmentation de ce flux dénote une utilisation de la procédure « visiteurs » autre que celle prévue en réalité par l'ordonnance de 1945.

L'impact important des régularisations de 1997-1998

En 1997, les Pouvoirs publics ont entamé une opération de régularisation. Cette mesure ne concernait que les ressortissants des pays non-membres de l'EEE. En 1997, elle s'est appliquée à 18 910 personnes originaires des pays tiers et en 1998 à 45 773⁵.

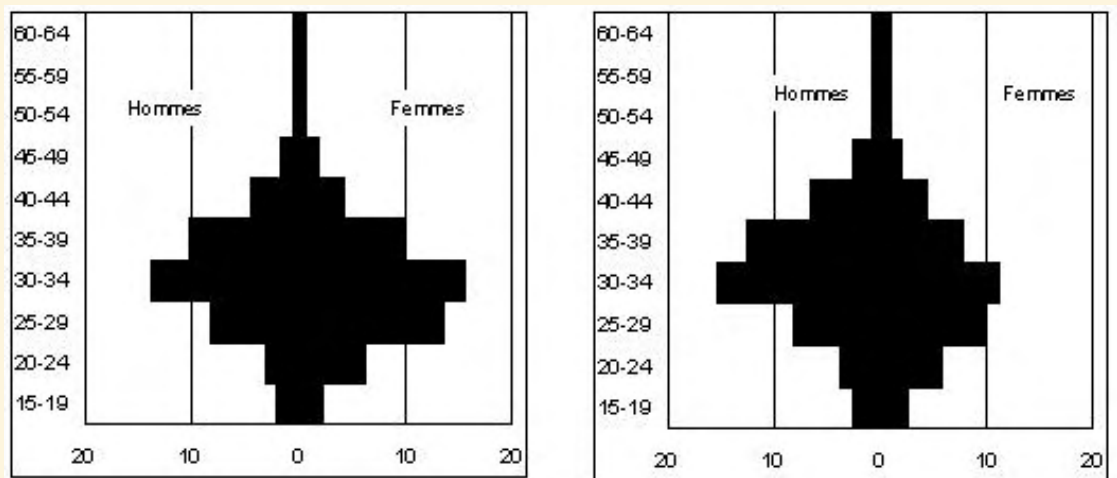
Si les motifs de régularisation et la répartition géographique des bénéficiaires ont fait l'objet de publications, le bilan de la nature des cartes délivrées n'est pas encore connu. Toutefois, quelques informations statistiques ont été livrées par le ministère de l'intérieur à ce sujet dans les rapports qui sont présentés au Parlement. Dans un premier temps, l'analyse d'un échantillon de 11 000 cartes délivrées durant le second semestre 1997 révèle que 10 300 d'entre elles environ (soit près de 94 %) sont des premiers titres « salariés ». « Or, ces bénéficiaires n'entrent pas sous la rubrique "travailleurs permanents" dans les statistiques de l'OMI » (Lebon, 1999). Les renseignements pour l'année 1999 confirment cette proportion puisque « pour un nombre estimé de 48 100 premières cartes de séjour (d'un an) émises cette année-là dans le cadre de l'opération de régularisation, environ 90 % portent la mention "salarié", 6 % celle de "visiteur" et entre 1 et 2 % celle d'"étudiant" ou de "membre de famille" » (Lebon, 2000). En conséquence, aux nouveaux actifs estimés pour la période 1996-

1998, il convient d'ajouter environ 18 000 personnes pour l'année 1997 et 41 000 en 1998.

Sur le plan des caractéristiques démographiques, on peut noter que si la structure par âge est restée constante d'une année à l'autre (l'âge moyen des hommes est de 34 ans, tandis que celui des femmes est de 33 ans), la répartition selon le sexe s'est inversée entre 1997 et 1998 : on comptait 44 % d'hommes pour 56 % de femmes en 1997 et ce sont exactement les proportions inverses qui sont constatées en 1998 (graphique 4). Ce renversement est consécutif à la diminution de la part du nombre de femmes âgées de 25-34 ans dans la population totale des bénéficiaires du réexamen (de 30 % en 1997 à 21 % en 1998), qui a profité à l'ensemble des classes d'âge des hommes.

Graphique 4 : Pyramides des âges (en %) des bénéficiaires du réexamen qui sont devenus actifs

1. Année 1997 2. Année 1998



Source : OMI

L'impact plus marginal des étrangers enregistrés par l'OMI comme « visiteurs »

Pour les années 1990-1995, les étrangers enregistrés par l'OMI dans la rubrique « visiteurs » ont été exclus, en toute connaissance de cause, du champ de l'étude puisque l'ordonnance de 1945 prévoit explicitement que l'engagement de n'exercer en France aucune activité professionnelle soumise à autorisation est l'une des conditions exigées pour la délivrance de ce titre. Les quelques visiteurs actifs (architectes, actifs exerçant des professions libérales) recensés chaque année étaient sans conséquence pour notre estimation. Ce principe de non-prise en compte a été maintenu pour les ressortissants de l'EEE. Cependant, la situation apparaît différente pour les visiteurs en provenance des pays tiers dont le nombre a considérablement augmenté à partir de 1996 avant de chuter en 1999 avec la création de la carte « vie privée et familiale » : alors que l'OMI en dénombre environ 5 000 au cours des années 1993-1995, ils sont 8 000 en 1996, environ 15 000 les deux années suivantes, puis 8 000 à nouveau en 1999.

Par ailleurs, les bilans annuels sur la présence étrangère en France mettent en évidence les transferts statistiques qui se sont produits à partir d'autres rubriques et notamment de celles où figurent les membres de famille. Ainsi, pour les années 1997 et 1998, ces rapports ont été

à même d'identifier la présence de conjoints de Français (environ 4 000 en 1997 et 6 000 en 1998). D'autres transferts ont été signalés sans qu'il soit possible de les chiffrer aussi précisément si bien qu'est apparue la nécessité d'inclure une partie des étrangers composant ce flux dans l'estimation des entrées sur le marché national de l'emploi.

Pour réaliser cette estimation, l'OMI nous a transmis les fichiers relatifs aux étrangers enregistrés comme visiteurs au cours des années 1993 à 1998. Ces fichiers détaillent notamment l'âge et le sexe de ces personnes. Pour passer de ces données au nombre de nouveaux actifs issus de cette catégorie d'entrants en métropole, il a été nécessaire de poser trois hypothèses :

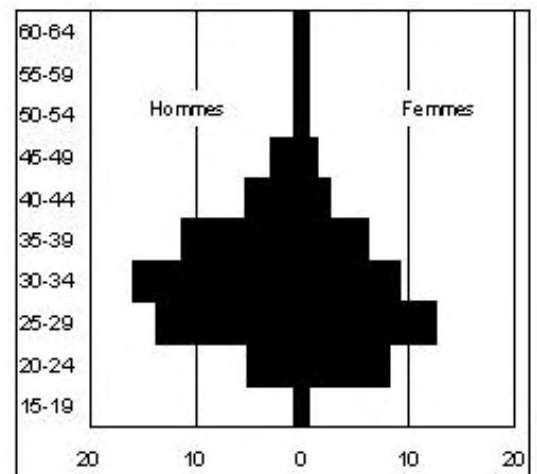
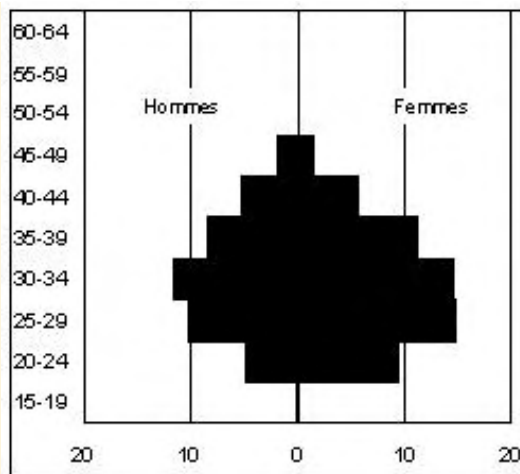
- le flux observé au cours des années 1993-1995 constitue le niveau « normal » des entrées comme visiteurs. On effectue la moyenne des effectifs de visiteurs entrés en France métropolitaine au cours de ces trois années pour obtenir l'effectif de référence de visiteurs. Il s'élève à environ 5 100 (hypothèse n° 1) ;
- la différence entre cet effectif et ceux observés en 1996, 1997 et 1998 est le fait d'entrées de « faux » visiteurs. On considère donc que seuls ces derniers constituent de nouveaux actifs potentiels. On estime ainsi leur nombre à 3 000 en 1996, 9 000 en 1997 et 11 000 en 1998 (hypothèse n° 2) ;
- les comportements en matière d'activité de ce « surplus » d'étrangers comptabilisés par l'OMI parmi les visiteurs sont les mêmes que ceux des actifs potentiels à partir desquels sont estimées les entrées indirectes (cf. supra 3.1). La probabilité pour qu'ils deviennent actifs a donc été assimilée, comme cela a été précédemment expliqué, au taux d'activité de la population étrangère à laquelle ils s'agrègent (hypothèse n° 3).

Une fois ces hypothèses émises, on obtient une estimation du nombre de ces étrangers qui entrent sur le marché du travail en multipliant les effectifs par âge et sexe résultant de l'hypothèse n° 2 par les taux d'activité correspondants (hypothèse n° 3).

Suivant l'évolution du nombre d'étrangers comptabilisés dans la rubrique « visiteurs » constatée entre 1996 et 1998, le nombre d'entrées sur le marché du travail issues de ce flux augmente sensiblement, passant de près de 2 000 personnes en 1993 à 5 000 en 1997 et 6 000 en 1998. Cette évolution quantitative se double d'une modification de la structure démographique de cette population. En effet, l'augmentation du nombre d'hommes parmi les étrangers enregistrés comme visiteurs, conjuguée au décalage important entre les taux d'activité masculin et féminin, conduit à renverser la structure selon le sexe des étrangers recensés dans la catégorie « visiteurs » qui deviennent actifs : minoritaires en 1996 (43 %), les hommes sont plus nombreux que les femmes en 1998 (respectivement 58 % et 42 %). Enfin, on peut noter que la structure par âge est relativement constante et que la plus grande partie (70 %) des nouveaux actifs se concentre sur la tranche d'âge 25-39 ans (graphique 5).

Graphique 5 : Pyramides des âges (en %) estimée des étrangers recensés par l'OMI comme visiteurs, qui sont entrés sur le marché du travail

1. Année 1996 2. Année 1998



Plus de 800 000 entrées en neuf ans

La distinction des entrées d'actifs étrangers sur le marché du travail français en trois flux « habituels » (les entrées directes, indirectes et différées) et deux flux ponctuels (d'une part les bénéficiaires du réexamen de 1997 et, d'autre part, une partie des étrangers classés à partir de 1996 dans la rubrique « visiteurs ») assure une couverture théorique exhaustive des modalités d'accès légal et « durable » au marché du travail. Mais les résultats obtenus étant le produit d'une construction statistique, et non le résultat d'un dénombrement, il est difficile d'évaluer leur précision. Il ne faut donc retenir des statistiques présentées dans cet article que leur ordre de grandeur.

Ces limites rappelées, l'évolution du flux d'entrées d'étrangers sur le marché du travail (tableau 5) peut être scindée en trois phases :

- les années 1990-1992 sont caractérisées par une augmentation de ce flux de nouveaux actifs étrangers. Il atteint, pour des raisons conjoncturelles, son point culminant en 1992 avec 121 000 entrées ;
- les années 1993-1995 sont au contraire marquées par une baisse importante du nombre d'entrées d'étrangers sur le marché du travail, qui passe en trois ans de 95 000 à 69 000 entrées par an ;
- les années 1996-1998 voient le flux de nouveaux actifs étrangers augmenter à nouveau, essentiellement grâce à l'opération de régularisation amorcée par les Pouvoirs publics en 1997. En 1998, le nombre d'entrées annuelles d'étrangers sur le marché du travail retrouve ainsi son niveau atteint au début des années 1990.

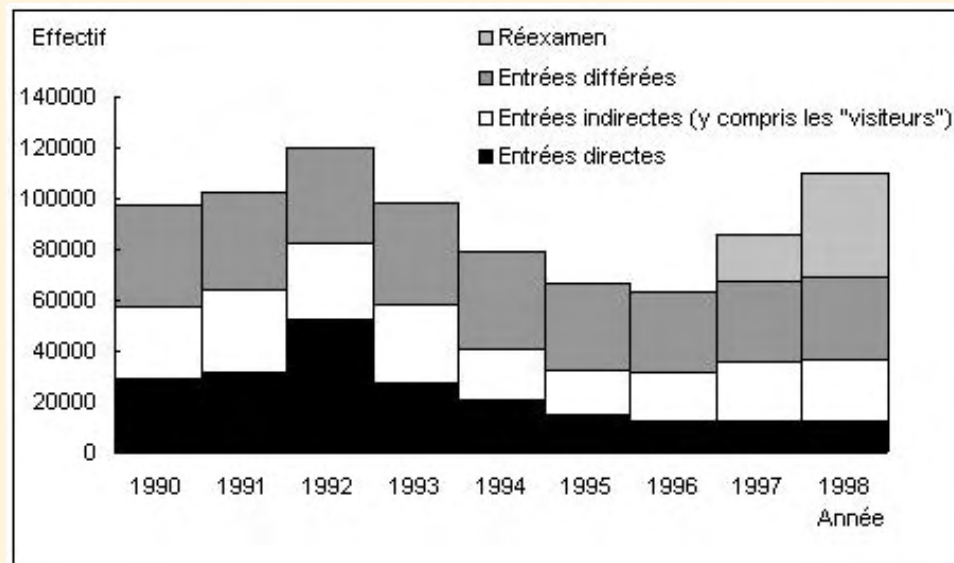
Tableau 5 : Flux annuel estimé d'entrées d'étrangers sur le marché du travail français de 1990 à 1998 réparties selon la nationalité regroupée et le sexe

Année	Espace économique européen		Pays tiers		Total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
1990	15 000	11 000	45 000	26 000	97 000

1991	14 000	11 000	50 000	28 000	103 000
1992	25 000	18 000	51 000	27 000	121 000
1993	15 000	12 000	41 000	27 000	95 000
1994	13 000	10 000	32 000	22 000	77 000
1995	11 000	9 000	30 000	20 000	69 000
1996	9 000	8 000	26 000	21 000	64 000
1997	9 000	9 000	36 000	32 000	86 000
1998	9 000	8 000	51 000	42 000	110 000

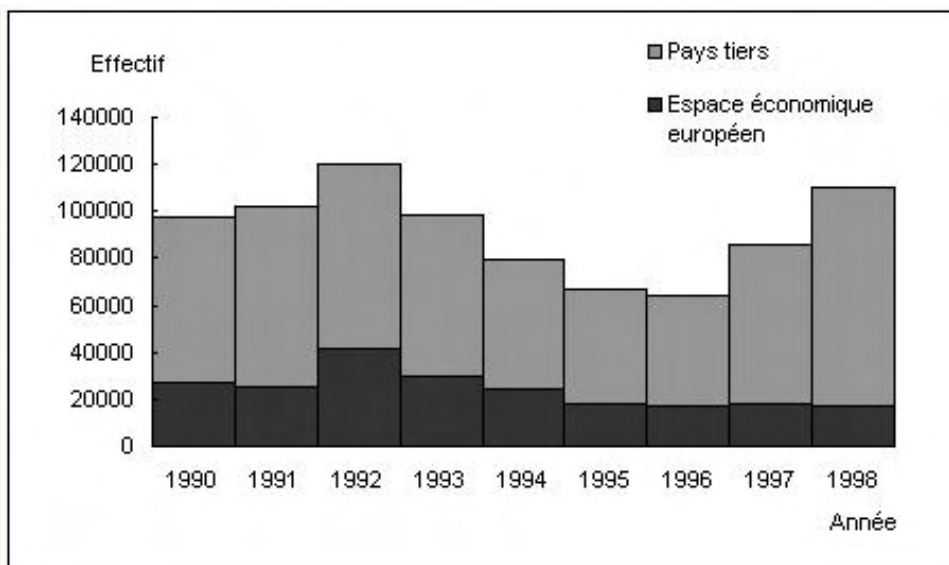
La hausse conjoncturelle surtout constatée en 1998 est à rapprocher de celle qui a affecté les résultats de l'année 1992 : l'accès des travailleurs espagnols et portugais à la libre circulation intra-communautaire le 1er janvier de cette année-là avait entraîné des entrées massives, en partie réelles (travailleurs effectivement entrés en France en 1992), en partie virtuelles (régularisation de la situation de travailleurs entrés en France avant 1992), dans la catégorie des entrées directes (Lebon, 1993). En 1993, le flux d'entrées sur le marché de l'emploi français d'actifs étrangers avait retrouvé son niveau de 1990. On peut donc s'attendre à une évolution semblable dans les prochaines années lorsque la vague de régularisation amorcée en 1997, dont l'impact statistique apparaît nettement sur le graphique 6, sera achevée.

Graphique 6 : Les entrées annuelles d'actifs étrangers sur le marché de l'emploi français de 1990 à 1998



Parmi les actifs étrangers qui entrent sur le marché de l'emploi français, ceux qui circulent librement sont minoritaires. De 1990 à 1996, ils représentent un peu moins de 30 % de ce flux. Ce constat est accentué en 1998 puisque la prise en compte des bénéficiaires du réexamen de 1997 — tous originaires des pays tiers — conduit à une baisse de moitié de la part des ressortissants de l'EEE : cette année-là, ces derniers ne constituent plus que 15 % des entrées d'étrangers sur le marché du travail (graphique 7).

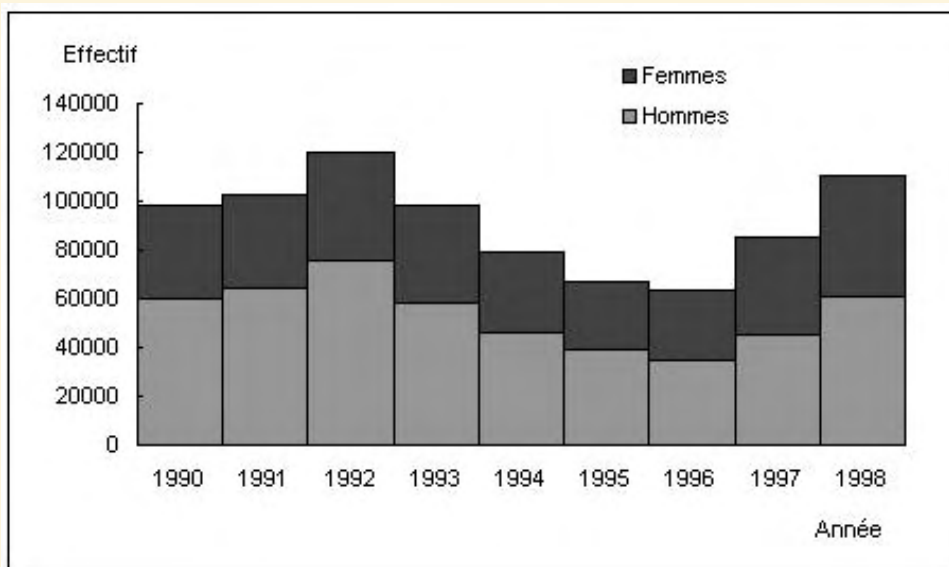
Graphique 7 : Les entrées annuelles d'actifs étrangers sur le marché de l'emploi français de 1990 à 1998 selon la nationalité regroupée



L'existence de ce flux ponctuel est aussi à l'origine de la variation de la structure par âge des nouveaux actifs originaires des pays tiers. Ainsi, pour les années 1996-1998, les hommes et les femmes sont âgés de 29 ans en moyenne quand on tient compte des bénéficiaires du réexamen, tandis qu'ils sont en moyenne respectivement âgés de 27 et 26 ans quand on n'en tient pas compte⁶. Toutefois, l'existence de ce flux ne remet pas en cause le fait que la grande majorité des nouveaux actifs étrangers est, depuis 1990, et ce quels que soient la nationalité et le sexe, âgée de moins de trente ans.

Les hommes sont, d'une manière générale, sur-représentés par rapport aux femmes. Toutefois, ces dernières sont proportionnellement de plus en plus nombreuses. Alors qu'elles ne représentent que 38 % des entrées d'actifs étrangers sur le marché du travail français pendant les années 1990-1992, leur part dans ce flux atteint 46 % au cours de la période 1996-1998 (graphique 8).

Graphique 8 : Les entrées annuelles d'actifs étrangers sur le marché de l'emploi français de 1990 à 1998 selon le sexe



Cette évolution touche les deux groupes de nationalités. La proportion de femmes parmi les

nouveaux actifs bénéficiant de la libre circulation intra-communautaire est ainsi passée de 43 % pendant les années 1990-1992 à 48 % au cours de la période 1996-1998. L'augmentation est encore plus nette parmi les nouveaux actifs étrangers originaires des pays tiers : la proportion de femmes a gagné 10 points, passant de 35 % en 1990-1992 à 45 % en 1996-1998. Cette variation est la conséquence, d'une part de l'importance du rapprochement familial dans les flux récents et, d'autre part, de la dernière régularisation qui s'est effectuée sur critères familiaux.

Les étrangers représentent plus de 10 % des entrées sur le marché de l'emploi

Au terme de cette estimation, nous avons comparé les résultats de ces évaluations avec les informations disponibles sur le flux annuel global (Français et étrangers) d'entrées sur le marché de l'emploi. A partir des enquêtes Emploi, l'INSEE évalue le nombre annuel d'entrées sur le marché du travail. Il est, depuis quelques années, voisin de 1 500 000 (INSEE, 1998). Parmi ces entrées, l'INSEE estime que 540 000 sont le fait de « primo-entrants ». Toutefois, cette catégorie ne comprend, pour l'INSEE, que les personnes qui arrivent directement du système éducatif ou du service national lorsque celui-ci a été effectué à l'issue de la scolarité. Cette définition ne correspond pas à celle que nous avons adoptée et qui comprend, en plus des « primo-entrants » tels que l'INSEE les définit, toutes les personnes dont l'entrée en activité a lieu après une période d'inactivité à l'issue des études.

Il a donc été nécessaire d'estimer ce flux global. Nous avons distingué les entrées « internes » (ensemble des entrées de personnes présentes le 1er janvier de l'année sur le territoire national, y compris les entrées différées) des entrées « externes » (elles correspondent à l'ensemble des entrées directes et indirectes d'étrangers). Les entrées « internes » ont été estimées à partir des données des enquêtes Emploi en utilisant la même méthode que celle utilisée pour l'évaluation des entrées différées. De cette manière, on peut évaluer à environ 660 000 le nombre d'entrées « internes » sur le marché de l'emploi. Pour obtenir le nombre global qui tient compte des flux d'actifs étrangers, on ajoute à ce chiffre le nombre d'entrées directes et indirectes, ainsi que les flux ponctuels observés au cours des années 1996-1998.

Sur cette base, la proportion d'actifs étrangers dans le flux global d'entrées sur le marché du travail français a été estimée à 14 % au cours des années 1990-1992. Par la suite, son niveau a légèrement diminué : il est respectivement de 11 % et 12 % pour les périodes 1993-1995 et 1996-1998.

Sur cette base, la proportion d'actifs étrangers dans le flux global d'entrées sur le marché du travail français a été estimée à 14 % au cours des années 1990-1992. Par la suite, son niveau a légèrement diminué : il est respectivement de 11 % et 12 % pour les périodes 1993-1995 et 1996-1998.

La prise en compte des statistiques relatives à la présence étrangère en France parmi les actifs permet d'apprécier le caractère plausible de ce résultat. Depuis 1993, on compte environ 1 600 000 actifs étrangers en France et ils représentent un peu plus de 6 % de la population active totale (Français + étrangers). Le fait que la part des étrangers dans le flux d'entrées d'actifs sur le marché de l'emploi français soit plus importante que la proportion d'étrangers dans le stock d'actifs ne constitue pas un résultat incohérent. Comme les flux globaux de la population active sont stables, cela suppose simplement que le nombre de sorties de la catégorie « actifs étrangers » soit équivalent au nombre d'entrées d'actifs étrangers sur le

marché du travail français. Mais cela ne suppose pas, pour autant, que la part des étrangers dans le flux de sorties d'actifs soit équivalente à la part de ces derniers dans le flux d'entrées sur le marché du travail.

Pour les nationaux, les sorties du marché du travail résultent de trois causes d'ampleur variable : les cessations d'activité (en particulier les départs en retraite), l'expatriation et les décès. Les étrangers, en revanche, sont les seuls à connaître un motif supplémentaire dont l'importance a augmenté au cours des dernières années : l'acquisition de la nationalité française. Dans ce cas, en effet, s'ils demeurent bien actifs, ils ne sont plus dénombrés en tant qu'« actifs étrangers ». Dès lors, pour que le nombre d'actifs étrangers reste constant, ces sorties particulières de la catégorie « actifs étrangers » doivent être compensées. C'est la raison pour laquelle les entrées d'actifs étrangers doivent nécessairement être, chaque année, plus nombreuses que le total des départs en retraite, sorties du territoire, démissions et décès d'actifs étrangers. De ce fait, la proportion d'étrangers dans le flux d'entrées sur le marché de l'emploi est nécessairement plus élevée que la part de ces derniers dans le flux de sorties de la catégorie « actifs », dont on peut penser qu'elle est au moins égale à la proportion d'étrangers parmi les actifs français, c'est-à-dire 6 %.

Pour conclure

Compte tenu des hypothèses sur lesquelles se fonde cette méthode d'estimation du flux annuel d'entrées d'étrangers sur le marché du travail, les résultats auxquels nous parvenons ne peuvent être considérés comme des résultats précis. Néanmoins, malgré leur caractère approximatif, ils établissent des ordres de grandeur plausibles pour chacune des périodes examinées et apportent des informations sur les évolutions intervenues depuis 1990. Les résultats obtenus révèlent ainsi qu'en neuf ans, plus de 800 000 étrangers (non compris ceux qui bénéficient d'une autorisation provisoire de travail) sont entrés sur le marché du travail français. D'une année à l'autre, ce flux a connu des variations importantes de natures diverses.

D'un point de vue qualitatif, on peut noter que la part des entrées directes dans l'ensemble des entrées d'étrangers sur le marché de l'emploi français a diminué depuis 1990. Elle est ainsi passée de 33 % au début de la décennie à 26 % au cours des années 1993-1995, puis à 14 % pendant la période 1996-1998.

Sur le plan quantitatif, on observe une rupture survenue en 1994 qui s'est traduit par une baisse du flux annuel moyen de nouveaux actifs étrangers : il est passé de 107 000 entrées au cours des années 1990-1992 à 82 000 pendant la période 1993-1995. En revanche, de 1996 à 1998, ce flux a augmenté, passant de 64 000 à 110 000 entrées par an. Toutefois, la moyenne annuelle sur la période 1996-1998 (86 000) reste proche de celle des années 1993-1995. Cette évolution a entraîné une légère variation de la proportion d'étrangers dans le flux annuel global de nouveaux actifs sur le marché de l'emploi français : elle est respectivement de 14 %, 11 % et 12 % au cours des périodes 1990-1992, 1993-1995 et 1996-1998.

Si l'on exclut les variations ponctuelles dues à des vagues massives de régularisation (dans ce cas, les bénéficiaires du réexamen de 1997), le flux annuel de nouveaux actifs étrangers s'est stabilisé depuis 1995 à un niveau voisin de 65 000 entrées par an. Ces derniers représentent alors moins de 10 % des entrées globales sur le marché de l'emploi français. L'exploitation des données pour les années 1999-2001, dans lesquelles figureront les détenteurs du nouveau

titre de séjour « vie privée et familiale », permettra de voir si cette tendance est celle qu'il faut plutôt retenir.

Notes

1 Je remercie Chantal Daufresnes (OMI) pour l'ensemble des données qu'elle m'a transmises sous forme de fichier statistique, ainsi que pour la disponibilité dont elle a fait preuve chaque fois que je l'ai sollicitée. J'en profite également pour remercier André Lebon (DPM) qui a contribué de manière décisive à l'élaboration de ce travail : ses nombreuses remarques relatives au contexte général de l'immigration et de la présence étrangère en France ont considérablement facilité ma compréhension de cette problématique. Toutefois, les résultats présentés dans ce document ne sauraient engager leur responsabilité

2 Cf. les ouvrages de la série « Migrations et nationalités en France » d'une part, et « Immigration et présence étrangère en France » d'autre part (voir la bibliographie à la fin de cet article). Les données publiées dans ces documents ont constitué la base statistique de référence en ce qui concerne l'ensemble des flux d'entrées d'étrangers en France

3 L'AGDREF est l'application informatique de gestion des données des ressortissants étrangers en France. Gérée par le ministère de l'intérieur, cette application comptabilise notamment les premiers titres de séjour délivrés à des étrangers nés hors de France, qu'ils soient originaires de l'EEE ou des pays tiers.

4 Il importe de distinguer les données relatives au regroupement familial, qui sont exhaustives, de toutes les autres :

5 Cet effectif ne comprend pas certains bénéficiaires du réexamen que l'OMI a « statistiquement » placés dans la rubrique « regroupement familial »

6 Au cours de cette même période (1996-1998), les nouveaux actifs étrangers originaires de l'EEE sont en moyenne âgés de 27 ans



Bibliographie

BRONDEL (D.), GUILLEMOT (D.) et MARIONI (P.), « La population active : facteurs d'évolution et perspectives », Données sociales 1996, INSEE, 1996, pp. 110-115.

INSEE, « Bilan Formation-Emploi. Résultats 1996 », Synthèses, n° 17, INSEE, 1998.

LEBON (A.), Aspects de l'immigration et de la présence étrangère en France 1991/1992, La Documentation Française, 1992.

LEBON (A.), Immigration et présence étrangère en France 1992/1993, La Documentation Française, 1993.

LEBON (A.), 1993-1994, Situation de l'immigration et présence étrangère en France, La Documentation Française, 1995.

LEBON (A.), Migrations et nationalité en France en 1994, La Documentation Française, 1996.

- Migrations et nationalité en France en 1996, La Documentation Française, 1997.

- Migrations et nationalité en France en 1998, La Documentation Française, 1999.

LEBON (A.), Immigration et présence étrangère en France 1995/1996, La Documentation Française, 1996.

- Immigration et présence étrangère en France 1997/1998, La Documentation Française, 1998.

- Immigration et présence étrangère en France en 1999. Premiers enseignements du recensement, La Documentation Française, 2000.

LÉGER (J.-F.), Les actifs étrangers : évaluation du flux annuel d'entrées sur le marché de l'emploi (1990-1992), Direction de la population et des migrations, Ministère de l'Emploi et de la solidarité, 1997.

LÉGER (J.-F.), « Les entrées annuelles d'étrangers sur le marché de l'emploi (1990-1992) », Revue européenne des migrations internationales, vol. 13, n° 2, 1997, pp. 7-24.

LÉGER (J.-F.), Les entrées d'actifs étrangers sur le marché du travail français (1993-1995) et leur évolution depuis 1990, Direction de la population et des migrations, Ministère de l'Emploi et de la solidarité, 1998.


LÉGER (J.-F.), Les entrées d'étrangers sur le marché de l'emploi français. Nouvelles estimations : 1996-1998, Direction de la population et des migrations, Ministère de l'Emploi et de la solidarité, 2001.

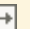


Pour faire référence à cet article

Léger Jean-François (2001). *"Le renouvellement de la population active étrangère en France de 1990 à 1998"*. Revue Européenne des Migrations Internationales , Volume 17 , Numéro 2 , p. 101-121.

Accessible en ligne à l'URL : <http://remi.revues.org/document1995.html>

imprimer 


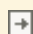
signaler par mail 

[Accueil](#) > [Sommaires](#) > [Volume 17](#) > [Numéro 2](#) > [Articles](#) > [Article](#)

REMI - Revue Européenne des Migrations Internationales - ISSN 0765-0752
MSHS - 99, avenue du Recteur Pineau - F-86000 Poitiers
Tél : (33) - (0)5 49 45 46 56 - Fax : (33) - (0)5 49 45 46 68
<http://remi.revues.org> - remi@mshs.univ-poitiers.fr

PAGE GÉNÉRÉE PAR **LODEL**

[Administration du site](#) (accès réservé) - [A propos](#)


[imprimer](#) 
[signaler par mail](#) 
[Sommaires](#)
[En texte intégral](#)
[Comité de direction,
de rédaction et
correspondants](#)
[Abonnement et vente
à l'unité](#)
[Vente collection
complète](#)
[Note aux auteurs](#)
[Mentions légales](#)
[Index par auteurs](#)
[Index par mots-clés](#)
[Index géographique](#)
[Texte intégral sur
Persée](#)
[Numéros 1-1 \(1985\) à
17-3 \(2001\)](#)


La REMI adhère à



Article

L'ethnisation du lien social dans les banlieues françaises

 par [Jacqueline Costa-Lascoux](#) | publié en ligne le 25 février 2005

Jacqueline Costa-Lascoux : Directrice de recherche au CNRS, CEVIPOF / Paris.

Mots-clés : [Banlieue](#) , [Ethnisation](#) , [Intégration](#) , [Politiques publiques](#) , [Relations sociales](#) , [Ville](#) , [Ville](#)
Zone géographique : [France](#)

Résumé : De nombreuses enquêtes témoignent de l'ethnisation des banlieues françaises, à partir des années 1990. L'emprunt à la sociologie anglo-américaine du concept d'ethnicité pour expliquer le phénomène a alors influencé les politiques publiques qui tentaient de répondre aux difficultés et aux violences des quartiers « sensibles ». La philosophie de l'intégration, élaborée en 1989, n'a pas eu le temps d'être réellement appliquée ; les particularismes locaux et ethniques se sont accrus. Rappelant, par certains aspects, la période coloniale, l'usage du concept d'ethnicité a ainsi engagé la responsabilité des intellectuels et des politiques qui n'ont pas su reconnaître les effets discriminatoires de l'ethnisation.

Abstract : Ethnicisation of Social Link in French Suburbs. -- The ethnicisation of French suburbs since nineties have been described by several studies. Facing to the increase of problems and violence within sensible areas, public policies tried to understand and explain this phenomenon of ethnicisation. They borrowed to the Anglophone sociology the concept of ethnicity. Because of the quick modifications of the society, the French political philosophy of integration, elaborated in 1989, have not been efficiently applied. Time was too short to observe any effect. Local and ethnic particularity have been more and more exacerbated. But the concept of ethnicity is full of meaning and by several aspects it evokes the colonial past. As a consequence, this concept have engaged the responsibility of intellectuals and politicians who have not been attentive to the discriminatory effects of this concept.

Extracto : Los lazos sociales se convierten en lazos étnicos en los barrios periféricos franceses. -- Numerosas encuestas testimonian del cariz étnico que adquieren, desde 1990, los barrios periféricos franceses. El concepto de « etnicidad », tomado en préstamo a la sociología anglo-americana de manera a explicar el fenómeno, ha influenciado a las políticas públicas que intentaban aportar una respuesta a las dificultades y a la violencia de los barrios « sensibles ». Así, concebida en 1989, la filosofía de la integración no ha dispuesto del tiempo necesario para ser aplicada de tal forma que los particularismos locales y étnicos han aumentado. Recordando en algunos casos al periodo colonial, intelectuales y políticos se han convertido en responsables del uso (y de las consecuencias) del término « etnicidad » puesto que no han sabido reconocer los efectos discriminatorios de la « etnicización ».



Sommaire

[L'EMPREINTE DES STÉRÉOTYPES](#)

[LE MASQUE DE L'ETHNICITÉ](#)

[CATÉGORISATION ET DISCRIMINATION](#)

[LA FORCE DE L'IDENTIFIANT ETHNIQUE](#)

[ETHNICISATION ET VIOLENCE](#)



Texte intégral

L'article ici présenté est inspiré d'un texte élaboré dans le cadre du séminaire co-dirigé par J. BORDET, J. COSTA-LASCOUX et J. DUBOST « L'émergence de la question ethnique et le lien social ». Ce séminaire a été organisé conjointement avec le CSTB (Centre Scientifique et Technique du Bâtiment), le CEVIPOF (Centre d'Étude de la Vie Politique Française), le Fonds d'Action Sociale et la Délégation Interministérielle à la Ville. Il a réuni des chercheurs, des représentants de divers ministères ou administrations et des praticiens.

Certains mots acquièrent un sens générique au profit de leur diffusion médiatique. Ainsi, en France, le mot « banlieue » a changé de connotation. Désignant une zone urbanisée autour des grandes villes, il a perdu la diversité de ses acceptions, celles qu'exprimaient des adjectifs se référant à l'architecture (la banlieue pavillonnaire ou industrielle), à la composition sociale (les banlieues aisées ou ouvrières), à ses usages (les banlieues résidentielles ou « dortoirs ») ou à la couleur politique (la banlieue « rouge » pour désigner celle où les électeurs votaient communiste)... Aujourd'hui, la banlieue évoque « les quartiers sensibles », les « zones d'éducation prioritaire », les sites « violences », « les grands ensembles de barres et de tours », où vit une majorité de familles « immigrées ». Ce changement de signification renforce l'image archétypale « immigré ou d'origine immigrée », désignant non pas les résidents étrangers de l'Union européenne ou des pays développés résidant en France, mais ceux qui sont, eux ou leurs parents, originaires de l'hémisphère sud, principalement du continent africain. Tout se passe comme si la « périphérie » des régions pauvres du monde se retrouvait à la « périphérie » des villes des sociétés développées.

L'évolution sémantique du mot « banlieue » traduit le processus d'ethnisation, qui est à l'œuvre depuis une dizaine d'années dans les grandes agglomérations urbaines, en France. Le changement correspond, certes, à des phénomènes de concentration de populations dans les

habitations à loyer modéré, à une « déqualification sociale » née de l'aggravation du chômage dans les années 1990, mais il a été accentué par des politiques publiques « ciblées sur des populations spécifiques ». Ces politiques ont pris en compte « la différence », en votant des budgets, en créant des structures et en formant des personnels spécialisés¹. Au motif qu'il fallait respecter les particularismes culturels, répondre aux besoins de populations particulièrement défavorisées, s'appuyer sur les solidarités communautaires et développer des médiations, les pouvoirs publics ont légitimé, plus ou moins inconsciemment, le concept d'« ethnicité ». Cette évolution s'est appuyée sur des travaux sociologiques qui étaient l'occasion de polémique sur le « modèle républicain »².

L'emprunt à des sources anglo-américaines est alors devenu un argument d'autorité à la fois pour analyser la réalité sociale et pour orienter les politiques publiques. Cela s'est accompagné d'enquêtes sur « l'intégration des différentes communautés » à la société française, avec des comparaisons formées sur quelques indicateurs socio-démographiques, dont on tirait des interprétations culturalistes — la notion de « Français de souche », par exemple, fit florès pendant quelques années. C'était méconnaître la philosophie même de l'intégration³ qui, loin de gommer les différences culturelles, envisageait une dynamique de construction démocratique favorisant l'échange, la réciprocité des droits et des obligations, la combinatoire inventive d'une société pluraliste. Le malentendu sur l'intégration était fondé, en réalité, sur une inversion du raisonnement : au lieu d'imaginer une émancipation des personnes par le processus d'intégration, on a projeté des stéréotypes ethniques, y compris sur l'État-nation lui-même. Ainsi, la République est-elle devenue, pour certains, une sorte de monolithe, qui occulterait la diversité des appartenances et des expressions identitaires. L'explication « ethnique » des problèmes sociaux rappelle, en fait, un phénomène observé pendant la colonisation : l'essentialisation de la différence.

L'EMPREINTE DES STÉRÉOTYPES

L'engouement pour le concept d'ethnicité, dans les années 1990 en France, a conduit à reproduire de nombreux stéréotypes qui avaient cours pendant la période coloniale. La référence à l'ethnicité a fait revivre un imaginaire, qui se nourrit de l'origine étymologique de *l'ethniscus*, qui désignait le « païen », l'« impie », jusqu'au XVIIIe siècle. Et lorsque, à la fin du XIXe siècle, l'ethnologie s'est constituée comme science, elle s'est attachée à définir cette « altérité » des sociétés « pré-industrielles » ou « pré-capitalistes » qualifiées de « primitives » (Bonte et Izard, 1992). L'ethnicité reproduit, d'une certaine manière, l'opposition de Sumner entre « *in group/out group* » ou « *we group / others groups* », opposition fortement teintée d'ethnocentrisme. En réalité, le concept d'ethnicité reconnaît la diversité culturelle « dès lors qu'elle est hiérarchisée soit logiquement (mentalité prélogique), soit ontologiquement (primitivisme), soit encore historiquement (stades de civilisations), soit enfin, rhétoriquement « sociétés appelées à disparaître » (Casevitz, 1992). En ce sens, l'usage du concept méconnaît l'histoire politique de la construction des nations démocratiques, qui posent la diversité culturelle non seulement comme une réalité mais comme une liberté fondamentale. Ainsi, pour la prendre en compte, la République a cherché à transcender le patchwork des groupes ethniques et des corporations par la « communauté des citoyens » (Schnapper, 1996). L'édification d'un lien politique et non pas ethnique a pour but de garantir les droits de la personne contre les identités collectives imposées. Cette démarche fut celle que choisirent les militants des Indépendances africaines. Mais elle a été mal comprise par ceux qui ont craint qu'elle ne conduise à une perte d'identité.

Dans les années 1960-1970, les étudiants africains qui allaient constituer les élites des États nouvellement indépendants⁴, posaient la question du « comment s’émanciper des divisions ethniques », premier obstacle à la démocratie. À l’époque, après les polémiques auxquelles avait donné lieu la « doctrine de l’intégration » de Jacques Soustelle, doctrine qui n’avait pas eu le temps de s’appliquer en Algérie du fait de la guerre, les concepts de « développement intégré » et d’« intégration » étaient revendiqués par les artisans de l’Indépendance : il s’agissait de s’affranchir de la vision purement économique du « décollage », du « *take off* » et de mieux prendre en compte la dimension culturelle des transformations sociales, notamment l’évolution des coutumes et traditions. Celles-ci pouvaient, en effet, être aussi bien des freins au développement que des leviers pour la « transition démocratique » — François Perroux et René Dumont étaient parmi les théoriciens du « développement intégré ». Les hauts fonctionnaires et les magistrats africains, qui ont, par la suite, formé les premières promotions de l’Institut International d’Administration Publique (ancien Institut des Hautes Études d’Outre-Mer) exprimaient clairement la même préoccupation : édifier des entités politiques, qui dépassent les clivages ethniques et empêchent que ceux-ci ne dégénèrent en affrontements meurtriers. Plusieurs d’entre eux périrent dans les combats qu’ils redoutaient ou dans les prisons de ceux qui ont joué sur les rivalités ethniques pour asseoir leur pouvoir. Car le débat n’était pas purement intellectuel, il était politique au sens fort du terme.

Les États indépendants ont cherché à se libérer des « modèles » de l’ancien colonisateur, mais aussi de l’usage que celui-ci avait fait de l’organisation en tribus et en ethnies, qu’il considérait comme la caractéristique des sociétés « primitives » — au XIXe siècle, on parlait fréquemment de « sociétés inférieures ». Le tribalisme et « l’ethnification », expression de la colonisation, justifiaient une gestion pragmatique des populations, avec la collaboration de chefs traditionnels dans le rôle d’informateurs ou de médiateurs. Les deux termes, tribu et ethnie, avaient alors des significations fondées sur une même logique différencialiste, mais avec des applications distinctes : la tribu désignait un type d’organisation socio-politique et institutionnelle, l’ethnie renvoyait davantage aux mentalités et aux croyances, aux structures de parenté. Le tribal était plutôt de l’ordre du politique, l’ethnique était de l’ordre des mœurs et du culturel, le droit coutumier reliant l’un à l’autre — les ethnies étaient souvent présentées comme des subdivisions à l’intérieur du système tribal. Ainsi, lorsque les autorités françaises décidèrent de procéder à la rédaction des Grands coutumiers de l’Afrique de l’Ouest, pour les authentifier et les sauvegarder, ce sont tout naturellement les distinctions ethniques qui furent retenues.

Dès la fin des années 1970, et devant les premiers échecs du développement, l’idée que les « sociétés lointaines », selon l’expression de Roger Bastide (2001), devaient trouver leur propre voie, sans reproduire les institutions et les façons de vivre « occidentales », conduisit à valoriser le « droit à la différence ». La justification d’une reconnaissance institutionnelle des appartenances ethnico-religieuses dans l’organisation sociale et politique prit alors pour exemple le Liban et la Yougoslavie. On sait quel sera l’avenir de ces États multiethniques et multiconfessionnels !

Le mouvement de redécouverte des différences ethniques était en vogue, au milieu des années 1980, au point qu’un projet d’« ethno-développement » fut élaboré par un groupe d’ethnologues, principalement américains, pour favoriser la survie de certaines cultures « menacées de génocide culturel ». Et, cette fois-ci, ce sont tous les continents qui étaient sommés d’organiser la protection de leurs « minorités ethniques ». Les instances internationales, particulièrement le Département des Droits de l’Homme à l’UNESCO, mettront un terme au projet de recensement systématique des « ethnies » (pour la France : les

Alsaciens, Corses, Basques, Picards, Tsiganes étaient recensés parmi les « ethnies » à protéger).

Le recul de plusieurs décennies sur le thème de l'ethnicité permet un regard distancié sur ce qui est aujourd'hui appelé « l'ethnisation ». Les méfaits de l'injonction identitaire et de la ségrégation ethnique, à laquelle le colonisateur s'était livré, ses conséquences sur les difficultés de la démocratisation des États africains, donnent un éclairage évidemment négatif sur les phénomènes d'ethnisation. La géographe Catherine Coquery-Vidrovitch (1985), n'a cessé de critiquer cette terminologie coloniale, que certains intellectuels, pourtant, ont cru bon d'exhumer en passant par la sociologie américaine. L'ignorance de l'histoire et de l'anthropologie conduit parfois à de curieuses naïvetés. Elle engage aussi la responsabilité de ceux qui, partiellement du moins, ont contribué à légitimer le mouvement de fragmentation sociale et de « disqualification » de certains groupes à raison de leur origine.

Loin de permettre l'accès à l'égalité des droits et des chances, loin de favoriser la diversité culturelle, l'ethnisation a renforcé les processus de discrimination et de cristallisation des identités. Elle a été une source d'humiliation et un ferment de violence. Les détracteurs des catégories ethniques, qui furent les premiers à déceler ces nouvelles formes de violences collectives, n'ont pas été entendus. Pourtant, ils avaient annoncé ce qui apparaît actuellement évident : le renforcement du racisme intra-communautaire, le sexisme agressif, le rejet de ce qui ressemble à une institution ou de « ce qui porte un uniforme » (police, école, services publics de santé, des pompiers, des transports en commun). Les erreurs d'analyse ne créent certes pas les problèmes sociaux, mais elles peuvent considérablement les aggraver.

Le retour sur l'histoire permet de mettre en perspective les réflexions sur « l'ethnisation du lien social » observée aujourd'hui ; le point de vue juridique en précise les contours. Celui-ci permet, en effet, de souligner comment l'immigration a pris le relais de la colonisation, non seulement en tant qu'exploitation de la force de travail, mais aussi comme référent, dans les mentalités et les imaginaires, à une altérité dépréciée. Le « complexe du colonisé » et le « sentiment de supériorité de l'ancien colonisateur » se prolongent dans les phénomènes de discrimination à l'encontre des immigrés venus des anciennes colonies. L'ethnisation se développe, désormais, à l'intérieur des sociétés d'immigration, reproduisant les hiérarchies culturelles et les catégories institutionnelles de la domination coloniale.

LE MASQUE DE L'ETHNICITÉ

Si l'ethnisation, en tant que processus de différenciation sociale, s'inscrit dans notre mémoire, le processus aujourd'hui à l'œuvre, avance masqué : il se pare de la différence culturelle en déclarant la valoriser. Il suppose que les institutions répondent d'autant mieux aux besoins et aux aspirations de certaines populations, qu'elles les constituent en sous-ensembles, présentant une certaine homogénéité à partir de quelques traits socio-culturels caractéristiques. Les identités collectives ont, certes, une fonction heuristique et les marqueurs sociaux de l'identité ne sont pas des reconstructions purement abstraites ou arbitraires (Camilleri, 1999 ; Poutignat et Streiff-Fenart, 1995 ; Hily et Lefebvre (sous la dir. de), 1999 ; Costa-Lascoux, Hily et Vermès (sous la dir. de), 2000). En cela, l'ethnisation n'est pas simplement le fruit d'une politique volontariste de séparation de certains groupes ; elle s'adapte le plus souvent à des manières de vivre et à des revendications identitaires fortes. Mais c'est leur caractère systémique et leur opérationnalité qui procèdent de

l'ethnisation. La question est alors de savoir à partir de quand le raisonnement par analogie enclôt des personnes dans une communauté de référence au mépris de leurs libertés fondamentales — liberté d'appartenir ou de ne pas appartenir à tel ou tel groupe, liberté de changer d'appartenance ou de ne se réclamer d'aucune, liberté d'en posséder plusieurs, juxtaposées ou métissées. L'ethnicité se nourrit de l'endogamie et de la reproduction à l'identique.

Processus de catégorisation, d'interprétation ou d'explicitation, par le marquage social et culturel, l'ethnisation participe du mouvement de victimisation des groupes minoritaires ou dominés. Elle accompagne et favorise, en cela, la logique de séparation. Pourtant, elle ne se résume pas au racisme, qui repose sur un jugement global dépréciatif à l'encontre d'une personne ou d'un groupe de personnes. L'ethnisation opère une catégorisation avec des jugements a priori, mais sans nécessairement emporter une volonté de rejet. Remarquons, cependant, qu'on ne parle jamais d'ethnisation pour les personnes ou les groupes disposant du pouvoir politique, économique ou intellectuel. Les dominants n'ont pas d'ethnie. La désignation par l'appartenance ethnique définit l'ensemble de ceux qui, historiquement ou actuellement, ont été ou sont victimes de discriminations.

Le problème essentiel est donc celui d'un processus de catégorisation qui, au bout du compte, peut devenir un processus de ségrégation, lorsque « la différence finit par s'absorber dans une inégalité de droit et de fait par le stratagème de la comparaison » (Affergan, 1987 : 280). Or tout juriste, tout décideur, tout administrateur, sait que la réponse à des besoins sociaux, économiques, culturels, adopte nécessairement une logique de classification, de hiérarchisation des besoins, assortie de motifs, qui se transforment en critères d'inclusion ou d'exclusion. C'est même le propre d'un décideur ou d'un gestionnaire, que de savoir ordonner, mettre en relation, établir des corrélations ou des causalités, qui permettent de faire des prévisions. Cependant, tout ce qui est discriminant n'est pas discriminatoire ; toute catégorie institutionnelle distingue sans être nécessairement discriminatoire (Costa-Lascoux, 1995 : 157-221). C'est là, où l'ethnicité peut devenir ethniciante.

CATÉGORISATION ET DISCRIMINATION

La question est de savoir à quel moment certains traits caractéristiques qualifiant un groupe deviennent systématiques ? À partir de quel moment l'ethnisation fait système, avec reproduction à l'identique de schémas de désignation et d'interprétation ? L'analyse critique des catégories, de leur pérennisation et de leur « absolutisation », est donc un travail nécessaire pour éviter que la prise en compte de la diversité des conditions et des modes de vie ne favorise l'ethnisation. Il semble préférable d'explicitier les critères auxquels on a recours, plutôt que de faire semblant de n'en avoir aucun. Car, c'est alors que la catégorie risque d'entraîner un second processus, celui de l'explication de toute situation individuelle par l'identité collective d'appartenance ou d'origine. Reprenons plus précisément les phases essentielles du processus d'ethnisation.

En premier lieu, l'ethnisation s'appuie sur un raisonnement par analogie, qui est le même que celui qui est à l'œuvre dans la logique discriminatoire. Partant d'une expérience vécue, on étend le modèle explicatif à tous les cas similaires rencontrés. Le raisonnement permet de qualifier les comportements d'un groupe de population pris comme une entité homogène. Il suffit de prononcer un mot pour désigner le collectif avec ses principales caractéristiques — l'expression « les Maghrébins », par exemple, peut constituer un bloc de stéréotypes

englobant un ensemble de signifiants particuliers. Le processus d'ethnisation est alors d'autant plus aisé qu'il simplifie les interprétations. En cela, il rassure, il sécurise, il réduit la complexité, gomme les contradictions et les nuances. L'ethnisation est facile d'accès et donne l'illusion d'« aller à l'essentiel » et d'avoir une efficacité prédictive.

En second lieu, l'ethnisation participe d'une logique de récurrence, les choses se reproduisent à l'identique. « *Avec ces gens-là, on sait ce qui va se passer* ». Les mécanismes de défense sont déjà en place. Ils se développent particulièrement dans les relations « de guichet », dans les contacts entre les agents de l'administration et les usagers : « *quand on voit venir la personne, on devine ce qu'elle va dire et comment elle va se comporter* »... L'identité est prescrite, les rôles déterminés à l'avance. Les méthodes sont rôdées une fois pour toutes. L'ethnisation fige les situations en minimisant les évolutions. Contrairement à ce qui est souvent avancé, la distinction des groupes sociaux selon le critère de l'ethnicité ne favorise pas la diversité : elle fixe des « patterns » (patrons, modèles), limités à quelques signes inscrits dans un conformisme détaché du contexte.

En troisième lieu. L'ethnisation est un processus différencialiste. On distingue des groupes, soit avec de bonnes raisons ou en croyant avoir de bonnes raisons, en réponse à la demande identitaire, soit pour disqualifier un groupe a priori. Le paternalisme versus la discrimination participe d'une même logique différencialiste. Dans la vie quotidienne des administrations, notamment, le phénomène se reproduit jusqu'à l'intériorisation des rôles sociaux par les deux parties en présence. La personne va effectivement finir par se conduire selon les attentes. Ce phénomène « en miroir » est un des effets les plus pervers de l'ethnisation. Chaque protagoniste se comporte comme si tout était déjà joué d'avance. Raisonement par analogie, récurrence, différencialisme, se confortent pour définir des « publics » et pour qualifier des territoires, des « zones », où se concentre tel ou tel type de population.

En quatrième lieu. La concentration géographique rend visible et accélère l'ethnisation... L'exemple des zones d'éducation prioritaires, en France, est éclairant. Pour développer la démocratisation de l'enseignement, la construction de catégories de l'action sociale et éducative, s'est d'abord fondée sur des critères socio-économiques, permettant de rationaliser certains moyens d'interventions spécifiques, qu'il s'agisse de budgets, de structures ou de personnels. Mais le critère de l'origine des populations concernées (« nationalités étrangères », « immigrés ou d'origine immigrée ») l'a souvent emporté par sa capacité à regrouper un ensemble de « handicaps socioculturels » présents majoritairement dans la population de certains quartiers. Le caractère symptomatique de l'origine joue comme un indicateur qui justifierait une action ciblée sur les territoires « de pauvreté » ou d'« exclusion ».

Les politiques compensatoires des inégalités trouvent leur légitimité dans des données objectives (chômage, taille des familles, conditions de logement...), mais à partir du moment où les critères « culturels » deviennent des modes explicatifs de comportements, de croyances et de façons de vivre, il est très difficile d'en combattre les effets stigmatisants : même si les inégalités sociales venaient à disparaître, les « caractéristiques culturelles » subsisteraient, comme « naturalisées » dans des schémas interprétatifs. La logique explicative va jusqu'à l'extrême simplification : l'analogie, la récurrence, la généralisation accentuent la disqualification sociale par le culturel. Quels que soient les efforts pour trouver des mots qui opèrent une certaine euphémisation de la discrimination, tout est rapporté à la seule origine « ethnique ». Les approximations terminologiques et sémantiques peuvent alors se multiplier. Des expressions courantes « font sens » pour le plus grand nombre : elles sont opératoires parce que schématiques. Ainsi, les « Blacks, Blancs, Beurs » (y compris pour ceux qui sont

nés dans des familles venues de Kabylie), les « jeunes immigrés » (pourtant nés en France), forment des catégories qui motivent des politiques publiques apparemment plus rationnelles.

La référence topographique se surajoute, aujourd'hui, à la catégorie ethnique. L'une et l'autre accentuant la visibilité sociale. Celle-ci devient parfois caricaturale au point d'être instrumentalisée, de façon plus ou moins consciente, à travers des phénomènes de mode, de médiatisation des images, de constitution de « sous-codes linguistiques et culturels » — tel le mot « beur » ou « beurette » termes repris par dérision, par auto-dénigrement —. On « bricole » des identités reconstruites à partir d'une visibilité sociale « à l'envers », comme l'inversion des lettres dans le verlan. Or, le phénomène est décuplé par le processus d'imitation, dont parlait le sociologue Gabriel Tarde, jusqu'à des formes d'aliénation collective comme celles décrites par Tchakotine et par Anna Arendt, montrant l'emprise totalitaire du collectif sur la pensée individuelle. Quelques critères explicatifs sont plaqués sur les comportements de certains groupes de population, leur visibilité sociale et culturelle favorisant le rôle de « bouc émissaire ».

Le processus de « *labelling* » institue une identification à partir d'une origine ou d'une appartenance. On est défini et on se définit dans des termes similaires qui se correspondent. Plus un groupe est ainsi identifié, plus les traits caractéristiques de ce « *labelling* » se prolongent dans des solidarités internes. Il se produit une identité défensive, qui se conforme au regard extérieur. Il s'agit là d'une question cruciale, que celle de savoir pourquoi « tout le monde a intérêt à » recourir aux mêmes représentations. Les mécanismes identitaires favorisent et engagent un processus d'autodéfense, qui engendre à son tour ses propres solidarités.

En cinquième lieu, le processus d'identité collective est proche de celui de la stigmatisation, quand le groupe concerné est dans un rapport de force défavorable et quand il est minorisé ou déprécié. Cette stigmatisation est l'inverse de la reconnaissance du citoyen, du sujet de droit à part entière. Il serait souhaitable, sur ce point, de travailler davantage sur la dialectique identité / citoyenneté. Celle-ci est au centre de nombreux malentendus sur le soit disant « modèle républicain ». Tels les deux visages de Janus, l'identité et la citoyenneté construisent une même personne, mais si elles se correspondent, elles ne peuvent être confondues. L'une est de l'ordre de l'affectif, de la mémoire, de la filiation et de l'héritage... l'autre est de l'ordre du politique, de l'histoire, du choix et du droit... Il ne suffit pas que les politiques publiques se réclament de la citoyenneté, si elles mettent en œuvre une logique identitaire réservée à certains groupes.

Ce dernier processus regroupe tous les autres pour instituer une ethnicisation durable : catégorisation, des processus d'explication, de marquage social, de reconnaissance identitaire, qui conduisent à une dialectique labelling / victimisation. Être minorisé par un tiers et se comporter soi-même en victime noue une relation forte, souvent perverse, entre le dominant et le dominé. Une sorte de complémentarité s'établit qui se renforce dans la rationalisation explicative de la situation : ceux qui offensent disent toujours que leurs victimes ont accepté d'être traitées comme telles, « elles l'ont bien voulu » ; et les victimes finissent par culpabiliser ou croire elles-mêmes à une fatalité de leur condition comme ces élèves qui pensent que les mauvaises notes « tombent toujours sur eux ». Le sentiment lancinant d'injustice conduit à se révolter. En littérature, Dostoïevski est peut-être l'auteur qui a le mieux décrit cette intériorisation du rôle de victime chez les « humiliés et offensés ». Mais la phase ultime de la stigmatisation intervient lorsque les victimes renvoient l'image du stigmatisé à ceux qui leur imposent pour leur faire prendre conscience du caractère intolérable de

l'injustice subie. Cette « revendication du stigmaté » engendre la rébellion. Elle peut aussi aboutir à une « surenchère des victimes » désireuses d'être en tête du tableau des discriminations, pour être enfin entendues.

Les mécanismes de la discrimination ethnique ou raciale s'accompagnent fréquemment d'une protestation générale de la victime, qui se dit discriminée, y compris lorsque l'accusation de racisme n'a pas lieu d'être, pour toutes les injures antérieurement infligées. Le recours à la loi et au juge pour faire valoir ses droits prend alors tout leur sens de réparation. Mais, dans le même temps, la justice ne peut arriver à combler le fossé de l'humiliation. Ce cercle vicieux de la victimisation n'est pas sans rappeler ce que Frantz Fanon écrivait sur le « complexe du colonisé ».

LA FORCE DE L'IDENTIFIANT ETHNIQUE

Dans l'ethnisation, tout est affaire de regard, certes, mais tout est aussi affaire de traitement et, donc, de légitimation par les institutions. Le droit donne à lire le traitement différencié par la loi, qui influence inévitablement les comportements. Il confère une valeur normative à une certaine lecture des réalités sociales et aux réponses des pouvoirs publics. L'exemple des quotas imposés comme discrimination positive est ici très éclairant : ils introduisent un droit d'accès officiel à des postes, mais ils peuvent à leur tour accentuer la stigmatisation. D'où la question essentielle du « signalement », qui est à la jonction des deux mécanismes d'auto-définition et de désignation par les institutions. Le terme signalement indique lui-même le jeu de signes et de signifiants, qui guide l'action sociale ou l'action éducative. Or, le processus d'identification ethnique donne corps aux représentations, aux attitudes et aux actes, qui justifient les mesures prises par les pouvoirs publics. C'est pour cela que les phénomènes d'intériorisation des processus d'ethnisation culturels peuvent conduire à des effets pervers : la clôture identitaire et la rigidification des particularismes par les institutions. L'ethnisation traverse alors tous les niveaux de l'analyse des phénomènes sociaux dans l'ensemble des secteurs de l'intervention sociale ou éducative.

Il est important d'étudier pourquoi ces modes d'explication ont, aujourd'hui, une telle force. D'une part, ils alimentent la bonne conscience, qui revêt les apparences du respect des différences. Or, paradoxalement, c'est au moment où la différence culturelle est proclamée, que l'uniformisation opère : le prétendu respect de l'autre homogénéise les groupes, les enferme dans des particularismes réducteurs et contraignants. Par ailleurs, la définition des différences est une question d'échelle. Comme certains l'ont remarqué avec ironie : lorsqu'on dénonce, par exemple, le système « républicain », qui aurait gommé la diversité culturelle (ce qui reste à prouver au regard de l'abondance d'artistes, de créateurs, de scientifiques... qui sont venus en France pour y exprimer leurs talents), on ignore le « modèle consumériste » qui s'impose à la planète aussi bien dans les visions du monde que dans les modes de vie, avec une ampleur et une efficacité inégalées — la distance culturelle entre des adolescents d'origines différentes est-elle plus grande que celle qu'ils ont avec la génération de leurs grands-parents vivant dans le même milieu ? Tout se passe comme si le jeu des masques se substituait à la libre expression des identités, pour mieux en conjurer la complexité et la rapide évolution : la différence affichée voile la pluralité des stratégies individuelles, le masque fait disparaître la singularité d'un regard ou d'un sourire.

D'autre part, l'ethnisation semble, apparemment, rendre hommage à l'altérité. Mais tout se

passer comme s'il s'agissait d'éviter de nommer les rapports d'inégalité qui peuvent l'engendrer. On oublie, comme le remarquait Abdelmalek Sayad (1991), que la différence opère par soustraction, le chiffre supérieur étant celui de la culture dominante. On ne parle jamais de la différence des dominants, puisque c'est eux qui déterminent la norme de référence. Là encore, on retrouve les analyses du début des Indépendances : les rapports de domination avaient attisé des conflits ethniques qui ont, par la suite, freiné considérablement le développement.

Enfin, un dernier point est essentiel. L'ethnisation donne l'illusion de la maîtrise de l'interprétation des phénomènes et des solutions apportées. Elle fait croire à une identification précise et cohérente d'un ensemble de facteurs. Pendant la colonisation, on recherchait les bons interlocuteurs parmi les chefs traditionnels, chefs de villages ou de lignages : quand on avait déterminé les quelques traits qui semblaient caractériser les populations, cela évitait d'aller plus avant dans des situations plus complexes. L'usage des stéréotypes a une double fonction : la simplification des problèmes ; le paternalisme du décideur qui se donne des allures bienveillantes. Or, la simplification se révèle rapidement un leurre et le paternalisme devient vite insupportable. L'idée que l'on puisse mieux entendre la demande de populations, à partir de leurs caractéristiques ethniques, revient à nier les procédures démocratiques de consultation, de concertation, de participation. L'ethnisation tend, d'une certaine façon, à faire l'économie des procédures démocratiques, puisqu'elle résume ce que sont ces populations, ce qu'elles veulent, comment elles vont réagir et ce qui leur convient.

Les philosophes grecs avaient déjà distingué le « *demos* », le peuple démocratique, l'« *ethnos* », le peuple ethnique, et le « *laos* » le peuple des non-clercs. Or, à confondre l'*ethnos* et le *demos*, on perd le sens de la démocratie, on cristallise les représentations sur des groupes par origine, par appartenance, par visibilité sociale, en négligeant la représentation démocratique. Les communautarismes codifient les comportements collectifs, certes avec des solidarités momentanément efficaces, mais en faisant passer au second plan la volonté et les responsabilités individuelles. La « fatalité des origines » et les conflits d'appartenance (illustré par l'interdit de mariage mixte) mettent en œuvre une sorte de dramaturgie de l'exclusion. La littérature américaine fournit de remarquables analyses de cette assignation identitaire imposée aux « *Afro-americans* », qualifiés successivement de « *Negros* », de « *Colored* », de « *Blacks* ».

La richesse des revendications identitaires ne peut, aujourd'hui, se confondre avec la vision réductrice qu'impose l'ethnisation. Prenons l'exemple de l'islam « ethnisé », dont on présente une image caricaturale, en ignorant la diversité des écoles, des courants, des sensibilités, des modes de vie, dont sont porteurs les Musulmans qui vivent en Europe. Au lieu de parler en leur nom, n'est-il pas plus opératoire de mettre en place des procédures démocratiques de consultation et de participation pour que s'épanouisse cette diversité, dans le respect de la laïcité, plutôt que de jouer une identité collective qui privilégie toujours un camp contre un autre en multipliant les risques d'affrontements ? La conception ethniciante des problèmes conduit inévitablement à l'instrumentalisation de ceux dont on veut défendre les intérêts et, par la suite, à leur déception. Le soupçon de "manipulation" par les pouvoirs publics finit alors par peser sur toutes les mesures de compensation des inégalités. En France, depuis le milieu des années 1990, les ministres de l'Intérieur successifs ont engagé un dialogue avec les différents courants représentés par les Musulmans, et une procédure officielle de concertation a été mise en place, en 1999, sur la base des principes fondamentaux de la République. Or, il est symptomatique que certains islamistes y ont vu un danger de banalisation de leurs revendications et ont refusé de s'y associer.

On ne saurait travailler sur les inégalités et sur les violences sociales, en ignorant les conflits de cultures et les conflits normatifs qui y sont attachés, avec leur dimension symbolique et leurs implications concrètes. Il est, pour cela, essentiel de travailler sur les lieux et les moments d'émergence des conflits culturels, y compris pour en dessiner les aspects les plus positifs, ceux qui sont annonciateurs d'une évolution. Alors, la dynamique du pluralisme se substitue au processus d'ethnisation : une pluralité d'appartenances, parmi lesquelles celle des origines a sa part, mais une part non exclusive ; de nouvelles expressions avec une large palette de sensibilités, des formes inédites de mobilité et de création, parfois avec des ruptures et des changements de statuts, permettent de sortir du cercle vicieux de la disqualification sociale "ethnisée".

ETHNICISATION ET VIOLENCE

Lorsqu'on observe, dans les établissements scolaires dits "violents" la façon dont se constitue un phénomène de bouc émissaire, au cours d'un jeu ("la mêlée", "le petit pont" ou "le bonnet" au cours desquels des dizaines d'élèves tombent à bras raccourcis sur un seul de leurs camarades) par exemple, on découvre comment le collectif finit par annihiler l'élève-individu ; cette négation de l'autre engendre une violence, qui prend parfois la forme d'une émeute... Mais, lorsque la dissolution du groupe intervient, chaque élève retrouve sa personnalité. Les plus agressifs peuvent se révéler sympathiques, heureux de retrouver des relations amicales. La violence apparaît avec le collectif d'appartenance, lorsque tout se noue dans une logique du "eux et nous". Le moment où "les choses basculent" est toujours celui où l'appartenance à un camp, un clan, l'emporte sur la relation individuelle.

L'analyse des faits ne suffit pas, cependant, pour combattre le processus d'effacement de la personne derrière l'affichage des origines ou des appartenances. Comment empêcher, notamment, que cette logique s'impose à la décision politique elle-même ? Soulignons l'importance d'un double choix : celui de la vigilance dans l'interprétation des réalités sociales ; celui d'une certaine distance critique dans les politiques publiques pour ne pas céder à l'ethnisation. Mais il est vrai que la tâche est difficile tant les mots sont aujourd'hui connotés par des conceptions culturalistes. Le mot intégration, si valorisé autrefois pour la démocratisation des pays en développement et, aujourd'hui, pour la construction de l'Union européenne, rêve des "élites" qui désirent intégrer une Grande école ou un Grand corps de l'État, est rejeté par les jeunes des "quartiers sensibles" : ils ressentent l'intégration comme une injonction à entrer dans une culture ou une société dont ils se sentent exclus... autrement dit, l'inverse de l'intégration ! Or, à partir du moment où le mot n'est plus entendu dans son sens initial, il devient nécessaire d'en prendre acte et d'analyser les glissements sémantiques dont il est l'objet.

Pourquoi la philosophie de l'intégration a-t-elle donné lieu à tant de malentendus, malgré des moments forts dans la réflexion politique, comme lors du Bicentenaire de la Révolution française ? Pourquoi le débat sur la citoyenneté a-t-il semblé abstrait, malgré les réformes nombreuses qui s'en inspiraient ? De fait, l'ethnisation a triomphé et, parallèlement, le vocabulaire de la discrimination s'est banalisé.

Le terme "discrimination" est devenu ambivalent avec le recours à la notion de "discrimination positive". En France, cela s'est accompagné d'une polémique sur "le modèle républicain", pour le défendre ou pour le critiquer. En réalité, la France pratique la discrimination positive depuis

longtemps, avec une prise en charge par l'État-providence nettement plus importante que dans les pays anglo-saxons. Simplement, la discrimination positive "à la française" répond à des besoins sociaux, culturels, économiques, clairement identifiés, qui ne relèvent pas de la catégorie englobante de l'appartenance ethnique. Les budgets de compensation des inégalités, les politiques d'accès aux droits et en faveur de l'égalité des chances sont nettement supérieurs à ceux alloués, par exemple, par les pouvoirs publics britanniques aux "minorities". Un grand nombre de critères se combinent entre eux pour justifier un ensemble diversifié d'allocations et de mesures spécifiques. Mais les interprétations ethnicisantes ont conduit à les recentrer sur les populations "issues de l'immigration". Il est regrettable que les responsables politiques n'aient pas su expliquer la notion clé de "politiques compensatoires des inégalités", en application des droits fondamentaux de la personne. La lutte contre les discriminations participe, certes, de la philosophie de l'intégration, mais elle n'est pas la voie unique de la citoyenneté.

La notion de discrimination positive est apparue dans des pays, où les notions de race et ethnies font partie du discours traditionnel des institutions ; à l'inverse, leur mention dans les imprimés du recensement national ou les démarches officielles serait considérée comme attentatoire à la dignité des personnes, dans une société comme la société française. De même, le système du "lobbying", qui joue sur la concurrence des groupes d'intérêt, est considéré par les uns comme indispensable au fonctionnement démocratique, alors qu'il en est la négation, pour les autres. La logique des groupes ethniques obtient, parfois, des résultats concrets meilleurs que ceux obtenus au nom de l'égalité des droits et des chances, mais quel en est le prix pour la dignité des personnes ? Les critères de discrimination ethniques ne sont pas simplement des mesures compensatoires des inégalités ; elles visent à réparer des humiliations historiques, comme l'esclavage -- il est révélateur que la liste des "minorités ethniques" aux Pays-Bas ou en Grande-Bretagne soit celles issues des anciennes colonies (Moluques, Surinam, Caraïbes, Pakistan). Mais en partant des catégories forgées par l'histoire, le risque n'est-il pas d'en légitimer les critères et d'accréditer l'idée que les distinctions raciales ou ethniques existent en dehors des relations de domination ?

En France, la territorialisation des politiques publiques devait permettre d'éviter les dangers de la discrimination ethnique. Pourtant, celle-ci réapparaît, avec parfois, des effets pervers d'autant plus difficiles à combattre que le critère de l'ethnicité n'avait pas été pris en compte initialement. Les contournements de la carte scolaire, par exemple, conduisent à un renforcement du phénomène d'ethnicisation des quartiers, alors que la mesure devrait favoriser la mixité sociale. L'école devient le reflet d'un quartier que certains parents tentent de fuir avec des stratégies, qui remettent en cause la notion même de service public de l'Éducation nationale. Il est donc aujourd'hui essentiel d'analyser à partir de quel moment se produit une situation d'ethnicisation.

De même, en matière de lutte contre le racisme, l'identification de groupes "cibles", victimes de discrimination, encourage la victimisation. Discrimination et victimisation entrent ainsi dans une dynamique destructrice de la qualification du stigmatisé, puis de "la revendication du stigmatisé". Il ne s'agit pas de méconnaître les tristes "échelles" du racisme, mais de tendre prioritairement à l'analyse de situations pour éviter de marquer socialement telles ou telles populations. L'instrumentalisation des critères de discrimination à partir de l'origine d'un groupe ou d'un phénotype, reprend la logique même de la discrimination raciste, celle qui différencie en "naturalisant les différences". La surenchère de la victimisation risque dès lors de l'emporter sur la lutte contre les phénomènes de discrimination, quels qu'en soient les auteurs ou les victimes, une même personne pouvant être les deux à la fois.

La décision politique est en permanence "sur le fil du rasoir". D'où l'importance de l'étude des logiques catégorielles et des circonstances dans lesquelles celles-ci sont susceptibles de basculer dans une interprétation ethnicisante. Des critères de l'action publique peuvent être légitimes à un moment donné et sombrer dans l'ethnicisation à un autre moment. Que s'est-il passé dans les politiques publiques pour que l'intérêt général, les valeurs partagées, s'effacent devant certaines revendications identitaires particularistes, qui refusent la notion même de patrimoine commun ? Il ne suffit pas de parler de citoyenneté pour que les choix politiques soient clairement énoncés et fermement tenus, ni de déplorer, après coup, la montée des discriminations et des intégrismes.

Il est important d'identifier les obstacles culturels sans recourir systématiquement à des explications ethnicisantes. Ainsi, les familles immigrées sont souvent des familles nombreuses : le problème est-il d'être à six ou sept enfants dans un trois pièces ou celui d'être d'origine marocaine ou tamoule ? En ayant une politique de logements adaptée, peut-être s'apercevrait-on que le facteur essentiel n'est pas l'origine et que l'explication ethnique n'aidera pas à trouver des solutions. Il convient donc de repenser la méthode d'analyse. Citons par exemple quelques préconisations qui sont apparues essentielles lors du séminaire sur "l'émergence de la question ethnique et le lien social"⁵ :

- analyser les interactions des facteurs socio-économiques et culturels dans leur complexité pour étudier les évolutions, y compris les effets pervers, plutôt que de les poser séparément ;
- travailler sur les clivages, les oppositions, les contradictions, les conflits de sens dans des situations que l'on peut qualifier d'interculturelles ;
- identifier les obstacles et les moments où le malentendu culturel, voire le conflit de valeurs, s'opposent à la compréhension et à l'application d'une mesure ou d'une politique ;
- pratiquer une véritable pédagogie du droit par une meilleure information et une explicitation des catégories, des conditions, des implications et des conséquences de telle ou telle mesure, du rôle des institutions et de leurs différents services. L'accueil ne peut pas être seulement une aide matérielle ni une assistance abandonnée à un "lobby ethnique" ;
- améliorer les procédures de représentation et de participation en évitant les parodies de consultation, qui conduisent aux déceptions et enlèvent tout crédit aux politiques et aux institutions. La démocratie repose sur le partage de la souveraineté politique, ce qui signifie la participation à l'élaboration des politiques, aux prises de décision, à l'application des politiques, à leur mise en œuvre et, enfin, à leur évaluation. La pseudo consultation des populations renforce le sentiment d'"humiliation" et d'abandon... "tout se passe ailleurs".

La mise à distance de l'ethnicité permet d'aller dans le sens d'un processus démocratique, qui répond mieux aux attentes et qui pose clairement les normes et les règles fondamentales auxquelles on ne peut pas déroger : la prise en compte, par exemple, de la condition de détresse de certaines femmes immigrées, ne signifie pas d'accréditer les discriminations sexistes d'un statut personnel qui porte atteinte à la dignité des personnes, ni d'accepter les maltraitements sous prétexte que ce sont des comportements traditionnels ou supposés tels. Il

serait particulièrement grave de rééditer les erreurs commises à propos de l'excision des filles, qui avait été justifiée par "respect des coutumes"!

Analyser l'ethnisation du lien social revient donc à montrer les dangers de la clôture culturelle à partir de la définition de catégories de population, identifiées par des phénotypes ou des apparences physiques, par des modes de vie, des traditions ou des croyances -- cette catégorisation peut être imposée de façon discriminatoire ou revendiquée comme un moyen de reconnaissance, l'une et l'autre se faisant écho. Pourquoi refaire ce que les militants des Indépendances avaient dénoncé comme le propre de la colonisation : assigner une identité aux "différents" pour mieux les contrôler, pour mieux les fixer sur leur territoire et éviter ainsi toute velléité de rébellion ? Pourquoi rééditer les mêmes schémas de domination qui, de toute façon, conduisent aux mêmes révoltes et aux mêmes affrontements ?

Notes

[1](#) Ceci a donné lieu à de nombreux financements d'associations communautaires et à des formations aux « cultures immigrées » ou à l'ethnopsychiatrie dans le travail social et la protection judiciaire de la jeunesse.

[2](#) Le financement des recherches, les publications, la médiatisation de certains intellectuels, illustrent cet engouement pour la question « ethnique » et la « différence culturelle », pendant les années 1990.

[3](#) Il est significatif que le débat sur les finalités et les moyens de l'intégration, à la fin des années 1980, au moment du Bicentenaire de la Révolution française, ait donné lieu à de telles incompréhensions alors que les définitions étaient explicites : cf. Costa-Lascoux, 1989, 1990 ; Schnapper, 1990.

[4](#) Cf. le séminaire de doctorat « Droits privés africains et malgache », à la Faculté de Droit de Paris, animé par J. Costa-Lascoux de 1966 à 1976, sous la direction du prof. M. Alliot.

[5](#) Séminaire précité



Bibliographie

AFFERGAN (F.), *Exotisme et altérité*, PUF, Sociologie d'aujourd'hui, Paris, 1987.

BASTIDE (R.), *Le proche et le lointain* (1ère éd., 1970), préface de LAPLANTINE (F.), L'Harmattan, Paris, 2001.

BONTE (P.) et IZARD (M.), *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie*, PUF, Paris, 1992.

CASEVITZ (F.M.R.), in BONTE (P.) et IZARD (M.), *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie*, PUF, Paris, 1992.

CAMILLERI (C.), Stratégies identitaires : les voies de la complexification, in HILY (M.A.) et LEFEVBRE (M.L.) Dir., *Identité collective et altérité. Diversité des espaces/spécificité des pratiques*, L'Harmattan, coll. Espaces Interculturels, Paris, 1999.

COQUERY-VIDROVITCH (C.), *Afrique noire. Permanence et ruptures*, L'Harmattan, Paris, 1985

COSTA-LASCOUX (J.), *De l'immigré au citoyen*, La Documentation française, Paris, 1989.

COSTA-LASCOUX (J.), in *Premier Rapport du Haut Conseil à l'Intégration*, La Documentation française, Rapports officiels, Paris, 1990.

COSTA-LASCOUX (J.), Le multiculturalisme et les institutions, in *CAMILLIERI (C.) Dir., Différences et cultures en Europe*, Les Editions du Conseil de l'Europe, coll. Education et culture, 1995.

COSTA-LASCOUX (J.), HILY (M.A) et VERMES (G.), Dir., *Pluralité des cultures et dynamiques identitaires*, L'Harmattan, coll. Espaces Interculturels, Paris, 2000.

SAYAD (A.), *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité*, De Broeck,, Bruxelles, 1991

SCHNAPPER (D.), *La France de l'intégration. Sociologie de la nation en 1990*, Gallimard, Paris, 1990.


POUTIGNAT (P.) et STREIFF-FENART (J.), *Théories de l'ethnicité*, PUF, coll. Le Sociologue, 1995.



Pour faire référence à cet article

Costa-Lascoux Jacqueline (2001). "*L'ethnicisation du lien social dans les banlieues françaises*". *Revue Européenne des Migrations Internationales*, Volume 17, Numéro 2, p. 123-138.

Accessible en ligne à l'URL : <http://remi.revues.org/document1976.html>

imprimer 


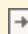
signaler par mail 

[Accueil](#) > [Sommaires](#) > [Volume 17](#) > [Numéro 2](#) > [Articles](#) > Article

REMI - Revue Européenne des Migrations Internationales - ISSN 0765-0752
MSHS - 99, avenue du Recteur Pineau - F-86000 Poitiers
Tél : (33) - (0)5 49 45 46 56 - Fax : (33) - (0)5 49 45 46 68
<http://remi.revues.org> - remi@mshs.univ-poitiers.fr

PAGE GÉNÉRÉE PAR **LODEL**

[Administration du site](#) (accès réservé) - [A propos](#)


[imprimer](#) 
[signaler par mail](#) 
[Sommaires](#)
[En texte intégral](#)
[Comité de direction,
de rédaction et
correspondants](#)
[Abonnement et vente
à l'unité](#)
[Vente collection
complète](#)
[Note aux auteurs](#)
[Mentions légales](#)
[Index par auteurs](#)
[Index par mots-clés](#)
[Index géographique](#)
[Texte intégral sur
Persée](#)
[Numéros 1-1 \(1985\) à
17-3 \(2001\)](#)


Recherche

La REMI adhère à



Article

L'altérité de l'épidémie. Les politiques du sida à l'épreuve de l'immigration

 par [Didier Fassin](#) | publié en ligne le 24 février 2005

Didier Fassin : Anthropologue, sociologue et médecin. Professeur à l'Université Paris 13 et directeur d'étude à l'École des hautes études en sciences sociales. Directeur du CRESPI, Centre de recherche sur les enjeux contemporains en santé publique, UP13-Inserm, 74 rue Marcel Cachin, 93017 Bobigny Cedex, dfassin@ehess.fr

Mots-clés : [Clandestins](#) , [Inégalités sociales](#) , [Santé](#) , [SIDA](#)

Résumé : Après deux décennies de silence du système d'information sanitaire et d'inaction du dispositif de santé publique, la relation entre sida et immigration commence à sortir du régime d'exception dans lequel elle était tenue. Si elle l'est, c'est que de nouvelles manières de la penser se font jour. Premièrement, le thème du risque et des populations épidémiologiquement dangereuses s'est déplacé vers le problème de l'inégalité et des catégories sociologiquement fragilisées. Deuxièmement, l'attention jusqu'alors exclusivement portée sur la culture, les représentations et les résistances s'est élargie à une interrogation en termes de condition sociale intégrant les dimensions historiques et matérielles de la double expérience de la maladie et de la migration. Parallèlement, toutefois, deux nouveaux enjeux apparaissent. D'une part, la redéfinition des contours de la question de l'immigration sous le double effet de sa cristallisation autour des étrangers en situation irrégulière et de sa dissolution dans les groupes issus de l'immigration, les uns et les autres particulièrement exposés aux disparités en matière de santé et de soins. D'autre part, le développement d'une légitimité de l'étranger de plus en plus fondée sur le corps souffrant ou malade, relevant ainsi de bio-politiques dans lesquelles le sida prend une valeur emblématique.

Abstract : The Diversity of Epidemic. The Politics of Aids and the Experience of Immigration. -- After two decades of silence from the health information system and the inaction of the public health agency, the relation between AIDS and immigration is beginning to emerge from beneath a regime of restrictions. If this is the case, it is because new manners of thinking about this relationship are beginning to see the light of day. Firstly, the themes of risk and of epidemically dangerous populations have been replaced by the problem of inequality and sociologically fragile categories. Secondly, the attention that had formerly been almost exclusively placed on the culture, the representations and the resistances has been enlarged to an examination in terms of social conditions, integrating historical and material dimensions in the double experience of the illness and migration. While at the same time, two new stakes appear. One is the redefinition of the contours of the immigration question under the double effect of its crystallization around

foreigners in irregular situations and its dissolution in the original groups of migrants, these two groups are particularly exposed to the material disparities related to health and care. The second stake is the development of a legitimacy of the foreigner which is increasingly founded upon the suffering or sick body, which is relevant therefore to bio-politics in which AIDS take a symbolic role.

Extracto : La alteridad de la epidemia. Las políticas de lucha contra el SIDA y la inmigración. -- Tras dos décadas de silencio por parte del sistema de información sanitario y de inacción del dispositivo de salud pública, la relación entre el sida y la inmigración abandona ese carácter de excepción sobre el que reposaba hasta ahora. En efecto, nuevas formas de reflexión sobre esta relación salen a la luz. En primer lugar, la cuestión del riesgo y de las poblaciones epidemiológicas peligrosas se ha desplazado hacia el problema de la desigualdad y de las categorías socialmente frágiles. En segundo lugar, el interés que suscitaban exclusivamente la cultura, las representaciones y las resistencias ha igualmente evolucionado. Actualmente la reflexión se presenta en términos de condición social integradora de las dimensiones históricas y materiales propias a la doble experiencia de la emigración y de la enfermedad. Paralelamente a estos cambios, podemos entrever dos nuevos procesos. Por un lado, se redefinen los contornos de los grupos de referencia en la inmigración : la atención se cristaliza en torno a los extranjeros en situación irregular al mismo tiempo que se diluye en los grupos de hijos o hijas de inmigrantes. Ambos grupos se hallan particularmente expuestos a las disparidades en materia de salud y de tratamiento sanitario. Por otro lado, asistimos a la consolidación de una legitimidad del extranjero fundada, cada vez más, sobre el cuerpo enfermo o que sufre. Esto último conlleva el desarrollo de bio-políticas en el seno de las cuales el sida adquiere un valor emblemático.



Sommaire

[DE LA PEUR DE LA CONTAGION À LA CONSCIENCE DES INÉGALITÉS
DE L'OCCULTATION À LA PRÉVENTION
VERS DES BIOPOLITIQUES TRANSNATIONALES](#)



Texte intégral

Cet article est la version légèrement modifiée d'un texte de synthèse et perspectives sur le sida et l'immigration, qui a fait l'objet d'une commande de l'Agence nationale de la recherche sur le sida.

Il aura fallu près de deux décennies pour que devienne dicible, car pensable, la relation entre le sida et l'immigration. Dès 1982, alors que les premiers cas de la maladie étaient identifiés en France chez des patients congolais et zairois, certains médecins ont utilisé l'expression hasardeuse de « sida africain ». Les premières statistiques sur l'épidémie dans la population étrangère furent publiées en 1999 par l'Institut national de veille sanitaire. La première réunion scientifique sur le thème aura lieu, en 2001, à l'Agence nationale de recherche sur le sida. Ce retard dit assez le travail d'occultation opéré par les pouvoirs publics et l'autocensure opérée par les milieux scientifiques pour rendre invisible une vérité qui n'apparaissait pas « bonne à dire ». L'analyse qu'on en faisait était prisonnière du modèle épidémiologique de la contagion et du danger, mais aussi de l'approche des questions liées à l'immigration qui

demeurait largement tributaire d'une intériorisation du modèle républicain de l'intégration et de l'égalité (Fassin, 1999a et 2000a). Dans ces conditions, ce qu'on ne voulait pas voir ne pouvait être dit. Et il est vrai que le dire n'était pas sans risque.

Depuis la fin des années quatre-vingt-dix, les choses ont commencé à changer. Des chiffres sont publiés, des enquêtes sont conduites, des programmes sont menés, une réflexion s'amorce sur la direction à donner à l'action publique. Les problèmes que pose le lien entre sida et immigration peuvent désormais être débattus. Mais ils le sont dans des termes totalement différents : il est plus question d'inégalité que de contamination, de droit que de culture. Toutefois, dans l'intervalle de ces deux décennies écoulées, la situation elle-même a considérablement évolué, tant pour ce qui est du sida, l'image qu'on en a, les traitements dont on dispose, les mobilisations auxquelles il donne lieu, que pour ce qui concerne l'immigration, les politiques pour la juguler, les représentations dont elle fait l'objet, les réalités que vivent les populations. Ce qu'il en est du lien entre sida et immigration n'est donc plus ce qu'il en était lorsque l'infection était marquée du sceau de l'exceptionnalité et que les étrangers apparaissaient sous le signe de la dangerosité. En ce sens, pour les sciences sociales, il ne s'agit donc pas de combler un retard, en mettant aujourd'hui en lumière des faits que l'on avait ignorés hier. La recherche, qui « découvre » le thème « sida et immigration », doit tenir compte des nouvelles réalités pour traiter des nouveaux enjeux. Faut de quoi, au moment où l'on penserait enfin s'en saisir, les questions qui se posent à la société échapperaient une fois de plus à l'analyse.

DE LA PEUR DE LA CONTAGION À LA CONSCIENCE DES INÉGALITÉS

Comme l'ont montré les historiens, toute épidémie met à l'épreuve le rapport à l'étranger, en ce qu'il incarne idéalement « l'Autre dangereux » (Clatts et Mutchler, 1989), construit comme différent — donc suspect — et venant d'ailleurs — donc menaçant. Au-delà cependant de la question du « péril » infectieux (Hahn et al., 1994), qu'il soit fantasmé dans les représentations populaires de l'immigré vecteur de maladies ou qu'il soit objectivé par des discours savants portant sur les conséquences épidémiologiques des migrations de populations, le stigmatisme vient toujours s'ancrer dans le soupçon et le rejet qui pré-existent à l'épidémie et dont elle vient conforter le bien-fondé (Pollak, 1992). Il suffit, pour s'en convaincre, de constater la récurrence et la répétitivité des schèmes impliquant l'idée d'une menace, qu'il s'agisse du monde du travail (menace pour l'emploi des nationaux) ou de l'espace de la ville (menace pour l'ordre social).

L'association préjudicielle entre sida et immigration s'est trouvée confortée par les chercheurs qui ont focalisé toute leur attention sur la notion de « risque », apparemment plus neutre que celle de « péril », mais pas moins ambiguë dans la désignation de groupes désormais dits « à risque » (Calvez, 2001). Que l'appareil d'enregistrement statistique se soit efforcé d'éviter cette expression, trop connotée et remplacée par des « groupes de transmission » définis en fonction de « comportements à risque », qu'il ait tenté de ne pas faire apparaître la nationalité ou le lieu de naissance dans ses publications, en dissimulant les « patients originaires d'Afrique » et les « patients originaires des Caraïbes » sous l'intitulé générique de « transmission hétérosexuelle » (Gilloire, 2000), il n'a fait que conforter les suspicions, en laissant croire qu'il y avait quelque chose à cacher, et susciter des amalgames, en faisant de l'origine une explication de la contamination ne nécessitant pas d'autre démonstration (Fassin, 1999b). Mal armé conceptuellement, le souci compréhensible de prudence, dans un contexte où les idées xénophobes s'emparaient des thèmes de l'immigration, a largement contribué à

produire ce qu'il cherchait à éviter.

Le rapport de l'Institut de veille sanitaire sur « le sida dans la population étrangère domiciliée en France », paru en avril 1999, marque à cet égard une rupture significative sous au moins deux aspects (Savignoni et al., 1999). Premièrement, il rend publique une information jusque-là dissimulée, permettant d'ouvrir un débat plus transparent : non seulement le sujet ne relève plus du secret, mais la diffusion des statistiques leur fait perdre un pouvoir de nuisance polémique. Deuxièmement, elle déplace la préoccupation centrale des autorités sanitaires du thème implicite d'un risque de contagion de la population française par des immigrés fortement infectés par le virus à la question du lourd tribut payé par eux à la maladie, du retard au diagnostic de l'infection et de l'accès difficile au traitement : les étrangers ne sont plus vus comme vecteurs potentiels, mais comme victimes effectives. En énonçant ce qui était caché et en le formulant dans des termes nouveaux, les statistiques ont une valeur performative : pour les pouvoirs publics, une politique plus cohérente devient possible (Carballo et Siem, 1996). Pourtant, il est clair que les statistiques n'en disent pas assez.

La réalité démographique — c'est-à-dire, en cette matière, politique — s'est transformée. L'orientation de plus en plus restrictive, depuis 1974, des législations et des pratiques qui régulent l'immigration a conduit à un tarissement relatif des entrées légales, dans un contexte de xénophobie et de racisme croissants au cours des années quatre-vingt (Hargreaves, 1995) : c'est ce que montrent les chiffres de l'Institut de veille sanitaire, la baisse des nouveaux cas africains constatée n'étant que la conséquence de la diminution de l'immigration autorisée. Dans ces conditions, deux phénomènes se sont produits, dont les conséquences, pourtant cruciales pour la gestion de l'épidémie de sida, demeurent insaisissables en l'état actuel du système d'information sanitaire (Fassin, 2001b) : l'augmentation des « sans-papiers » et l'émergence d'une « question ethnique ».

D'une part, le nombre des étrangers en situation irrégulière s'est accru par un double phénomène d'immigration clandestine, y compris de femmes et d'enfants rejoignant illégalement leur mari ou leur père, et d'exclusion administrative, s'agissant de demandeurs d'asile déboutés, d'étudiants en échec scolaire ou de travailleurs ayant perdu leur emploi (Ferré, 1997) : marginalisés par leur absence de statut juridique et donc peu accessibles à la prévention et à la médecine, ils échappent souvent à l'enregistrement et au dénombrement (Matteelli et El-Hamad, 1996). Compte tenu des évolutions plus favorables de la législation autorisant la régularisation pour les patients atteints d'affection grave, il est toutefois probable que l'obtention d'un titre de séjour pour les malades du sida corrige, en partie, quoique avec retard, cette lacune.

D'autre part — et surtout, si l'on considère à la fois la centralité et la complexité du phénomène — les immigrés, majoritairement originaires du Maghreb, qui, paradoxalement maintenus en France par la crainte de ne pouvoir y revenir, ont fait venir leur famille ou en ont fondé une, sont venus grossir les rangs des catégories défavorisées (Schor, 1996) : l'expérience des services socio-sanitaires, comme les observations des enquêtes ethnographiques, montrent que leurs enfants, souvent français et nés en France, présentent des niveaux plus élevés d'infection et des difficultés plus grandes d'accès aux soins que la population générale (les statistiques épidémiologiques le montrent d'ailleurs indirectement et partiellement, puisqu'une partie de ces jeunes ou adultes sont ou se déclarent de « nationalité nord-africaine », étrangers qui ont non seulement un taux d'incidence de la maladie deux fois supérieur aux Français, mais aussi une proportion double de contamination par usage intra-veineux de drogues et une fréquence une fois et demi plus grande de découverte tardive de

leur infection).

Cette réalité ne peut être appréhendée ni sous la catégorie « immigrés » ni sous la dénomination « étrangers » : elle correspond à ce que, dans la plupart des pays du monde, notamment anglo-saxons, on appelle « minorités ethniques » (O'Brien et Khan, 1996). Nombre de travaux ont montré les conséquences des inégalités devant la santé, et la mortalité (Williams et Collins, 1995). Le problème de la mesure de telles disparités, c'est-à-dire de la catégorisation des groupes en fonction de leur origine, voire d'une identité supposée, est complexe et controversé : pour les uns, « les interventions contre les discriminations réclament une connaissance précise de la situation sociale et économique des groupes-cibles, et donc une quantification détaillée » (Simon, 1999), à l'image de ce qu'a obtenu en Grande-Bretagne la Commission for Racial Equality ; pour les autres, « systématiser la référence à l'origine étrangère reviendrait à entériner les appariements implicites entre immigration et problèmes sociaux et à valider définitivement des identités symboliques fondées sur la stigmatisation » (Spire, 1999), à l'image de ce qu'on observe aux États-Unis. Sans prétendre trancher ici cette question, on peut suggérer que la réponse doit clairement différencier l'enregistrement systématique d'une information, qui tend à la réifier, et la réalisation d'enquêtes ad hoc, qui permettent des explorations spécifiques. Il convient de rappeler que toute introduction d'indicateurs concernant l'origine dans ce type d'étude doit s'accompagner de l'identification simultanée de variables socioéconomiques, les croisements entre ces facteurs pouvant permettre de mieux articuler les deux logiques sociales. Quoi qu'il en soit, il devrait s'agir d'un objet commun de recherche aux producteurs de statistiques sanitaires et aux chercheurs en sciences sociales.

Compte tenu de cette double évolution de ce qu'il est convenu d'appeler, en France, « la question de l'immigration » (Sayad, 1991) — quand bien même le terme devient de plus en plus inapproprié —, il est hautement probable que les inégalités en termes d'exposition, de contamination, de dépistage, de traitement et de prise en charge soient encore plus importantes là où, aujourd'hui, on ne les mesure pas (Fassin, 2001b) : parmi les étrangers en situation irrégulière, mal comptabilisés ; parmi les descendants d'immigrés extra-communautaires, non identifiables. Il y a là de nouveaux faits dont les scientifiques — et les politiques — devront prendre acte.

DE L'OCCULTATION À LA PRÉVENTION

Si les pouvoirs publics ont longtemps manifesté leurs réticences à traiter de front le problème du sida chez les immigrés, en revanche, l'évidence d'une transmission élevée sur le continent africain et la présence sur le territoire français d'une population relativement nombreuse originaire de ce continent ne pouvait les laisser inactifs. C'est ainsi que des associations et des chercheurs ont bénéficié de financements de l'État pour mener à bien des activités de prévention, pour les uns, et d'enquête, pour les autres, auprès des collectivités étrangères, essentiellement africaines. Ces contradictions entre le discours universaliste et le traitement particulariste des autorités sanitaires étaient, du reste, d'autant plus flagrantes que ce dernier tendait à exagérer les différences et à hypostasier une culture africaine (Dozon et Fassin, 1989). Il y a principalement deux raisons à cette tendance.

Premièrement, l'identification d'un « sida africain » a immédiatement conduit à une « exotisation » de la perception du risque, à laquelle les anthropologues ont volontiers apporté

eux-mêmes leur crédit, notamment dans les premières années de l'épidémie (Bibeau, 1991 ; Fassin, 1999c). Tout comme cela avait été le cas en Afrique dans les années quatre-vingt, des enquêtes ont été ainsi conduites sur les « connaissances, attitudes et pratiques » des Africains vivant en France (Bodin et al., sd ; Trachet et Diallo, 1994). Deuxièmement, l'investissement du champ à la fois théorique et empirique de l'épidémie en milieu immigré par l'ethnopsychiatrie a conduit, en raison des orientations particulières de ses représentants français, à une forme paradoxale de « naturalisation du culturel », celui-ci servant d'explication ad hoc aux problèmes complexes de la prise en charge de la maladie chez les immigrés (Rechtman, 2000 ; Fassin, 2000b). Analysant la situation en termes de « choc des cultures », des études mettent en avant les croyances sorcellaires et les rituels magiques censés constituer un quotidien incommunicable aux médecins et, plus largement, à la société d'accueil (Maman, sd ; Nathan et Lewertowski, 1999). Cette manière d'aborder les immigrés africains a ainsi permis aux pouvoirs publics français de mettre en œuvre une politique ethnique du sida, par délégation des activités de prévention et parfois de soins à des intervenants revendiquant une connaissance particulière de ces populations : les actions conduites dans les foyers de travailleurs d'Afrique subsaharienne, pour légitimes qu'elles soient, n'en constituent pas moins l'archétype de cette singularisation, même si certains des intervenants concernés ont clairement pris leurs distances par rapport aux préjugés différentialistes.

Le culturalisme — entendu comme essentialisation de la culture et surdétermination par le culturel — qui a prévalu en matière de compréhension et d'action, procède d'une conception de l'altérité qui a un coût moral et politique (Fassin, 2001b). Premièrement, il nie aux autres leur aspiration à l'universel, en oubliant qu'un Africain peut partager les mêmes valeurs, représentations ou pratiques qu'un Européen en matière de maladie et, plus généralement, de rapport au monde. Deuxièmement, il néglige les différences existant entre les individus dans leur appréhension du risque ou des soins et, plus largement, la pluralité des façons d'être africain. Troisièmement, en présumant une adhésion à des croyances surnaturelles, il sous-estime la capacité des Africains à déployer une rationalité dans le comportement préventif aussi bien que dans l'observance thérapeutique, et au-delà, dans la conduite de leur existence. Quatrièmement, enfin, en évitant d'examiner les réalités sociales, économiques, juridiques, qui font la vie de tous les jours des immigrés africains, il les dépossède de leur place effective dans la cité, avec ce qu'elle implique d'inégalités et de discriminations. Pour cet ensemble de raisons, le culturalisme est une violence politique au sens qu'Hannah Arendt (1995) donne à cette expression.

Cette critique étant formulée, chacun peut évidemment se rendre compte que des différences existent entre les personnes selon leur origine. Comment en rendre compte sans tomber dans les travers précédents ? Comment s'intéresser à la culture en évitant l'écueil culturaliste ? À cette interrogation, deux exigences théoriques et méthodologiques apportent des éléments de réponse : une lecture scientifiquement et éthiquement acceptable de la culture suppose, d'une part, un travail d'historicisation, d'autre part, une inscription dans le social. En particulier, il s'agit de lier les macro-phénomènes qui affectent la société — en l'occurrence, l'histoire coloniale et postcoloniale, les politiques d'immigration, les évolutions du marché de l'emploi et de l'habitat — et les micro-phénomènes qui concernent l'existence des personnes — leur statut juridique, leur possibilité de travailler et de se loger, leurs relations avec les nationaux et les autres étrangers, leur accès à l'information, à la prévention, au traitement, etc. Cette articulation entre les deux niveaux peut être traitée au niveau de biographies qui livrent une véritable économie politique de la maladie (Farmer, 1999). Dès lors, la question n'est plus de chercher des « facteurs culturels » expliquant les comportements ou des « obstacles

culturels » rendant compte des difficultés rencontrées par les intervenants, mais bien d'appréhender l'expérience de l'étranger malade du sida en termes de condition sociale (Fassin, 2001c), c'est-à-dire en tant qu'elle est une production de la société, qui en définit le contenu et les limites juridiques, économiques, politiques et culturels.

La représentation culturaliste de la relation entre sida et immigration, qui a prévalu pendant les deux premières décennies de l'épidémie dans les rares travaux français de sciences sociales, a eu pour effet une double occultation, dont on retrouve des équivalents dans bien d'autres contextes nationaux.

En premier lieu, le monde médical est demeuré un point aveugle de la recherche sociologique (Vidal, 1996). Selon le principe classique consistant, sous des formes plus ou moins atténuées, à blâmer la victime, la focalisation sur l'étude des populations auxquelles on destine des prestations évite un examen des conditions dans lesquelles ces prestations sont délivrées. S'il n'y a pas eu, en France, de pratiques médicales ouvertement différenciées à l'encontre des patients africains, la prévalence particulièrement élevée du virus parmi les femmes africaines a conduit à ce que, de fait, environ la moitié des grossesses associées à une séropositivité les concerne. Or, on sait les problèmes particuliers que pose la prise en charge de la reproduction : réprobation explicite des professionnels de santé et incitation forte à l'avortement thérapeutique jusqu'au début des années quatre-vingt-dix, antirétroviraux aux effets tératogènes administrés sans information préalable et césariennes systématiques dans certains services au cours de la période récente, etc. Tous ces problèmes se posent cependant de manière plus aiguë, s'agissant de femmes que leur condition sociale et conjugale rend peu enclines à discuter les décisions médicales et vis-à-vis desquelles les médecins ne mettent pas nécessairement en œuvre les mêmes règles qu'à l'égard des autres patientes. Il aurait par conséquent été intéressant que soit étudiée, en tant que telle, la relation entre femmes et médecins autour du risque et de la décision (Kaufert et O'Neil, 1993).

En second lieu, l'analyse des politiques publiques en matière de prévention et de soins a été artificiellement isolée par la recherche (Fox, 1988). La segmentation de ces politiques en fonction des types de risque a renforcé la tendance à considérer le sanitaire comme un domaine à part et à décrire séparément les actions de réduction des risques en matière de transfusion sanguine ou d'usage intraveineux de drogues, à l'égard des homosexuels ou des immigrés. Or, pour ces derniers, il n'est pas possible de penser les questions d'accès aux soins et au dépistage, de conduites à risque ou de prévention, de suivi médical et d'observance des traitements, indépendamment des politiques plus ou moins restrictives et répressives à l'égard de l'immigration, des politiques sociales plus ou moins libérales vis-à-vis des étrangers, des politiques de lutte contre les discriminations dans les services publics mais aussi en matière d'emploi ou de logement (Musso-Dimitrijevic, 2000). Ce sont là, tant du côté de l'étude des pratiques médicales que du côté de l'analyse des politiques publiques, des champs encore à explorer dans lesquels le sida a introduit des évolutions significatives.

VERS DES BIOPOLITIQUES TRANSNATIONALES

Il est habituel d'attribuer à l'épidémie du sida un rôle de catalyseur dans les changements intervenus depuis deux décennies dans de nombreux registres de l'activité sociale. Si l'on devait d'un mot caractériser la transformation la plus décisive intervenue au cours de cette période, transformation dans laquelle le sida a joué un rôle crucial, probablement faudrait-il retenir celui de biopolitisation. On sait que Michel Foucault (1976) voyait dans le passage d'un

« droit de faire mourir » à un « pouvoir de faire vivre » un moment décisif de l'histoire occidentale. Le « biopouvoir » procède d'une double normalisation : discipline des individus (anatomopolitique) et régulation des populations (biopolitique). Or, le sida, parce qu'il touche aux conduites les plus intimes, mais aussi parce qu'il menace la survie de groupes ou de nations, relève, non seulement logiquement mais aussi historiquement, de l'intervention du biopouvoir, au point d'en apparaître comme une expression paradigmatique : que l'on songe, par exemple, aux épreuves de qualification et de quantification des pratiques sexuelles, selon les origines nationales, et des procédures thérapeutiques qui sont autant de facettes d'un gouvernement de la vie sur les individus et sur les populations.

Pour ce qui est des immigrés, la première réaction des États, avec d'importantes différences selon les pays, a été de contrôler les mouvements de populations et, plus particulièrement, les entrées aux frontières, avec pour corollaire, à l'égard des étrangers vivant sur le territoire national, une exclusion pouvant prendre des formes violentes (Farmer, 1992) : on se souvient des tests sérologiques faits à la demande des consulats de certains pays occidentaux pour sélectionner les candidats à l'immigration ; on a également en mémoire l'organisation par des gouvernements africains de campagne de répression, voire de pogromes, à l'encontre d'immigrés de pays voisins accusés de transmettre la maladie. Dans un second temps, une orientation presque symétrique a conduit à faire de cette maladie l'occasion de manifester de la compassion et de la solidarité, afin de permettre à des étrangers en situation irrégulière ou à des malades des pays pauvres d'accéder à des traitements certes coûteux, mais vitaux. Que cette orientation se traduise avec une efficacité très variable, au point d'apparaître souvent comme un faux-semblant sur le continent africain (Dozon, 2001), il n'en reste pas moins que ce qui est en jeu n'est plus exactement un pouvoir sur la vie, mais un pouvoir de la vie. L'argument éthique de la protection des vies humaines devient un moteur des politiques, au point d'ébranler les positions hégémoniques des firmes pharmaceutiques et de faire reconnaître des exceptions aux règles mondiales du commerce. Plutôt que de biopouvoir, c'est donc de biolégitimité (Fassin, 2000d) qu'il faudrait parler, au sens d'une reconnaissance supérieure donnée au principe du maintien en vie.

Nulle part cette logique n'est mieux perceptible que dans l'évolution de la législation et des pratiques en matière de régularisation comme en France : l'existence d'une maladie grave ne pouvant être traitée dans le pays d'origine est devenue non seulement un critère d'obtention d'un titre de séjour, mais également le motif de régularisation qui a connu l'augmentation la plus rapide au cours des années quatre-vingt-dix (Fassin, 2001e). Dans cette évolution, le sida a joué un rôle essentiel, à la fois en raison de la relation objective entre l'épidémiologie de l'infection et le phénomène de l'immigration et en raison de la mobilisation convergente des associations d'action humanitaire, de lutte contre le sida et de défense des immigrés. Autrement dit, l'étranger a obtenu, sous la condition d'être atteint d'une pathologie grave, une reconnaissance qui lui était contestée dans tous les autres registres de l'activité sociale. Cette reconnaissance conférée par la maladie débouche ainsi sur une forme de biocitoyenneté qui relève, au fond, d'une politique de la « vie nue » (Agamben, 1997) : l'étranger se voit reconnaître un droit de cité parce qu'il est menacé dans son existence biologique.

Pour autant, cette reconnaissance de droit au titre de la raison médicale, significativement appelée « raison humanitaire » par les pouvoirs publics jusqu'à une période récente, ne se traduit pas par une égalité de fait devant la prévention, le dépistage, les soins, comme le montrent les statistiques déjà citées. En regard de la logique généreuse au cas par cas, il y a les logiques sociales inégalitaires dont les personnes étrangères ou d'origine étrangère sont les victimes. Inégalités relevant d'un régime général de l'injustice sociale qu'elles partagent avec

le reste de la population, mais également inégalités procédant de discrimination dont elles sont l'objet (De Rudder et al., 2000). Le fait remarquable est que le secteur de la santé est probablement aujourd'hui celui dans lequel les discriminations sont les plus faibles, en particulier si on le compare avec les secteurs de l'emploi et du travail, du logement ou des loisirs. Là encore, la légitimité du corps souffrant s'impose dans l'espace social et notamment dans le champ juridique. En réalité, si les étrangers, mais probablement aussi les enfants d'étrangers, ont des taux d'incidence du sida plus élevés que la moyenne, adoptent des pratiques de prévention moins facilement, découvrent leur infection plus tardivement, débutent leur traitement moins précocement, ce n'est pas en raison d'un statut défavorable en matière de droit aux soins, mais à cause d'un ensemble de disparités qui caractérisent leur condition sociale. L'analyse des politiques publiques doit ainsi s'efforcer de saisir le contraste entre les succès du combat pour une égalité de droit et les silences en matière d'inégalités de situation (Math, 2000), contraste qui prévaut dans la plupart des pays.

À cet égard, la « question de l'immigration », notamment dans son lien avec le sida, ne peut plus être abordée, comme elle l'a toujours été, du point de vue d'un territoire national et de ses frontières. Sans récuser complètement la pertinence de cette description qui correspond aux contours de l'État social, la reconfiguration du monde contemporain suggère plutôt de penser le « transnationalisme » (Kearney, 1995) à un double niveau, qui correspond à deux logiques de durcissement des lignes de partage des mondes : infra-national, celui des frontières internes à la société nationale, qui se solidifient ou s'estompent en fonction des histoires et des crises locales et qui délimitent des groupes plus ou moins victimes de traitement défavorable en raison de leur origine ou de leur différence supposée ; supra-national, celui des frontières, partiellement consolidées pour la communauté européenne et à un moindre degré pour les pays occidentaux, qui séparent les pays riches des pays pauvres, ou peut-être plus exactement, les personnes bénéficiant d'une protection sociale ou de revenus élevés et les personnes n'ayant ni l'une ni les autres.

Dans le cas particulier du sida, cette ligne de partage planétaire oppose avec une rare violence, puisqu'il s'agit de vie et de mort (Scheper-Hughes, 1992), les malades qui ont accès à des traitements et des soins et ceux pour qui ils sont hors d'atteinte. La globalisation non seulement de l'économie, incluant l'industrie pharmaceutique, mais aussi de l'information, impliquant une plus grande évidence des disparités, induit de nouvelles pratiques en matière de mobilité des populations et de nouvelles formes de régulation de ces pratiques (Kim et al., 2000). Penser les enjeux de l'immigration et du sida suppose aujourd'hui d'analyser la confrontation globale des réalités sociales et des valeurs morales. Les inégalités qui différencient les sociétés en fonction du prix qu'elles accordent à la vie humaine sont à l'origine de déplacements de populations qui concernent aussi les malades du sida. Sauf à se contenter d'une casuistique de la pitié, consistant, d'un côté, à tout faire pour empêcher l'entrée ou le maintien des étrangers sur le territoire national et, de l'autre, à offrir toutes les ressources de l'État social aux rares immigrés qui auront pu passer à travers les mailles du filet, il s'agit d'engager la recherche sur le développement des biopolitiques dans le cadre inédit de leur gestion transnationale.

Bibliographie



AGAMBEN (G.), *Homo Sacer. Le pouvoir souverain et la vie nue*, Seuil, Paris, 1997.

ARENDRT (H.), *Qu'est-ce que la politique ?* Seuil, Paris, 1995.

BIBEAU (G.), « L'Afrique, terre imaginaire du sida. La subversion du discours scientifique par le jeu des fantasmes », *Anthropologie et sociétés*, 15 (2-3), 1991, pp. 26-146.

BODIN (C.), DIAKITE (A.) et KOUYATE (D.), *Perception du sida par les populations migrantes sahéliennes*, Afrique partenaires services, Paris, (s.d.).

CALVEZ (M.), « Le risque comme ressource culturelle dans la prévention du sida », in DOZON (J.P.) et FASSIN (D.) Eds., *Critique de la santé publique. Approches anthropologiques*, Balland, Paris, 2001, pp. 127-144.

CARBALLO (M.) et SIEM (H.), *Migration, migration policy and AIDS*, in HAOUR-KNIPE (M.) et RECTOR (R.) Eds., *Crossing Borders. Migration, Ethnicity and AIDS*, Taylor and Francis, Londres, 1996, pp. 31-49.

CLATTS (M.C.) et MUTCHLER (K.M.), « AIDS and the Dangerous Other : Metaphors of Sex and Deviance in the Representation of Disease », *Medical Anthropology*, 10, 1989, pp. 105-114.

De RUDDER (V.), POIRET (C.) et VOURC'H (F.), *L'inégalité raciste. L'universalité républicaine à l'épreuve*, Presses universitaires de France, Paris, 2000.

DOZON (J.P.), « Le sida et l'Afrique. La causalité culturelle en question », in DOZON (J.P.) et FASSIN (D.) Eds., *Critique de la santé publique. Approches anthropologiques*, Balland, Paris, 2001, pp. 209-231.

DOZON (J.P.) et FASSIN (D.), « Raison épidémiologique et raisons d'État. Les enjeux socio-politiques du sida en Afrique », *Sciences Sociales et Santé*, 7, 1989, pp. 21-36.

FARMER (P.), *AIDS and accusation. Haiti and the geography of blame*, University of California Press, Berkeley, 1992.

FARMER (P.), *Infections and inequalities. The modern plagues*, University of California Press, Berkeley, 1999.

FASSIN (D.), « Des inégalités sociales sans droit de cité », *Mouvements. Sociétés, politique, culture*, 4, 1999a, pp. 49-57.

FASSIN (D.), « L'indicible et l'impensé. La "question immigrée" dans les politiques du sida », *Sciences sociales et santé*, 17 (4), 1999b, pp. 5-36.

FASSIN (D.), « L'anthropologie, entre engagement et distanciation. Essai de sociologie des recherches en sciences sociales sur le sida en Afrique », in BECKER (C.), DOZON (J.P.), OBBO (C.) et TOURÉ (M.) Eds., *Sciences sociales et sida en Afrique. Bilan et perspectives*, Karthala, Paris, 1999c, pp. 41-66.

FASSIN (D.), « Le politique à l'épreuve du sida. Les traitements singuliers de l'altérité », in FASSIN (D.), *Les enjeux politiques de la santé*, Karthala, Paris, 2000a, pp. 311-320.

FASSIN (D.), « Les politiques de l'ethnopsychiatrie. La psyché africaine, des colonies britanniques aux banlieues parisiennes », *L'Homme*, 153, 2000b, pp. 231-250.

FASSIN (D.), *Politiques de la vie et politiques du vivant. Pour une anthropologie de la santé*, *Anthropologie et Sociétés*, numéro spécial « Terrains d'avenir », 24 (1), 2000c, pp. 95-116.

FASSIN (D.), *La santé des immigrés et des étrangers : méconnaissance de l'objet et objet de*

reconnaissance, in JOUBERT (M), CHAUVIN (P.), FACY (F.) et RINGA (V.) Eds., Précarisation, risque et santé, Paris, INSERM, 2001a, pp. 187-196.

FASSIN (D.), « The biopolitics of otherness. Undocumented immigrants and racial discrimination in the French public debates », *Anthropology Today*, 17, 2001b, 1, pp. 3-7.

FASSIN (D.), « Culturalism as Ideology », in Makhoul-Obermeyer (C.) Ed., *Cross-cultural Perspectives on Reproductive Health*, Oxford University Press, Oxford, 2001c, pp. 300-317.

FASSIN (D.), *Une double peine. La condition sociale des immigrés malades du sida*, L'Homme, 160 (2001d), pp. 137-162.

FASSIN (D.), « Quand le corps fait loi. La raison humanitaire dans les procédures de régularisation des étrangers », *Sciences sociales et santé*, sous presse, 2001e.

FERRÉ (N.), « La production de l'irrégularité », in FASSIN (D.), Morice (A.) et QUIMINAL (C.) Eds., *Les lois de l'inhospitalité*, La Découverte, Paris, 1997, pp. 47-64.

FOUCAULT (M.), *Histoire de la sexualité. La volonté de savoir*, Gallimard, Paris, 1976.

FOX (D.M.), « AIDS and the American health Polity », in FEE (E.) and FOX (D.M.) Eds., *AIDS. The burden of history*, University of California Press, Berkeley, 1988, pp. 316-343.

GILLOIRE (A.), « Les catégories d'origine et de nationalité dans les statistiques du sida », *Hommes et migrations*, 1225, 2000, pp. 73-82.

HAHN (A.), EIRMBTER (W.H.) et JACOB (R.), « Le sida : savoir ordinaire et insécurité », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 104, 1994, pp. 81-89.

HARGREAVES (A.G.), *Immigration, « race » and ethnicity in contemporary France*, Routledge, Londres, 1995.

KAUFERT (P.A.) et O'NEIL (J.), « Analysis of a dialogue on risk in childbirth », in LINDENBAUM (S.) et LOCK (M.) Eds., *Knowledge, power and practice. The Anthropology of medicine and everyday life*, University of California Press, Berkeley, 1993, pp. 32-54.

KEARNEY (D.), « The local and the global. The anthropology of globalization and transnationalism », *Annual Review of Anthropology*, 24, 1995, pp. 547-565.

KIM (J.Y.), MILLEN (J.V.), IRWIN (A.) et al., *Dying for growth. Global inequality and the health of the poor*, Common Courage Press, Monroe, 2000.

MAMAN (M.), *Communautés africaines et sida. Mythes et réalités*, Uraca, Paris, (sd).

MATH (A.), « Protection sociale et inégalités : les débats européens », in *Réduire les inégalités. Quel rôle pour la protection sociale ?* Drees-Mire, Paris, 2000, pp. 59-70.

MATTEELLI (A.) et EL-HAMAD (I.), « Asylum seekers and clandestine populations », in HAOUR-KNIPE (M.) et RECTOR (R.) Eds., *Crossing Borders. Migration, Ethnicity and AIDS*, Taylor and Francis, Londres, 1996, pp. 178-192.

MUSSO-DIMITRIJEVIC (S.), « L'accès aux soins des étrangers en situation précaire », *Hommes et migrations*, 1225, 2000, pp. 88-93.

NATHAN (T.) et LEWERTOWSKI (C.), *Le virus et le fétiche*, Odile Jacob, Paris, 1999.

O'BRIEN, KHAN (S.), « Stigma and racism as they affect minority ethnic communities », in HAOUR-KNIPE (M.) et RECTOR (R.) Eds., *Crossing Borders. Migration, Ethnicity and AIDS*,

Taylor and Francis, Londres, 1996, pp. 102-117.

POLLACK (M.), « Attitudes, beliefs and opinions », in POLLACK (M.), PAICHELER (G.) et PIERRET (J.) Eds., AIDS. A problem for sociological research, Sage Publications, Londres, 1992.

RECHTMAN (R.), « De la psychiatrie des migrants au culturalisme des ethnopsychiatries », Hommes et migrations, 1225, 2000, pp. 46-61.

SAVIGNONI (A.), LOT (F.), PILLONEL (J.) et al., Situation du sida dans la population étrangère domiciliée en France, Institut de veille sanitaire, Saint-Maurice, 1999.

SAYAD (A.), L'immigration ou les paradoxes de l'altérité, Éditions Universitaires De Boeck Université, Bruxelles, 1991.

SCHEPER-HUGHES (N.), Death without weeping. The violence of everyday life in Brazil, University of California Press, Berkeley, 1992.

SCHOR (R.), Histoire de l'immigration en France, de la fin du xixe siècle à nos jours, Armand Colin, Paris, 1996.

SIMON (P.) « Vers des statistiques ethniques ? », Plein Droit, 41-42, 1999, pp. 32-35.

SPIRE (A.), « Ambiguïtés d'une mesure des origines », Plein Droit, 41-42, 1999, pp. 36-39.

TRACHET (F.) et DIALLO (M. A.), « Les représentations de l'infection à VIH et de la maladie du sida dans une population migrante d'Afrique de l'ouest », Migrations et Santé, 80, 1994, pp. 75-89.

VIDAL (L.), Le silence et le sens. Essai d'anthropologie du sida en Afrique, Anthropos, Paris, 1996.


WILLIAMS (D.R.) et COLLINS (C.), « US socioeconomic and racial differences in health : Patterns and explanations », Annual Review of Sociology, 21, 1995, pp. 349-386.

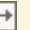


Pour faire référence à cet article

Fassin Didier (2001). *"L'altérité de l'épidémie. Les politiques du sida à l'épreuve de l'immigration"*. Revue Européenne des Migrations Internationales , Volume 17 , Numéro 2 , p. 139-151.

Accessible en ligne à l'URL : <http://remi.revues.org/document1954.html>

imprimer 


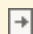
signaler par mail 

[Accueil](#) > [Sommaires](#) > [Volume 17](#) > [Numéro 2](#) > [Articles](#) > [Article](#)

REMI - Revue Européenne des Migrations Internationales - ISSN 0765-0752
MSHS - 99, avenue du Recteur Pineau - F-86000 Poitiers
Tél : (33) - (0)5 49 45 46 56 - Fax : (33) - (0)5 49 45 46 68
<http://remi.revues.org> - remi@mshs.univ-poitiers.fr

PAGE GÉNÉRÉE PAR **LODEL**

[Administration du site](#) (accès réservé) - [A propos](#)


[imprimer](#) 
[signaler par mail](#) 
[Sommaires](#)
[En texte intégral](#)
[Comité de direction,
de rédaction et
correspondants](#)
[Abonnement et vente
à l'unité](#)
[Vente collection
complète](#)
[Note aux auteurs](#)
[Mentions légales](#)
[Index par auteurs](#)
[Index par mots-clés](#)
[Index géographique](#)
[Texte intégral sur
Persée](#)
[Numéros 1-1 \(1985\) à
17-3 \(2001\)](#)


La REMI adhère à



Article

The cultural dimension of entrepreneurship in Berlin's Turkish economy

 par [Antoine Pécoud](#) | publié en ligne le 14 mars 2005

 Antoine Pécoud : Lincoln College, University of Oxford (UK). e-mail : antoine.pecoud@lincoln.oxford.ac.uk
Mots-clés : [Culture](#) , [Entreprenariat ethnique](#) , [Identité](#) , [Turcs](#)
Zone géographique : [Allemagne \(Berlin\)](#)

Sommaire

[INTRODUCTION1](#)
[ETHNIC ENTREPRENEURSHIP : CULTURAL ARGUMENTS AND RECENT CHANGES](#)
[The cultural dimension](#)
[Recent developments](#)
[TWO EMPIRICAL CASES](#)
[Cultural hybridity versus cosmopolitan identities](#)
[TRADE, FOREIGNERS AND COSMOPOLITANISM](#)
[CONCLUSION](#)

Texte intégral

[INTRODUCTION1](#)

This paper investigates the implications of self-employment in terms of culture and identity in the case of German-Turks in Berlin. Its goal is to contribute to a better understanding of the cultural dimension of business activities in so-called ethnic economies. In recent years, much research has been done on ethnic minorities' culture and on migrants' identities. Concepts like cultural hybridity, creolisation or cosmopolitanism have been developed to describe new patterns of culture and identity among ethnic groups (for an overview, see Werbner, 1997). However, self-employment and entrepreneurship have been neglected in this rethinking. The currently very dynamic research on immigrants' business activities is almost exclusively of socio-economic nature (see for instance Light and Gold, 2000 ; Rath, 2000) and tends to

ignore the cultural implications of ethnic entrepreneurship.

There is therefore a need to explore the connection between business and culture in the case of ethnic minority groups. I shall rely on empirical material collected during field research among German-Turkish businessmen in Berlin. The paper is composed of four parts. The first part briefly presents research on ethnic entrepreneurship with a particular focus on Germany's Turkish economy. Several recent developments are described that challenge the literature on the topic. The place of culture in this literature is also critically examined. The second part is composed of an ethnographic description of two German-Turkish establishments in Berlin. This empirical material illustrates the culturally hybrid nature of ethnic businesses and the implications in terms of identity of German-Turkish businessmen's job. The third part explores the relevance of the concepts of cultural hybridity and cosmopolitanism in the understanding of the cultural dimension of ethnic entrepreneurship. The fourth part brings the cultural dimension of business activities into a broader perspective. It is argued that a longstanding connection exists between trading, outsiders and cosmopolitanism. A review of earlier works on the topic illustrate and analyse this connection.

ETHNIC ENTREPRENEURSHIP : CULTURAL ARGUMENTS AND RECENT CHANGES

Ethnic entrepreneurship is an essential dimension of ethnic minorities' presence in Western countries. Self-employed immigrants started to appear in North America in the 1960s and in Western Europe in the 1970s. Many of them had initially been recruited for their labour but soon opened their own businesses. This used to be perceived as an unexpected and marginal consequence of immigration but the process became a major trend and is still important among migrants' descendants of the second and third generation. In the United States and in the United Kingdom, immigrants and their descendants are proportionally over-represented among self-employed workers and all advanced urban economies are witnessing a growth of ethnic minority business activities (Barrett et al., 1996).

In Germany, entrepreneurship is also common among members of ethnic minorities. Although the proportion of independent workers is still higher among Germans than among foreigners, the number of independent foreigners is growing while the number of German independent workers is declining, so that a over-representation of foreigners among self-employed workers can be expected (Buch et al., 1994). Turks constitute the biggest group among self-employed immigrants, with Greeks and Italians also being well represented. Turks first came to Germany as labour migrants in the early sixties, and now constitute one of the most important ethnic minority groups in a Western European country. There are over two million German-Turks in the country at large, and around 150 000 in Berlin alone. Their independent economic activities started in the early nineteen seventies and expanded very quickly. Turkish businesses are now part of the urban landscapes of all German cities. There are around 51 000 self-employed German-Turks in Germany, employing 185 000 persons (Zentrum für Türkeistudien, 1999). It is estimated that there are between five and six thousands Turkish businesses employing 20 000 people in Berlin (Hillmann, 1999).

Two sets of factors, often called the « structure » and the « resources » arguments, have been used to explain the emergence and development of ethnic economies. The structure side refers to factors external to the minority group. The existence of a potential market is obviously a crucial factor (Jones, Barrett and McEvoy, 2000). Government policies, economic regulations, legal systems and institutional contexts may or may not facilitate and/or

encourage immigrants' access to business activities (Kloosterman, 2000). High unemployment and socio-economic discrimination push disadvantaged immigrants into self-employment (Light and Gold, 2000 : chap. 8). More recently, the evolution of post-industrial « globalised » economies towards less regulation and more informalisation has created new opportunities for immigrant businessmen (Sassen, 1991 ; Wilpert, 1998). However, immigrants must not only find themselves in a favourable context, they must also be able to seize the existing opportunities and therefore need « resources » (Aldrich, Waldinger and Ward 1990). The resources side is thus composed of factors internal to the minority group. A trade experience helps a group to take advantage of business possibilities. Ethnic solidarity can help overcome class disadvantages. Internal organisation can allow members to have access to capital or credit.

The cultural dimension

Cultural arguments have played an important role in this resource side. In a Weberian fashion, it has indeed been argued that some groups had cultural values that support business behaviours and help migrants adapt in capitalist societies. According to such arguments, migrant groups with a « business culture » are supposed to work harder, to save their money and to dedicate their lives to their enterprise. This would explain why they massively and successfully go into business.

This argument has been heavily criticised and has launched huge debates, the fundamental issue being the « structure versus culture » question : do immigrants succeed in business because they have the right mentality and culture or because they find themselves in a structurally favourable position ? Scholars from the Marxist tradition have argued that such a « business culture » was to be understood as a reaction to structural factors such as high unemployment among immigrants and the discrimination they have to face (Jones and McEvoy, 1992). Immigrants are then seen as forced to develop such a culture if they want to survive economically. From this point of view there is no such thing as a cultural predisposition to business. Moreover, this argument tends to consider culture in a holistic and reified way, as something that migrants carry with them regardless of where they live and what they do. But it seems obvious that minority groups' cultures are at least partly influenced by the new contexts in which they live, and that such modifications have to be taken into account.

Moreover, the idea that some groups bring with them a trade culture that favours entrepreneurship is not as convincing today as it once might have been. This is because an increasing number of ethnic entrepreneurs now belong to the second or even third generation and have therefore no experience they could possibly have brought from their country of origin. In the case of German-Turks for example, it has been showed that many first generation Turkish shop-owners were of rural origin (Blaschke and Ersöz, 1987). In their previous agricultural activities, they were self-sufficient, and relied only on their own work and on the help of their family. They knew how to manage a small enterprise. This experience and this culture of independence have pushed them to become self-employed in Germany. This argument might be very convincing, but can obviously not be applied to these migrants' descendants, who now represent an important proportion among German Turkish entrepreneurs². Even if it could be argued that second and third generation migrants inherit a business tradition, this argument would not explain the contemporary expansion of the Turkish economy in Germany.

Despite their weaknesses, these cultural arguments have the merit of underlining a crucial aspect of ethnic economies, namely their embeddedness in a socio-cultural context. They show, albeit in an unconvincing way, that business is not done in the same universal way by everybody. On the contrary, contexts matter and economic life is influenced by the socio-cultural background of participants. The problem is that the impact of socio-cultural factors on economic processes has been analysed in a simplistic and deterministic way. This danger has been described by Granovetter (1985) : with the right intention — emphasising the influence of culture on economic life — one reaches wrong conclusions — an overcultural conception of the economy in which individual actors are completely « programmed » by their culture. An unfortunate consequence of these difficulties is that the task of investigating the connection between culture and business has been almost abandoned. It is therefore important to come back to this topic. While it is exaggerated to claim that entrepreneurship can be explained by culture, one should nevertheless consider that it does have important implications in terms of culture and identity that are worth studying.

Recent developments

The explanatory models mentioned above are not as relevant today as they once were. Despite its short history ethnic entrepreneurship has evolved enormously. The situation today is quite different from the one that was prevalent twenty or thirty years ago. Most of the theoretical models that have been elaborated to explain ethnic entrepreneurship refer to the situation that was prevalent in the nineteen eighties, and need therefore to be partly reconsidered in the light of recent changes. I shall therefore briefly describe recent changes in German-Turks' business activities. If factors like their unemployment problems and the socio-economic and symbolic discrimination they must face are still very much relevant today, this is not the case with other factors.

The protected market hypothesis needs to be reconsidered. The fact that Turkish migrants had special needs that forced them to go to ethnic shops used to be at the core of the development of the Turkish economy, but today's situation is different for two reasons. First many German shops have adapted their products to customers from important ethnic groups who therefore do not need to go to particular « ethnic » shops any more. Second, second and third-generation migrants have also adapted their needs, and now tend to use non-ethnic products. This double movement has reduced the importance of the protected market, to the extent that very few businesses can survive by relying exclusively on ethnic customers (Sen and Goldberg, 1997). Businesses that rely exclusively on customers coming from the same ethnic group have consequently become a small minority in the German-Turkish economy. A clear majority of them — 86.7 % — have German customers.

The declining role of the protected market also questions the relevance of the ethnic « niche » or « enclave » model. According to this theory, which was first developed by Portes and Wilson in their study of the Cuban economy in Miami (Portes and Wilson, 1980), the success of migrant businessmen lies in their very isolation from the main market. This isolation protects them from the competition of native businesses, and provides good opportunities to new migrants who would not be able to integrate into the mainstream labour market because of their lack of skills. Apart from the fact that the very existence of ethnic enclaves has been questioned (Waldinger, 1993), it should be stressed that opening a business always demands a knowledge of how things work in the host society. Becoming self-employed requires skills such as the ability to speak well the language and the understanding of all administrative questions. It is indeed true that many ethnic businessmen collaborate intensively with other

members of the same ethnic group, but this does not mean that they are completely cut from the host society.

In contemporary Turkish entrepreneurship in Germany, the niche model is quite inadequate. A large majority (72.9 %) of German-Turkish entrepreneurs has contacts with German businessmen for at least part of their supplies. Moreover, German-Turkish businessmen are increasingly employing German staff³, which constitute a further indication of how the Turkish economy is becoming integrated in the mainstream economy (Duymaz, 1989). Finally, few Turkish entrepreneurs employ recently arrived compatriots, precisely because of their poor knowledge of German and their lack of experience of the German society (Sen and Goldberg, 1996). The Turkish economy is thus not so neatly separated from the German mainstream economy. In some cases, this blurring of boundaries has gone so far that a category of « Turkish » businessmen has emerged that has lost its « Turkishness » and does not really differ any more from German businessmen⁴.

Several other changes have been taking place since the 1980s. Government policies have always played a key role in the evolution of ethnic economies by determining their legal framework, but have recently started to participate more actively by encouraging members of ethnic minorities to become self-employed⁵. The idea behind such initiatives is that migrants' independent economic activities may be a solution to their unemployment while constituting an economic support to their integration. In the mean time, ethnic entrepreneurs have also started to get organised through the creation of business associations. In Berlin for instance, several organisations exist, representing the interests of Turkish, Italian, Greek and Vietnamese entrepreneurs. Even if such organisations may arguably only represent the interests of a minority of entrepreneurs, they have contributed to ethnic entrepreneurs' visibility and changed the way German businessmen and policy-makers view this phenomenon.

The creation of such associations is connected with the emergence of what could be called a Turkish business elite, whose activities have nothing to do any more with the small family businesses that used to be associated with immigrant entrepreneurship. Such businessmen's activities have taken an international dimension, taking place not only between Germany and Turkey, but also in other European countries⁶. They have also initiated a huge sectoral diversification, and German-Turkish businessmen are now present in almost all sectors of the German economy, including highly successful and competitive sectors like software and new technologies. Finally, a very small number of immigrant entrepreneurs have become very successful and such success-stories are often presented as examples of how economically dynamic immigrants can be⁷.

Such recent changes concern only a very small minority among Turkish businessmen in Germany, and do not therefore apply to the whole Turkish economy in Germany. A very high number of Turkish entrepreneurs are still active in the « classic » sectors, such as grocery stores, restaurants, snack bars, and so on, with the result that Turkish businessmen now constitute a very heterogeneous group. These changes are nevertheless important because they have helped transform the general context in which ethnic economic activities take place : as we have seen, many policy-makers and some German businessmen now view immigrants' economic activities differently. Moreover, such success stories also function as models that inspire many other German-Turks. Even the most successful German-Turkish businessman started very modestly, and many of course dream of following the same trajectory.

These changes obviously challenge the literature on ethnic entrepreneurship. In fact, they challenge the usefulness of such a concept, since one may indeed wonder if the differences between Turkish entrepreneurs will not eventually become more important than their common Turkish origin. In such a case, speaking of a « Turkish economy » would be senseless.

A complete description of these recent changes and of the issues they raise is beyond the scope of this paper. I would like to concentrate on the cultural dimension of ethnic entrepreneurship. The weaknesses of the cultural arguments found in models explaining ethnic economies as well as the numerous changes that are now taking place in immigrant business activities invite us to a rethinking of the cultural dimension of entrepreneurship and of its implications in terms of identity. Recent research on new patterns of migrants' culture can be very useful here. I would thus like to approach ethnic economies with the concepts of cultural hybridity and cosmopolitan identities. Before clarifying how these concepts can help us understand the connection between identity and business, I would like to continue with two empirical examples.

TWO EMPIRICAL CASES

This section briefly describes two Turkish businesses, a bakery/café and a restaurant/bar, both located in Kreuzberg, the Berlin neighbourhood with the largest Turkish and foreign population. These examples have been chosen for the following reasons. First, they come from sectors in which German-Turks are very present and are located in the same part of the city than many other German-Turkish businesses. Second, they constitute open places in which people can meet, interact and develop social relations. This is an important aspect if one wants to investigate cultural interactions. Third, their owners are relatively young in the sense that, unlike former guestworkers, they have spent most or all of their life in Germany. They therefore illustrate a way of doing business that is bound to be more and more frequent. This does not of course mean that they are representative of the whole Turkish economy in Berlin. The heterogeneity of German-Turks' business activities makes it impossible to find two representative businesses. The small number of shops described is justified by the method : a micro-ethnographic approach combining participant observation and interviews is the only way to analyse identity processes and cultural interactions.

The owner of the bakery/café arrived in Germany thirty years ago at the age of fourteen. After working for many years in a factory, he found a job in a snack bar run by a fellow German-Turk, but became unemployed when this business closed. After having looked for a job for more than a year, he decided to become self-employed. He borrowed money from friends and relatives, worked during a few weeks in a friend's bakery to get the needed skills and opened his own shop. Despite the tough competition and the sixteen hours he has to work daily, he says he is happy not to fear unemployment any more, and to be able to work with his family. His wife is almost always helping him in the shop.

He sells almost only « German » bread to German customers, but his café welcomes both German and German-Turkish customers. His relations to his fellow German-Turks are often ambiguous. Some of them are just people from the neighbourhood who come whenever they need bread. But other German-Turks come to his place to talk and drink « Turkish » tea. Some of them are friends or have become acquaintances. Their exact role is not quite clear however, since they are also customers on which this businessman needs to rely. There is

thus a permanent negotiation when it comes to paying for all the tea glasses that have been served : the friends/customers hand over their money, and the shop-owner sometimes refuses, sometimes accepts it with the ambiguous expression of someone not doing what he should do. The shop-owner's attitude towards these German-Turkish friends/customers is also quite ambiguous. He joins in their conversation but often leaves them to welcome other customers. He has mixed feelings towards these fellow German-Turks, and he occasionally criticises some of them for their inability to speak German and for their inactivity in life. Several of them are indeed unemployed and thus quite inactive, in sharp contrast to the shop-owner's extremely hard working conditions. Joking relationships expressing this tension can sometimes be observed. The shop-owner laughingly complains that « Turks cannot speak German and never work ! » while his « friends » reply by treating him of « a German who is not in a position to give his opinion on a topic regarding Turkey ».

This ambiguity is largely due to the presence of non-Turkish customers. The shop-owner says that he has to be careful because he knows that Germans are often reluctant to enter a shop full of German-Turks and where Turkish is the only spoken language. Since he needs German customers, he has to make sure that they feel at ease in his shop. He has established quite good relationships with many of them and often manages to connect them with the German-Turks present in the bakery despite the linguistic problems. Again, there are those who are simply occasional bread-buyers and those who come regularly and have therefore become acquaintances.

This businessman is thus very conscious of this complex situation and of the skills it requires. He knows for example that the coexistence of Germans and German-Turks is no straightforward process. When asked about what is important when one runs such a place, he carefully explains that what makes his shop successful is his ability to deal correctly with German customers. He says he is good at establishing relationships with them, with the result that they enjoy coming regularly to his bakery. He learnt this « social skill » when he was working in this Turkish snack bar, being the whole day long in contact with Germans. He adds that he cannot leave the shop to his wife because her knowledge of German language and her experience of German customers are limited. She would therefore not be able to deal successfully with the social part of the job. The key point here is that this businessman sees himself in an intermediary position between his German-Turkish and German friends/customers. He knows that the coexistence of Germans and German-Turks is a complex process that needs some skills to be handled and believes that not everybody owns these skills.

The other business is a restaurant/bar situated a few blocks away on one of the streets where Kreuzberg's nightlife is busiest. Its owner was born in Berlin, but his parents sent him to his grandparents' village in Eastern Turkey where he spent his childhood. He came back to Berlin when he was ten and has not left the city since then. His business is a typical Berlin place, mostly frequented by German and German-Turkish young people. It is the third premise he has opened. His two previous attempts to become self-employed failed. Before that, he had worked as a waiter in several Turkish restaurants, which gave him some experience, but he also stresses that running a restaurant does not require many skills and that it is therefore an easy activity that everybody can learn. He works with his brother. Both of them had been experiencing unemployment, which pushed them to open this business. Other members of the family sometimes collaborate. He explains that it is important for him to have family around him at work because he feels more comfortable working in Turkish with people he can really trust. Teamwork is made more efficient that way. Moreover, it allows them to be quite flexible

in their trips to Turkey, making it easier to maintain contacts with the friends they still have there.

However, he also stresses that he is a « world-open » (weltoffen⁸) person. He says that he does not want to work only with family members because he would not like having a « typical Turkish family business ». Moreover, he feels it is necessary to work with people from the outside who bring their experience to his business. That is why he employs a professional German cook, without whom they would not be able to prepare the food Germans expect, and several German waiters. He says that his employees' origin is not important as long as they are also world-open. Both languages, German and Turkish, are spoken among the staff, often in a complete mixture. It is very important for him to have a job that gives him the possibility to meet other people and to work with friends. He definitely wanted to be in Kreuzberg because he thinks it is the best neighbourhood to meet people who are open to both cultural diversity and to persons of different origins : « Germans who live in Kreuzberg must be open-minded, otherwise they would not live here ». He enjoys the ethnic diversity of Berlin that makes it a world-city, and would never live anywhere else in Germany. He is thinking of opening a bar in Istanbul, another world-city he enjoys and where he could see himself living.

BUSINESS, CULTURE AND IDENTITY

Whether or not everything will go well for these two businesses is uncertain. Success among immigrant businessmen is often precarious and many of them unfortunately go bankrupt. Moreover, these stories are not really unique and similar cases can be found in many empirical studies on ethnic entrepreneurship. But regardless of their success or originality, these two places and the way they work reveal what could be called the hybrid nature of ethnic entrepreneurship (Raulin, 1987).

On the one hand, these two businessmen and their families rely on ethnic networks, as it is often the case among ethnic entrepreneurs. Money comes from friends and relatives ; skills have been acquired through the help of fellow ethnic businessmen ; the people who work in the shop are members of the family ; some customers are German-Turks, which transform the shop into a meeting place. Moreover, in the case of the restaurant, being self-employed allows the owners to run a partly transnational life through frequent trips to Turkey. On the other hand, one invests in a business only if one plans to stay somewhere for a long time. This is the case of these two shop-owners who have all their family in Germany and who have no intention of returning permanently to Turkey. Moreover, running such businesses demands a good knowledge of the language and of the administrative procedures. Finally, it supposes a will to open oneself to Germans and to German tastes through contact with customers and, in the case of the restaurant, through collaboration with German employees. In other words, these businessmen belong to a minority group and rely on it while simultaneously establishing connections to people outside the group.

It is in this sense that one could speak of « hybrid business ». However, the concept of cultural hybridity usually refers to cultures that are the product of two previously distinct cultures. But this syncretism-inspired approach may not be relevant when one tries to understand these two businessmen's identities. They are indeed characterised by the fact that they are able to adapt their behaviour to different cultural contexts. They know how to deal with both Germans and German-Turks and do not have any problems handling situations in which people of different origins coexist. This requires great adaptation faculties and an ability to deal with a wide range of people. The concept of cosmopolitanism is more adapted to speak

of such identities that enable multiple cultural competencies (Vertovec and Rogers, 1998). This is a crucial point that requires a more detailed analysis.

Cultural hybridity versus cosmopolitan identities

Cultural hybridity, syncretism and creolisation are concepts that have been widely used recently to challenge once-dominant bounded conceptions of culture and identity. Research on migrants' identity and culture had long rested on the idea that migrants lived, often in an uncomfortable way, « between two cultures ». This conception fitted well into the classical anthropological definition of culture, according to which cultures constitute distinct entities, clearly separated from one another and with a high degree of internal coherence and interdependence. Migrants then suffer from the contradictions between their culture of origin and the culture of the host society.

Bounded conceptions of culture have then been criticised for not allowing us to consider that a growing number of people now belong to two or more cultures and for essentialising differences (Caglar 1990, 1997 ; Wicker, 1997). The emphasis has been put on processes of cultural syncretism and it has been argued that instead of being between two cultures migrants shape a new creolised form of identity which is then seen as the combination of two distinct cultures. The question is then often to know if this hybrid culture is a step towards assimilation or if it constitutes a durable new identity pattern (Faist, 1998). The growing importance of transnational patterns of migration (Basch et al., 1994) has also encouraged the development of unbounded concepts that suppose the mixing of cultures or nations. Other researches on a more general level (see for instance Appadurai, 1997) have reinforced such trends by emphasising, among other things, the declining relevance of borders between cultures. These borders are indeed seen as challenged by all kinds of flows taking place on a global level and the world is then increasingly « interconnected » (Hannerz, 1996). Finally, such creolisation processes are often celebrated as a form of resistance 'from below' to hegemonic constructions of identity coming from above, such as national identity frameworks.

The problems with such approaches of identity and culture is that they do not allow us to make a clear difference between an apparently « pure » culture and an explicitly hybrid one (Werbner, 1997). Claiming that any culture is in one way or another hybrid does not contribute to the understanding of situations where two different cultures coexist. What is important in the case of German-Turks is to investigate how they concretely deal with their double belonging. It may be true that a hybrid German-Turkish culture exists among German-Turks, but what is crucial in the cases presented above is that we are faced with people consciously moving from a milieu to another. These businessmen know that they are relying simultaneously on different types of cultural knowledge. They know that they are dealing with all kinds of people and they are aware that managing such socially and culturally complex situations is not always an easy process and that not everybody is able to handle them. We thus need to consider the fact that in the eyes of the German-Turks I mentioned different cultural contexts and milieus do exist, and that these people see their lives as spanned between them.

The concept of cosmopolitan identities is more adapted to such culture-crossing situations. « Cosmopolitanism » is an old notion that is increasingly being reactivated to approach the contemporary state of the world, thus having a wide variety of meanings, ranging from philosophy and politics to socio-cultural conditions and practices (Vertovec, 2000). I would like to use this concept in a rather specific sense, namely for its implications in terms of cultural

competencies. The concept of « cosmopolitan identities » indeed conveys the idea that people with such identities can successfully move from one cultural milieu to another without feeling disoriented.

This ability to be « world-open » has however long been monopolised by people with high cultural, social and economic capitals⁹. Hannerz (1990) thus opposes « cosmopolitans » to « locals », i.e. to people who are unable to deal positively with the cultural diversity of today's world. And Friedman (1997) makes a clear distinction between diasporic intellectuals who adopt such multiple cultural identifications and their working class compatriots who, he argues, are not concerned by such discourses, being confined in their « local ghetto identity » (1997 : 84). There is however no reason, as Werbner (1999) argues, why even lower-class refugees or labour migrants cannot develop such milieu-moving abilities. But if we assume that everybody can be cosmopolitan in one way or another, then we need to investigate the different forms of cosmopolitanism can take and the relationship between such milieu-moving abilities and class, gender or ethnicity (Werbner, 1999).

A crucial point here is how one is to be cosmopolitan. Cosmopolitanism is indeed often viewed as a « perspective » or a « state of mind » (Hannerz, 1990 : 238). But in the case of German-Turkish businessmen cosmopolitanism should rather be viewed as a practice embedded in concrete daily interactions. It is not only a mental attitude but also a business strategy that is elaborated in a context of tough economic competition and struggle for economic survival. Milieu-crossing abilities are necessary skills for German-Turkish entrepreneurs. This does not mean that the businessmen mentioned above are not also « mentally » sensitive to cultural diversity and do not enjoy intercultural relationships. On the contrary, the second case mentioned above shows for example how business practices and mental « world-openness » can go together. And shop-owners often stress that one of the reasons why they like their job is because it gives them the opportunity to meet all kinds of people, including Germans. But it is however crucial to consider that they do need this ability to deal with different milieus and that acquiring this ability is no straightforward process. The case of this businessman who considers his wife unable to deal successfully with non-Turkish customers highlights the fact that not everybody can be cosmopolitan. Not because of personal incompetence of course, but because of their position within a social order determined by gender, class and ethnicity.

Emphasising ethnic entrepreneurs' strategies does not imply neglecting the precariousness and difficulties that many businessmen experience, nor does it mean saying that migrants are in a position of fully shaping their own situation. The « disadvantage theory », according to which self-employed migrants react to difficulties or discrimination on the labour market, is often accurate. Unemployment pervades the two cases presented above, and job uncertainty is frequently mentioned as a motivation in almost any study of Turkish entrepreneurship in Germany. Self-employment is thus not an ideal solution bringing both commercial success and cultural freedom to German-Turks. In many cases ethnic entrepreneurship is clearly a reaction to economic difficulties. Moreover, it is also very demanding in terms of job and life conditions. This concern with discrimination is however not incompatible with strategies : on the contrary, migrants cope with discrimination by relying on their social and cultural flexibility. Cosmopolitanism is then a strategy elaborated in a context of socio-economic difficulties.

TRADE, FOREIGNERS AND COSMOPOLITANISM

Without implying a causal relation between them, one can thus observe that ethnic

entrepreneurship and immigrants' cosmopolitanism go together well. This is no coincidence. There is indeed an old connection between trade and foreigners. As Simmel wrote in 1908, « in the whole history of economics the stranger makes his appearances as the trader, the trader his as the stranger » (1969 : 322). The history of trading diaspora and of middlemen minorities illustrate this link between business activities and foreigner's status. For Simmel, two factors explain the connection between the stranger and the trader. First, when goods come from far away, the trader is bound to be a stranger. And second, trade is often the only activity that remains for strangers : « Trade can always absorb more men than primary productions, and it is therefore the most favourable province for the stranger, who thrusts himself, so to speak, as a supernumerary into a group in which all the economic positions are already possessed » (1969 : 323). This is an elegant way of speaking of German-Turks' unemployment problems and of their being pushed into self-employment.

Along with this socio-economic explanation, another link between foreigners' outsider status and trade lies in the cultural dimension of trade. Trading has indeed long been an activity that brings people from different backgrounds together. Furnivall (1939, 1948), in his description of Netherlands India's « plural society », describes the following situation : « Each group holds by its own religion, its own culture and language, its own ideas and ways. As individuals they meet, but only in the market place, in buying and selling » (1948 : 304). This is because, Furnivall argues, the economic logic is the only ideology that transcends the differences in terms of culture, values and beliefs that oppose the different sections of a « plural » society. Although many anthropologists may doubt that there is only one culture-free business ideology, Furnivall has got a point. In his analysis of Indonesian market places, Geertz similarly stresses the « neutrality » or « impersonality » of the bazaar. When trading, people tend to forget whom their business partners are : « commerce... is largely free of the constraints of diffusely defined cultural norms. In general, business is business... Money, say the traders, is money, people are people, and the two ought not to be confused » (1963 : 46-47).

Trade is thus an activity that challenges cultural boundaries. It can be seen as the lowest common denominator between different groups and different cultures. Being a merchant therefore implies knowing how to deal with different people in different contexts and answering positively their needs. In other words, the very nature of trade activities suppose cosmopolitan skills. The crossing of cultural boundaries is a fundamental feature of business activities : cosmopolitanism is thus the missing link between trade and foreigners. These quotes from different times and places thus put German-Turkish businessmen in a larger context. They show that the inter-cultural exchanges that take place in German-Turkish shops and shop-owners' milieu-moving abilities constitute a recent illustration of a long tradition.

CONCLUSION

Apart from finding ancestors to German-Turkish businessmen, this broader perspective enlarges our understanding of the cultural dimension of business activities. I started this essay by arguing that ethnic entrepreneurship has implications in terms of culture and identity that need to be better understood. The unconvincing fate of earlier cultural arguments in explaining business activities should not hinder other cultural approaches of self-employment.

Investigating this topic should above all avoid bounded and reified conceptions of culture or

identity. On this point, an important literature exists and several concepts — such as cultural hybridity, creolisation or cosmopolitanism — have been developed to understand the specificity and complexity of immigrants' identity. I have argued that the concept of cosmopolitan identity can be useful to understand German-Turkish businessmen's culture and identity. It indeed highlights their ability to deal with a wide variety of people and to move from a cultural milieu to another. Business is a concrete activity that requires a practical approach : the emphasis should therefore be put on the strategies that German-Turkish businessmen elaborate in a socio-economic context characterised by discrimination and economic difficulties. Cosmopolitan identities are therefore not only mental dispositions but they also imply concrete skills and competencies.

This concept of cosmopolitanism may look new and fashionable. But it is actually rooted in a firm tradition. Immigrants have long been present in trading activities, which can be explained by the very nature of business. In terms of culture, commerce implies crossing boundaries between groups. It is an activity that puts together people of different backgrounds and that therefore challenges the separation between cultural entities.

Notes

1 Earlier versions of this paper were presented at the conference 'Identity and/in Movement', Department of Sociology and Anthropology, Hull University (UK), March 23-25, 2000, at the International Union of Anthropological and Ethnological Sciences Inter-Congress on 'Metropolitan Ethnic Cultures : Maintenance and Interaction', Beijing (China), July 24-28, 2000, and at the 32nd Eurofor-Conference on 'European Metropolises and Cultural Boundaries', Berlin (Germany), October 19-22, 2000. I would like to thank Ayse Caglar, Felicitas Hillmann, Elise Massicard, Steven Vertovec, and participants at these conferences for their helpful comments.

2 62.9 % of Turkish entrepreneurs in Germany are younger than forty years old. Only 14.8 % are older than fifty. All the statistical data used in this paper comes from the 1998 survey done by the Zentrum für Türkeistudien (1999).

3 Only 69.8 % of the workers employed by a Turkish businessman are German-Turks. The remaining workers are either German (19.6 %) or of another nationality (10.6 %)

4 For a case of « ethnic » entrepreneurship in which ethnicity does not seem to play an important role, see Hillmann (1999), who has observed how self-employed Turkish women do not see themselves as part of a « Turkish » or « ethnic » economy, but as « normal » businesswomen. They indeed tend to rely less than men do on Turkish staff or customers

5 This is being done mainly through financial help and through the creation of centres providing help and advice to migrants who wish to become self-employed. How to gather a capital, to choose a sector, to deal with administrative and fiscal problems are some of the fields in which advice is proposed. Such initiatives are very often organised or sponsored by state agencies. See Betz and Haberfellner (1999) for examples of such initiatives in Austria, Germany, Scotland and Portugal. In Germany, the Zentrum für Türkeistudien at the University of Essen has been very active in promoting this new way of considering ethnic entrepreneurship, especially in North Rhine-Westphalia, a highly industrialised region with a very important Turkish and foreign population.

6 It should be reminded however that the international dimension of Turkish entrepreneurship

was already present at the very beginning, when Turkish businessmen in Germany used to import products from Turkey to answer the German-Turkish population's needs. Since many of these products are now produced in Germany, such practices have become less common. Today, such 'German' products are exported to Turkey or to other countries with an important Turkish population. Another kind of international business activities is represented by German-Turkish firms that install their factories in Turkey because of the lower production costs and that thereafter sell their products in Germany

7 In a significant way such highly successful immigrant entrepreneurs have started to appear in big business newspapers. See notably 'Secret of Success for Many Turks in Germany Lies in Start-Ups' (by K. Richter, *The Wall Street Journal*, July 13, 1999) and 'Unsung heroes. Europe's immigrant entrepreneurs are creating thriving businesses-and thousands of jobs' (*Business Week*, European edition, February 28, 2000, pp. 20-24)

8 One of the consequences of the growing importance of multiculturalism in Berlin and Germany has been the emergence of many « new » concepts that find new ways of describing immigrants and relationships between Germans and non-Germans. Weltoffenheit is an example that literally means « world-openess » and can be translated by « liberal mindedness » or « cosmopolitanism ». For a review of many of these concepts and an analysis of the implications of multiculturalism in Berlin, see Vertovec (1996).

Bibliographie

ALDRICH (H. E.), WALDINGER (R.) and WARD (R.) (and associates), *Ethnic Entrepreneurs. Immigrant Business in Industrial Societies*, Sage Publications, London, 1990.

APPADURAI (A.), *Modernity at Large*, Oxford University Press, Oxford, 1997.

BARRETT (G.A.), JONES (T.P.) and McEVOY (D.), « Ethnic Minority Business : Theoretical Discourse in Britain and North America », *Urban Studies*, vol. 33, n° 4-5, 1996, pp. 783-809.

BASCH (L.), GLICK SCHILLER (N.) and SZANTON BLANC (C.), *Nations Unbound. Transnational Projects, Postcolonial Predicaments, and Deteritorialised Nation-States*, Gordon and Breach Publishers, Amsterdam, 1994.

BETZ (F.) and HABERFELLNER (R.) Eds., *Geöffnet ! Migrantinnen und Migranten als Unternehmer*, Zentrum für Soziale Innovation, Vienna, 1999.

BLASCHKE (J.) and ERSÖZ (A.), *Herkunft und Geschäftsaufnahme türkischer Kleingewerbetreibender in Berlin*, Express Edition, Berlin, 1987.

BOURDIEU (P.), *Esquisse d'une Théorie de la Pratique*, Droz, Genève, 1972.

BUCH (H.), GIESECK (A.) and VON LOEFFELHOLZ (H. D.), *Ausländische Selbständige in der Bundesrepublik. Unter Besonderer Berücksichtigung von Entwicklungsperspektiven in den Neuen Bundesländern*, Duncker & Humblot, Berlin, 1994.

CAGLAR (A.S.), « The Prison House of Culture in the Studies of Turks in Germany », *Freie Universität Sozialanthropologie Arbeitspapiere*, Berlin, n° 31, 1990.

CAGLAR (A.S.), « Hyphenated Identities and the limits of "Culture" », in MODOOD (T.) and

WERBNER (P.) Eds., *The Politics of Multiculturalism in the New Europe*, Zed Books, London, 1997.

DUYMAZ (I.), *Türkische Unternehmensgründungen. Von der Nische zum Markt ?*, Zentrum für Türkeistudien, Leske-Budrich, Opladen, 1989.

FAIST (T.), « International Migration and Transnational Social Spaces : Evolution, Significance and Future Perspectives », *European Journal of Sociology*, vol. XXXIX, n° 2, 1998, pp. 213-247.

FRIEDMAN (J.), « Global crises, the struggle for identity and intellectual porkbarreling. Cosmopolitans versus locals, ethnics and nationals in an era of de-hegemonisation », in MODOOD (T.) and WERBNER (P.) Eds., *Debating Cultural Hybridity. Multi-Cultural Identities and the Politics of Anti-Racism*, Zed Books, London, 1997.

FURNIVALL (J.S.), *Netherlands India. A Study of Plural Economy*, Cambridge University Press, Cambridge, 1939.

FURNIVALL (J.S.), *Colonial Policy and Practice. A Comparative Study of Burma and Netherlands India*, Cambridge University Press, Cambridge, 1948.

GEERTZ (C.), *Peddlers and Princes. Social Change and Economic Modernisation in Two Indonesian Towns*, The University of Chicago Press, Chicago, 1963.

GRANOVETTER (M.), « Economic Action and Social Structure : The Problem of Embeddedness », *American Journal of Sociology*, vol. 91, n° 3, 1985, pp. 481-510.

HANNERZ (U.), « Cosmopolitans and Locals in World Culture », in FEATHERSTONE (M.) Ed., *Global Culture. Nationalism, Globalisation and Modernity*, Sage Publications, London, 1990.

HANNERZ (U.), *Transnational Connections*, Routledge, London, 1996.

HILLMANN (F.), « A Look at the « Hidden Side » : Turkish Women in Berlin's Ethnic Labour Market », *International Journal of Urban and Regional Research*, vol. 23, n° 2, 1999, pp. 267-282.

JONES (T.P.), BARRETT (G.) and McEVOY (D.), « Market Potential as a Decisive Influence on the Performance of Ethnic Minority Business », in RATH (J.) Ed., *Immigrant Businesses. The Economic, Political and Social Environment*, Macmillan, London, 2000.

JONES (T.P.) and McEVOY (D.), « Ressources ethniques et égalités des chances : les entreprises indo-pakistanaïses en Grande-Bretagne et au Canada », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 8, n° 1, 1992, pp. 107-126.

KLOOSTERMAN (R.), « Immigrant Entrepreneurship and the Institutional Context : A Theoretical Exploration », in RATH (J.) Ed., *Immigrant Businesses. The Economic, Political and Social Environment*, Macmillan, London, 2000.

LIGHT (I.) and GOLD (S.J.), *Ethnic Economies*, Academic Press, San Diego, 2000.

PORTES (A.) and WILSON (K.L.), « Immigrant Enclaves : An Analysis of the Labour Market Experiences of Cubans in Miami », *American Journal of Sociology*, vol. 86, n° 2, 1980, pp. 295-319.

RATH (J.) Ed., *Immigrant Businesses. The Economic, Political and Social Environment*, Macmillan, London, 2000.

RAULIN (A.), « Où s'approvisionne la culture », in GURWITCH (J.) et PÉTONNET (C.) Eds.,

Chemins de la ville : enquêtes ethnologiques, Ed. du C.T.H.S., Paris, 1987.

SASSEN (S.), *The Global City : New-York, London, Tokyo*, Princeton University Press, Princeton, 1991.

SEN (F.) and GOLDBERG (A.), « Türkische Unternehmer in Deutschland. Wirtschaftliche Aktivitäten einer Einwanderungsgesellschaft in einem komplexen Wirtschaftssystem », in HÄUSSERMANN H. and OSWALD (I.) Eds., *Zuwanderung und Stadtentwicklung*, Leviathan Sonderheft 17, Westdeutscher Verlag, Opladen, 1997.

SEN (F.) and GOLDBERG (A.) Eds., *Türken als Unternehmer. Eine Gesamtdarstellung und Ergebnisse neuerer Untersuchungen*, Leske-Budrich, Opladen, 1996.

SIMMEL (G.), « The Sociological Significance of the "Stranger" », in PARK (R.E.) and BURGESS (E.W.) Eds., *Introduction to the Science of Sociology*, The University of Chicago Press, Chicago, 1969.

VERTOVEC (S.), « Berlin Multikulti : Germany, "foreigners" and "world-openness" », *New Community*, vol. 22, n° 3, 1996, pp. 381-399.

VERTOVEC (S.), « Fostering Cosmopolitanism : A Conceptual Survey and a Media Experiment in Berlin », *ESRC Transnational Communities Working Paper WPTC-2K-06*, University of Oxford, 2000.

VERTOVEC (S.) and ROGERS (A.), « Introduction », in VERTOVEC (S.) and ROGERS (A.) Eds., *Muslim European Youth. Reproducing Ethnicity, Religion, Culture*, Ashgate, Aldershot, 1998.

WALDINGER (R.), « Le débat sur l'enclave ethnique : revue critique », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 9, n° 2, 1993, pp. 15-29.

WERBNER (P.), « Introduction : The Dialectics of Cultural Hybridity », in MODOOD (T.) and WERBNER (P.) Eds., *Debating Cultural Hybridity. Multi-Cultural Identities and the Politics of Anti-Racism*, Zed Books, London, 1997.

WERBNER (P.), « Global pathways. Working class cosmopolitans and the creation of transnational worlds », *Social Anthropology*, vol. 7, n° 1, 1999, pp. 17-35.

WICKER (H.-R.), « From Complex Culture to Cultural Complexity », in MODOOD (T.) and WERBNER (P.) Eds., *Debating Cultural Hybridity. Multi-Cultural Identities and the Politics of Anti-Racism*, Zed Books, London, 1997.

WILPERT (C.), « Migration and Informal Work in the New Berlin : New Forms of Work or New Forms of Labour ? », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol. 24, n° 2, 1998, pp. 269-294.


ZENTRUM FÜR TÜRKEISTUDIEN, *Die Regionalen Transferstellen für ausländische Existenzgründer und Unternehmer in Nordrhein Westphalen. Ökonomische Daten der türkischen und ausländischen Selbständigen in NRW und Deutschland*, Zentrum für Türkeistudien, Essen, 1999.



 **Pour faire référence à cet article**

Pécoud Antoine (2001). *"The cultural dimension of entrepreneurship in Berlin's Turkish economy"*. Revue Européenne des Migrations Internationales , Volume 17 , Numéro 2 , p. 153-168.

Accessible en ligne à l'URL : <http://remi.revues.org/document1965.html>

imprimer 

signaler par mail 

[Accueil](#) > [Sommaires](#) > [Volume 17](#) > [Numéro 2](#) > [Notes de recherche](#) > Article

REMI - Revue Européenne des Migrations Internationales - ISSN 0765-0752
MSHS - 99, avenue du Recteur Pineau - F-86000 Poitiers
Tél : (33) - (0)5 49 45 46 56 - Fax : (33) - (0)5 49 45 46 68
<http://remi.revues.org> - remi@mshs.univ-poitiers.fr

PAGE GÉNÉRÉE PAR **LODEL**

[Administration du site](#) (accès réservé) - [A propos](#)


[imprimer](#)
[signaler par mail](#)
[Sommaires](#)
[En texte intégral](#)
[Comité de direction,
de rédaction et
correspondants](#)
[Abonnement et vente
à l'unité](#)
[Vente collection
complète](#)
[Note aux auteurs](#)
[Mentions légales](#)
[Index par auteurs](#)
[Index par mots-clés](#)
[Index géographique](#)
[Texte intégral sur
Persée](#)
[Numéros 1-1 \(1985\) à
17-3 \(2001\)](#)


La REMI adhère à



Article

Les microsociétés des jeunes dans les quartiers d'habitat social

 par [Joëlle Bordet](#) | publié en ligne le 24 février 2005

Joëlle Bordet : Psychosociologue, chercheur au Centre Scientifique et Technique du Bâtiment

Mots-clés : [Adolescents](#) , [Citoyenneté](#) , [Exclusion sociale](#) , [Habitat](#) , [Jeunes](#) , [Quartier](#) , [Socialisation](#)
Zone géographique : [France](#)

Sommaire

[LES MICROSOCIÉTÉS DE SURVIE : UN PHÉNOMÈNE DES ANNÉES 80](#)
[MICROSOCIÉTÉ DE SURVIE ET EXCLUSION SOCIALE](#)
[UN ENJEU DÉMOCRATIQUE : FAVORISER L'ACCÈS À L'AUTONOMIE PAR L'EXERCICE DE LA CITOYENNETÉ](#)

Texte intégral

À l'heure où se multiplient les réflexions sur le communautarisme, le risque d'ethnisation du lien social et la question de l'intégration des jeunes issus de l'immigration, nous proposons dans cet article de nous centrer sur le phénomène de « microsociété » et ses effets sur l'évolution des sociabilités des « jeunes de la cité » de 15 à 25 ans (Bordet, 1998).

Depuis la création des grands ensembles dans les années 1960, les modes de socialisation des adolescents vivant dans les quartiers ont changé. Face à la crise sociale et au chômage, les politiques publiques ont visé à transformer les effets négatifs de ces phénomènes. Cependant, pour beaucoup de jeunes, en particulier issus de l'immigration, la cité s'est refermée sur elle-même et la bande de jeunes est devenue un lieu de refuge. La réflexion proposée est le résultat d'une recherche psychosociologique menée dans un quartier d'habitat social de la banlieue parisienne et d'interventions auprès de jeunes, de leur famille, d'élus politiques et de professionnels des politiques publiques de la prévention de la délinquance et de la sécurité. Lors de cette recherche qui s'est étalée sur huit années nous avons pris le parti d'une approche compréhensive.

LES MICROSOCIÉTÉS DE SURVIE : UN PHÉNOMÈNE DES ANNÉES 80

Lors de nos interventions dans des quartiers d'habitat social très différents, nous avons identifié un phénomène social, apparu dans les années quatre-vingt, et qui aujourd'hui prend des formes différentes, spécifiques selon les contextes, les ressources locales et les projets politiques des villes, mais qui présente cependant des caractéristiques communes.

Face au chômage et à l'effacement du militantisme des classes moyennes, les sociabilités de quartier ont évolué très rapidement et l'on observe que des groupes de jeunes adolescents se réfugient dans des lieux d'exclusion sociale. Pour les générations précédentes, nombreux étaient les jeunes de quartiers populaires qui appartenaient à des bandes et qui cultivaient des histoires « héroïques », celles de leur quartier et de leur groupe. La bande était à la fois un endroit d'initiation, d'appartenance, de confrontation et de transgression de la loi. À l'entrée dans la vie adulte, la majorité quittait le groupe pour fonder leur propre famille et travailler, alors que quelques-uns s'installaient davantage dans la grande délinquance.

Dans les années 1980, les bandes de jeunes représentent un lieu de repli et de refuge. Face aux difficultés pour occuper une position sociale dans la société, l'espace public de la cité devient leur « territoire » de vie quotidienne. De nouvelles valeurs et de nouvelles façons d'être ont émergé. Un des jeunes nous dira : « la cité c'est comme un élastique, tu vas le plus loin possible, mais tu reviens toujours au centre. »

La cité attire et inquiète les jeunes tout à la fois. Devenir « un jeune de la cité » constitue un risque d'échec social ; à cette époque, tous expriment le souhait de devenir « comme les autres », d'être salarié et de pouvoir s'installer.

Le chômage et l'impossibilité d'exercer des rôles sociaux valorisants, la perte d'influence dans ces quartiers des associations et des partis politiques, la présence massive des drogues dans la vie de ces jeunes sont autant de facteurs qui contribuent à la dégradation de la situation sociale. Progressivement, ces adolescents se reconnaissent dans une condition sociale spécifique, se nomment et sont nommés « les jeunes de la cité ». Ils développent des modes de vie et des valeurs en réaction au sentiment de rejet qu'ils éprouvent par rapport à la société. Ils constituent, pour les « autres » habitants, un objet de stigmatisation, qui les aide à mettre à distance leurs propres angoisses concernant le devenir de leurs propres enfants.

Le développement d'économies souterraines et l'argent venu des trafics, en particulier celui de la drogue, ne se limitent pas à un phénomène socio-économique, mais sont un élément central d'un processus de repli identitaire.

Les adolescents confrontés à l'exclusion sociale n'ont pas pu faire l'épreuve du moratoire psychosocial, décrit par Erikson (1978) et n'ont pas pu vivre le processus d'individualisation leur permettant de se reconnaître comme sujet social. Ils ont créé des microsociétés de repli, « contre-dépendantes » des valeurs de la société dominante. Ils ont par la création de liens symbiotiques forts tentés de mettre à distance les images négatives produites par leurs échecs. Cette situation les a conduits à s'inscrire dans des modes de vie caractérisés à la fois par la chronicité et l'immédiateté. Il leur est très difficile de se projeter dans le futur et de développer des stratégies pour se réaliser personnellement. Progressivement, les leaders héroïques ont été supplantés par des leaders « patron » des trafics et de la dette au sein de la cité. Être dans « le double » signifie bénéficier d'un emploi légal et être le leader de l'économie

souterraine.

Les leaderships ont fait souvent l'objet d'affrontements entre les jeunes et parfois entre les familles. Face à l'exclusion sociale, et parfois à la discrimination, les familles sont souvent devenues les leaders de ces microsociétés de survie. Les trafics de drogues notamment sont des enjeux de pouvoir entre les jeunes mais aussi leurs familles. Ainsi, dans la cité où nous avons travaillé, les pères issus du même village d'Algérie se sont battus pour obtenir le « statut de patron ». Face aux dangers et à la mort des jeunes, les leaders du marché, après avoir vendu de l'héroïne dans la cité, l'ont protégée de cette distribution et ont continué à écouler le produit à l'extérieur. Après avoir accumulé de l'argent, ils ont prohibé la drogue dure et ont organisé la revente de matériels illégalement acquis. Ils sont aussi devenus les « banquiers » de la cité ; cette fonction de prêt auprès de jeunes et de leurs familles leur a permis d'exercer un pouvoir important.

Lors de nos premières enquêtes, les distinctions entre l'« argent propre » et l'« argent sale » étaient faites par les jeunes et par leurs familles. Mais au fur et à mesure de nos travaux, nous avons constaté la perte de sens de cette distinction et la participation importante des ressources illégales aux budgets familiaux.

Ce phénomène contribue fortement au sentiment d'indignité exprimé par ces habitants et entraîne une dévalorisation personnelle et collective. La « protection » des leaders internes à la cité crée une dépendance, et le sentiment de ne plus être autonome comme les salariés des classes moyennes.

L'inclusion au sein des microsociétés de survie constitue pour tous une très grande violence, car elle signifie à la fois une protection par le groupe et une dépendance à l'égard de ce même groupe ainsi qu'une assignation à territoire très forte. Les jeunes filles et les jeunes garçons vivent ce risque très différemment. Trop souvent ont été mises en exergue les conduites des jeunes garçons alors que les modes de réaction et de défense des filles ont été passés sous silence et ont fait l'objet de moins de stratégies d'intervention.

MICROSOCIÉTÉ DE SURVIE ET EXCLUSION SOCIALE

Aujourd'hui, les adolescents, vivant dans des familles victimes de l'exclusion sociale, sont attirés par ces microsociétés de survie dans lesquelles leurs frères aînés ont souvent grandi. Les valeurs affirmées de respect et de lutte contre l'injustice, les modes de vie quotidiens au sein de la cité, la reconnaissance des autres, influencent la socialisation de ces jeunes. Ils sont à la fois présents dans leur famille, dans l'espace de la cité et souvent dans l'univers scolaire. Dans chaque espace, ils sont confrontés à des codes et des autorités très différents.

Face à cette situation, de nombreux jeunes ont des attitudes adaptatives et offrent une image attendue, selon les interlocuteurs, afin d'en recueillir les bénéfices escomptés. Ceci a des conséquences très importantes sur la construction de leur identité et sur leur possibilité d'accéder à une autonomie personnelle.

Ces « changements de rôle » les empêchent d'avoir une conscience réflexive et unitaire d'eux-mêmes et ne leur permettent pas d'envisager leur destin individuel. Ainsi, la réponse à la demande des professionnels de définir « leur projet » est très difficile, car leur rapport au

temps et leur dépendance aux autres ne permettent pas une énonciation claire de ce projet.

Aujourd'hui, le rapport de ces jeunes exclus aux représentants des institutions est très complexe. Ils sont à la fois dans un rapport d'utilisation et d'agressivité vis-à-vis d'eux. Ceci est significatif de leur frustration et de leur mécanisme de défense pour affirmer et revendiquer une condition spécifique face à l'exclusion sociale. Ainsi, la lutte contre les discriminations peut venir conforter les mécanismes de défense.

Ces dernières années, les responsables politiques et sociaux ont mis en place de nouveaux statuts professionnels pour favoriser l'inscription progressive de ces jeunes dans des emplois salariés. Cependant, il existe plusieurs dérives possibles : aujourd'hui, certains d'entre eux ne sont plus employés pour leur compétence professionnelle mais pour leur capacité à « maintenir la paix sociale » dans le quartier. Ceci a pour conséquence d'éloigner les professionnels qualifiés de leur vie quotidienne et de leur famille ; ce processus contribue ainsi au renfermement de la cité sur elle-même.

L'analyse au cas par cas des situations locales est nécessaire pour créer des lieux de transition, favorisant la sortie des jeunes de ces microsociétés. Les nouveaux statuts peuvent y contribuer s'ils sont fortement accompagnés et s'ils n'ont pas pour mission prioritaire de faire « tampon » entre les microsociétés et la société. L'emploi actuel des aides-éducateurs à l'école, des médiateurs sociaux ou des adjoints de police constituent dans cette perspective un enjeu prioritaire.

L'école, aujourd'hui, pour tous les adultes et pour les enfants est source d'un grand investissement. Dans tous nos entretiens, réussir à l'école représente une valeur importante. Cependant, certains adolescents commencent à estimer qu'ils « ne s'en sortiront pas » par l'école et par le travail et visent dès l'âge de douze ou quatorze ans à construire leur place au sein de la microsociété, pour tenir un rôle avantageux dans les relations sociales et économiques. L'argent est à la fois une valeur réelle et symbolique de la réussite. Les modes d'accès à l'argent sont de plus en plus souvent appréhendés en fonction des risques encourus et rarement par rapport au produit d'un travail légal. La reconnaissance des rôles et des statuts, et de leur fonction pour pouvoir exister comme citoyen autonome, est parfois très éloignée de leurs représentations. Ceci nécessite, aujourd'hui, non seulement un travail pédagogique mais aussi la création de modalités d'intervention qui permettent à ces jeunes d'éprouver « la valeur » d'une citoyenneté autonome et la dignité que cela procure en tant que sujet social.

Créer les conditions de reconnaissance du « tiers public » au sein des quartiers et promouvoir des espaces éducatifs publics deviennent des enjeux pour lutter contre les replis vers des microsociétés.

UN ENJEU DÉMOCRATIQUE : FAVORISER L'ACCÈS À L'AUTONOMIE PAR L'EXERCICE DE LA CITOYENNETÉ

L'analyse du fonctionnement des microsociétés met en évidence des solidarités, des protections, mais aussi des rapports de domination. Le départ progressif des professionnels qualifiés, représentant les institutions, de certains quartiers risque d'accentuer la difficulté du rapport à la loi. Il apparaît donc important de renforcer cette présence afin d'aider à la création de solidarités entre les habitants face à l'exclusion sociale. Ces actions supposent une

volonté politique pour permettre l'exercice des droits sociaux et politiques.

De nombreuses municipalités, en relation avec les associations locales et les représentants des institutions, développent des travaux collectifs liés aux problèmes rencontrés par les habitants. Ainsi, la création de « Maison de parents », d'associations locales, pour lutter contre les violences, et de réseaux collectifs de santé, s'avèrent être des initiatives de coopération intéressantes pour lutter contre le repli et l'isolement.

Nous avons pu observer la place qu'occupait l'école et ce qu'elle représentait pour les parents. Lors d'une intervention menée à Sarcelles dans un collège, ceux-ci ont marqué l'intérêt porté à la réussite scolaire de leurs enfants mais aussi au rôle de socialisation que devait jouer l'institution scolaire. Progressivement, les parents tiennent une autre place et instaurent d'autres modes d'échange avec les enseignants, davantage dans le partage de responsabilités à l'égard de leurs enfants. L'établissement de coopération avec les parents, mais aussi avec l'ensemble des institutions éducatives du quartier, favorise la création d'une instance adulte pouvant constituer des repères et des identifications pour les enfants et les adolescents. Les coopérations au quotidien, entre les représentants des institutions, les adultes et les jeunes, représentent une modalité centrale pour lutter contre les ruptures et les replis défensifs au sein des quartiers.

Face au sentiment d'indignité et de dévalorisation ressenti par ces jeunes, il est nécessaire de créer à la fois des possibilités d'accès aux droits communs et de mener avec eux des débats sur les problèmes qui, aujourd'hui, s'énoncent en termes d'identité et de place dans la société. Ainsi, des questions telles que « comment peut-on être de croyance musulmane et être républicain » s'expriment lors des discussions. La réflexion collective et nos capacités à répondre à ces interrogations sont des priorités. Au-delà de l'échange, ces jeunes cherchent non seulement à trouver leur place sociale, mais aussi leur place de citoyen.



Bibliographie

ANATRELLA (T.), *Interminables adolescences ; les 12/30 ans. Puberté, adolescence, post-adolescence. Une société adolescentique*, Ed. du Cerf, coll. *Ethnique et société*, Cujas, Paris, 1990.

BORDET (J.), *Les jeunes de la cité*, Ed. PUF, coll. *Le sociologue*, Paris, 1998.

CASTEL (R.), *La métamorphose de la question sociale*, Ed. Fayard, coll. *L'espace du politique*, Paris, 1995.

DELARUE (J.-M.), *Banlieues en difficulté, la relégation*, Syros Alternatives, Paris, 1991.

DUBET (F.), *La galère, jeunes en survie*, Ed. Fayard, coll. *Mouvements*, Paris, 1987.

DUBET (F.) et LA PEYRONNIE (D.), *Les quartiers d'exil*, Ed. Seuil, coll. *L'épreuve des faits*, Paris, 1992.

ERIKSON (E.-H.), *Adolescence et crise. La quête de l'identité*, Ed. Flammarion, coll. *Champs*, Paris, 1978.

SELOSSE (J.), *Adolescences, violences et déviances*, sous la direction de PAIN (J.) et

VILLERBU (L.), Ed. ARCP, 1997.


VULBEAU (A.), La jeunesse comme ressource, Ed. Eres, Paris, 2000.



 **Pour faire référence à cet article**

Bordet Joëlle (2001). *"Les microsociétés des jeunes dans les quartiers d'habitat social"*. Revue Européenne des Migrations Internationales , Volume 17 , Numéro 2 , p. 169-174.

Accessible en ligne à l'URL : <http://remi.revues.org/document1971.html>

imprimer 

signaler par mail 

[Accueil](#) > [Sommaires](#) > [Volume 17](#) > [Numéro 2](#) > [Notes de recherche](#) > [Article](#)

REMI - Revue Européenne des Migrations Internationales - ISSN 0765-0752
MSHS - 99, avenue du Recteur Pineau - F-86000 Poitiers
Tél : (33) - (0)5 49 45 46 56 - Fax : (33) - (0)5 49 45 46 68
<http://remi.revues.org> - remi@mshs.univ-poitiers.fr

PAGE GÉNÉRÉE PAR **LODEL**

[Administration du site](#) (accès réservé) - [A propos](#)


[imprimer](#)
[signaler par mail](#)
[Sommaires](#)
[En texte intégral](#)
[Comité de direction,
de rédaction et
correspondants](#)
[Abonnement et vente
à l'unité](#)
[Vente collection
complète](#)
[Note aux auteurs](#)
[Mentions légales](#)
[Index par auteurs](#)
[Index par mots-clés](#)
[Index géographique](#)
[Texte intégral sur
Persée](#)
[Numéros 1-1 \(1985\) à
17-3 \(2001\)](#)


Recherche

La REMI adhère à



Article

Islam et intégration à l'école

 par [Hanifa Chérifi](#) | publié en ligne le 7 mars 2005

Hanifa Chérifi : Membre du Haut Conseil à l'Intégration, Vice-présidente de l'association « Vivre l'Islam ».

Sommaire

[VOILE ISLAMIQUE : UN OBSTACLE À L'INTÉGRATION](#)
[MALENTENDUS ENTRE ÉCOLE ET FAMILLES IMMIGRÉES](#)
[L'ISLAM À L'ÉCOLE : L'ÉGALITÉ DE DROIT DES ÉLÈVES](#)
[ÉMERGENCE DE REVENDICATIONS NOUVELLES LIÉES À L'ISLAM](#)
[ÉLÉMENTS D'ANALYSE](#)
[CONCLUSION](#)

Texte intégral

L'immigration familiale du sud de la Méditerranée, qui représente plus de quatre millions de personnes, a projeté l'islam au rang de deuxième religion de France. Ce fait sociologique soulève cependant des questions multiples et suscite des réticences au sein de la société française, en particulier à l'école, en raison des manifestations nouvelles d'appartenance à la religion musulmane revendiquées par certains élèves. Dans cet article, le rapport islam et intégration sera traité à travers des situations concrètes observées à l'école, dans le cadre des actions de médiation liées aux manifestations identitaires religieuses des élèves issus de l'immigration.

VOILE ISLAMIQUE : UN OBSTACLE À L'INTÉGRATION

Il ne s'agit pas, ici, de réouvrir la polémique sur la question du voile, qui a ébranlé l'école et déclenché des polémiques entre intellectuels, ni même de se prononcer pour ou contre le voile à l'école. Le propos est d'attirer l'attention sur un aspect du port du voile qui n'a pas été suffisamment étudié et qui, pourtant, intéresse la problématique de « l'Islam dans la République », à laquelle le Haut Conseil à l'Intégration a consacré son rapport de l'année 2000¹. À l'issue des nombreux échanges avec le milieu enseignant, avec des élèves voilées et leur famille, sur une période continue de six années, je peux faire la remarque suivante : le

conflit qui oppose élèves et enseignants au sujet du voile, au-delà de la diversité des cas, des antagonismes plus ou moins virulents et des particularités locales, est souvent abordé sous l'aspect de la compatibilité de l'islam avec la laïcité. Le rapport islam-intégration, en revanche, est rarement explicité. On relèvera, de ce point de vue, le paradoxe suivant : si le port du voile peut être autorisé au sein de l'école publique au nom des libertés fondamentales reconnues aux élèves, il se révèle très souvent un obstacle à l'insertion des jeunes filles dans l'environnement social et, plus particulièrement, dans le monde du travail. Or l'insertion professionnelle et économique sont des éléments essentiels du processus d'intégration.

Dans les textes officiels de l'institution scolaire, notamment dans la loi d'orientation de 1989, la qualification et l'insertion professionnelles des élèves, quelle que soit leur origine sociale ou culturelle, sont considérées comme une des missions de l'école. Ainsi, malgré la volonté des pouvoirs publics de lutter contre le chômage des jeunes et malgré les moyens déployés pour réaliser cet objectif, il semble que l'adoption du voile par les jeunes filles, et plus largement par les femmes, a pour effet de neutraliser le processus d'insertion. En effet, même les entreprises privées se montrent réticentes à l'embauche d'une jeune femme voilée, notamment dans les secteurs qui exigent le contact avec le public. Le port du voile dans l'espace public, renvoie dans la société française à des visions négatives de sexisme et de discrimination contraires au principe d'égalité. Quant à la fonction publique, elle leur est tout simplement fermée, en raison de l'obligation faite aux agents du service public, au nom du principe de laïcité de l'État, de ne pas manifester leur appartenance religieuse par des signes de prosélytisme.

À titre d'exemple, on signalera que les jeunes filles qui portent le voile ne sont pas engagées dans les emplois d'aide éducateurs du service public créés par le Gouvernement pour lutter contre le chômage des jeunes. Dans les lycées d'enseignement professionnel où les élèves d'origine immigrée sont majoritaires, les jeunes filles qui ont opté pour le voile font chaque jour l'amère expérience de leur marginalisation dans laquelle ce choix les enferme. Ainsi, au moment des stages pratiques en entreprises, elles sont souvent obligées de se contenter de places offertes par les librairies islamiques ou les ateliers de confection turcs ou pakistanais. En outre, combien de jeunes filles, qui se destinent à une carrière dans l'enseignement, devront abandonner leur projet au cours de leur cursus universitaire à cause d'une fidélité à la lettre de l'islam, qui les oblige à endosser une tenue vestimentaire signifiant leur appartenance religieuse.

Au-delà de la dimension religieuse dont le voile est investi, il est indéniable que son port contribue à catégoriser les femmes d'origine immigrée dans l'espace social. Les enseignants, y compris ceux qui ne sont pas favorables à l'exclusion des jeunes filles, insistent sur le caractère stigmatisant de cette tenue pour l'élève musulmane dans l'enceinte scolaire. Le voile apparaît ainsi comme un élément qui renforce l'exclusion et qui, renvoie, d'une certaine manière, à l'image du ghetto.

MALENTENDUS ENTRE ÉCOLE ET FAMILLES IMMIGRÉES

Dans les collèges et les lycées, il est apparu, au cours du dialogue engagé avec les différents acteurs concernés, que le port du voile introduit dans les rapports école-familles des incompréhensions voire des hostilités entre le personnel enseignant, d'un côté, et les élèves et leurs familles, immigrées ou converties à l'Islam, de l'autre. Les exclusions, parfois non fondées, prononcées par l'école contre des élèves voilées, le recours devant les tribunaux

administratifs, engagé par les familles contre l'institution scolaire pour obtenir la réintégration de l'élève, témoignent des discordes et conflits dans lesquels les relations parents/école peuvent se trouver engagées dès lors qu'un problème de voile surgit. Cette fracture entre famille et école est inédite dans l'histoire de l'immigration. Elle conduit à une dégradation des rapports école/familles immigrées, déjà difficiles. Mais, plus encore, le trouble causé dans l'école et la déstabilisation des enseignants face au phénomène favorisent dans l'opinion publique la méfiance envers l'islam et l'immigration Nord-africaine en général. Les polémiques autour des « affaires de voile », souvent amplifiées par les médias, depuis plus de dix ans, les problèmes de violence dans les banlieues, les actes terroristes des organisations islamistes dans les pays musulmans ou sur le territoire français ont réactivé des courants xénophobes, qui soutiennent la thèse de « populations non intégrables, parce que musulmanes ».

Globalement, ces phénomènes ont favorisé des réactions de défiance voire de rejet des populations dites musulmanes au sein de l'opinion, et elles gagnent parfois le milieu enseignant².

Avant de nous intéresser aux revendications formulées au nom de l'islam, par une minorité d'élèves et de parents, ou par les associations islamiques, rappelons brièvement la situation de l'islam à l'école.

L'ISLAM À L'ÉCOLE : L'ÉGALITÉ DE DROIT DES ÉLÈVES

En fait, l'islam n'est pas particulièrement lésé dans l'école publique française. Les élèves musulmans ont un statut à égalité avec les autres élèves, quelle que soit leur origine ou leur confession. Par ailleurs, au nom des libertés fondamentales de conscience et d'expression, on tient compte de certaines de leurs demandes spécifiques :

- L'interdit de consommation du porc est respecté dans les cantines scolaires
- Les élèves peuvent s'absenter pour les fêtes religieuses. Un calendrier des fêtes religieuses est d'ailleurs officiellement dressé, chaque année, et envoyé par le Ministère de l'Éducation Nationale à tous les établissements scolaires. L'administration recommande d'éviter examens et concours à ces mêmes dates
- Les programmes scolaires des collèges et des lycées prévoient un enseignement sur les principales religions, dont l'islam, notamment au collège, en classe de cinquième.
- Il n'y a pas d'aménagement scolaire spécifique pendant la période du ramadan, qui dure un mois lunaire, mais en général, les enseignants prennent en compte la fatigue des élèves dans l'organisation du travail scolaire.

On signalera, cependant, une différence réelle de l'islam par rapport aux autres religions. Alors qu'il existe des écoles privées religieuses, catholiques, protestantes ou juives, l'islam ne dispose d'aucune école privée en France, à l'exception de celle du département de l'île de la Réunion. Cette situation conduit objectivement l'école publique à devenir l'unique théâtre des revendications d'élèves musulmans, qui demandent qu'une place plus grande soit faite à l'islam. Il ne s'agit pas, ici, d'appeler à l'ouverture d'écoles privées musulmanes ni de rejeter cette perspective, mais de constater que cette singularité a nécessairement des conséquences sur l'école publique, qui accueille l'immense majorité des élèves musulmans.

ÉMERGENCE DE REVENDICATIONS NOUVELLES LIÉES À L'ISLAM

Ces dernières années, l'école publique a été confrontée à de nouvelles demandes de la part d'élèves ou de familles se réclamant de l'islam.

- Outre l'interdit alimentaire du porc s'ajoute, de plus en plus fréquemment, l'exigence de viande hallal à la cantine scolaire.
- Le port du voile chez des jeunes filles se fait plus visible : désormais, il couvre complètement les cheveux, les oreilles et le cou. Admise à l'école, sous certaines conditions, par un avis du Conseil d'État le port du voile soulève de fortes objections chez les enseignants, qui s'inquiètent dès lors de ces nouvelles contraintes vestimentaires imposées aux jeunes filles.
- Les jeunes filles voilées refusent quasi systématiquement de participer à des activités sportives qui les obligeraient à découvrir leurs jambes ou leurs avant-bras, en raison du tabou auquel le corps des femmes est soumis dans un espace mixte.
- La demande d'activités non mixtes pour les jeunes filles, notamment à la piscine, est de plus en plus adressée aux chefs d'établissements.
- En biologie, en philosophie, etc., certains cours sont contestés par des élèves, qui refusent de les écouter ou d'y assister.

La tendance s'observe chez ces jeunes à régler leur conduite sociale sur la morale religieuse plutôt que sur la morale civique commune³.

Cette évolution des revendications émises au nom de la religion musulmane à l'école montre en fait l'imbrication des aspects identitaires et des aspects confessionnels chez des jeunes en mal d'affirmation et de reconnaissance.

ÉLÉMENTS D'ANALYSE

Pour expliquer l'engouement pour l'islam chez une frange de la population issue de l'immigration, plusieurs thèses sont avancées.

Certains sociologues et intellectuels voient dans la stabilisation de cette population en France une des causes du retour à l'islam chez les deuxièmes ou les troisièmes générations. La revendication de l'identité islamique serait pour cette jeunesse une façon de s'affirmer face à une altérité dominante et face à une société française fortement marquée par une conception jugée « fermée » de la laïcité. Cette thèse est de plus appuyée, au plan culturel, par la notion du « repli identitaire », comme s'il s'agissait de retrouver un authentique noyau identitaire islamique, perdu ou brouillé dans le processus migratoire. Paradoxalement, cette thèse qui soutient la quête « d'une identité islamique originelle », écarte d'emblée les parents de leur rôle naturel de transmission.

Cette approche soulève quelques interrogations. Sans préjuger du degré d'ouverture de la laïcité française, la notion même de « laïcité fermée » est-elle suffisante, ici, lorsque dans d'autres pays, de traditions et de modèles institutionnels différents, comme l'Allemagne, la

Belgique, l'Autriche ou les Pays-Bas, on voit s'exprimer la même revendication identitaire islamique et avec une égale vigueur, et y compris dans les pays de communautarisme comme en Grande-Bretagne.

Par ailleurs, si l'on admet que c'est le processus migratoire qui crée chez les musulmans le besoin de rendre visible leur religion, comment expliquer que ce comportement se manifeste aussi dans les pays d'origine, où l'islam est religion dominante, voire unique ? Cette manifestation religieuse s'exprime, on le constate, avec plus de violence et parfois par la terreur, dans tous les pays d'origine, de la Turquie au pays d'Afrique du Nord. Ces pays connaissent une offensive islamiste, qui menace de déstabiliser les régimes politiques en place.

L'engouement militant pour l'islam est-il réellement lié, comme on l'avance, à son statut de minoritaire en Europe, au besoin de s'affirmer face à une altérité dominante, ou, au contraire, s'expliquerait-il par le réveil de l'islam comme idéologie contestataire, par opposition au modèle civilisationnel occidental et à son hégémonie ? Cette idéologie, on le sait, trouve ses racines historiques au XIXe siècle, chez Djamal Eddine Al Afghani. Elle a connu un essor avec le mouvement des Frères Musulmans, né en Égypte dans les années vingt, et a fini par recevoir une consécration avec l'avènement de la première République islamique d'Iran en 1979. Depuis lors, cette idéologie s'est propagée dans d'autres contrées, partout dans le monde où se trouvent des musulmans en position dominante ou minoritaire.

Cependant, il faut signaler que l'islam, dans l'histoire récente, n'a pas toujours joué un rôle moteur d'opposition identitaire dans les conflits ouverts avec l'Occident, en particulier dans le mouvement de décolonisation. La guerre de libération de l'Algérie offre une illustration exemplaire. On peut lire dans la plate-forme adoptée au congrès fondateur du Front de Libération Nationale en 1956 :

« C'est une lutte nationale pour détruire le régime anarchique de la colonisation et non une guerre religieuse. C'est une marche en avant dans le sens de l'histoire mais non un retour au féodalisme. C'est enfin la lutte pour la reconnaissance d'un État algérien sous la forme d'une République démocratique et sociale et non la restauration d'une monarchie ou d'une théocratie révolue ».

En fait, c'est à la faveur de l'effondrement des grandes idéologies qui, longtemps, avaient porté la revendication des déshérités, que l'islamisme connaît un nouvel élan.

De même, sur le plan culturel, le noyau identitaire des immigrés de confession musulmane se résume-t-il à l'islam ? Si tel était le cas, on en retrouverait assurément trace chez les premiers immigrants. Or que constate-t-on lorsqu'on observe le champ culturel ?

Largement diffusé par la radio et le disque, l'abondant répertoire de la chanson populaire en exil remonte au début du siècle. On y relève l'absence quasi totale de référence à l'islam, mais plutôt une variation sur le thème de la séparation avec les êtres chers et la nostalgie de la terre natale. On y invoque la protection de Dieu et des marabouts pour atténuer le sentiment d'exil. On y évoque aussi la tristesse de l'Aïd passé dans la solitude, comme un Noël sans famille. Pourtant, ce message, venant d'artistes issus de cette immigration, exprimé dans la langue maternelle, et en direction des leurs, disait bien l'intimité, le sentiment profond et authentique de l'ensemble de la population partageant le même destin. De même, l'abondante littérature algérienne de langue française, apparue au début des années 1950, dans le sillage

du mouvement de décolonisation, et qui se poursuit aujourd'hui encore, ne fait pas de l'Islam le référent identitaire exclusif des populations d'Afrique du Nord.

Avec le regroupement familial, qui s'intensifie à partir des années 1974, et l'arrivée d'autres vagues d'immigration venant de Turquie, d'Afrique noire, d'Asie, vont se poser les problèmes d'insertion et d'intégration culturelle auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui avec les générations nées en France.

À la différence de la première vague d'immigration, constituée d'hommes seuls arrivés adultes, les jeunes nés en France se voient contraints de se construire une identité avec les éléments qui leur sont proposés. Des sociologues observent ce contraste entre le modèle identitaire et culturel stable des parents, modèle qualifié par certains d'« archaïque », et les modèles d'identification plus divers, qui offrent aux jeunes nés en France l'opportunité d'un choix plus individuel.

Cette construction individuelle peut se faire dans plusieurs directions que nous présenterons à travers trois archétypes. La première, évoquée plus haut, qui se définit de manière exclusive par la religion, s'effectue au contact du prosélytisme islamique, qui prône la ré-islamisation des musulmans, où qu'ils soient, et qui cherche à s'imposer comme l'identité fédératrice absorbant tous les autres référents d'origine. Elle trouve une illustration dans le cas extrême de Khaled Khelkal qui, dans sa confession⁴, déclarait : « *je ne suis ni arabe ni français, mais musulman* », credo partagé par d'autres jeunes gens et des jeunes filles adeptes du voile.

La deuxième option consiste en un modèle d'intégration volontariste qui se fonde sur la négation des origines et s'inscrit, à l'inverse, dans un désir déclaré d'assimilation. Cette voie de l'assimilation rappelle en fait un discours très ancien et réactualisé de la version accentuée, rigide, du « modèle républicain ». Cette option est incarnée par le conseiller du ministre de l'intégration du gouvernement précédent, Zahir Kedadouche, dont la récente autobiographie porte le titre significatif de « *Zahir, le Gaulois* ».

Ces démarches se caractérisent toutes deux par la distance aux origines, en raison sans doute de l'image dévalorisée des parents dans la société française. On notera cependant, dans la première, la construction d'une identité de substitution, en lieu et place de la culture d'origine comme de la culture française, alors que la seconde consiste essentiellement dans le rejet de toutes références aux origines.

Une troisième voie, partagée par le plus grand nombre, se dessine dans une synthèse entre le lien assumé avec le milieu familial et la volonté de participer de manière dynamique à la nation. Dans cette configuration, l'islam occupe sa place reconnue de religion, de choix confessionnel. Elle peut donner lieu ou non à une pratique. Mais elle ne s'oppose pas à l'intégration, et elle n'occulte pas les autres références culturelles dans leur diversité. Nous citerons les sportifs Abdelatif Bénazi et Zineddine Zidane, car tous deux symbolisent une participation active à la Nation et à la cohésion sociale, y compris dans les banlieues. L'un et l'autre ont d'ailleurs, à maintes reprises, rendu hommage à leurs parents et revendiqué leur patrimoine culturel respectif, kabyle pour l'un, arabe d'Oujda (Maroc), pour l'autre.

On rappellera qu'en France, notamment avec l'extension du droit d'association aux étrangers en 1981, le travail de ré-islamisation a trouvé un cadre légal pour s'exprimer et se développer, comme le pressentait Bernard Stasi dans son livre *L'immigration, une chance pour la France*.

Le regroupement de plusieurs dizaines de milliers de personnes, majoritairement jeunes, tous les ans au Bourget près de Paris, à l'appel d'une union d'associations islamiques est la preuve de ce changement. Le discours identitaire musulman a d'abord trouvé une écoute chez les plus déshérités. Mais, peu à peu, la crise économique et la concentration de populations de même origine sociale et culturelle à la périphérie des villes ont contribué à des banlieues « ethnicisées »⁵. Ce contexte a permis au discours « islamiste » de gagner d'autres franges de la population d'origine immigrée, y compris dans le milieu lycéen.

L'absence de perspective pousse certains jeunes à s'emparer de l'idéologie islamique comme d'un instrument de contestation, qui leur permet d'afficher la rupture avec une société dont ils se sentent exclus ou en marge. Dans leurs discours, les idéologues islamistes cultivent à l'envi « le ressentiment de la victime », en mettant en avant la discrimination vécue par les jeunes. « Ils peuvent passer tous les examens, les portes de la réussite leur seront de plus en plus fermées. Ils peuvent se faire naturaliser comme ils veulent, ils portent leur différence sur leur peau » écrit le Docteur Milcent⁶, converti à l'islam, dans son livre *Le foulard et la République française*. En guise de remède à cette discrimination, il propose l'islam : « L'islam constitue une alternative intéressante, la religion propose à chacun un projet personnel et un projet collectif ». Ainsi, cette référence à l'islam se présente comme un tout, une réponse universelle à tous les problèmes qu'ils soient d'ordre social, identitaire ou spirituel. Cette conception globalisante de la religion, loin de constituer un facteur d'épanouissement dans la société française, invite au contraire à rompre avec celle-ci.

CONCLUSION

On a évoqué les différentes dimensions de l'Islam, qui apparaissent au sein des établissements scolaires. Cette émergence de la religion appelle plusieurs remarques sur la complexité du processus d'intégration et ses trois principales facettes :

- 1) L'aspect strictement religieux ne pose pas de problème particulier. Chacun s'accorde à reconnaître l'islam comme une des trois grandes religions monothéistes, la deuxième de France.
- 2) L'aspect identitaire du patrimoine culturel des populations immigrées originaires d'Afrique du Nord, de Turquie est crucial. Or, un tel patrimoine ne peut être réduit à l'islam. Ces populations se distinguent par une grande diversité de traditions, de langues et de cultures, qui font la richesse du bassin méditerranéen.
- 3) L'aspect idéologique, que nous avons illustré par plusieurs exemples, cherche, lui, à imposer un ordre social, moral et politique, essentiellement fondé sur la religion.

S'interroger sur la place de l'islam dans la République, et davantage encore sur le rapport entre islam et intégration en particulier à l'école, revient donc à distinguer trois dimensions : l'appartenance confessionnelle, l'expression identitaire et la volonté idéologique. Leur confusion brouille la perception de l'islam dans la société, donne une image négative de cette religion qui embarrasse les institutions et, pour finir, s'avère préjudiciable à l'intégration des populations concernées.

islam, école, intégration scolaire, revendication, voile islamique, identité religieuse

France

Notes

- 1 Publié à La Documentation française, col., rapports officiels, Paris, 2000.
- 2 Les tracts et les déclarations des enseignants qui identifient le voile à une avancée de l'intégrisme jettent parfois la suspicion sur la religion musulmane et sur les populations immigrées dans leur ensemble
- 3 Des intellectuels musulmans justifient cette démarche : « Rappeler avec conviction l'égalité devant Dieu et la complémentarité sociale inscrite — pour l'homme comme pour la femme — dans la priorité familiale ; appeler à une reconnaissance de l'identité musulmane comme source d'un projet social offrant à la femme un espace de vie qui lui rende enfin tous les droits que l'islam lui a octroyé et que les sociétés actuelles bafouent quotidiennement ». Tariq RAMADAN, *Islam, la face à face des civilisations – Quel projet, pour quelle modernité ?* Édition TAWHID, Librairie Tawhid, Distribution, Lyon, 1996, p. 100
- 4 Publiée par le journal *Le Monde* du 7/10/95
- 5 Cf. J. Costa-Lascoux, « L'ethnisation du lien social dans les banlieues françaises », dans ce numéro
- 6 Docteur Abdallah (Docteur Milcent), *Le foulard et la République française : mode d'emploi*, Bobigny, Éditions Intégrités, 1995, pp. 13-14


Pour faire référence à cet article

Chérifi Hanifa (2001). *"Islam et intégration à l'école"*. Revue Européenne des Migrations Internationales , Volume 17 , Numéro 2 .

Accessible en ligne à l'URL : <http://remi.revues.org/document1974.html>

imprimer

signaler par mail

[Accueil](#) > [Sommaires](#) > [Volume 17](#) > [Numéro 2](#) > [Notes de recherche](#) > Article

REMI - Revue Européenne des Migrations Internationales - ISSN 0765-0752
 MSHS - 99, avenue du Recteur Pineau - F-86000 Poitiers
 Tél : (33) - (0)5 49 45 46 56 - Fax : (33) - (0)5 49 45 46 68
<http://remi.revues.org> - remi@mshs.univ-poitiers.fr

PAGE GÉNÉRÉE PAR **LODEL**

[Administration du site](#) (accès réservé) - [A propos](#)